Coll. 8°
468
1911
000565864

DON
JACQUES KAYSER

PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL
& RADICAL-SOCIALISTE

11E CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN
Radical et Radical-Socialiste

TENU A NIMES

Les 5, 6, 7 et 8 Octobre 1911

157.330

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

1911

SEANCE PREPARATOIRE

Jeudi matin, 5 octobre 1911

Coll. 8° 468 (1911)

La séance est ouverte à 9 heures par M. Henri Cosnier, député de l'Indre, assisté des membres du Bureau du Comité Exécutif. Prennent place à ses côtés : M. Jean Cazelles, président de la Fédération radicale et radicale-socialiste du Gard, et le Bureau de la Fédération, ainsi que M. Jules Gariel, directeur du *Petit Méridional*, président de la commission d'organisation du Congrès et le Bureau de la commission.

Il est procédé au tirage au sort des commissions de vérification des pouvoirs et des finances.

Le président invite ces commissions à se réunir immédiatement.

La séance est levée à midi.

SEANCE D'OUVERTURE

Jeudi 5 octobre, après-midi

A deux heures, le Bureau du Comité Exécutif prend place au Bureau. M. Henri Michel, sénateur, vice-président, est assisté de : MM. Ranson, Beauvisage, Maurice Faure, Richard, sénateurs ; Bourély, Dalimier, Dron, députés ; Amouroux, J.-L. Bonnet, F. Cahen, Chautard, Emile Desvaux ; Fabiani, F. Lefranc, Henri Rousselle, vice-présidents ; G. Poulle, sénateur, Henri Cosnier, Dreyt, Dumesnil, Gasparin, Haudos, Pelisse, Emile Laurent, députés : Châtenet, Chazot, Delpech, Dominique, Jules Durand, Michel Milhaud, Veil, secrétaires.

Prennent place également au bureau : M. Jean Cazelles, président de la Fédération radicale et radicale-socialiste du Gard et les membres du bureau de cette Fédération.

M. Henri Michel ouvre la séance et prononce le discours suivant :

DISCOURS DE M. HENRI MICHEL, SENATEUR VICE-PRESIDENT DU COMITE EXECUTIF

M. Henri Michel.

Citoyens,

Le secrétaire administratif du Comité exécutif a reçu le télégramme suivant, dont je vous demande la permission de vous donner lecture :

« Priez mon ami Michel, sénateur, de vouloir bien présider en mon nom la première séance du congrès et assurer tous ses membres qu'absent de corps, je suis avec eux d'esprit et de cœur dans des sentiments de parfaite solidarité, et que je forme toujours les vœux les plus ardents pour une organisation de plus en plus forte et un succès de plus en plus étendu de notre parti. »

(*Applaudissements.*)

Emile Combes.

Citoyens,

Au moment de commencer ses travaux, le onzième congrès du Parti radical et radical-socialiste voudra, sans doute, que sa première pensée aille aux victimes du *Liberté*. Il y a deux jours à peine, M. le président de la République, entouré des présidents et des membres des bureaux des deux Chambres, ainsi que de nombreux parlementaires, sénateurs et députés, conduisait le deuil de la marine et de la nation, et faisait l'éloge funèbre de ces héros obscurs, officiers, sous-officiers, matelots, tombés au poste du devoir, c'est-à-dire au champ d'honneur.

Voulez-vous me permettre d'associer notre grand parti à ce deuil de la patrie par le télégramme suivant, que je vous propose d'envoyer à M. le ministre de la marine :

« Le congrès du Parti radical et radical-socialiste, avant de commencer ses travaux, s'associant au deuil de la marine et de la nation, adresse aux héros tombés au champ d'honneur le témoignage ému de son admiration et de sa pitié ; aux familles, si cruellement éprouvées, l'expression de sa douloureuse sympathie ; au ministre de la marine, son inébranlable confiance en la vaillance de nos marins, trop souvent frappés par le malheur, jamais abattus. » (*Applaudissements unanimes.*)

Citoyens,

Le congrès ne me pardonnerait pas si, avant de quitter ces pensées tristes, fidèle interprète, j'en suis sûr, de vos sentiments intimes à tous, je n'adressais un suprême hommage et un souvenir ému à la mémoire de notre si cher et si regretté président, Maurice Berteaux, dont la mort tragique revêtit aussi le caractère d'un deuil national. (*Applaudissements.*)

Cette mort fut une perte irréparable pour l'armée, pour la République, pour la France. Quant au vide qu'elle fait dans nos rangs, rien ne le comblera jamais.

Sa brusque disparition et la grave blessure re-

çue à ses côtés par M. le président du conseil, mettant celui-ci dans l'impossibilité, durant plusieurs semaines, de suivre les travaux parlementaires, forcèrent M. Monis à se retirer avant d'avoir pu donner sa mesure. Puisse-t-il être remis entièrement à cette heure de cette terrible secousse ; c'est le vœu que je me permets de formuler en votre nom.

Ce pénible devoir accompli, j'en ai un second, plus agréable, celui-là, à remplir : c'est de vous souhaiter, au nom du Comité exécutif, la bienvenue à tous.

Citoyens congressistes, merci d'être accourus en si grand nombre, de tous les points de la France, à ces assises de notre Parti. Quel dommage que ceux qui médirent si fort du Parti radical et radical-socialiste et en prédisent chaque jour la fin, sans doute parce qu'ils la désirent, ne soient pas les témoins de cette affluence. Ils verraient, ils jugeraient par ce concours seul combien est vivant un parti qui est soutenu et porté par un idéal fait de toujours plus de liberté, de justice sociale, de bien-être matériel et moral pour la classe ouvrière et prolétarienne, dont il entend bien ne se séparer jamais. (*Vifs applaudissements.*)

Mais je ne puis oublier que ce n'est pas moi qui devais, aujourd'hui, vous souhaiter la bienvenue. L'état de santé de notre éminent et vénéré président, M. Emile Combes, ne lui a pas permis de prendre une part active à nos travaux. Il a bien voulu, vous le voyez par le télégramme dont je vous ai donné lecture au début, me confier l'honneur de présider à cette ouverture du congrès. C'est un honneur dont je sens à la fois et le prix et le péril.

Ai-je besoin de vous dire que je n'ai pas la prétention de le remplacer à ce fauteuil présidentiel ? A sa connaissance approfondie des questions politiques, économiques et sociales, à sa pratique des hommes et des choses, à sa haute autorité, mon insuffisance s'efforcera de suppléer par la bonne volonté. Les congressistes, j'en ai le ferme espoir, me rendront la tâche facile et seront pour

moi indulgents, pour cette raison d'abord, et aussi parce que je n'ai été avisé qu'à la dernière minute du grand honneur qui m'était fait.

Mais avant d'aller plus loin, je pense que vous avez tous à cœur, comme le bureau, de lui témoigner votre peine de sa maladie, votre joie du mieux persistant, vos espérances et vos souhaits de son retour prompt, complet et définitif à la santé. Et je vous propose de lui adresser le télégramme suivant :

« Le Parti radical et radical-socialiste, réuni en congrès à Nîmes, le 5 octobre, adresse à son éminent président, M. Emile Combes, ses plus chaleureuses félicitations pour avoir échappé, grâce à sa vigoureuse santé, à la crise qu'il a traversée, et aujourd'hui si heureusement conjurée, ainsi que l'expression de son vœu le plus cher : qu'il soit rendu bientôt, pleinement rétabli, à sa famille, à la France, à la République, enfin au Parti radical et radical-socialiste, qui salue en lui un chef autorisé, aimé et respecté. »

Citoyens,

Je disais, à l'instant, que j'avais confiance que vous faciliteriez ma tâche.

Vous la faciliterez à tous vos présidents de séance.

Dans les circonstances difficiles et graves, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, que traverse la France, il importe que, réuni en congrès, notre grand parti, qui n'a jamais séparé, dans sa commune affection, la patrie de la République, donne au pays le spectacle d'une assemblée d'autant plus calme, sérieuse et digne, que les problèmes soumis à son examen — où dont il attend la solution — sont plus nombreux, plus délicats, plus redoutables, plus passionnants, peut-être plus irritants.

De ces problèmes, les uns sont posés depuis longtemps devant l'opinion publique et ont déjà fait l'objet, dans les congrès, de débats dont vous n'avez ni perdu le souvenir ni oublié l'intérêt. Vous trouveriez oiseux, et vous auriez raison, que je m'étende sur l'impôt sur le revenu, sur le statut des fonctionnaires, sur l'apprentissage, sur l'enseignement technique et profession-

nel, sur la nécessité de développer et de compléter notre outillage national.

D'autres problèmes donnent lieu, cette année encore, à des rapports extrêmement documentés, intéressants, consciencieux, tels la défense laïque et les œuvres complémentaires de l'école, le contrat collectif du travail, l'organisation du Parti, dont je tiens à remercier et à féliciter les auteurs, nos amis MM. Canu, Hemmerschmidt, Gaston Cros, J.-L. Bonnet et Lefranc, à qui M. Caillaux vient d'accorder la croix de la Légion d'honneur — croix qui honore le gouvernement autant que notre ami Lefranc, dont chacun de nous connaît les éclatants services rendus à notre Parti et à la République. Qu'il me soit permis de remercier et de féliciter également notre ami Georges Boussenot, pour son remarquable rapport sur les affaires extérieures et coloniales.

Le différend franco-allemand

Il me plaît d'arrêter ici mon attention et la vôtre sur des questions particulièrement graves, posées à cette heure même par les circonstances : le différend franco-allemand et la cherté des vivres.

Le différend franco-allemand a failli, un moment, dégénérer en conflit sanglant. Des deux côtés de la frontière, on se demandait, non sans inquiétude, si nous n'étions pas à la veille de la guerre. Le cauchemar semble être heureusement dissipé. Il y a lieu de s'en réjouir, autant pour la civilisation tout entière que pour les deux nations plus spécialement intéressées.

Mais comment ne pas souligner le calme et le sang-froid dont l'opinion publique de notre pays ne s'est pas un seul instant départie ? Le gouvernement et la presse lui en ont donné l'exemple ; mais c'est quand même un signe des temps.

Rien ne marque mieux, à mon sens, le progrès de l'esprit public que cette maîtrise de ses nerfs et cette possession de soi-même.

A qui, si ce n'est à la République, revient l'honneur de ce progrès ?

Et l'union de tous les Français, sans distinction

de parti, en face du danger, quel réveil du patriotisme !

Ah ! que ceux-là calomnient la France qui prétendent qu'à l'heure du péril extérieur les dissensions intérieures la déchireraient et affaibliraient son action ! Il a suffi de l'éventualité d'une guerre possible pour que tous les cœurs battent à l'unisson et que tous, calmes et dignes, se rangent autour du drapeau de la France.

Nous ne voulons point de la guerre, mais, suivant le mot heureux de M. le président du conseil, nous ne pouvons accepter « la paix qu'avec honneur ». (*Vifs applaudissements.*)

La cherté des vivres

Mais, tandis que l'horizon s'assombrissait à l'extérieur, la cherté des vivres provoquait dans le pays des troubles sérieux et inquiétants.

Je ne m'attarderai point à examiner les remèdes proposés à la crise économique. Ce n'est point ici le lieu, mais je crois être l'interprète fidèle de votre pensée commune en affirmant bien haut que ce n'est ni par l'action directe, ni par le sabotage, ni par la chasse aux renards, ni par la violence sous quelque forme qu'elle se présente, qu'on résoudra ce grave problème, pas plus que les autres.

Si nous condamnons la loi de la force appliquée aux nations entre elles, nous ne saurions approuver l'application de cette loi aux citoyens d'un même pays. Pas de guerre étrangère, mais pas de guerre civile.

Nous n'appartenons pas à ce parti qui proclame la fraternité et déclare la paix entre les peuples — vœu auquel nous nous associons de tout cœur — mais qui, au même moment, par la plus singulière des contradictions, prêche la haine et rêve d'allumer la guerre entre les enfants d'une même patrie. (*Applaudissements.*)

C'est à l'union et à la concorde que nous aspirons. Si ce rêve n'est pas réalisable et peut-être même n'est point désirable entre les hommes de partis différents, car ce serait la stagnation et la

mort — la vie étant faite de lutte et de combat — nous devons, du moins, songer à le réaliser entre républicains.

C'est à ce but qu'ont tendu, après le dernier congrès, les efforts continus et inlassables de votre Bureau. Notre éminent et dévoué président s'y est dépensé sans compter, c'est un hommage qu'il serait injuste de ne pas lui rendre.

L'ancien bloc a vécu. Sous quelle influence s'est-il dissous ? La recherche en serait ici déplacée. Ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas la faute du Parti radical et radical-socialiste. (*Applaudissements.*)

M. Combes était mieux placé que quiconque pour savoir les avantages de ce bloc. Et si, en dépit de sa bonne volonté, il n'a pas pu le reconstituer — les événements sont souvent plus forts que les hommes — il a du moins travaillé sans relâche avec une obstination méthodique et patiente à la réalisation de cette union au sein de notre Parti.

Il ne faut pas que le Parti radical et radical-socialiste soit surpris par la réforme électorale : le scrutin d'arrondissement semble irrémédiablement condamné.

Quel sera demain le mode de votation ? Scrutin de liste pur et simple, scrutin de liste avec représentation des minorités ? Il n'importe.

Ni abdication ni provocation

Quel qu'il soit, il faut que notre Parti soit prêt aux batailles futures. Une organisation plus solide et plus forte lui est indispensable.

Au Parlement, comme dans le pays, M. le président Combes en a jeté les bases avec une sûreté de coup d'œil merveilleuse. Dans chaque département, dans chaque canton, il voudrait qu'il existât des fédérations et des comités rattachés au Comité Exécutif, en recevant l'inspiration et la transmettant à tous les militants, toujours prêts à se jeter dans la mêlée pour combattre le bon combat.

« Ni réaction, ni révolution ! » telle fut toujours notre devise. Demain, plus encore qu'hier, nous aurons à tenir tête à des adversaires de droite

et à des adversaires de gauche, qui poursuivent, avec une égale âpreté, même au prix des coalitions les plus immorales et les plus déshonorantes, la ruine du Parti radical et radical-socialiste.

Notre politique ne doit être faite ni d'abdication, ni de provocation. (*Vifs applaudissements.*) Le Parti radical et radical-socialiste a assumé pour une large part les responsabilités du pouvoir. Il doit donner au pays l'impression très nette, quelque réforme qu'il étudie ou qu'il réalise, que ce n'est pas la passion, mais la raison seule et le souci du bien public qui président à ses déterminations et règlent sa conduite.

C'est cette politique que le gouvernement nous a déclaré être prêt à suivre, lorsque nous sommes allés remettre à M. le Président du Conseil l'ordre du jour voté par le Comité Exécutif, sur la proposition de M. Combes, à la date du 12 juillet, et que je vous demande la permission de citer ici :

« Le Comité Exécutif du Parti radical et radical-socialiste, considérant que la composition du cabinet correspond à celle de la majorité républicaine du Parlement, lui adresse l'expression de sa confiance et compte sur lui pour faire aboutir dans l'ordre politique, économique et social les réformes inscrites au programme du Parti. »

C'est cette politique qui a dicté à M. Caillaux son attitude à l'égard de M. Monprofit, comme sa réponse à M. Jaurès :

« Pour les progrès démocratiques et pour les « réformes, avec vous toujours, monsieur Jaurès ; « pour la démagogie et la violence, jamais. » (*Vifs applaudissements.*)

Tant qu'il restera fidèle à cette ligne de conduite, le Parti radical et radical-socialiste, dans son immense majorité, le soutiendra ; qu'il s'en écarte, et notre Parti, plus soucieux de son idéal et de son programme que des hommes, n'hésitera pas à s'éloigner de lui. Il me plaît d'espérer qu'il y restera fidèle.

Quoi qu'il en soit, en vue des batailles de demain, élections sénatoriales, élections municipales, élections législatives, organisons-nous toujours davantage et serrons les rangs. Le succès est à ce prix.

Vive la France une et indivisible ! Vive la Répu-

blique démocratique et sociale ! Vive le Parti radical et radical-socialiste réorganisé, toujours plus vivant, plus puissant et plus fort ! (*Applaudissements enthousiastes et prolongés.*)

M. Henri Michel donne la parole à M. Jean Cazelles, président de la Fédération radicale et radicale-socialiste du Gard.

M. Jean Cazelles prononce le discours suivant :

DISCOURS DE M. JEAN CAZELLES
Président de la Fédération radicale et radicale-socialiste du Gard

M. Jean Cazelles.

Citoyens,

J'ai le grand honneur d'apporter les souhaits de bienvenue de la Fédération radicale-socialiste du Gard au onzième congrès de notre Parti.

Regrettant avec vous tous que l'éminent président du Comité exécutif n'ait pas pu ouvrir ce congrès, notre fédération s'associe aux vœux exprimés pour le rétablissement de la santé de notre vénéré doyen.

C'est de tout cœur que nous saluons ici les délégués venus des diverses régions de la France en cette terre du Gard où ils trouveront les grands souvenirs, où ils sentiront encore les frémissements des longues luttes soutenues pour la liberté par nos pères depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Vous y rencontrerez des citoyens fiers de n'avoir pas dégénéré, jaloux de se montrer dignes des traditions qu'ils représentent, résolus à servir, à leur tour, avec énergie, avec passion, les nobles idées dont nous croyons que la République française doit être le glorieux symbole.

Les luttes soutenues par le Parti

Comme l'année dernière à Rouen, vous êtes ici au milieu des militants qui ont subi de graves défaites aux dernières élections législatives. Bien

loin de courber le front sous les coups de l'adversité, ils ont pris la virile résolution, pour réparer leurs revers, d'en mettre à profit la rude leçon.

Ils ont pu discerner aisément que si la politique de notre Parti a perdu de son crédit auprès de la masse du peuple, c'est qu'à travers les circonstances vulgaires des luttes électorales, dans le tumulte des compétitions mesquines des groupes et des personnalités, au dehors comme au dedans du Parlement, le grand idéal dont ils n'ont pourtant jamais cessé d'être les serviteurs dévoués semblait avoir perdu de son éclat ; dès lors, ils ont entrepris courageusement, sans hésitation, de le lui restituer complètement, afin qu'il illumine et réchauffe l'âme de tant de défaillants.

Les militants de notre fédération pensent que l'ambition et la raison d'être du Parti radical, c'est de donner à la République l'appui d'un parti de gouvernement assez fort pour avoir une politique nette et ferme, assez uni pour fournir au Parlement une majorité stable et, pour obtenir cette majorité, assez discipliné pour faire des élections de parti, non de localité ou de coterie. Ils pensent que notre Parti doit avant tout être un parti réformateur.

La tâche est ardue ; ici plus qu'ailleurs peut-être il se sent enveloppé par une influence partout présente en France, assise au foyer domestique, pénétrant dans l'école, peuplant les administrations de ses créatures, pesant sur les grands corps de l'Etat : le cléricalisme. (*Applaudissements.*)

Face à la réaction

Nous avons en face de nous le Parti conservateur, en réalité de réaction, qui nourrit bien d'autres projets que de résister dans les Chambres à telle ou telle réforme démocratique et qui compte sur un coup de force ou sur un brusque retour de fortune électorale pour ressaisir le pouvoir. On verrait alors avec quelle hâte il relèverait dans l'Etat ce qu'il appelle le principe d'autorité en rendant à l'Eglise son influence sur le gouvernement et la suprématie dans l'enseignement de l'enfance et de la jeunesse et en restaurant un trône étroi-

tement lié par traité avec l'Eglise, afin de dresser contre un retour agressif de la démocratie des barrières inexpugnables.

Les radicaux du Gard estiment que la lutte contre la réaction, si opiniâtre qu'elle doive être, ne peut cesser, quand même on nous traiterait de sectaires. « Toutes les fois, a dit Waldeck-Rousseau avec sa fine ironie, que le gouvernement républicain, attaqué et menacé, a entrepris de se défendre, on n'a jamais manqué de le traiter de sectaire ! » Quel est le républicain tant soit peu perspicace et prévoyant qui ne sente à chaque instant l'impossibilité de s'entendre avec la réaction sur une action politique commune ? L'hostilité séculaire qui subsiste entre les réactionnaires et nous témoigne assez que, sauf pour le culte de la Patrie, une véritable incompatibilité de conscience nous sépare. (*Très bien.*)

D'autres conservateurs, qui n'accordent pas leurs croyances avec l'absolutisme de l'Eglise, et qui ne se résignent pas à confier à nouveau à une dynastie les destinées de la France, cherchent à leur libéralisme un abri dans la forme républicaine de nos institutions ; mais ils se dressent contre nous en adversaires — et nous devons garder la même attitude à leur égard — parce qu'ils n'ont ni la même notion du développement des droits, ni la même conception de la justice sociale et du progrès démocratique.

La thèse des collectivistes

D'autre part, le Parti radical est, dans le Gard non moins qu'ailleurs, combattu avec acharnement par les socialistes collectivistes dont les projets ne pourraient se réaliser qu'au mépris de la justice et de la liberté. Ceux-ci, exploitant l'ignorance, où trop de citoyens se trouvent encore, du sens et de la portée des principes de la Révolution, ont d'abord affecté d'en être les pionniers d'avant-garde alors qu'ils en sont les ennemis dangereux. Ils recherchent et au besoin provoquent, dans les conflits soulevés par les diverses conditions du travail, des occasions d'affaiblir, de discréditer, de ruiner l'autorité du gouvernement

de la République, dans le dessein de s'en rendre maîtres plus facilement et de procéder ensuite au remaniement de la société d'après un idéal, qu'ils estiment supérieur. Par la législation de classe qu'ils demandent, en attendant mieux, ils veulent détruire l'égalité juridique des citoyens et la liberté des contrats. Plus tard, par la nationalisation de tous les instruments de production qu'ils pourront saisir, ils supprimeront la propriété individuelle ; puis, comme il faudra pourvoir au recrutement de toutes les industries nécessaires à la production de tous les genres d'utilités communes sans exception, ils affecteront d'office à chacun la nature et la quantité de travail qu'il sera contraint d'achever, ils détruiront ainsi la liberté du travail et la liberté individuelle. Des droits proclamés par la Révolution, il ne restera rien. (*Très bien.*)

Avant même que l'état social inauguré par la Révolution ait produit tous ses effets civilisateurs, tandis qu'il n'est encore pour le plus grand nombre qu'un idéal qu'ils ne chérissent et ne comprennent même pas assez, les collectivistes le dénoncent comme une tromperie.

L'égalité juridique n'est pas, pour le collectivisme, la véritable égalité, puisqu'elle ne réalise pas celle des conditions et permet la formation et la conservation du capital. La seule fin d'une société humaine est pour le collectivisme le plus grand bonheur de tous, comme si le bonheur, cette fin que chacun de nous recherche sans en connaître jamais bien la nature, cet état de l'âme, si individuel, si divers même chez le même individu qu'il ne peut lui offrir une règle passable de conduite, pouvait devenir la pierre de touche d'un gouvernement et d'un parti !

Bien qu'irréalisables, les projets des socialistes unifiés sont toutefois un obstacle au progrès des idées de liberté et d'égalité juridique. Dans le Gard, sans doute comme ailleurs, le collectivisme exploite un état mental, entretenu, sinon créé depuis des siècles, par l'Eglise et le consolide. En béatifiant le renoncement aux biens de ce monde, en plaçant au-dessus de la justice la grâce qui l'annule, parce qu'elle relève l'homme

des conséquences mauvaises pour lui de sa propre conduite, l'Eglise a préparé ses peuples à recevoir la semence du socialisme collectiviste. (*Applaudissements.*)

Ces deux organisations, encore séparées de nos jours : l'Eglise, parce qu'elle demeure attachée aux intérêts du Trône et de sa clientèle aristocratique et mondaine ; le socialisme collectiviste, parce qu'il est le plus souvent irréligieux, ne laissent pourtant pas de faire œuvre commune ; elles dédaignent la Science et détestent l'individualisme ; elles cultivent la croyance populaire à un pouvoir dont la volonté providentielle serait l'expression du vrai et du juste ; pour l'Eglise, c'est le gouvernement du monde à la façon des monarchies absolues de l'Orient ; pour le collectivisme, c'est l'Etat, qui est pour nous la conception abstraite des fonctions protectrices des droits sociaux, mais dont il a fait, lui, un être tout-puissant, pourvoyant à tout, réglant, en la courbant sous son effroyable tyrannie, toute l'activité des hommes.

Ces idées de l'Eglise et du socialisme collectiviste sont différentes sans doute, mais pareillement cause d'un même effet puisqu'elles empêchent les vraies notions des droits de s'implanter dans l'esprit du peuple et d'y acquérir l'autorité de croyances stables.

L'attitude des radicaux

Les radicaux et radicaux-socialistes du Gard, parce qu'ils sont animés d'un esprit profondément républicain, repoussent toutes ces conceptions opposées aux principes de liberté et d'égalité de droits, aussi bien celles des collectivistes que celles qui inspirent la politique des gouvernements césariens et cléricaux.

Sans manquer au respect que nous devons tous à la liberté d'opinions et de croyances de nos adversaires, sans nous en prendre aux personnes — nous ne le pourrions sans nous avilir — nous avons le devoir de défendre la politique à laquelle nous sommes attachés, parce qu'elle nous paraît la plus propre à sauvegarder les droits de la Démocratie, à réaliser le véritable progrès social.

Pour la solidarité

Notre doctrine comprend les idées essentielles à l'état social démocratique que la République doit protéger et dont les principes de la Révolution française sont le fondement ; chaque membre de la société a droit à la liberté, à la sécurité de sa personne et de ses biens, à la liberté et à la sécurité de son travail, à la liberté de conscience, à l'égalité devant la loi. Ces droits qu'ils opposaient au despotisme royal et à l'autorité de l'aristocratie et de l'Eglise, nos grands ancêtres n'ont pas entendu les créer en vertu du pouvoir souverain de la nation, ils les ont constatés comme les relations naturelles des hommes et à ce titre ils les ont proclamés inaliénables, imprescriptibles et sacrés.

Ces droits sont en effet l'expression idéale des rapports des hommes en société et de cette vérité plus générale : « la loi morale » tirée par les philosophes de l'examen intuitif de la conscience, par d'autres de l'enseignement général de l'histoire des sociétés. La prospérité et le progrès des sociétés sont liés au respect de la loi morale qui veut que chacun recueille les avantages ou subisse les conséquences fâcheuses de sa nature et de ses actions propres, qu'il ne soit point privé des uns et ne se décharge point des autres sur ses semblables, qu'il soit responsable de l'usage qu'il fait de sa liberté. L'observation de cette loi constitue la justice dans la société. La substitution du régime du droit au régime de la grâce, lequel est le fondement du pouvoir de la monarchie et de celui de l'Eglise, a ainsi donné une impulsion prodigieuse au progrès matériel par l'augmentation du bien-être et par suite au progrès moral en accroissant l'aptitude au travail, le goût de la paix, la confiance dans les relations humaines. Le parti radical, en considérant que la solidarité sociale est le corollaire naturel de ces principes fondamentaux, a eu raison d'y voir comme la synthèse de notre devise républicaine : « Liberté, Egalité, Fraternité » ; on peut dire encore de la solidarité qu'elle a trouvé son expression la plus concrète dans la belle maxime de la

libre Helvétie : « Un pour tous et tous pour un », et qu'elle est vraiment la norme de la morale sociale, le plein épanouissement de l'idée de justice qui finalement résume le devoir social.

Vers le progrès social

Inspirée par de tels principes, guides indispensables et sûrs d'une action réformatrice, la politique du Parti radical a pour but le « Progrès Social », c'est-à-dire ce qui rend, par plus de justice et plus de liberté, la vie plus facile, l'exercice des facultés de l'homme plus complet.

Barbès, prisonnier à Belle-Isle, a pu écrire : « Dans l'humanité, le progrès ne se fait pas avec la rapidité que nous rêvons à vingt ans ; à chaque instant, cette humanité laisse de côté la ligne droite pour prendre la ligne de traverse ». Il a dit vrai. Mais nous devons trouver un puissant encouragement dans cette constatation que, depuis plus d'un siècle, malgré toutes les agressions et toutes les résistances des ennemis de la démocratie, le progrès social, sous l'influence de la Déclaration des Droits, a suivi tout de même une marche incomparablement plus rapide qu'au cours de tous les siècles précédents. Tant d'étapes s'échelonnent devant nous sur cette ligne infinie du progrès, que la marche peut paraître encore trop lente. Le Parti radical et radical-socialiste peut l'accélérer en sachant, quant il le faut, pour ne pas se départir de la sagesse, affronter le péril d'oser. (*Très bien.*)

Notre Fédération départementale est fermement convaincue qu'avec le concours de tous les autres républicains demeurés fidèles aux principes de la Révolution, et dont certains ne se distinguent guère de nous que sous le rapport du tempérament, le Parti radical et radical-socialiste doit avoir l'ambition d'être dans notre temps le principal ouvrier de ce progrès, en marquant sa volonté d'affermir la société fondée par la Révolution, de la doter d'institutions permettant au faible d'amoindrir de plus en plus, par un exercice éclairé de ses droits, les misères qui ne résultent pas exclusivement de ses fautes person-

nelles, la volonté de placer la liberté et la justice au-dessus des intérêts, la volonté d'entourer la liberté de conscience et l'individualisme d'un rempart inviolable, la volonté d'élargir pour tous le chemin qui a déjà mené les plus vaillants et les plus intelligents au mieux-être, à l'aisance, à l'indépendance. (*Très bien.*)

Le rôle du Gouvernement

Cette volonté, il est facile de déterminer quel doit en être l'effet décisif. C'est un gouvernement pénétré des indications de cette volonté, toujours d'intelligence avec le pays, qui en sache dégager les exigences et les condenser dans une politique claire et qui, l'heure venue, la réalise et en impose le respect ; il apportera dans l'administration des affaires générales cet esprit de sagesse, de prudence, d'économie, d'amélioration, de réforme, cette probité dans l'exécution d'engagements réfléchis qui sont les causes de la prospérité d'une nation comme de celle des particuliers ; il dispensera l'enseignement à tous les degrés pour faciliter aux plus humbles doués d'une intelligence supérieure l'accès des hauts sommets de la société ; il assignera à nos institutions d'enseignement laïque, ce véritable asile de la liberté de conscience, le rôle éminent d'être le foyer de la meilleure des éducations, celle qui habitue l'esprit de l'enfance et de la jeunesse à regarder l'avenir, lui apprend les règles de la vie réelle et le dresse à la prévoyance ; il se préoccupera de favoriser le développement de cet incomparable élément de progrès social qu'est la pratique de l'association dans ses buts licites les plus divers ; il sera un Gouvernement homogène parce que sa politique ne s'inspirera que d'idées concordantes, sachant vouloir, sachant agir, assurant au pays la stabilité politique, la sécurité du travail et des échanges, l'exact fonctionnement des services publics, des finances prospères, avec un système d'impôts vraiment fondé sur la justice ; il sera résolu à ne pas laisser la bureaucratie devenir une puissance dans l'Etat, à n'incliner les droits de la nation souveraine de-

vant aucun groupement d'intérêts particuliers, serait-ce devant un trust d'accapareurs, serait-ce devant une bande d'écumeurs d'épargnes, serait-ce devant un syndicat d'émeutiers ; à maintenir constamment et partout l'ordre public, sans lequel la liberté n'est qu'un vain mot, l'égalité qu'une fiction, la fraternité qu'une utopie, enfin, à remplir avec prévoyance et sans défaillance ce devoir sacré : par la direction de la diplomatie et l'organisation de la défense nationale, sauvegarder envers et contre tous les intérêts et l'honneur de la Patrie. (*Vifs applaudissements.*)

Pour réaliser ces vues, dédaignons les chimères dans l'étude des questions politiques. Soyons convaincus que ce ne serait pas être bien avisé que de se placer dans l'absolu, sans s'inquiéter des contingences ou d'imaginer que les usages dépendent principalement des institutions, des lois, des réglementations administratives, ou encore de méconnaître l'empire qu'exercent sur les masses populaires les sentiments, les coutumes, les traditions, ou de faire abstraction de la complexité infinie et de l'interdépendance des phénomènes sociaux.

Mais si les lois, qui sont surtout le résultat de l'action politique du Parti au pouvoir, risquent d'échouer quand elles contrarient les mœurs, elles peuvent, édictées à propos et avec hardiesse, constituer un puissant moyen de les modifier, de les orienter, d'influer profondément sur les habitudes de conduite des citoyens et souvent d'accélérer dans l'esprit public un mouvement de progrès matériel ou moral qui, sans cet appui, aurait été paralysé ou se serait trop lentement développé.

Cela est évident, surtout pour ceux qui, comme nous, pensent que la raison, bien qu'elle ne soit pas toute-puissante, étant mêlée à nos facultés émotives, c'est-à-dire à nos sentiments, est agissante précisément parce qu'elle est capable de les dominer et de les conduire. Ainsi l'on peut dire que l'art de gouverner, c'est essentiellement l'art d'agir sur l'esprit de la nation, en tenant compte de ce qu'il est, pour diriger son évolution dans une nouvelle étape vers l'idéal.

Dans aucun pays, cet art n'est à la portée du premier venu. Dans aucune démocratie, dans aucune nation dotée du régime parlementaire, il n'est l'apanage d'un parti. Mais, en France, le pays du clair bon sens et de l'esprit de mesure, comme le sentiment du droit et celui de la liberté sont particulièrement vifs, le Parti qui saura le mieux, non pas flatter — nul ne saurait s'y borner impunément ni longtemps — mais satisfaire vraiment ces nobles sentiments, communs à l'âme du citoyen et à l'âme de la nation, méritera, obtiendra, conservera la confiance de la Démocratie. (*Applaudissements.*)

Lovauté, droiture, générosité

Le Parti radical et radical-socialiste, qui a aujourd'hui l'honneur et la responsabilité du pouvoir, accomplira avec d'autant plus de succès sa mission d'éducation politique de la démocratie qu'il s'attachera de plus en plus à démontrer par l'action et par l'exemple de ses chefs, de ses élus, de ses militants, la supériorité du véritable esprit républicain, et à persuader aux citoyens qu'en s'appliquant à leur propre progrès moral ils contribuent directement et puissamment au progrès social.

N'oublions jamais ce propos si suggestif de Raspail : « Une République sans mœurs est un édifice sans base. » C'est ce dont avaient conscience ces hommes d'élite, dont les républicains ne sauront jamais assez honorer la mémoire, tels Massol, Frédéric Morin, Jules Barni, Charles Renouvier, qui, au milieu de la profonde nuit où le Gouvernement impérial avait plongé l'âme de la nation, entreprirent de dresser, comme un phare lumineux, annonciateur de la liberté et du droit restaurés, le haut idéal qu'ils proposaient à la Démocratie dans la Revue célèbre où ils enseignaient la nécessité sociale et la valeur de la morale scientifique.

Et nous avons la très vive satisfaction de pouvoir en témoigner notre reconnaissance au plus jeune rédacteur de cette Revue, survivant d'une génération qui nous a légué tant d'exemples de

mâles vertus, de caractère, de courage civique, de grandeur morale, le président Henri Brisson, qui représente parmi nous, à notre tête, tant de nobles souvenirs, tant d'héroïques traditions. (*Applaudissements répétés.*)

En restant fidèles aux leçons de ceux qui ont été ainsi, dans les temps d'adversité, les admirables défenseurs de la cause que nous servons après eux, nous préserverons notre politique d'un danger toujours redoutable pour un Parti au pouvoir, la contagion de ces détestables idées d'égoïsme, d'injustice, d'arbitraire, génératrices de la corruption de l'esprit public et des mœurs administratives, propagées par des hommes, toujours les mêmes, sous des noms divers, qui, sous tous les régimes, se sont montrés habiles à couvrir leur avidité du nom de l'intérêt général, et ambitieux de soumettre à leur influence le pouvoir politique pour grossir leurs profits et garantir leurs intérêts particuliers. (*Vifs applaudissements.*)

Conservons jalousement à notre politique un caractère élevé de loyauté, de droiture, de désintéressement, de générosité ; en faisant aimer la République, il la rendra féconde.

La Fédération radicale et radicale-socialiste du Gard, en saluant ici les membres du Congrès national de notre Parti, éprouve le juste orgueil et la joie légitime de penser que ses espérances sont les vôtres puisqu'elles sont manifestement celles de la Démocratie Française. (*Applaudisements répétés et prolongés.*)

M. Henri Michel. — Je crois être l'interprète de l'Assemblée en remerciant M. Jean Cazelles des paroles de bienvenue qu'il vient de nous adresser et du beau discours qu'il a prononcé. (*Applaudissements.*)

L'ordre du jour appelle la nomination du Bureau de la séance.

M. Jean Cazelles. — Je demande au Congrès de vouloir bien maintenir au bureau de cette séance le Bureau du Comité Exécutif. (*Applaudissements prolongés.*)

M. Henri Michel. — Au nom de mes collègues du Bureau et en mon nom personnel, je remercie le

Congrès de l'honneur qu'il veut bien nous faire,

J'ai reçu le télégramme suivant de M. Vallé :

Je vous prie de m'excuser ; empêché par la douleur de me rendre au Congrès, je suis de tout cœur avec le Comité Exécutif et tous nos amis, et je joins mes vœux à ceux qui seront formulés pour le rétablissement définitif de notre cher président Emile Combes.

E. VALLÉ.

Le Congrès forme des vœux pour le prompt rétablissement de notre ami M. Vallé.

Je dois également faire part au Congrès des excuses suivantes : MM. Guillaume Poulle, Defumade, sénateurs ; MM. Fernand David, Métin, Félix Chautemps, Réveillaud, Brunet, Dessoye, Bouyssou, J.-L. Dumesnil, Brard, Nail, Emile Laurent, Clémentel, Simonet, députés ; Girard (Seine), Palengat (Gironde), Bonnemaison (Haute-Garonne), Arnaud de Masquard (Gard), Delpech (Lot-et-Garonne), Levy-Ullmann (Pas-de-Calais), Sarrade (Landes), Mager (Inde), Bauzin, etc...

Citoyens, votre Bureau vous prie de vous joindre à lui pour exprimer aux membres d'Honneur du Parti, nos amis MM. Henri Brisson, Léon Bourgeois, Vallé, Emile Combes, Camille Pelletan, Lafferre, Delpech, général André et Blanchon, l'expression de notre profond attachement. (*Approbations unanimes.*)

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission de vérification des pouvoirs.

VERIFICATION DES POUVOIRS

M. BALANS, *rapporteur*.— Citoyens, votre commission de vérification des pouvoirs s'est réunie ce matin sous la présidence de notre ami M. Gasparin, député.

J'ai le grand plaisir de vous faire connaître qu'aucune contestation n'a été signalée à la commission et je suis chargé par elle de vous demander de valider les pouvoirs de tous les délégués. (*Applaudissements unanimes.*)

LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'opposition ? (Les pouvoirs de tous les délégués sont validés. (*Applaudissements.*)

RAPPORT DU BUREAU DU COMITE EXECUTIF

sur l'exercice 1910-1911

Le Président. — Je donne la parole à M. Fernand Lefranc qui a été chargé du rapport du Bureau et du Comité Exécutif sur le dernier exercice.

M. F. Lefranc, *Vice-Président du Comité Exécutif, rapporteur.*

Citoyens,

L'an dernier, au Congrès de Rouen, le Parti radical et radical-socialiste a indiqué, dans un ordre du jour qui eut un grand retentissement, sa résolution « de ne pas changer les méthodes de gouvernement qui ont assuré le succès de la République laïque, démocratique et sociale » ; et il a, peut-on dire, donné un corps à sa pensée en appelant à sa présidence M. Emile Combes.

Pressenti par un certain nombre de congressistes, l'ancien président du Conseil a répondu par le télégramme suivant :

« Mets condition à offre que vous me faites : c'est que candidature offerte sera considérée comme candidature d'union entre toutes les fractions du Parti radical et radical-socialiste en vue d'organisation autonome et forte du Parti. »

Cette condition correspondait au sentiment général. Et M. Combes a été élu.

Un mois après, le 9 novembre, en inaugurant sa fonction, le président du Comité Exécutif s'exprimait ainsi :

« Ce n'est un secret pour aucun de vous que je n'ai consenti à accepter la présidence du Comité Exécutif que sur les instances pressantes de nombreux amis politiques, qui ont estimé que mon nom pourrait servir, peut-être plus utilement qu'un autre, dans les circonstances présentes, les intérêts de notre Parti. De même, aucun de vous n'a pu être surpris que la condition mise par moi à cette acceptation s'inspirât de l'idée dominante qui m'a toujours guidé dans mon œuvre politique : l'union de tous les groupes de gauche pour la réalisation des réformes de toute nature qui

composent le programme du Parti radical et radical-socialiste.

« C'est donc en vue de cette union, dans une sphère, il est vrai, plus restreinte que jadis, celle des groupements radicaux et radicaux-socialistes, que s'exercera, autant qu'il dépendra de moi, la présidence qui m'a été conférée. Je compte sur votre concours le plus cordial et le plus complet pour m'aider dans cette tâche et pour la faire aboutir. Car il y va de l'avenir de notre Parti. »

Ces idées d'union et d'organisation, émises par son président et accueillies avec la plus grande faveur, ont dominé les travaux du Bureau pendant toute l'année. Nous avons le devoir de remercier M. Combes d'avoir mis sa haute expérience en même temps que son influence, née de tant de services rendus à la cause républicaine, à l'entière disposition du Parti. On nous permettra, en outre, d'émettre le vœu qu'au moment où le Parti, attentif aux conseils répétés de son chef vénéré, s'organise de plus en plus fortement, nous puissions garder, au moins pendant une année, la direction éclatante et sûre de l'éminent citoyen qui s'est voué, avec le plus complet désintéressement, à une tâche, parfois difficile, mais si noble et si utile.

L'autonomie du Parti

Parmi les résolutions votées à Rouen figure la résolution suivante :

« L'adhésion au Parti est exclusive de toute inscription sur les contrôles d'un autre parti ;

« En demandant leur affiliation, les élus, groupements et journaux devront justifier qu'ils sont en règle avec les prescriptions du précédent paragraphe ;

« Il est laissé, jusqu'au 1er janvier 1911, à ceux des adhérents qui seraient inscrits cumulativement au Parti radical et radical-socialiste et à un autre parti, d'opter entre ces deux organisations ;

« Tout adhérent contre lequel serait administrée la preuve qu'il n'a pas opté dans le délai prévu, sera *de plano* rayé des contrôles du Parti »

La motion ci-dessus comportait-elle une arrière-pensée de rupture, de divorce, par exemple avec

l'Alliance Républicaine Démocratique ? Le rapporteur, M. Emile Desvaux, a eu soin d'indiquer qu'il ne s'agissait pas de cela, mais d'une simple « délimitation de frontière ».

Et M. Combes, dans son discours du 9 novembre 1910, a présenté du vote de Rouen les commentaires ci-après :

« Ces moyens (les moyens de conjurer le péril qui menace notre Parti), le Congrès de Rouen les a résumés dans un mot bien expressif : c'est par l'autonomie, c'est-à-dire par une existence propre et indépendante que nous resterons ce que nous avons été, ce que nous sommes, ce que nous voulons être, le Parti réformateur de la République laïque, démocratique et sociale.

« Il est bien entendu, d'ailleurs, mes chers collègues, que tous les groupements radicaux et radicaux-socialistes continueront de jouir, au sein de cette autonomie, d'une certaine latitude, en ce qui a trait au degré plus ou moins avancé de leurs aspirations réformatrices. Une seule condition leur est imposée : l'affiliation au Comité Exécutif du Parti et, comme conséquence, la représentation à nos congrès annuels. Par là se légitime leur liberté relative, comme aussi leur union de principes et de but avec les autres groupements affiliés.

« Mes chers collègues, cette volonté, que nous avons affirmée, d'être un parti autonome paraîtra certainement, à quiconque voudra bien réfléchir, la condition même d'existence d'un parti. Car un parti cesse de mériter ce nom, quand il se confond avec un autre par défaut de principes propres, par manque de frontières idéales. Comment se fait-il donc que l'Alliance Républicaine Démocratique, avec laquelle nous avons toujours marché d'accord quand l'intérêt supérieur de la République était en jeu, ait pris subitement ombrage de notre déclaration d'autonomie ? A-t-elle craint que cette autonomie ne fût inconciliable avec des ententes ultérieures, avec des accords faits en vue d'une fin précise, comme les ententes et les accords que nous avons conclus avec elle dans le passé ? S'il en est ainsi, qu'elle se détrompe.

« Nous n'avons pas la prétention d'être les seuls à servir la République. Nous ne nourrissons au-

cune pensée d'hostilité contre ceux qui la servent sincèrement à côté de nous. Même, dans un sentiment de mutuelle estime, nous nous réservons toujours la liberté de nous concerter et de nous unir avec l'Alliance Républicaine Démocratique pour agir en commun en toute circonstance opportune.

« Mais, comme nous avons, en tant que parti, nos idées propres sur la meilleure façon de servir la République, nous entendons conserver en thèse générale le droit absolu de la servir suivant les principes de notre Parti, et c'est là précisément la raison d'être de notre autonomie. »

Le texte voté à Rouen et dont le sens a été ainsi développé par la voix la plus autorisée, a été porté, par les journaux, par le Bulletin, par la brochure du Congrès, à la connaissance de tous, élus et groupements. Il conserve toute sa force. Quant au Bureau, n'ayant reçu aucun avis touchant les adhésions antérieures, il n'a eu à prendre aucune sanction et s'est borné à appliquer la décision précitée aux adhésions nouvelles qui lui sont parvenues.

Il convient cependant de noter ici le vœu suivant adopté par le Comité radical et radical-socialiste de la Vienne et transmis au Bureau du Comité Exécutif, qui l'a publié au Bulletin :

« Le Comité radical et radical-socialiste de la « Vienne émet le vœu que jusqu'à ce que la ré- « forme électorale ait été réalisée, l'interdiction « d'être inscrit sur les contrôles d'un autre parti « ne soit pas appliquée et qu'il soit simplement in- « terdit aux radicaux qui sont inscrits sur les con- « trôles d'un autre parti d'être membres du bureau « d'un comité affilié au Parti radical. »

Au Parlement

Le Congrès de Rouen a voté la motion que voici :

« Les sénateurs et les députés, membres du Parti, devront respectivement constituer des groupes *uniquement* composés des membres inscrits sur les contrôles du Parti dans les conditions prévues à l'article 6 du règlement. »

Le Bureau a poursuivi la réalisation de cette

décision et son président, M. Combes, s'y est employé d'un effort persistant. Sur son initiative, des entretiens — dont le Bulletin a rendu compte — ont eu lieu entre les parlementaires qui font partie du bureau du Comité Exécutif et les membres des bureaux des groupes radicaux et radicaux-socialistes du Sénat et de la Chambre. Les pourparlers engagés permettent d'espérer que l'entente se fera sur les bases posées par le Congrès de Rouen ; mais jusqu'à présent, la solution désirée n'est pas intervenue. Il est évident que tout le monde n'y met pas de bonne volonté. De sérieuses difficultés se sont produites. Elles étaient prévues, et il ne suffirait pas d'une formule pour les résoudre. C'est une œuvre à reprendre dès la rentrée. Il ne faudra pas moins que la persévérance et l'autorité de notre président, sa connaissance approfondie du terrain parlementaire, pour la mener à bonne fin.

Rapports avec le gouvernement

La constitution du cabinet présidé par M. Monis a fourni au Bureau une occasion agréable de reprendre ses rapports avec le gouvernement. Dans sa séance du 8 mars, le Comité Exécutif a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant, présenté par M. Combes :

« Le Comité Exécutif du Parti radical et radical-socialiste compte sur l'initiative hardie du nouveau cabinet et sur l'action persévérante des élus radicaux et radicaux-socialistes pour réaliser les réformes politiques, laïques, fiscales et socialistes inscrites au programme du Parti. »

Cet ordre du jour, que le président avait fait suivre d'un commentaire impliquant la confiance, a été remis à M. Monis par MM. Henri Michel et Lefranc. Le président du Conseil a fait aux délégués du bureau le plus cordial accueil.

On sait ce qu'il est advenu ensuite. L'affreux accident du champ d'aviation d'Issy a coûté la vie à notre cher et regretté ami M. Berteaux, dont nous ressentons toujours cruellement la perte, et M. Monis, grièvement blessé, s'est vu confiné à la chambre pendant plusieurs semaines. Ainsi at-

teint dans sa direction, le cabinet était à la merci d'un incident parlementaire. Il n'a pas eu le temps de donner sa mesure.

M. Caillaux a été appelé par la confiance du président de la République à la succession de M. Monis. Le nouveau ministère, rapidement constitué, a été bien accueilli par l'opinion républicaine.

Le Comité Exécutif, réuni le 12 juillet 1911, lui a marqué ses sympathies dans l'ordre du jour suivant, présenté par M. Combes, au nom du Bureau, et adopté à l'unanimité :

« Le Comité Exécutif du Parti radical et radical-socialiste, considérant que la composition du cabinet correspond pleinement à celle de la majorité républicaine du Parlement, lui adresse l'expression de sa confiance et compte sur lui pour faire aboutir dans l'ordre politique, économique et social les réformes inscrites au programme du Parti. »

Cet ordre du jour a été porté, le 15 juillet, à M. Caillaux et à M. Malvy, par une délégation du Bureau, composée de MM. Beauvisage et Michel, sénateurs ; Dalimier et Gasparin, députés ; F. Cahen, Chatenet et Lefranc. Aux vœux que lui a exprimés M. Michel, de la part du Comité Exécutif et de son président, M. Combes, le président du Conseil a répondu en donnant les plus nettes assurances de sa résolution de suivre une politique d'union et d'action républicaines. Nous avons tout lieu de penser que les espérances que nous ont fait concevoir se fermes déclarations ne seront point déçues

L'organisation

A la séance plénière tenue par le Comité Exécutif, le 12 avril dernier, M. Combes a prononcé un discours dont nous extrayons les passages suivants :

« Jamais le besoin d'organiser fortement le Parti ne m'est apparu plus urgent que depuis qu'ayant été élu président du Comité Exécutif j'ai pu étudier de plus près en détail, sa constitution.

« C'est immédiatement que nous devons nous mettre à la tâche : nous n'avons que peu de temps devant nous, d'ici aux prochaines élections,

et la possibilité du changement de mode de scrutin nous fait un impérieux devoir de ne pas perdre une minute.

« Je ne me fais pas d'illusion, en effet, sur le sort du scrutin d'arrondissement. Je ne me dissimule pas les inconvénients qu'il présente et les défauts graves qui sont nés de son fonctionnement même, ou plutôt l'abus que certains en ont fait. Cependant, je crois qu'on n'a pas tenu assez compte des services qu'il a rendus au parti républicain en l'absence de toute organisation ; on oublie peut-être trop que ses vices viennent moins de sa constitution même que de l'usage que quelques-uns en ont fait. Quoi qu'il en soit, le scrutin d'arrondissement a contre lui, aujourd'hui, une importante partie même de nos amis politiques et il semble probable que les prochaines élections législatives auront lieu avec un mode de scrutin élargi, avec un scrutin de liste sous une forme quelconque. C'est là ce qui doit nouspréoccuper.

« Aujourd'hui même, avec l'organisation insuffisante dont nous disposons, il nous serait impossible d'appliquer le nouveau mode de scrutin. On ne peut pas s'entendre d'un bout à l'autre du département : les comités manquent ou bien ils comptent peu de membres; il n'existe aucun contact entre eux. Comment pourrait-on faire une liste et si ces comités parvenaient à former une liste, cette liste aurait-elle véritablement une autorité suffisante vis-à-vis de la grande masse des électeurs du Parti ?

« C'est pour nous une question capitale. Pour pouvoir figurer honorablement dans les prochains scrutins et y prendre la place qui est due à notre Parti, il faut que nous puissions dresser des listes qui soient réellement choisies par les militants de tout le département. Nous ne pourrons le faire que si notre Parti est entièrement organisé, si nous avons un comité dans chaque canton, des fédérations d'arrondissement fortement constituées et des fédérations départementales qui soient, dans chaque département, la représentation fidèle du Parti.

« Je m'adresse aux membres non parlementaires du Comité Exécutif comme je me suis adressé aux groupes de la Chambre, je leur fais le même appel. Je demande à chacun d'entre vous de nous appor-

ter son concours. La tâche est grande, mais elle sera relativement facile si chacun y apporte de la bonne volonté.

« Nous devons nous organiser d'autant plus que, dans les prochaines batailles, nous serons serrés entre des adversaires qui ne nous ménageront pas. Ils sont de deux sortes : d'un côté les monarchistes de tout acabit ; en outre les cléricaux et les progressistes qui, s'ils sont où se disent républicains quand il s'agit du mode de gouvernement, n'en ont pas moins tous les préjugés des partis de réaction ; de l'autre côté, nous sommes combattus par les unifiés, et, quelles que soient les divisions que soulève parmi eux la politique de lutte de classes, nous ne devons pas nous leurrer sur leurs intentions à notre égard ; tout ce que nous pouvons espérer, c'est qu'ils se conduisent à notre égard en adversaires loyaux.

« Placés entre ces deux partis, nous ne pourrons maintenir notre rang et nous ne pourrons gagner de nouvelles batailles que si nous sommes fortement disciplinés et organisés. C'est à cette organisation que je vous convie. »

Les paroles de M. Combes correspondent au vœu exprimé par le Congrès de Rouen, sur un rapport présenté par M. Postel au nom de la Commission d'organisation et de propagande. Reproduites par le Bulletin, eles ont reçu 'approbation générale et produit, en maints départements, les effets attendus. Citons : le Gard, les Charentes, le Jura, la Haute-Saône, la Drôme, l'Aveyron, le Lot-et-Garonne, le Loiret, le Cher, la Dordogne, l'Yonne, l'Aube, etc.

Nul doute qu'après le Congrès de Nîmes, le mouvement ne s'accentue ; il deviendrait assurément décisif le jour où se préciseraient les intentions du Parlement en ce qui concerne la réforme électorale. Dans le doute qui se prolonge, on hésite, on tâtonne, on s'abstient. Il serait temps que le pays sût à quoi s'en tenir sur cette question capitale. La persistance de l'état d'incertitude où l'ont mis les fluctuations de la Chambre risquant d'être surtout préjudiciable à notre Parti, il appartiendrait à nos amis du Parlement de joindre leurs efforts pour solutionner promptement une question

qui apparaît comme la clef de tant d'autres problèmes.

L'insuffisance de notre organisation n'est d'ailleurs pas due à ce seul motif-là, non plus qu'à l'apathie de certaines de nos troupes qui ont pris la mauvaise habitude de ne s'ébranler qu'au moment de l'action électorale.

De l'ensemble des renseignements qui parviennent chaque jour au Comité Exécutif, il résulte que trop souvent l'activité des militants radicaux et radicaux-socialistes est entravée, contrecarrée, brisée par ceux-là mêmes qui devraient l'encourager et la faciliter. Nos amis trouvent contre eux, en maint endroit, des forces qui, de par leur nature même, trouveraient à s'exercer beaucoup plus normalement par ailleurs, si les hommes qui les détiennent s'inspiraient moins d'intérêts particuliers et un peu plus de ceux de la République et de la démocratie. Il y a là une situation éminemment paradoxale et qui s'impose à l'attention persistante du Comité Exécutif. Nous n'aurons sans doute que trop d'occasions d'y revenir. Mais nous ne nous lasserons pas.

Nous avons cité plus haut quelques-uns des départements où l'on s'est occupé avec fruit, cette année, de la réorganisation des forces radicales. Il convient d'y ajouter :

Les Bouches-du-Rhône, où une Fédération départementale a été créée fin janvier (mission Desvaux-Lefranc) ;

Le Finistère où, dans l'arrondissement de Brest notamment, à la suite des efforts persévérants de M. Natalini et d'une intervention de M. Desvaux, les principaux éléments du Parti se sont rapprochés et fédérés ;

La Gironde, où MM. Steeg et Desvaux, délégués le 22 janvier à Bordeaux, ont apaisé les dissentiments qui gênaient le développement de la Fédération ;

Le Rhône, où M. Richard a présidé, le 22 décembre et le 22 janvier, deux réunions desquelles est sortie, suivant la décision formelle du Congrès de Rouen, la fusion des deux Fédérations coexistantes en une Fédération unique que préside M. Herriot.

D'autre part, le bureau a procédé à des enquêtes sur la situation du Parti dans plusieurs départements, notamment la Drôme, la Charente, l'Indre-et-Loire, la Lozère, la Haute-Garonne (où MM. Pelletan et Thalamas se sont rendus), le Rhône, la Seine-Inférieure, le Var, le Vaucluse, la Cochinchine, etc.

Cela, sans préjudice des informations auxquelles donnent lieu les incidents, électoraux et autres, qui se produisent sur les différents points du territoire, et qui font tout naturellement l'objet d'un examen spécial de la part du bureau.

Bref, toute l'année, les questions d'ordre divers relatives à l'organisation du Parti sont restées, peut-on dire, à l'ordre du jour des séances hebdomadaires du bureau et conjointement y ont été traitées les questions ayant trait à la propagande qui y sont si intimement liées.

La propagande

Au nombre de ces dernières questions, et au premier plan, figurait la formation du « corps de délégués temporaires » décidée par le Congrès de Rouen.

Le bureau s'en est occupé dans ses séances de décembre, de janvier et de février ; il s'est assuré tout d'abord la collaboration de M. Dauthy ; puis il a entendu le 22 février, M. Gaston Gros, venu de la part de la Commission de propagande pour l'entretenir de cette création ; et le 15 mars, il a conféré avec MM. P. Richard, Mossé, Bauzin, Bokanowski, Canu, Boussenot, Richard de Burgue, Châtenet, Jules Durand, en vue de la répartition des départements où l'urgence d'une propagande méthodique se faisait le plus sentir : les Côtes-du-Nord, la Haute-Vienne, l'Allier, le Loir-et-Cher, la Dordogne, la Corrèze, l'Orne, le Puy-de-Dôme, le Var, la Nièvre, etc...

Nos collègues acceptèrent les missions temporaires qui leur furent proposées pour ces départements. La Haute-Vienne et l'Allier furent réservés à M. Dauthy.

Ainsi que l'avaient indiqué MM. J.-L. Bonnet et Desvaux dans la séance du Comité Exécutif, il

s'agissait moins d'aller faire des conférences que de convaincre peu à peu, par un travail obstiné, les militants de ces départements de la nécessité de s'unir et de relier les uns aux autres les groupements ainsi fondés.

« Ce qu'il nous faut, disait Desvaux, ce sont des hommes de bonne volonté, opiniâtres et modestes qui acceptent de consacrer une semaine ou deux à parcourir une région déterminée, à causer avec les militants, à créer des comités, à organiser et à discipliner cette grande armée, trop dispersée, du parti radical et radical-socialiste. »

Et Bonnet ajoutait, dans le même esprit :

« Nous demanderons à quatre ou cinq de nos amis, très au courant de l'organisation de notre Parti, de vouloir bien lui consacrer, à partir du 1er janvier, deux ou trois semaines. Nous aurons ainsi, d'une façon continue, des hommes dévoués qui pourront organiser en province des comités et des fédérations et, lorsque des élections se présenteront, se rendront sur place, résoudront les difficultés s'il s'en présente, apporteront à nos candidats le concours qui leur est nécessaire. Dans certains endroits, si des inerties s'opposent à l'organisation du Parti, ces délégués feront les démarches amicales qui s'imposeront. Leur tâche sera toute de patience et de ténacité. Par eux, notre Parti se développera et grandira en autorité. »

Ces hommes de bonne volonté, le bureau les avait facilement recrutés, comme toujours, parmi ces jeunes orateurs qui paient sans compter de leur temps et de leur talent pour la diffusion constante des doctrines du Parti et auxquels nous saisissons au passage l'occasion d'adresser de chaleureux remerciements. Mais les circonstances amenèrent le bureau à modifier les premières dispositions prises. La loi sur les retraites ouvrières et paysannes allait entrer en vigueur. A la campagne de dénigrement systématique entreprise contre cette loi de progrès social par les réactionnaires et les révolutionnaires, il importait d'opposer une campagne non moins ardente et d'éclairer la démocratie sur la véritable portée d'une réforme dont le parti radical avait été le principal artisan.

M. Dominique fit à ce sujet, le 10 mai, au Comité Exécutif, la communication suivante :

« Le bureau du Comité Exécutif, dans ses séances des 19, 26 avril, 3 et 10 mai, s'est préoccupé des moyens de faire connaître la loi et d'organiser une propagande intensive en faveur de son application. Il a décidé de mettre à la disposition des groupements adhérents des brochures et des conférenciers. Il a demandé au ministère du travail de bien vouloir mettre à sa disposition des brochures de vulgarisation et il convoque, pour ces jours-ci, tous les conférenciers qui veulent bien lui apporter un concours régulier et auxquels il demandera de s'associer à son action pour organiser des tournées de conférences.

« Le ministère du travail, entre temps, a demandé au Comité Exécutif de vouloir bien lui apporter sa collaboration la plus active pour l'application de la loi. Le Comité Exécutif était d'autant mieux prêt à répondre à cet appel qu'il avait déjà, ainsi que vous le voyez, pris toutes ses dispositions pour une action énergique. Les conférenciers du Parti partiront sans retard en campagne et ils iront, sous la direction du Comité Exécutif, d'accord avec les groupements radicaux-socialistes, expliquer et défendre la loi des retraites partout où leur concours sera demandé. »

L'initiative du bureau fut approuvée par le Comité Exécutif et, dès le lendemain, nos amis se sont mis en route. Le Bulletin a fait mention, en leur temps, des tournées de conférences de MM. Bokanowski (Haute-Garonne, Aude, Nord, Hérault, Seine) ; Canu (Aveyron, Ardèche, Loire, Haute-Loire, Maine-et-Loire, Oise, Gard) ; Fabiani (Var, Manche, Alpes-Maritimes, Seine-Inférieure, Basses-Pyrénées, Pas-de-Calais, Seine-et-Marne, Seine) ; Gaston Gros (Nord, Aisne, Charentes, Seine); Jules Durand (Lot, Mayenne, Seine) ; Richard de Burgue (Vaucluse, Alpes-Maritimes, Var) ; Bienaimé (Somme) ; Vollaeys (Nord, Aisne, Seine-et-Oise) ; Dominique (Finistère, Loiret, Seine) ; Ostreicher (Seine-Inférieure, Nord, Somme) ; Douzet (Loire, Isère, Rhône), Fabius de Champville (Côte-d'Or, Orne, Maine-et-Loire, Seine) ; Lucien-Victor-Meunier (Vendée, Gironde) ; Paul Richard, Mossé,

Weill, etc., et qui ont produit d'excellents résultats.

Les missions spéciales dont nos amis avaient bien voulu se charger en ont été retardées ; mais elles seront reprises dès la saison prochaine et, en attendant, nous pouvons dire que le Comité Exécutif a contribué dans une large mesure à montrer sous son vrai jour la loi protectrice que l'on essayait de couvrir de dangereuses légendes et il a rendu ainsi un nouveau service à la République, sans hésiter à prendre à sa charge les frais de la campagne.

Le Congrès avait également donné mandat au bureau d'organiser, avec le concours des parlementaires du Parti, plusieurs grandes manifestations publiques. Ces manifestations ont eu lieu ; mais elles ont surtout été faites par un groupe qui s'est constitué, dans ce but, au Parlement, sous la présidence de M. Chéron.

Dans la séance du 14 décembre 1910, M. Dalimier, à la demande du bureau, a fourni quelques explications sur la formation de ce groupe spécial :

« Nous avons eu trop souvent l'occasion, a-t-il dit, de constater que lorsque le Comité demandait le concours de députés pour faire des conférences, il obtenait difficilement un résultat. Plusieurs de nos amis de la Chambre se sont émus de cet état de choses, alors que tous les partis, à droite et à gauche, mènent une action très vive. Notre ami Chéron, à la suite d'une grande réunion qu'il avait organisée à Rouen avec quelques parlementaires, a eu l'heureuse idée de convoquer tous ceux d'entre nous qui peuvent porter la parole et il leur a proposé d'aller faire des tournées de conférences à travers la France. Ce groupe s'est constitué avec un très grand nombre de radicaux et de radicaux-socialistes, auxquels se sont joints quelques républicains de gauche et quelques socialistes indépendants.

« Il a été entendu que les réunions n'auront jamais lieu que d'accord avec les groupements radicaux et radicaux-socialistes ainsi qu'avec la représentation républicaine du département intéressé. »

On se rappelle le succès des manifestations dont

il s'agit, à Lille notamment, où M. Caillaux prononça un véritable discours-programme. Il faut souhaiter qu'elles soient continuées pendant toute la législature.

MM. Chéron et Bouffandeau se sont rendus, le 4 janvier, devant le bureau. Il a été convenu que le groupe Chéron mettrait ses conférenciers à la disposition du Comité Exécutif et s'adjoindrait pour les manifestations préparées par lui des orateurs non parlementaires que lui désignerait le bureau. C'est là un signe de bonne entente qu'il convient de souligner

Notons encore :

Une grande réunion organisée à Arras, le 5 mars, par les Fédérations du Pas-de-Calais et du Nord, avec le concours de MM. F. Buisson, Bouffandeau, Loth, Debierre ;

Et les Congrès :

De la Fédération du Rhône, les 24 et 25 juin :

De la Fédération de la Côte-d'Or, à Châtillon, le 23 avril (avec le concours de M. Dalimier) ;

De la Fédération de Saône-et-Loire, le 7 mai ;

De la Fédération de Meurthe-et-Moselle, le 14 mai (avec le concours de MM. Pelletan et Haudos) ;

De la Fédération de l'Aisne, à Saint-Quentin, le 9 avril (avec le concours de M. Ranson) ;

De la Fédération de l'Hérault, le 9 avril :

De la Fédération du Sud-Est, auquel le bureau avait délégué MM. Fabiani, Lévy-Ullmann, Chatenet et de Burgue, et qui a si bien réussi que l'on doit souhaiter de voir cet exemple suivi dans toutes les régions.

Félicitons-nous, pour finir, de l'utile collaboration que la Ligue de propagande radicale et radicale-socialiste nous a prêtée, au cours de cette année comme précédemment. Souhaitons que sous l'impulsion de son président, M. Virot, et de son secrétaire général, M. Durand, s'accroisse encore sa prospérité.

L'action électorale

Un certain nombre d'élections partielles ont eu lieu depuis la consultation générale de 1910. Elles

n'ont pas toutes été favorables à nos candidats et les détestables coalitions qui se sont produites, l'an dernier, se sont parfois renouvelées. Il y a là un péril et une menace dont il importe de se préoccuper.

Pour y parer dans la mesure du possible, nos amis ont le devoir, nous ne saurions trop le répéter, de compléter leurs organisations locales. Mais ils devront aussi veiller au choix de leurs candidats, car trop souvent on impute au Parti la responsabilité d'échecs qui sont la conséquence de fautes personnelles.

Il faut que nos Comités, par une vigilance et une activité inlassables, montrent qu'ils ne sont pas de simples instruments aux mains de quelques hommes, si méritants soient-ils, mais des organes permanents de propagande d'idées et de vulgarisation de doctrines. Pas d'étroitesse de vues, pas de mesquines ambitions, surtout pas d'intransigeance, pas de tyrannie, mais des conceptions larges et élevées.

La tolérance et la bonté n'excluent pas l'énergie. Il y a temps pour tout. C'est affaire de jugement et d'opportunité.

Nos Comités ont tout avantage à donner aux électeurs l'impression très nette qu'ils savent placer leur idéal politique et social au-dessus des petites considérations de clocher. Ils gagneront ainsi et assureront à leurs candidats, mieux qu'en recherchant l'influence et la faveur, la confiance du corps électoral.

N'hésitons pas à redire, en outre, qu'une des principales conditions de la victoire, c'est la concorde entre républicains — que les candidats, suivant le terrain de combat, soient à notre aile droite, comme à Angoulême où l'union de toutes les fractions de l'opinion républicaine vient de donner lieu à une belle revanche, ou bien à notre gauche, comme dans le Jura (élection Berthod, siège reconquis) et en Seine-et-Oise (élection Laurent).

Le plus grand danger, peut-être, naît des rivalités et des divisions locales : c'est celui-là que nos amis doivent s'efforcer de surmonter et il ne dépend que d'eux d'y parvenir. De ces divisions nos adversaires ne sont pas exempts, on l'a vu à Angoulême. Ce n'est pas une raison pour négli-

ger la discipline. La leçon est double, voilà tout.

Efforçons-nous toujours de faire prévaloir les principes de notre Parti ; mais ne perdons jamais de vue l'intérêt supérieur de la République.

Le Bulletin et le « Radical »

Un passage du rapport présenté par M. Postel à Rouen, au nom de la Commission de l'organisation et de la propagande, était consacré au Bulletin du Parti.

« Nous pensons tous, y disait-il, que dans une vaste organisation comme la nôtre il faut, de toute nécessité, mettre à la disposition de nos 250.000 adhérents un Bulletin, qui soit un réel et vivant organe de tout ce qui touche à la vie de notre Parti, dans nos Comités comme au Parlement, qui soit le trait d'union et l'arme de ralliement de tous nos militants, et qu'en conséquence, il y a lieu de réformer et améliorer le Bulletin actuellement existant, pour le porter à un tirage plus en rapport avec les besoins de notre action et de notre propagande.

La Commission spéciale du bureau et la Commission de la propagande et de l'organisation recherchèrent tout de suite après le Congrès les moyens de réaliser les desiderata ci-dessus rappelés ; et, dans la séance plénière du 14 décembre, M. J.-L Bonnet exposa au Comité Exécutif le plan auquel on avait cru pouvoir s'arrêter dans le but de transformer le Bulletin en une sorte de grand hebdomadaire du Parti. Cet exposé reçut l'assentiment unanime. Mais une grosse difficulté subsistait, du fait des dépenses à prévoir.

C'est alors que le bureau fut saisi par la direction du *Radical* d'une intéressante proposition qu'après étude, notre respecté président voulut bien me charger de présenter à la ratification du Comité Exécutif, dans la séance plénière du 11 janvier. Je crois devoir reproduire ici le procès-verbal de cette séance :

« Le journal *Le Radical* deviendrait l'organe officiel du Parti, sous le contrôle et avec le concours du bureau du Comité Exécutif. La ligne générale de sa rédaction serait conforme au programme et à l'action politique du Parti. L'éditorial du

Radical serait consacré plus particulièrement à l'étude des questions économiques inscrites dans notre programme. Les articles de tête seraient confiés uniquement à des membres du Parti. élus ou non parlementaires. Le journal se tiendrait systématiquement en dehors des questions ministérielles.

« Le Bulletin du Parti serait spécialement constitué par une feuille spéciale encartée, à un jour déterminé, qui serait rédigée par les soins et sous la responsabilité du bureau du Comité Exécutif. Sous cette rubrique paraîtraient, comme aujourd'hui dans le Bulletin, les articles, communications et correspondances du Comité Exécutif ou de ses adhérents. Cette partie pourrait s'étendre à deux, trois ou quatre pages. Il y serait réservé une place spéciale à l'action parlementaire du Parti et aux travaux de ses élus dans les deux Chambres.

« En plus, chaque jour, sous la rubrique « Chronique du Parti », seraient insérées toutes les informations quotidiennes émanant du Bureau du Comité Exécutif qui, bien entendu, resterait entièrement maître de ses communications.

« Au point de vue financier l'accord pourrait être fait sur les bases ci-après : Le prix de l'abonnement au Bulletin ainsi transformé resterait le même que celui du Bulletin actuel, soit 3 fr. par an. En outre, pour les membres du Parti, le *Radical* consentirait des abonnements complets au prix de 15 francs par an. Les abonnés actuels au Bulletin n'auraient que 12 francs à verser en supplément pour recevoir le journal quotidiennement.

« Les avantages financiers de la combinaison sont évidents. Je n'insisterai pas. Ce qui nous importe, ce sont les avantages moraux que le Parti peut en retirer.

« Nous avons trop souvent constaté, notamment lors des dernières élections combien le Parti était désarmé à certains moments, parce qu'il ne possédait pas d'organe pour faire entendre sa voix. L'accord qui nous est proposé par M. Perchot, directeur du *Radical*, met cet organe à notre disposition : il repose essentiellement sur la valeur morale des deux parties. Il s'agit d'une entente durable... »

« Le Président met aux voix la proposition du bureau tendant à ce que ses représentants soient autorisés à arrêter avec M. Perchot les bases définitives de l'accord à intervenir entre le Parti et le journal *Le Radical*.

(*Cette proposition mise aux voix est adoptée.*)

« Le président remercie M. Perchot de l'offre qu'il a bien voulu faire au Comité Exécutif du journal qu'il dirige.

« M. Perchot remercie le Comité Exécutif de la confiance qu'il a bien voulu lui témoigner.

La décision prise par le Comité Exécutif fut sans tarder mise à exécution. L'accord, autorisé par l'assemblée, fut conclu, accord de bonne foi, qui, de part et d'autre, a été ponctuellement suivi, étant entendu que la liberté du journal resterait entière, dans le cadre des règles générales du Parti, et que seules les communications émanant du bureau et publiées dans le Bulletin officiel engageraient le Parti.

Sept mois se sont écoulés depuis lors. On a pu juger des résultats, sans que nous ayons à y insister. Tous les journaux qui soutiennent les principes et le programme du Parti radical et radical-socialiste se recommandent, de ce seul fait, à l'intérêt de nos militants ; mais il nous est licite d'appeler leur attention toute particulière sur un organe qui s'est imposé, pour mériter leur sympathie, des sacrifices considérables.

Nous avons pu, grâce à lui, donner à notre action et à notre propagande, suivant le vœu du Congrès de Rouen, un développement qui n'a pas été sans effets. Il y a toutefois encore beaucoup à faire dans ce sens. La fonction permanente dont m'a honoré le bureau ne va pas sans quelques difficultés. Je m'efforce de m'en montrer digne, aidé par les conseils de mes collègues. Mais, pour donner au Bulletin et au journal lui-même une importance en rapport avec le grand Parti auquel ils s'adressent et dont ils portent la pensée, il est indispensable que tous nos adhérents nous apportent un appui et une aide de chaque jour.

En temps ordinaire, et surtout au moment des

périodes électorales, la libre disposition d'un organe quotidien sera, pour le Parti, infiniment précieuse, mais si son existence est un gage d'action utile, il faut faire en sorte de l'assurer. Ainsi se complétera et grandira l'œuvre commencée. L'avantage qu'elle présente n'échappe à personne. Ne la laissons pas péricliter.

Le siège social

A plusieurs reprises déjà, on a fait ressortir les inconvénients des locaux de la rue de Valois. Ils ont toujours été incommodes, mal appropriés à leur destination et, en dépit des aménagements auxquels on a dû faire procéder pendant l'hiver 1909-1910, ils sont devenus tout à fait insuffisants. Nous en avons cherché d'autres ; mais jusqu'à présent, nous n'en avons pas trouvé. Cela tient surtout, disons-le, à ce que nous avons reculé devant les frais.

Le siège social du Parti ne peut être éloigné du centre de Paris. Or les loyers y sont très chers.

Le local doit se composer de : deux salles de commission, dont une assez vaste ; deux pièces au moins pour les bureaux ; une pour les archives et la bibliothèque ; une autre pour les manipulations et expéditions de documents et de brochures. Donc cinq pièces au minimum, en admettant que les séances plénières continuent de se tenir au café du Globe ou dans un autre établissement du même genre. Mais le mieux serait évidemment de pouvoir disposer, au rez-de-chaussée de l'immeuble du siège social, d'une salle utilisable, sinon pour les séances les plus importantes où les assistants viennent en grand nombre, du moins pour certaines réunions moins attirantes.

Cela n'est pas impossible à trouver ; mais à la condition d'élever fortement la dépense annuelle qui ne serait guère inférieure à 5.000 fr. — plus du double de celle que notre budget supporte aujourd'hui. Nous n'avons pas cru pouvoir l'engager sans le consentement du Parti tout entier. Et pourtant elle nous apparaît comme inévitable. Le Congrès de Nîmes voudra-t-il ouvrir au bureau les crédits nécessaires ?

Observations. — Modifications

Il nous paraît à propos de résumer ici quelques-unes des observations présentées, en cours d'année, dans les séances plénières, par différents rapporteurs au sujet de certaines mesures qu'il conviendrait de prendre et qui visent le fonctionnement des Congrès et du Comité exécutif.

Les votes au Congrès (rapport Canu). — La Commission du Congrès de Nîmes a été saisie par son vice-président, notre excellent camarade Chéradam, d'un type de carte établi en projet par un imprimeur et répondant très exactement à la conception qu'elle avait indiquée et dont vous avez approuvé les lignes générales. Je suis heureux d'ajouter que le type soumis à la Commission et qui contient douze bulletins blancs et douze bulletins bleus fait tomber la principale objection soulevée contre la transformation si nécessaire de nos cartes de congressistes. On redoutait que la nouvelle carte coutât plus cher que l'ancien carton simple. Ce n'est heureusement pas exact et notre ami Chéradam nous a déclaré que l'imprimeur qui avait établi le type qu'il nous présentait et que nous avons immédiatement adopté sous réserve des observations ultérieures du bureau, s'offrait à établir 1.500 cartes semblables pour le prix forfaitaire de 25 francs, soit 1 franc de moins que les anciennes cartes qui revenaient à 26 francs les 1.500. Le type qui nous a été présenté sera soumis au bureau du Comité lors de sa prochaine réunion et nous avons confiance que vous voudrez bien lui donner mandat de statuer définitivement sur une réforme matérielle dont l'importance ne vous avait pas échappé.

(Le type de carte a été adopté.)

Les délégations au Comité Exécutif (rapport Desvaux). — Le rapporteur exprime le regret de constater que pour quelques départements le Comité Exécutif ne possède aucun représentant non parlementaire et qu'un assez grand nombre de délégués ne paraissent pas appartenir à des organisations des départements qu'ils représentent. L'article 19 de notre règlement est formel à ce sujet.

(Des dispositions sont à prendre pour assurer l'application de cette disposition.)

Les séances du Comité Exécutif (rapport Lefranc). — Il conviendrait de rechercher les moyens d'associer plus directement et plus régulièrement les organes départementaux aux travaux du Comité Exécutif. Est-il nécessaire que le Comité Exécutif se réunisse chaque mois ? L'expérience a prouvé que les séances mensuelles n'attirent ou ne retiennent qu'un nombre assez restreint de délégués, peut-être parce que l'attrait de ces séances laisse forcément à désirer. Il n'est pas de renouveler constamment l'ordre du jour, à moins de faire du Comité Exécutif une façon de cercle d'études politiques, économiques et sociales. Mais est-ce bien là son objet et son but ? Ne vaudrait-il pas mieux que le Comité Exécutif, sauf circonstances exceptionnelles, ne tînt que des séances trimestrielles, consacrées plus particulièrement à l'examen des questions intéressant la vie même du Parti, son organisation, sa propagande, sa tactique et la politique générale à défendre dans le pays ? Dans ce cas, le Comité Exécutif se réunirait, le samedi par exemple, l'après-midi et le soir.

Des dispositions seraient à prendre pour faciliter le voyage à Paris d'un ou deux délégués, expressément mandatés à cette occasion par leurs Fédérations respectives

Les Comités et leur cotisation. — Dans la séance du 14 juin, connaissance a été donnée au Comité Exécutif de la liste des Comités inscrits rue de Valois. Des renseignements recueillis, il appert que les Comités existants dans les départements sont beaucoup plus nombreux. Il y aurait un intérêt évident à établir un contact plus direct et permanent entre ces Comités et l'organisme central du Parti. Une motion a été déposée au Congrès de Rouen, tendant à ce que tous les Comités de France soient tenus de s'affilier au Comité Exécutif en même temps qu'aux Fédérations locales : le principe en a été approuvé, le 14 juin, par le Comité Exécutif. Il ne semble pas en effet, que cette innovation puisse porter atteinte aux droits et prérogatives des Fédérations. Resterait à voir si la cotisation annuelle de 10 francs, augmentée

de l'abonnement de 3 francs au Bulletin, ne constituerait pas une gêne pour nombre de ces Comités, qui cotisent déjà à leurs Fédérations. Peut-être, pour cette raison, y aurait-il lieu de réduire à 5, 6 ou 8 francs au maximum le versement à faire au Comité Exécutif, cotisation et abonnement compris ?

L'accroissement du nombre des Comités inscrits compenserait la diminution des recettes. Le budget du Parti n'en serait pas lésé, au contraire, et l'unité du Parti s'en trouverait renforcée.

Les Congrès. — Nous devrons, ainsi qu'il est dit plus haut, étendre l'organisation des congrès régionaux. Il y aurait peut-être utilité à tenir à Paris les congrès annuels et à soumettre les questions au préalable à des Congrès régionaux dont une réglementation générale pourra être étudiée.

Les séances du Bureau. — Le bureau se réunit le mercredi de chaque semaine. La répétition de ces séances décourage l'assiduité. Il semble que les affaires courantes gagneraient à être traitées, notamment par la Commission d'administration. Le bureau tiendrait, tous les mois, indépendamment des circonstances exceptionnelles, une séance rigoureusement obligatoire pour tous ses membres, sauf excuses motivées, et l'ordre du jour en serait établi avec soin pour en assurer l'intérêt.

Les permanences quotidiennes devront, par contre, être régularisées.

Les Commisions. — Le Comité Exécutif procède, chaque année, à la désignation des membres de ses commissions d'études : le nombre de ces membres n'est pas limité.

Le travail de plusieurs de ces commissions gagnerait à être réglementé, de manière que les séances qu'elles sont appelées à tenir soient plus assidûment suivies. Chacune d'elles pourrait être appelée à étudier quelques-unes des questions rentrant dans ses attributions et d'en faire l'objet d'un rapport qui serait mis à l'ordre du jour des séances du Comité Exécutif.

La Commission du règlement et de la discipline ne compte que 15 membres, choisis à l'élection. Son tableau a été un peu moins chargé, cette année, que précédemment ; elle a eu pourtant à examiner des affaires assez délicates.

Peut-être y aurait-il lieu de la scinder, en créant une Commision du règlement. Dans ce cas, on pourrait :

1° Transformer la Commission de la discipline en une sorte de tribunal dont les membres, réduits à 5 ou 7, s'engageraient à siéger avec une régularité absolue ;

2° Instituer une Chambre d'appel, dont la composition serait à déterminer, de manière à offrir toutes garanties.

Ainsi, d'une part, le Comité Exécutif, et même les Congrès, seraient délivrés de ces affaires disciplinaires pour lesquelles ils ont si peu de goût et qu'ils sont appelés à juger sans pouvoir, le plus souvent, les approfondir. D'autre part, les droits légitimes des intéressés seraient entièrement sauvegardés.

Le Congrès de Nîmes voudra sans doute se prononcer sur les diverses modifications ci-dessus sommairement indiquées, soit en les sanctionnant, soit en les renvoyant, avec son avis et pour mise au point, au Comité Exécutif.

J'aurai terminé ce rapport, dont mes collègues et amis voudront bien excuser la longueur inusitée, en louant comme il sied, et dans un sentiment de pleine justice, la vigilance et l'activité de notre secrétaire administratif, M. Reynard, et le zèle de ses collaborateurs, MM. Restellini et Walhin.

Je crois pouvoir affirmer, en concluant, que l'année a été bien remplie. Mais le travail appelle le travail. Les matériaux sont à pied d'œuvre. Persévérons.

Le Président. — Quelqu'un demande-t-il la parole sur le rapport de M. Lefranc ?

M. Nicolas Estier. — Je n'ai pas vu dans le rapport de notre ami Lefranc si une décision avait été prise par le Comité Exécutif sur l'adhésion des Fédérations régionales dont le principe avait été adopté par le Congrès de Rouen. Le Comité Exécutif a-t-il examiné cette question ? J'ai reçu mandat de la Fédération des Bouches-du-Rhône de demander que le Congrès de Nîmes prenne une décision sur la situation, vis-à-vis du Parti, des Fédérations régionales.

M. Emile Desvaux. — Un seul mot. Tout en rendant justice à la pensée qui a inspiré notre ami, je ferai observer que, l'année dernière, c'est simplement le principe de la proposition qui a été adopté par le Congrès. L'année dernière nos amis des Bouches-du-Rhône et du Rhône ont fait justement observer que l'article 37 du règlement général prévoit la constitution, au-dessus des comités locaux et des fédérations départementales, d'unions régionales. Le Congrès, par une décision prise à l'unanimité par la commission de règlement, a décidé qu'en effet il y avait lieu de faire droit à cette réclamation. Au cours de l'année, le Comité Exécutif n'a pu que sanctionner la décision de principe prise par le Congrès. Restait la question de rédaction ; c'est de cette rédaction que s'occupera aujourd'hui même la commission de règlement. Liée par une décision du précédent Congrès, la commission ne peut qu'entériner la décision de principe prise l'année dernière.

Le Président. — Sous réserve de ces observations, le rapport de notre ami Lefranc est adopté ? (*Approbations unanimes.*).

NOMINATION DE LA COMMISSION DE LA DECLARATION DU PARTI

Le Président. — Le Congrès est appelé à nommer la commission de la Déclaration du Parti.

Voici les noms proposés :

MM. Camille Pelletan, Ferdinand Buisson, Emile Desvaux, J.-L. Bonnet, Debierre, Charles Dumont, Nicolas Estier, Lefranc, Jules Gariel, Dalimier, Cazelles, Bourély, Pelisse, Dominique, Chabannes, Herriot, Delpech, Fabiani, Henri Michel, Ceccaldi.

Le Bureau vous propose d'adopter cette liste.

(*La Commission de la Déclaration du Parti est ainsi constituée.*)

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président. — Voici l'ordre des travaux que nous vous proposons. Il est bien entendu que le Congrès est maître d'apporter les modifications qu'il jugerait nécessaires :

Vendredi à 2 heures : 1° Rapport de la Commission de discipline (affaire Dufrène) ; 2° Le Contrat collectif du travail ; 3° Nomination du Comité Exécutif ;

Samedi matin à 9 heures : 1° La Défense de l'école laïque et les œuvres complémentaires de l'école ; 2° La question de la vie chère ;

Samedi après-midi à 2 heures : 1° Organisation, propagande, tactique ; 2° La politique extérieure et coloniale du Parti ; 3° Rapport de la Commission du règlement ;

Dimanche matin à 9 heures : Désignation de la ville où se tiendra le prochain Congrès ; 2° Rapport de la Commission des vœux ; 3° Déclaration du Parti.

Le Bureau du Comité Exécutif a fait sienne une proposition de la Fédération du Gard tendant à ce que le Congrès, en signe de deuil, ne tienne pas cette année le banquet qui clôture habituellement ses travaux.

Le Congrès a présente à la pensée l'épouvantable catastrophe qui a récemment frappé la Nation ; il appréciera toute la délicatesse qui a inspiré la Fédération du Gard et il se ralliera certainement à sa proposition. (*Assentiments unanimes.*)

M. Fabius de Champville demande que la question de la vie chère soit portée en tête de l'ordre du jour.

M. Falot. — Le Congrès de Rouen avait décidé que la question du Contrat de travail serait mise en tête de l'ordre du jour du Congrès de Nîmes. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que la question de la vie chère soit portée à la tribune au début de la séance de demain, sous réserve que l'on aborde, immédiatement après, le Contrat collectif du travail, et que le rapport de la Commission de discipline soit reporté à la fin de l'ordre du jour.

Le Président. — Le rapport de la Commission de discipline ne viendra en séance du Congrès que lorsque la Commission sera prête. Nous pourrons l'intercaler dans l'ordre du jour au moment qui sera le plus convenable. Si l'Assemblée n'y voit pas d'inconvénient, nous réglerons ainsi l'ordre du jour de la séance de demain : 1° La Vie chère ; 2° Le Contrat collectif. (*Assentiment unanime.*)

Je donne la parole à M. Lucien Victor-Meunier pour une question se rattachant à la fixation de l'ordre du jour.

M. Lucien Victor-Meunier. — Citoyens, je ne m'attendais pas à prendre la parole en ce moment. J'avais déposé entre les mains du bureau du Comité Exécutif une demande d'interpellation, et, de plus, je m'étais fait inscrire dans la discussion qui aura lieu après-demain sur la propagande et la politique générale du Parti. Mais il m'importe excessivement peu que la question que j'ai le devoir de traiter vienne en discussion au moment du règlement de l'ordre du jour. Je suis prêt. Je serai, d'ailleurs, extrêmement bref.

Il n'a pas échappé, j'en suis sûr, à beaucoup d'entre vous, que l'ordre du jour du Congrès présente une lacune. Beaucoup d'entre vous, assurément, se souviennent que, l'an dernier, à Rouen, à la suite de l'intervention que je m'étais permise dans la discussion sur la réforme électorale, un certain nombre de congressistes ont déposé une proposition tendant à inscrire la question de la revision de la Constitution à l'ordre du jour du Congrès de 1911. C'est le citoyen Michel qui présidait cette séance. Il se souvient parfaitement d'avoir mis cette proposition aux voix et d'avoir constaté qu'elle a été adoptée. Du reste, le compte rendu officiel du Congrès en fait foi. Pour des raisons dans l'examen desquelles je ne veux pas entrer, le bureau du Comité Exécutif a cru devoir écarter momentanément cette question. Je ne suis point l'homme des récriminations et je me reprocherais d'abuser des moments du Congrès en exposant des griefs que je ne demande qu'à oublier.

Je conçois très bien que, dans l'état actuel des choses, aucune étude n'ayant été faite, aucune commission n'ayant été nommée, le Congrès n'étant saisi d'aucun rapport, il est absolument impossible de discuter aujourd'hui la question de la revision de la Constitution. Aussi je ne vous demande pas de la discuter ; ce que je vous demande, c'est de confirmer par un vote formel le vote que vous avez émis l'année dernière à Rouen, c'est de décider, séance tenante, que cette question

sera inscrite en tête de l'ordre du jour du Congrès de 1912.

Notre président voulait bien me recommander, quand je suis monté à cette tribune, de ne pas discuter le fond de la question. Cette précaution était inutile. Je n'ai pas l'intention d'ouvrir devant vous, à l'heure actuelle, un débat sur la revision de la Constitution, cela pour deux raisons : d'abord parce que ce n'est pas le moment ; ensuite, parce que je crois que ce serait chose parfaitement oiseuse, car je pense qu'il ne se trouverait personne, dans cette assemblée de radicaux et de radicaux-socialistes, pour monter ici et venir prendre la défense de la Constitution essentiellement réactionnaire que les monarchistes de l'assemblée de Versailles ont imposée à la République. (*Vifs applaudissements.*)

Je me reprocherais donc de faire apparaître devant vous les raisons sérieuses qui militent en faveur d'une étude non différée de cette question que je considère, quant à moi, et je ne suis pas seul, comme une question vitale, primordiale. Je ne discuterais que si des contradictions se produisaient, mais je suis persuadé qu'il ne s'en produira pas.

C'est en toute confiance que je vous demande d'adopter la proposition que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau, et qui, en même temps que de ma signature en tant que délégué de la Fédération radicale de la Charente, est revêtue de la signature du président de la Fédération de la Gironde. Elle est ainsi conçue :

« Le Congrès de 1911 du Parti radical et radical-socialiste, affirmant la nécessité primordiale de reviser dans l'esprit le plus largement républicain et démocratique la Constitution de 1875, décide formellement d'inscrire la question de la revision de la Constitution en tête de l'ordre du jour du Congrès de 1912. »

Je me permettrai de vous faire observer en terminant que c'est à peu près la reproduction de l'ordre du jour adopté il y a peu de jours, à l'unanimité, à Paris, dans une assemblée considérable que vous me permettrez de ne pas désigner autrement ici. (*Vifs applaudissements.*)

M. Lefranc. — Le Congrès ne peut pas, dès à

présent, accepter le considérant de la proposition Lucien Victor-Meunier, considérant qui tendrait à préjuger de la question.

Le Président. — Je vous propose le renvoi à la Commission de cette motion, étant bien entendu que l'année prochaine, en tête de l'ordre du jour, viendra la discussion du rapport qui aura été fait sur cette question.

M. Lucien Victor-Meunier. — Mais il est bien entendu — je pense être d'accord avec le Comité Exécutif — qu'une Commission spéciale sera nommée pour examiner la question de revision de la Constitution.

Le Président. — C'est cela.

M. Lucien Victor-Meunier. — Quant au considérant que j'ai inséré dans ma proposition affirmant la nécessité de reviser dans l'esprit le plus largement républicain et démocratique la Constitution de 1875, véritablement, je n'avais pas cru faire quelque chose de trop hardi, et le reproche qui m'est adressé de préjuger la question ne laisse pas que de m'étonner un peu. (*Très bien !*) Je répète encore que je considère comme impossible qu'on vienne dire ici que cette Constitution, qui a été faite pour empêcher la République de progresser et d'agir, soit républicaine et démocratique. En affirmant qu'il faut la reviser dans un sens républicain et démocratique, je constate tout simplement qu'elle n'est ni républicaine, ni démocratique ; et prétendre alors que je préjuge de la question, c'est un peu comme si vous me contestiez le droit d'affirmer qu'il fait jour en ce moment. Mais s'il y a quelques timidités que je suis surpris de rencontrer ici et qui s'émeuvent, je ne veux pas leur faire violence, et, très volontiers, je supprime de ma proposition le considérant qui effraie certains d'entre nous. (*Cris répétés : Non, non.*)

Je suis tellement convaincu, quant à moi, de l'importance primordiale de la question, que je fais bon marché des questions de détail et de procédure ; je ne vois que le but à atteindre. Je retiens ce qu'a dit notre président : il est bien entendu, c'est une question de loyauté et de bonne foi, que la revision de la Constitution sera renvoyée à une

Commission spéciale qui préparera son rapport en temps utile et que la discussion de ce rapport figurera en tête de l'ordre du jour du Congrès de 1912. J'ai donc pleine satisfaction et je ne demande rien de plus. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Cette décision n'est du reste que l'application de l'article 9 du règlement. Je mets aux voix la proposition de M. Lucien Victor-Meunier.

(*La proposition Lucien Victor-Meunier est adoptée à l'unanimité sans autre débat.*)

Le Président. — Trois projets de résolution ont été présentés par M. Magniaudé ; ils sont renvoyés à la Commission des vœux, conformément au règlement du Congrès. La parole est au citoyen Georges Robert.

M. Georges Robert. — On n'a pas inscrit à l'ordre du jour une question que je considère, pour ma part, actuellement comme capitale, parce qu'elle est destinée à avoir une influence décisive, et sur l'avenir de notre Parti, et sur l'avenir de la République ; c'est la réforme électorale (*Très bien sur quelques bancs, exclamations.*). Je sais bien que l'année dernière on a discuté cette question et qu'un vote a suivi ; mais elle avait été aussi discutée à Nancy et à Dijon.

Je crois que le pays ne comprendrait pas qu'un grand Congrès comme celui-ci se soit réuni sans s'occuper de cette question, alors qu'elle est aujourd'hui discutée passionnément dans le pays tout entier. Ce qui donne en outre un caractère de gravité à cette question, c'est que, précisément, elle divise le parti radical et radical-socialiste. Je crois qu'il y aurait dans ce Congrès une œuvre à faire : ce serait d'essayer, si possible, avec des concessions mutuelles entre radicaux, d'arriver à faire l'entente. Il faut parvenir, en tout cas, à dissiper le malentendu qui existe entre nous.

Je demande que le bureau trouve le moyen d'introduire dans une des séances la question de la réforme électorale. (*Applaudissements.*)

M. Patureau-Baronet. — Quel que soit le mode de scrutin qui soit adopté, il me semble qu'à la

base de toute réforme de cette nature il doit y avoir une loi sur la corruption électorale. Plusieurs propositions ont été faites en ce sens. Je crois que cette question doit venir avant toutes les autres.

Comme on l'a dit l'an dernier, chaque mode de scrutin porte en quelque sorte son vice originel. Ce qu'il faut purifier, c'est le suffrage universel lui-même ; il faut trouver un ensemble de règles, de mesures qui assurent la sécurité et la sincérité du vote. Il faut trouver un ensemble de mesures qui empêchent la corruption, limitent au moins les dépenses électorales et qui, en étendant le droit de réponse dans la presse, rendent les chances égales entre les candidats, quels que soient leurs moyens de fortune. Je crois ce besoin d'autant plus urgent que, si la R. P. ou le scrutin de liste pur et simple sortent victorieux des débats du Parlement, la circonscription va être élargie, et cet élargissement offrira encore davantage une prime aux grosses fortunes et aux coalitions d'intérêt et de capitaux. (*Vifs applaudissements.*)

Je demande donc qu'une Commission électorale soit nommée et étudie la question, ainsi que le disait tout à l'heure M. Georges Robert. J'appelle l'attention du Congrès sur la proposition qu'a déposée sur le bureau du Comité Exécutif la Fédération de l'Indre et qui conclut au vote d'une loi tendant à réprimer la corruption électorale. (*Applaudissements.*)

M. Dalimier. — Je comprends à merveille la préoccupation du citoyen Georges Robert sur la réforme électorale qui est, à cette heure, la grande préoccupation de tous les républicains. Il me permettra de lui dire que s'il veut venir tout à l'heure à la Commission d'organisation générale et de la tactique du Parti, nous pourrons en discuter. Mais vous me permettrez d'ajouter que si dans tous les Congrès du Parti vous vous êtes prononcés toujours pour le scrutin de liste pur et simple, la situation n'est plus aujourd'hui tout à fait la même : à la Chambre, le parti républicain, et le parti républicain seul, a essayé de mettre sur pied une réforme électorale qui ne sera pas l'œuvre des réactionnaires, dans leur intérêt, mais faite par des

républicains dans l'intérêt des républicains. Les quatre groupes de gauche de la Chambre ont élu seize délégués qui se sont mis à l'œuvre et ont déjà apporté un texte ; c'est là-dessus que nous pourrons tout à l'heure discuter, si vous le voulez, et vous pourrez demander ensuite au Congrès de se prononcer et dire s'il veut collaborer avec cette Commission à l'effet de réaliser une réforme électorale qui ne soit pas une machine de guerre préparée par nos adversaires contre le parti républicain. (*Applaudissements.*)

Pour répondre à la deuxième question qui vient d'être posée, je me permettrai de rappeler que déjà, par deux fois, la Chambre a voté un projet de loi ayant pour but d'assurer la liberté de l'électeur et de réprimer la corruption électorale. Ces projets, il faut bien le dire puisque c'est une vérité historique, sont allés échouer devant le Sénat. Une commission se préoccupe à cette heure de réprimer par un nouveau texte la corruption. Je suis convaincu que nous serons tous d'accord pour essayer d'assurer à l'électeur son indépendance et une liberté complète lorsqu'il accomplit son devoir de citoyen et pour le protéger contre la corruption électorale qui entraînerait à la mort le parti républicain. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Ce que vous avez dit pour la liberté et la sincérité du vote est parfaitement exact ; quant à la corruption, et c'était, je crois, le point capital traité par M. Patureau-Baronet, je ne me souviens pas que la question soit venue au Sénat.

M. Dalimier. — Voulez-vous me permettre de vous rappeler que vous n'étiez pas alors sénateur ; c'est pour cela que le projet a échoué (*Rires.*). C'était le même projet qui assurait la liberté pour l'électeur par l'obligation pour lui de passer dans une cabine et de mettre son bulletin de vote dans une enveloppe ; dans ce même projet, une mesure était prise contre tous ceux qui entreprenaient de la corruption électorale. Tout le projet est tombé dans l'eau ; je suis convaincu que quand la Chambre vous enverra un nouveau projet, vous ferez l'impossible pour le faire aboutir. (*Applaudissements.*)

M. J.-L. Bonnet. — Je voudrais faire observer à mes collègues Patureau-Baronet et Robert que nous ne pouvons engager à ce Congrès une discussion au fond sur la réforme électorale. Pour répondre au désir exprimé par quatre de nos Congrès, l'ordre du jour a été dressé à l'avance. On n'a plus voulu recommencer ce qui se passait : 10 questions étaient débattues, aucune n'était approfondie ; pour remédier à ce mal, le Comité Exécutif a décidé que trois ou quatre questions seulement seraient mises à l'ordre du jour. Si vous voulez nommer une Commission électorale spéciale, il faudra bouleverser tout votre ordre du jour et vous ne disposerez que d'un temps limité. Il est très facile de s'entendre. Dalimier a spécifié que ceux qui auraient des propositions à faire relativement aux questions électorales se rendraient à la Commission de l'organisation et de la propagande du Parti ; veuillez donc le faire à l'issue de cette séance.

On vient de parler de la nécessité de réprimer la corruption électorale ; à quatre de nos Congrès, j'ai fait voter à ce sujet des motions dont le Parlement n'a malheureusement pas tenu compte. La loi qui vous préoccupe aujourd'hui est celle qui vise la corruption publique ; à trois reprises, le Comité Exécutif s'est prononcé à l'unanimité pour un projet qui aurait pour effet de réprimer ce que nous considérerons comme des attentats au suffrage universel. Avec ce projet, l'individu qui fait des libéralités, qui donne ou promet une partie de son indemnité parlementaire aux électeurs, tombera sous le coup de la loi et sera invalidé. Cette mesure est liée à l'ensemble des propositions soumises à la Chambre. Venez donc à la Commission et c'est à l'unanimité qu'elle acceptera votre proposition, comme dans les Congrès précédents. (*Vifs applaudissements.*)

M. Dalimier. — Je suis, comme Bonnet, extrêmement respectueux des règlements de notre Parti, mais il me paraît difficile, comme l'indiquait tout à l'heure Georges Robert, étant donné que la question entre plus que toute autre dans le cadre de l'organisation générale de notre Parti, que le Congrès de Nîmes se sépare sans avoir dit

son mot, manifesté sa volonté sur la réforme électorale. Je sais bien qu'on ne pourra pas discuter à fond tous les systèmes électoraux ; mais, ce que je demande, c'est que tout à l'heure on nous permette de poser la question à la Commission de la tactique. Nous ne pourrons jamais faire d'organisation de notre parti, tant que nous resterons sans savoir sur quelles bases se fera la prochaine consultation électorale. Il faut que le Congrès l'indique, que le Parlement vote la réforme ; il faut que nous sachions dans quelles conditions nous irons aux batailles prochaines. C'est à cette œuvre que je convie le Congrès. (*Applaudissements.*)

M. Camille Pelletan (*Applaudissements répétés.*). — Je vous remercie de votre accueil, mais je n'ai qu'un mot à dire. Si on discute à nouveau la question du mode électoral, j'aurai le regret de ne pas être tout à fait d'accord avec l'orateur que vous venez d'entendre. Mon ami Dalimier, dès le début, a été partisan de la proportionnelle; dans la grande majorité du parti républicain on lui était opposé. (*Bruit. Voix : Pas tout le monde !*). Que s'est-il passé depuis ? Nous avons nommé une Commission de seize délégués qui a accompli une œuvre que je ne veux pas blâmer, que je ne veux pas juger, mais que je puis bien définir. On a dit : Nous allons donner à la proportionnelle le nom de représentation des minorités, elle sera très acceptable avec le nom nouveau ; et on l'a adoptée. (*Rires.*). Je comprends que Dalimier proteste ; il était, lui, partisan de la proportionnelle dès le début, mais je ne vois pas trop la nécessité d'approuver cette opération. Je crois qu'il sera très difficile de l'empêcher, mais quelle serait la signification d'une manifestation de Congrès en ce sens ? C'est que vous abandonneriez ce qui a toujours été votre opinion. Vous avez toujours dit que vous demandiez le scrutin de liste pur et simple. (*Applaudissements.*) C'est la doctrine du Parti, si la question revient, je vous demanderai de vous y tenir. (*Applaudissements, cris : Aux voix !*) Il n'y a pas à passer aux voix. Vous avez une Commission qui a à étudier la question, elle fera un

rapport. Je tiens à bien vous indiquer quelle est ma manière de voir.

M. Georges Boussenot. — Je veux présenter une observation très courte. Le moment n'est pas venu d'instituer un débat sur la réforme électorale, mais je tiens à reprendre la proposition qu'avait faite notre collègue M. Patureau-Baronet. Dalimier nous a dit qu'il y avait un texte en préparation à la Chambre en vue d'assurer la sincérité des opérations électorales. Je demande au Congrès de voter une motion invitant le Parlement à se prononcer d'urgence sur ce texte en prévision des élections sénatoriales et municipales prochaines. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Cette proposition, comme les précédentes, est renvoyée à la Commission. (*Approbations.*)

La séance est levée à 4 h. 15.

DEUXIEME SEANCE

Vendredi 6 octobre, après-midi

La séance est ouverte à 2 heures, par M. Henri Michel qui invite l'assemblée à nommer son bureau.

Le bureau est ainsi constitué :

Président : M. Dalimier, député de Seine-et-Oise.

Vice-présidents : MM. Ferdinand Buisson, député de la Seine ; Raymond Leygues, sénateur de la Haute-Garonne ; Chopinet, député de l'Oise ; Puech, député de la Seine ; Müller, président de la Fédération de la Seine-Inférieure ; Jules Gariel, directeur du *Petit Méridional* ; Chérioux, conseiller municipal de Paris ; Euzière, ancien député des Hautes-Alpes ;

Secrétaires : MM. Ceccaldi, député de l'Aisne ; Henri Cosnier, député de l'Indre ; Haudos, député de la Marne ; Camille Picard, député des Vosges ; Gavaudan, président de la Fédération départementale des Bouches-du-Rhône ; Natalini (Finistère) ; Mourmant (Nord) ; Richard de Burgues (Seine).

M. Dalimier et les membres du bureau prennent place.

Le Président. — Je tiens à remercier le Congrès du témoignage tout particulier de confiance et d'estime qu'il a bien voulu donner au bureau de cette séance et en particulier, je puis le dire, à son trop jeune président.

La tradition veut que le président de séance de nos Congrès prononce un discours. Je n'en prononcerai pas aujourd'hui. Désigné comme rapporteur, par la Commission d'organisation et de tactique du Parti, j'aurai l'occasion, à la séance de demain après-midi, de dire sur la politique générale de notre Parti, ma pensée tout entière.

Je veux économiser le temps du Congrès et je bornerai cette allocution à des remerciements très sincères et très cordiaux au Congrès, en le priant de bien vouloir me faciliter la tâche pour les dis-

cussions si difficiles que nous allons aborder aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

Je dois donner connaissance au Congrès d'une lettre adressée par notre excellent ami, M. Steeg, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

Paris, le 5 octobre 1911.

Mon cher Président et Ami,

Je regrette vivement de ne pouvoir assister au Congrès que tient en ce moment à Nîmes le parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir.

Je n'oublie pas la marque de confiance que nos collègues ont bien voulu me donner en m'appelant à diverses reprises au bureau du Comité Exécutif. Je n'oublie pas les principes dont ils se réclament et dans le rang comme au pouvoir je travaillerai de mon mieux à servir la cause de l'action laïque et du progrès démocratique.

Croyez, mon cher Président et Ami, à mes sentiments de vive sympathie et de profond dévouement.

Th. Steeg.

(*La lecture de cette lettre est longuement applaudie.*)

Le Président. — Je donne la parole à M. Ranson, sénateur de la Seine, pour une communication.

M. Ranson. — C'est plutôt une proposition. Hier, en excellents termes, notre dévoué président et excellent ami Michel a exprimé comme il convenait les regrets que nous éprouvions tous de la catastrophe de Toulon. Eh bien, je demande de compléter aujourd'hui cette manifestation, certain en cela d'être d'accord avec vous tous, par quelque chose de plus pratique, de plus efficace.

Des souscriptions sont ouvertes de toutes parts, sans distinction d'opinions, par tous les groupements, par tous les journaux. Je demande que le Congrès faisant acte aujourd'hui de solidarité sociale, décide le principe d'une intervention financière en laissant à sa Commission des finances et au bureau le soin d'en déterminer la quotité. (*Très bien ! Applaudissements.*)

M. Fabius de Champville. — Puique aucun membre de la Commission des finances ne prend la parole pour protester, non pas contre le sentiment

qui a guidé notre ami Ranson, sentiment qui nous réunit tous, mais contre la réalisation de cette proposition, dans une forme qui est contraire au règlement, je tiens à déclarer que nous ne pouvons pas, nous, en tant que membres du Comité Exécutif et malgré notre désir sincère, nous livrer à cette manifestation. Il vous appartient à tous de donner individuellement la pièce de cinq francs et trois ou quatre mille francs pourront être envoyés de suite ; mais la caisse du Comité Exécutif du Parti ne peut entrer dans cette voie car nous n'en sortirions jamais. Nous comptons sur votre dévouement et votre générosité pour faire une manifestation grandiose et une souscription copieuse et cette manifestation sera d'autant plus belle qu'elle sera individuelle et spontanée. (*Mouvements divers.*)

Le Président. — Il est impossible qu'un débat de cette nature se prolonge. La caisse serait-elle pauvre qu'elle trouverait assez d'amis pour la combler. (*Applaudissements.*) Je mets aux voix la proposition Ranson. (*Adoptée à l'unanimité sans autre débat.*)

Le Président. — Les membres du Comité Exécutif nouvellement élus qui seront candidats aux fonctions de membres du bureau devront faire leur déclaration de candidature jusqu'à ce soir 7 heures, au bureau du Congrès. Le bureau du Comité Exécutif fera imprimer demain matin la liste des candidats aux fonctions du bureau. Le scrutin pour l'élection du bureau sera ouvert à deux heures précises à la permanence, dans les formes prévues par le règlement.

M. Emile Desvaux, *rapporteur de la Commission du règlement.* — Citoyens, notre collègue J.-L. Bonnet et un grand nombre de congressistes ont déposé sur le bureau du Congrès, qui l'a renvoyée à l'étude de la Commission du règlement, la motion suivante :

L'article 25 du Règlement du Parti stipule que le Comité élit, au scrutin secret, son bureau et que le « Président sortant n'est pas rééligible ».

Nous demandons au Congrès d'autoriser exceptionnellement, cette année, les membres du Comité exécutif à réélire le Président sortant. Nous pourrons donner

ainsi à M. Emile Combes un témoignage particulier de notre affection et de notre reconnaissance, et nous lui permettrons, dès son prochain retour à la santé et à l'activité de continuer, à la tête des militants du Parti, l'œuvre essentielle et urgente d'organisation à laquelle il apporte un dévouement absolu, une forte conviction, sa haute autorité et sa grande expérience.

Votre Commission du règlement, à l'unanimité, a considéré que cette dérogation exceptionnelle au règlement se justifiait amplement par les services exceptionnels rendus au Parti et à la République, par l'éminent républicain qu'est M. Combes. Nous comptons que la même unanimité se retrouvera au Congrès pour faire sur son nom une manifestation de sympathie et de respectueuse confiance. (*Vifs applaudissements répétés. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité sans débat.*)

Le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Ceccaldi sur la question de la vie chère.

LA VIE CHERE

M. Ceccaldi, *député, rapporteur*. — Citoyens, je crois qu'il serait préférable de donner tout d'abord la parole aux orateurs qui auraient des objections à présenter aux conclusions de la Commission. Le rapport ayant été distribué, tous les congressistes sont à même de pouvoir le discuter. Je répondrai ensuite au nom de la Commission.

Je me bornerai à vous donner lecture des conclusions que vous connaissez et sur lesquelles le débat pourra s'ouvrir.

La Commission propose au Congrès de préconiser les mesures suivantes :

Construction par toutes les compagnies de chemins de fer de wagons frigorifiques, suivant l'exemple donné sur le réseau de l'Etat, et de wagons spéciaux et aérés pour garantir l'hygiène du bétail, et modification des conditions de transport tant au point de vue de la rapidité dans l'envoi et des réductions des délais de livraisons que de la diminution des tarifs ;

Edification d'abattoirs modernes pourvus de frigorifiques et réglementation des opérations qui sont effectuées sur le marché de la Villette pour rendre impos-

sible le « regrat » et réprimer toutes les manœuvres qui y faussent les prix ;

Organisation de la compagnie des commissionnaires en bestiaux ; obligations pour les chevillards de tenir des livres de commerce et affichage quotidien à la porte de chaque boucherie des prix consentis à la clientèle avec énumération des prix résultant de chacune des opérations commerciales effectuées depuis la livraison au commissionnaire par le producteur jusqu'à la prise en charge du bétail par le détaillant ;

Développement et aménagement moderne des Halles centrales, généralisation du système de la reconnaissance à la sortie dans toutes les villes soumises au règlement des octrois, et, par l'établissement immédiat d'un régime de compensation en faveur des consommateurs qui travaillent, allocation de primes importantes à ceux qui ont des familles nombreuses ;

Création d'un régulateur municipal respectant la liberté du commerce loyal pour garantir le travail du producteur et le salaire du consommateur ;

Libre introduction sur le marché du maïs nécessaire à l'alimentation du bétail, afin d'empêcher la diminution du cheptel national et de favoriser son développement ;

Extension des lois de 1906 et du 5 avril 1884, afin d'autoriser et engager les syndicats et les associations de fonctionnaires à construire des habitations à bon marché ; permettre aux communes de subventionner tous les groupements qui se donneront pour but la construction des immeubles à faible loyer et leur donner le droit, selon leurs besoins, de construire directement des immeubles avec faculté de diminuer le loyer des familles nombreuses dans la mesure où elles seront autorisées à subventionner les associations ;

Modification de la loi de 1841 sur les expropriations, pour permettre aux communes de profiter entièrement de tous les avantages de leurs travaux d'assainissement, et obligation de conserver dans les nouveaux immeubles le nombre de logements ouvriers qui existaient quand le quartier était insalubre ;

Création d'une institution spéciale de crédit permettant l'édification immédiate d'habitations à faible loyer pour les familles nombreuses ou pour les salariés qui seront dans les conditions limitatives fixées par la loi des retraites ouvrières et paysannes, sur les terrains et espaces libres appartenant à l'Etat, au département, aux communes, aux hospices ou à toute autre personne morale, sans aliénation de la propriété, par le seul jeu des baux emphytéotiques.

M. Magniaudé. — Je prie le Congrès de vouloir

bien voter la résolution dont je vais lui donner lecture, me réservant ensuite d'apporter des arguments en sa faveur :

Le Congrès ;

Considérant que le problème de la cherté de la vie exige des solutions pratiques et d'application immédiate ;

Considérant que cette solution consiste surtout à venir en aide aux familles nombreuses ;

Décide d'inviter ses élus au Parlement à voter sans délai le texte de la proposition de loi de La Trémoille-Chastenet, accordant 120 francs par an et par tête aux familles ayant plus de quatre enfants de moins de treize ans, mais décide aussi que cette proposition doit être modifiée de manière que l'allocation de 120 francs soit accordée par tête d'enfants et par enfant en surnombre au-dessus de trois.

M. Louis Tissier. — Je voudrais dire un mot, non pas pour combattre les propositions du rapporteur, mais pour insister sur un point qui n'a pas été soulevé et qui, s'il n'intéresse pas directement le prix de la viande ou des denrées, intéresse toute la population des marins des côtes. En ce moment, une nourriture peut arriver à bon marché et favoriser les marins des côtes. C'est le poisson. Quand on a traité la question frigorifique, on a oublié de dire que les Compagnies ont mis des entraves à la création des wagons frigorifiques. Il faut demander que les Compagnies ne fassent pas de prix supérieurs, pour les wagons frigorifiques à grande portée, à ceux qu'elles font pour les autres transports. C'est une question importante, quoique de détail. D'autre part, de petites communes ne peuvent pas profiter des transports de cette nature parce que les Compagnies ne permettent pas qu'une expédition de wagons frigorifiques puisse être scindée en cours de route. Cependant, cette faculté existe en Allemagne.

Je prierai la Commission et son rapporteur de bien vouloir tenir compte de ces observations.

M. Réparat. — Les conclusions que vient de présenter M. Ceccaldi sur la vie chère me paraissent constituer toute une révolution économique. Il y a un point qui m'a frappé tout particulièrement : lorsque la Commission demande à une catégorie de commerçants d'afficher à leur porte

les prix du marché et la série des fluctuations des prix des marchandises, jusqu'au prix commercial de détail, il me semble qu'il y a là une incursion dans la vie commerciale des gens qui peut soulever les plus graves objections. On me dira, il est vrai, que la boucherie, par exemple, est un aliment de première nécessité ; mais je ne crois pas que le Congrès, au pied levé, puisse se prononcer sur une question de cette gravité. La discussion de l'impôt sur le revenu a soulevé de nombreuses protestations. Aujourd'hui, on nous propose pour la boucherie — et demain ce sera pour la boulangerie — une incursion dans la vie privée commerciale des détaillants ; cela me paraît inadmissible.

M. Stern. — La question qui est traitée devant vous est une de celles qu'il est le plus difficile de solutionner, parce qu'elle émane de la vie nationale tout entière. C'est une de ces questions complexes qu'on ne devrait, au point de vue économique, étudier dans toute son étendue, qu'une fois son évolution complète terminée. C'est alors que, par des chiffres, se démontreraient d'une façon évidente les aspects multiples, complexes de la vie chère. C'est alors seulement que ceux qui désirent apporter les conclusions utiles pourraient préciser leur jugement définitif. (*Bruit*). Je vois qu'ayant voulu résumer ma pensée trop brièvement, je l'ai exprimée sous une forme peut-être un peu confuse ; veuillez m'excuser ; je reprends ma pensée pour la présenter sous un aspect plus concret.

A l'heure actuelle nous constatons, dans la vie économique, toutes les manifestations de la vie chère et nous ne savons pas exactement à quoi il faut ramener ce désastre imminent parce qu'il n'est pas national seulement, mais généralisé, pour ainsi dire mondial. Il dépend par conséquent de causes si multiples que nous ne pouvons pas, par un jugement immédiat, les atteindre. Il appartient à chacun de nous de mettre en lumière les faits ou l'ensemble de faits qui l'ont le plus frappé. Je ne traiterai, quant à moi, qu'un seul côté de la question : celui qui apparaît pour le moment être l'une des causes prépondérantes de

l'augmentation des prix : c'est l'accaparement. Je laisserai de côté la question de salaires, celle de l'augmentation de la production, la question des intermédiaires, toutes questions évidemment importantes ; je ne retiendrai devant vous que le problème de l'accaparement.

Depuis quelques années nous assistons, de la part de la production elle-même, à une sorte de petite spéculation généralisée qui fait dépasser au produit son prix véritable. Le producteur espérant réaliser des bénéfices auxquels il n'est pas accoutumé, garde par devers lui une partie considérable, une partie excessive de sa production.

Il commence donc l'accaparement au petit pied.

Les prix alors se modifient complètement, et cette première spéculation devient dangereuse pour la vie économique du pays parce qu'elle fausse les prix de base. Lorsqu'à la deuxième étape, cette spéculation d'accaparement émane de trusts, de puissances ayant des disponibilités financières extrêmement étendues, elle peut devenir l'origine d'un désastre. Evidemment, l'on nous accuse de parler toujours de la puissance occulte des gros capitalistes, de chercher toujours derrière tous les phénomènes de la vie normale les grosses puissances d'argent. On pense que c'est là un moyen facile que nous avons d'imputer à de grands organismes qu'on connaît plus ou moins bien un pouvoir qu'en réalité ces organismes n'auraient pas.

Eh bien, nous avons la preuve du contraire.

L'accaparement par un ou plusieurs puissants trusts peut, non seulement dans un pays comme la France, mais dans le monde entier, bouleverser complètement et pendant des années les principes essentiels de la vie économique : l'accaparement peut changer, peut modifier, du simple au triple ou au quadruple, les prix. Je vous apporte la preuve suivante : Il y a quelques années, une lourde crise menaçait la production du café ; le Brésil, essentiellement producteur de café, a entrevu pour lui le début d'une faillite presque certaine. On s'est livré, à ce moment, à l'opération dite de la valorisation. Grâce aux gros emprunts que le Brésil a contractés en Europe, on put acca-

parer tout le stock existant. Nous avons vu au bout d'un an augmenter du triple le prix de cette matière qui, tout en n'étant pas une matière de première utilité (*protestations sur de nombreux bancs. On crie : Il n'a pas augmenté. Bruit*), est pourtant une matière de deuxième nécessité.

Le Président. — Vos interruptions prouvent la façon passionnée dont vous suivez le débat. (*Sourires*). Je vous prie d'attendre la fin des explications de l'orateur.

M. Stern. — Je voudrais, le plus rapidement possible, solutionner une très petite partie du problème. Si je voulais traiter la question tout entière, deux heures d'horloge ne seraient pas suffisantes. J'estime avoir déjà retenu pendant un certain temps l'attention de cette assemblée et je sollicite d'elle encore cinq minutes pour terminer. Au point de vue législatif, je crois que le Parlement est en mesure d'apporter un remède à cet état de choses. Il n'est un secret pour personne que ce qui s'est passé pour la valorisation du café au Brésil a été réalisé, depuis deux ans en France, par un très gros spéculateur étranger — je ne fais pas de personnalité — qui, à Paris, a ramassé tout le stock du sucre (*bruits*) et est arrivé par ses manipulations à faire passer de 25 à 50 francs le prix des 100 kilos. Par conséquent le phénomène de l'accaparement a pour résultat immédiat, non pas en France seulement, mais dans le monde entier, l'augmentation formidable du prix des objets de première nécessité. C'est là un fait évident. Si on ne prend pas des mesures importantes contre l'accaparement, nous allons voir se multiplier à ses côtés les causes effroyables de la vie chère ; 1° l'augmentation des salaires : cette augmentation étant d'environ 10 %, on lui a attribué, à tort, à mon avis, l'augmentation principale du prix des denrées ; 2° l'augmentation de la population dans le monde entier ; 3° la disparition des grandes guerres mondiales et des épidémies ; 4° les progrès de l'hygiène publique, qui ont pour résultat de faire que l'augmentation de la population n'est pas en proportion avec l'augmentation de la production. Eh bien, devant cet ensemble menaçant d'événements multipliés, il faut empê-

cher les grosses puissances financières de mettre la main sur les matières premières, il est indispensable que nous arrivions à réglementer, momentanément au moins, une situation qui a failli dans le Nord, amener les troubles les plus graves, et dans d'autres pays, par exemple en Autriche, en Espagne et en Angleterre, à déchaîner la grève générale et à provoquer des symptômes révolutionnaires. Je ne saurais trop le dire, si l'on veut arriver à une solution provisoire mais nécessaire — personne ne peut sans doute voir en ces matières à longue distance — il faut non seulement essayer d'enrayer l'accaparement, il faut savoir momentanément ouvrir ces écluses qui s'appellent les lois douanières ; il faut, si cela est nécessaire, si nous voyons le prolétariat ne plus pouvoir effectuer aux prix auxquels ils sont les achats essentiels à sa vie, les achats de viande par exemple; il faut pouvoir par des mesures transitoires autoriser au besoin l'introduction des produits étrangers, tels que les viandes frigorifiées. Il faut, si c'est nécessaire même, enrayer momentanément les bénéfices de la grosse spéculation.

J'accorde que lorsque se sont réglementés les tarifs des douanes indispensables à la vie nationale, ce sont les intérêts généraux bien représentés qui ont dicté les lois sous lesquelles nous vivons, mais ce sont le plus souvent les intérêts de gros groupements, très influents au point de vue législatif. Je ne doute pas que ces intérêts, même particuliers, soient souvent en harmonie avec l'intérêt général du pays. On doit admettre momentanément le principe d'infraction à notre système douanier actuel si cela est nécessaire, pour obvier à une situation dont la France souffrirait cruellement, en admettant même, ce que je crois, qu'elle soit peut-être le pays le mieux outillé pour subir le choc de la vie chère.

Nous avons pu constater qu'il y a eu pour le blé, une bonne récolte (*dénégations*), je ne dis pas excellente, mais bonne, dans tous les cas meilleure que celle de l'année dernière. Mais c'est là un phénomène isolé qui ne résoud pas le problème. Concluons donc : Ce qu'il faut retenir, c'est ceci : 1° Mesures contre l'accaparement ; 2° me-

sures douanières transitoires pour faciliter au moins pendant un certain laps de temps l'entrée des viandes frigorifiées en France ; 3° mesures législatives pour empêcher les intermédiaires d'établir entre la production et la consommation le bénéfice formidable qui aujourd'hui est l'origine de graves dangers de la vie chère. (*Applaudissements.*)

M. Ceccaldi. — La question qui vous est soumise est extrêmement complexe, et il n'est pas dans mes intentions de la développer dans toutes ses parties.

A dessein, je veux oublier les considérations d'ordre général développées par quelques-uns d'entre vous, pour retenir et discuter sérieusement les déclarations des deux derniers orateurs. Ainsi, je répondrai certainement au sentiment de l'assemblée qui a manifesté sa volonté de ne considérer que ce qu'il y a de plus essentiel dans le conflit survenu entre les producteurs et les consommateurs.

L'un de ces orateurs, partisan de la liberté commerciale la plus absolue, a protesté contre toutes les mesures de restriction qui pourraient être proposées. Nous aurons à rechercher si son argumentation n'est pas excessive. Quant à l'autre, l'honorable M. Stern, que la fortune paraît ne plus vouloir embarrasser dans son action sociale (*Rires*), bon ami des petits commerçants, s'ils restent dans leur rôle d'intermédiaires, il a porté son effort contre les accapareurs. Réclamation hardie, du moment où il la formule ! (*Nouveaux rires*). Car, très sérieusement, on éprouve du plaisir à entendre un financier aussi avisé, un économiste aussi peu intéressé, occupant dans le monde de la grande banque, une place importante (*Nouveaux rires*) dénoncer devant nous, sans ménagement, tous les spéculateurs et les grands accapareurs. (*Applaudissements.*)

Son réquisitoire a quelque valeur. J'en souligne intentionnellement toute l'importance afin qu'on ne dise plus que seuls les producteurs et les consommateurs se plaignent des agissements de ces hommes qui, trop amis des fonctionnaires chargés d'appliquer les mesures répressives, persistent à trou-

bler la vie économique de notre pays. (*Applaudissements.*)

Néanmoins accordez-nous le droit de vous indiquer — sans plus — que l'accaparement n'a rien de commun avec la valorisation appliquée et défendue par l'Etat au Brésil. Il y a mieux à déduire des manœuvres délictueuses que tout le monde connaît. Au surplus laissons, pour de prochaines discussions, ce qui a trait au café et au sucre, pour étudier le marché des denrées périssables. Nous n'aurons même pas en procédant de la sorte à diagnostiquer la gangrène d'une magistrature qu'un très honorable garde des sceaux a dénoncée courageusement à la Chambre des députés. (*Applaudissements.*)

A côté et au-dessus de la valorisation des cafés, qui peut intéresser des doctrinaires, il y a, et je dois discuter, le régime douanier. Car c'est contre les barrières des douanes que s'est continué le mouvement de protestation qui nous a été signalé à cette tribune. Faut-il que les barrières disparaissent ? Je ne le crois pas ! Aucun de ceux, en tout cas, qui placent les résultats au-dessus des excitations démagogiques ne peut le réclamer sérieusement. (*Très bien ! très bien* !)

La barrière douanière a établi l'équilibre dans notre pays. Qu'on ait eu raison de l'imposer, je n'ai pas à le rechercher ! Que les traités de commerce aient plus de valeur que la double échelle des tarifs, nous n'avons plus, je pense, à le discuter ! Mais il est de notre devoir de constater que dans son ensemble le problème douanier, s'il n'était abordé et solutionné que dans une de ses parties, mettrait irrémédiablement aux prises les populations des villes et les populations des campagnes, sur lesquelles pèse malheureusement aujourd'hui la très grande partie des charges fiscales. (*Applaudissements.*)

Que certains socialistes, oublieux de leurs doctrines, cherchent à créer un conflit entre les travailleurs des champs et les ouvriers des villes, personne ne saurait s'en étonner ! Qui donc, cependant, voudra parmi nous préparer une propagande économique et politique en utilisant des procédés de discussion indignes d'un parti qui

veut asseoir sur des réalités tous les articles de son programme. (*Applaudissements.*)

Habitués à se servir, pour exciter le prolétariat, de la simple loi des contrastes, les propagandistes socialistes, après avoir développé un socialisme agraire assez vague dans nos campagnes, ont présenté un socialisme communaliste dans les agglomérations industrielles. Mieux eût valu déclarer qu'il n'y avait qu'un socialisme tout court. Peut-être n'eût-on pas ainsi réalisé de gros bénéfices électoraux, mais nous n'aurions pas eu le désagrément de voir en face les uns des autres les ouvriers des champs et les travailleurs des villes. (*Très bien, très bien.*)

Sans doute, on pouvait jadis s'appuyer sur ceux-ci contre ceux-là pour faciliter la propagande sociale ! N'est-ce pas à cette préoccupation que Karl Marx a sacrifié les travailleurs des champs à tous les autres ? Mais aujourd'hui toutes les données historiques s'opposent à la réalisation d'une pareille conception, au point que les troupes socialistes devraient se conformer à la décision que leur chef, le général Hervé, a publiée dans la *Guerre Sociale.* (*Rires et applaudissements.*)

Soyez libre-échangistes si vous le voulez ! Mais si vous adoptez cette doctrine, faites-en profiter tous les citoyens de ce pays ; car, sinon, vous encourrez le reproche d'avoir voulu, dans un intérêt purement électoral, spéculer sur les appétits des électeurs qui vous ont mandatés. Il n'est personne d'ailleurs qui consentirait à aborder dans cet esprit le problème. Elle sera toujours vraie, croyez-moi, la déclaration d'un grand homme d'Etat italien qui, libre-échangiste convaincu, disait un jour à Thiers : « Quand je regarde le soir la voûte étoilée et que je pense aux lois mystérieuses qui régissent les astres, je suis monothéiste, mais quand je vois le jour la succession ensoleillée des maisons, des prairies et des bois, je deviens panthéiste. » (*Applaudissements.*) Que l'on soit cependant libre-échangiste ou protectionniste, il ne faut jamais oublier que, pour avantager une catégorie de citoyens, vous ne pouvez nuire à tous les autres. (*Très bien !*)

M. Stern s'est élevé contre notre régime des

douanes. Aprement, il a dénoncé des mesures d'exception, oubliant que l'on mettrait hors du droit commun les cultivateurs si on acceptait ses conclusions. Pourquoi n'a-t-il pas essayé, au lieu de requérir contre les campagnards, de nous montrer l'influence du droit de douane sur les denrées de consommation ? Cela nous aurait permis de constater que le remède qu'on offre aux consommateurs est pire que le mal. Vous auriez appris aussi que cette influence est à peu près nulle sur la presque totalité des denrées, et, qu'en aucun cas, elle n'est susceptible de profiter aux consommateurs. Enfin, il n'eût plus été possible de discuter en vain les mesures empiriques que l'on peut tout juste discuter en réunion publique, lorsque les éléments de discorde l'emportent sur des citoyens qui, sans être, peut-être, conscients et organisés, ont une connaissance très grande des questions économiques.

Réparant son oubli, je vais procéder à l'examen qu'il a négligé et détailler le droit de douane qui pèse sur chaque denrée. Il y a, sur les œufs, un demi-centime de droit, à l'entrée, sur chaque unité. Nul ne me contredira, si je dis que ce droit ne gêne pas les transactions, et si j'affirme que sa suppression ne profiterait qu'aux intermédiaires.

Voyons ! me trouverez-vous trop excessif si je persiste à penser que les consommateurs ne retireront aucun bénéfice de la mesure ? Loin de moi la pensée d'accuser les intermédiaires, mais enfin, si je pouvais un instant emprunter à mes contradicteurs leur méthode de discussion, j'aurais quelque facilité pour démontrer que la campagne entreprise contre les tarifs de douane n'a pas toujours été désintéressée. (*Très bien !*)

Les mêmes constatations s'imposent si on étudie le prix des légumes. C'est par millimes que se traduit cette fois, au kilo, le droit de douane ! Seuls, la viande et le beurre méritent une sérieuse attention, car le beurre supporte cinq centimes, alors que la viande est majorée de 35 centimes le kilo.

D'abord, n'est-il pas vrai qu'avant de rechercher la diminution du prix des denrées on devrait se préoccuper de la santé publique ? Et s'il demeure

acquis que les lois de protection sanitaire restent faussées par telle ou telle mesure, les plaintes n'auraient aucune raison d'être ! Nous avons voté au Parlement une loi sur les fraudes. Luxe pour quelques-uns , elle est devenue une véritable charte pour les consommateurs. Or, c'est contre eux qu'on travaille en demandant l'introduction des beurres hollandais. Pour une diminution de prix de cinq centimes on voudrait les soumettre au régime général des beurres margarinés, des beurres contenant 20 et jusqu'à 30 % de matières grasses. Contre de pareilles prétentions, nous nous élevons avec force ; comme nous nous sommes élevés le jour où nous avons demandé, dans l'intérêt général, de mettre fin, par de nouvelles et plus sévères dispositions législatives, à l'introduction de cette denrée falsifiée, sous le couvert d'une estampille officielle sans valeur.

Le problème des fraudes alimentaires indissolublement lié à la crise de la cherté des vivres ne peut être bien compris que si on oppose les excès du passé à la répression actuelle. La loi qui l'a solutionné a été comprise par tous les Français ; les avantages qu'elle procure ont été appréciés par tous les producteurs. Elle le sera plus encore par les agriculteurs de la région du Sud-Est qui souffraient des falsifications qui étaient pratiquées sur leurs huiles. (*Très bien.*)

Restent les viandes ! Afin de mieux préciser, pour mieux solutionner cette dernière partie de la question, il convient de se demander si nous avons la possibilité de demander du bétail à l'étranger

Tous ceux qui s'intéressent à la question de l'alimentation savent que notre pays est exclusivement aujourd'hui un pays d'exportation. Il a cessé d'être un centre d'importation. Le voudrait-on, je ne crois pas qu'il soit possible de trouver aisément des pays qui aient les moyens de nous envoyer du bétail sur pied en dehors de nos possessions d'Afrique. C'est si vrai, que les socialistes, abandonnant leurs théories libre-échangistes, ont demandé à être protégés contre l'exportation. Jusqu'où irait-on si on s'engageait sur ce chemin ? Abandonnez donc la thèse défendue à la Commission et convenez, avec nous, qu'il est des

mesures que des républicains, fussent-ils protectionnistes, ne songeront jamais à proposer. (*Très bien.*)

Plus juste est la résistance de ceux qui en ont assez de ces coalitions d'intermédiaires qui nuisent, quand elles se produisent, à la collectivité. Contre ceux-là, nous en convenons, il faut agir. En demandant une loi s'inspirant de la loi de 1903, adoptée dans le même esprit, pour atteindre le même but que nos voisins les Italiens, nous ferions œuvre utile, Je ne crois pas pourtant qu'il faille pour l'instant aller au delà.

A toutes les époques, sous tous les régimes, les gouvernements ont eu à résoudre les mêmes difficultés ; car de tout temps les consommateurs ont été en conflit avec les intermédiaires. Limiter le nombre des commerces a paru indispensable à l'Empire. La royauté avait préféré les magasins généraux. Ni les uns ni les autres n'avaient appliqué une formule acceptable. Et ce n'est pas après qu'ils y ont renoncé que nous songerons à propager leurs erreurs. (*Très bien.*)

D'aucuns ont demandé qu'on recoure à la taxe. Demandez ce qu'on pense à Nîmes de cette mesure ! Ici, c'est reconnu par la municipalité elle-même, à cause de la taxe on paie le pain plus cher qu'à Paris, et l'on mange du plus mauvais pain que dans n'importe quel bourg de France. (*Applaudissements.*)

Ne voyez pas dans mes paroles une critique de la boulangerie nîmoise ! car si les consommateurs sont malheureux, elle, l'est davantage encore. (*Très bien.*)

Ces détails étaient de nature à justifier les conclusions auxquelles j'entends m'arrêter en étudiant d'une façon plus complète la question des droits de douane sur la viande.

Nous sommes exportateurs de bétail, bien mieux nous ne suffisons pas à consommer tout notre bétail. Sur ce point, je veux revenir aux statistiques des marchés. Elles établissent qu'à la Villette par exemple il y a environ 1.500 grosses têtes de bétail invendues par quinzaine. Ce chiffre n'est pas exagéré. Il sera forcément dépassé si nous ne donnons pas aux cultivateurs le

moyen d'entretenir leur cheptel. Votre Commission vous a ouvert dans ce but un horizon. Elle demande l'entrée en franchise des maïs dénaturés, j'insiste sur ce mot pour qu'on n'essaie pas d'opposer une fois encore les intérêts du Nord à ceux du Midi. (*Très bien.*)

Si le Congrès me le permet, j'aborderai maintenant la question du loyer. (*Parlez, parlez.*)

Moins complexe que l'autre, celle-ci peut être solutionnée. Et il faut qu'elle soit solutionnée promptement. Jadis en effet on a souffert de la révolution de la faim. Si vous n'y prenez garde, nous aurons à pâtir, avant qu'il soit peu, d'une révolution plus violente. Il suffit, pour éprouver ces craintes, de suivre la campagne que poursuivent les défenseurs des familles nombreuses, qui trouvent des soutiens dans ces milieux où le désordre a plus de valeur que tous les principes. (*Applaudissements.*)

Les propriétaires deviennent tous les jours plus exigeants. Non seulement ils augmentent leurs loyers, mais ils refusent de loger les familles nombreuses. Or, est-ce le moment d'autoriser cette chasse inhumaine aux travailleurs chargés de famille ? Ceux qui, comme nous, ont le désir de remédier à l'augmentation du loyer, réclameront notamment la modification de la loi de 1841 sur les expropriations et l'élargissement de la loi sur les habitations à bon marché. Ils s'emploieront en même temps à faciliter la tâche de ceux qui voudraient instituer un nouvel organisme de crédit permettant de faire profiter les familles nombreuses de tous ces espaces libres que possèdent les municipalités ou les personnes morales.

Jusqu'ici, jamais une ville n'a profité d'une opération d'assainissement. Quelques spéculateurs ont seuls tiré parti de toutes les plus-values. Serons-nous critiqués quand nous vous demanderons de réserver à tous ce qui a été abandonné à quelques-uns ? (*Très bien.*) En Belgique, en Allemagne, on a eu la prescience de l'effort à accomplir. On l'a accompli ; faites comme eux, agissez après eux, vous aurez rendu service à la France et à la République. (*Très bien.*) Vous aurez effacé la misère dans des ménages ouvriers ; vous aurez

supprimé surtout un très grand nombre de ces logements insalubres qu'il est honteux de voir habiter par les malheureux. (*Applaudissements.*)

Plusieurs voix. — Ce n'est pas la question !

M. Ceccaldi. — Comment, ce n'est pas la question ! Je demande à ceux qui protestent si la progression des loyers n'intéresse pas tout le monde, si elle ne fait pas la préoccupation la plus grande de toutes les ménagères. (*Très bien.*)

Plusieurs voix. — A la question.

M. Ceccaldi. — Je ne voudrais en rien chagriner quelques congressistes impatients, mais vraiment j'ai le droit de vous demander si, lorsque j'essaie d'établir qu'on peut diminuer la cherté des loyers des travailleurs, je m'écarte de la question que nous avons à cœur de solutionner.

Le problème du coût de la vie comprend, ne l'oubliez pas, trois données : le loyer, l'habillement et l'alimentation. Plus facile peut être notre intervention en face des propriétaires d'immeubles, nous l'avons prouvé à la Commission, et avons le droit de l'affirmer devant le Congrès. C'est même parce que cette idée a dominé dans nos délibérations que nous avons apporté une motion que nous vous demandons de voter. Les entreprises de même ordre l'ont inspirée. Elle trouverait sa formule d'application dans celle qui prévalut pour la fondation du Crédit foncier : Il s'agissait alors de débarrasser la terre de l'usure; comme, par la création du crédit agricole, de lui fournir les moyens de se développer. Pourquoi ne pourrions-nous pas tenter le même effort pour remédier à la crise immobilière du loyer ? Ce serait d'autant plus facile que, comme en Angleterre, nous voudrions par l'usage des baux emphytéotiques utiliser les espaces libres. Cette innovation donnerait peut-être lieu à la création d'un organe financier nouveau, mais supprimerait bien des misères. Elle permettrait en tout cas aux associations et aux syndicats de faire œuvre utile pour leurs adhérents.

M. H. Gorjus. — Les villes pourraient construire.

M. Ceccaldi. — Peut-être pourraient-elles construire aussi. En tout cas quelle que soit la collec-

tivité, il faut que l'une d'elles construise pour soulager les misères des familles nombreuses. (*Très bien.*)

Avant de conclure, je veux dire un mot de l'industrie poissonnière dont vous a entretenus notre ami Tissier. L'Etat ne peut en France devenir commerçant. Je sais bien qu'en Espagne la monarchie a accepté de vendre du poisson. Qui songerait cependant à engager la République dans cette voie ? La liberté commerciale ne serait plus alors qu'un vain mot, l'initiative individuelle serait diminuée, et nous souffririons tous de voir porter atteinte à des droits auxquels nous avons le droit de tenir. (*Applaudissements.*)

Ceci dit, nous ne pouvons nous empêcher d'en appeler à votre esprit de solidarité. Nous qui sommes des individualistes, qui, en toutes circonstances, avons lutté contre les idées collectivistes, n'avons-nous pas le devoir, nous rappelant l'article le plus essentiel de notre programme, de vous demander l'utilisation des forces collectives ? Renoncer à cette possibilité, c'est oublier le passé, vous refuser à appliquer votre programme et abandonner en face des gros possédants, des coalitions industrielles, commerciales et agricoles, ces tout petits, ces classes moyennes qui constituent la grande armée de la République. (*Vifs applaudissements.*)

M. Paul Falot. — J'approuve les paroles prononcées par mes amis Ceccaldi et Tissier et j'appuie de toutes mes forces l'amendement de notre ami Réparat. Cette question de la cherté de la vie nous a préoccupés depuis très longtemps, elle a fait l'objet de nombreuses études dans nos commissions ainsi qu'au Comité Républicain du Commerce et de l'Industrie, et notre ami Cahen, ici présent, nous a donné souvent de très bonnes idées pour atteindre une solution favorable à tous les consommateurs. Il y a un point sur lequel je tiens à répondre au citoyen Stern, c'est sur la question des intermédiaires. Il y a deux sortes d'intermédiaires : le gros intermédiaire qui, par la concentration des capitaux, se rend maître du marché, maître de la production, accapare et vend quand il veut et au prix qu'il veut, et le petit commer-

çant qui n'est en réalité qu'un travailleur, qu'un artisan. Le petit commerçant, à la matière première, à la marchandise achetée en gros, apporte une nouvelle valeur par sa main-d'œuvre, qui consiste surtout en conservation de la marchandise, en préparation, en manipulation, et qui, la détaillant, permet au consommateur de s'approvisionner facilement. En somme, la plus-value ajoutée au prix d'achat par le détaillant représente le prix de son travail ; c'est le salaire acquis péniblement et qui est souvent tout juste suffisant pour lui permettre de nourrir les siens.

Cet artisan est absolument nécessaire. Si on le supprime, on est obligé de le remplacer par une catégorie d'intermédiaires qui coûtera plus cher au consommateur.

Mais il y a des intermédiaires que je vous abandonne et qui sont une cause directe de l'augmentation de la cherté de la vie, ce sont les grands magasins, ce sont les grands bazars de l'alimentation qui sont entre les mains des capitalistes, font une lutte acharnée à tous ces travailleurs que sont les petits commerçants, arrivent à les supprimer, se débarrassent ainsi des concurrents, restent maîtres de la situation et ensuite vendent à des prix exorbitants.

La preuve qu'ils vendent cher, je la trouve dans leurs bénéfices énormes, bénéfices prélevés sur le consommateur, après des frais généraux et de publicité considérables.

Ils sont maîtres du commerce, ils vendent au prix qu'il leur convient. Quand un grand magasin s'établit dans une localité, il vend d'abord à prix réduit, attirant ainsi la clientèle, ruinant les petits commerçants qui disparaissent et sont versés dans le prolétariat. Lorsque la concurrence des petits n'existe plus, ces grands magasins vendent aux prix qu'ils veulent. (*Applaudissements*). C'est le capitalisme accapareur qui cause pour une bonne part le renchérissement du prix de la vie. Ce capitalisme accapareur ne paie pas sa part des charges sociales. Il est très difficile de l'atteindre lorsqu'on fait une loi fiscale ; chaque fois que le législateur fait une loi considérée comme bienfaisante et empreinte de nos idées de justice, c'est

le petit généralement qui en fait les frais, le gros échappe toujours. Ainsi on peut constater que les petits commerçants sont toujours frappés par les impôts nouveaux, alors que les grands magasins et les maisons à succursales multiples y échappent toujours, puisqu'ils ne paient pas une part proportionnelle ni à leurs chiffres d'affaires, ni à leurs bénéfices. (*Applaudissements.*) J'appelle l'attention de nos amis du Parlement sur cette situation et je leur demande de défendre les petits commerçants, de diminuer les lourdes charges dont ils sont frappés afin de leur permettre de vivre. Il faudrait, ou voter à bref délai l'impôt sur le revenu sans inquisition, ce qui permettrait d'atteindre les grands magasins en dégrevant les petits, ou si le projet d'impôt sur le revenu ne peut être appliqué, ce qui est possible, prendre en considération et faire aboutir les vœux du monde commercial et industriel, sur la réforme de l'impôt des patentes et l'augmentation du nombre des spécialités.

En imposant les grands magasins et les bazars de l'alimentation par spécialités, on permettra au petit commerce de vivre. Le travail du petit commerçant et sa concurrence resteront un régulateur dont bénéficiera le consommateur. (*Applaudissements*).

Un délégué. — Voyez donc ce qui se passe à la Bourse du commerce.

M. Falot. — C'est une autre question. (*Bruit*). Il y a autre chose à faire en faveur du petit commerçant comme du petit industriel.

Il faut que le petit commerce soit aidé et qu'il ait à sa disposition le crédit qui lui est nécessaire. Notre Parti doit faciliter la création de Banques mutuelles pour le commerce comme il l'a fait pour l'agriculture. Mais cette question qui vous préoccupe devra faire l'objet d'études complètes, nous en reparlerons. (*Applaudissements. Bruit*).

M. Stern. — M. Ceccaldi ayant largement épuisé le débat, j'en aurai pour cinq minutes. (*Bruit*).

Le Président. — Vous ne voudrez pas qu'il soit dit que le Parti radical ne s'occupe que des questions politiques pures et que les questions économiques ne l'intéressent pas. (*Applaudissements*).

M. Stern. — M. Ceccaldi a résumé la question tout entière. Je ne tiens à revenir que sur un point que, d'après moi, il n'a pas approfondi, et qui est peut-être le centre de la question, je veux parler de la boucherie.

Si je reviens sur la question douanière, non point en tant que question de principe, mais en tant que mesure d'exception, c'est parce que j'estime que, si tout ce qu'il vous a dit en ce qui concerne les légumes et les œufs est absolument vrai (*bruit*), c'est inexact en ce qui concerne la viande. A l'heure actuelle, en Suisse, en Angleterre, où l'on importe de la viande frigorifiée, on paie la viande de boucherie de première qualité 40 % moins cher qu'en France. Dans le Nord, il y a des populations entières qui ne mangent même pas de viande, pas même de la viande de cheval. Il n'est pas question, bien entendu, de changer la vie économique du pays, alors que tout ce qui a été fait au point de vue législatif émane de ceux-là mêmes qui représentent la masse des cultivateurs et des producteurs. Il s'agit d'éviter pour les six mois qui viennent des phénomènes de famine qui se sont déjà présentés dans les pays voisins et qui nous menacent, qu'on veuille le voir ou pas. Certes, la question des loyers, dont Ceccaldi nous a montré toute l'importance, est essentielle pour le prolétariat, mais cette question peut se résoudre. La question de la viande est plus grave, croyez-le. Si dans trois mois le prolétariat est dans l'impossibilité de manger de la viande, vous aurez non pas des troubles passagers comme ceux qui se sont présentés dans le Nord, mais dans la France tout entière, un mouvement extrêmement grave pour notre vie économique et nationale. (*Approbations*). Je demande son opinion à l'honorable M. Ceccaldi : croit-il que le droit d'entrée touchant la viande de cheval, qui est de 100 francs, ne touchant aujourd'hui que le cheval de service qui peut demain devenir le cheval de consommation, ne modifie pas du tout au tout la vie économique au point de vue de l'alimentation dans tel ou tel département ? Le problème de la viande est le vrai problème de l'alimentation. Si l'on n'abat pas momentanément les frontières douanières, nous

nous retrouverons au Congrès l'année prochaine et vous verrez si, oui ou non, vous n'aurez pas eu les plus graves désordres émanant directement de la famine. (*Mouvements divers*).

M. Ceccaldi. — Vous ne voudrez pas vraiment laisser le Congrès sous cette impression qu'une question a été posée au rapporteur et qu'il n'a pas répondu.

Je suis d'autant plus à mon aise pour donner satisfaction à M. Stern, que les chiffres parlant très fort, si je ne me suis pas occupé de la viande frigorifiée, c'est parce que j'avais déjà démontré dans mon rapport quelle pouvait être la conséquence de cette introduction et que, d'autre part, j'avais établi qu'il n'y avait eu aucune raréfaction du bétail sur le marché.

Une voix. — Ce n'est pas exact.

M. Ceccaldi. — Vous ne me donnez que votre affirmation, vous me permettrez de prendre les chiffres des statistiques quotidiennes de la Villette. Voici les chiffres :

Dans le mois de janvier il est resté invendu 2.557 bœufs, 481 vaches, 166 taureaux.

Un délégué. — Combien y en avait-il sur le marché ?

Un autre délégué. — Donnez-nous les arrivages de 1910 et 1911 à la Villette ?

M. Ceccaldi. — Je crois qu'il y a une légère confusion. (*Bruit*). Notre président faisait remarquer que nous ne devons pas nous intéresser qu'aux questions politiques ; le problème que nous étudions intéresse notre Parti beaucoup plus qu'une question religieuse, vous pouvez le croire.

Répondant à l'objection faite il y a un instant, je dis qu'en 1910 le nombre des invendus à la Villette était considérable. J'ai voulu prendre seulement la période de crise et j'ai montré qu'en janvier il était resté 2.557 bœufs invendus. Un bœuf est vendu pour les producteurs 800 francs et il est détaillé au consommateur 15 à 1.600 francs. Nous demanderons au gouvernement de prendre immédiatement des mesures, celles dont je vous ai parlé, d'autant que ces mesures ne comportent nullement l'intervention législative. (*Exclamations*).

Le Président. — M. Ceccaldi a fait un rapport excessivement intéressant et vous ne l'écoutez pas. Vous décourageriez les meilleures volontés de notre Parti. (*Applaudissements*).

M. Ceccaldi. — M. Stern a parlé de droits sur le cheval. Il a confondu, je le lui dis amicalement, les droits perçus sur les chevaux qui entrent pour le service, avec les droits sur la viande. Il n'y a pas de droit sur la viande de cheval. Par conséquent, je crois qu'il est inutile d'insister et je vous demande instamment à tous de vouloir bien approuver unanimement les conclusions qui ont été développées, comme je vous demanderai ensuite de vouloir bien vous unir à votre rapporteur pour approuver le vœu déposé par M. Magniaudé. (*Applaudissements.*)

M. Tissier. — Je n'ai pas l'intention de retenir longuement l'attention des congressistes. Je désire simplement poser une question sur un point qui n'a pas encore été abordé et qui, cependant, se trouve, je le crois, implicitement contenu dans le texte un peu trop diplomatique des conclusions du rapporteur. C'est la phrase suivante que je relève page 23 de la brochure : « Création d'un régulateur municipal, etc... » Sous cette formule vague se trouve une très grosse question. Il s'agit, en effet, de savoir si notre Parti est, en un mot, pour ou contre les régies municipales, notamment dans le commerce de l'alimentation. Je prie M. Ceccaldi de nous faire connaître son opinion sur cette grave question dont le Congrès sent la gravité. (*Très bien.*)

M. Ceccaldi. — La question avait été posée à la Commission. Comme rapporteur, je ne peux que vous donner l'opinion de la Commission. La majorité a décidé qu'on devait simplement indiquer dans le rapport, dans les termes où cela a été fait, la nécessité de la création d'un régulateur municipal.

Nous avons considéré, en effet, qu'il y avait peut-être un danger à envisager d'ores et déjà la création dans toutes les communes ou fédération de communes, de coopératives municipales d'alimentation. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'au-

jourd'hui si certaines personnes poussent des cris de guerre contre les bouchers et les boulangers, ils sont cependant eux-mêmes des victimes bien innocentes des derniers troubles. (*Applaudissements.*)

Nous avons considéré, à la Commission, que nous devions réserver notre avis et ne nous engager que le jour où les mesures proposées seraient considérées comme insuffisantes. Alors, nous aurions à envisager la question de la création de coopératives municipales, mais jusque là nous ne voulons pas entrer dans une voie qui nous conduirait à porter atteinte aux libertés commerciales. Nous ne voulons pas substituer l'Etat à l'individu, ni la commune à des associations, ou à des particuliers. Voilà les raisons qui ont été données à la Commission, abstraction faite de mes opinions personnelles ; j'ai essayé de vous les traduire du mieux que j'ai pu. Je serais satisfait si l'assemblée, elle-même, partageait notre manière de voir. (*Applaudissements.*)

M. Demaine. — Que pensez-vous des communes qui, étant affranchies d'impôts, feraient du commerce sous forme de coopératives ?

M. Ceccaldi. — Nous n'avons pas à envisager, pour l'instant, la question des coopératives. Je vous demande de retirer votre question ; vous la poserez ultérieurement, si vous le voulez, devant la Commission.

M. Herriot demande la parole de sa place, le *président* l'invite à monter à la tribune.

M. Herriot. — J'ai déféré volontiers à l'invitation du président, mais je voulais faire seulement une observation. J'ai trop le respect du Congrès pour traiter devant lui une question d'une pareille importance aussi rapidement qu'il serait nécessaire de le faire. Quand on a une responsabilité comme celle qu'ont les maires, on sait qu'il n'y a rien de si terriblement difficile que les questions d'alimentation. Ceux d'entre nous qui sont des hommes pratiques félicitent les théoriciens (*Applaudissements*) d'apercevoir si facilement la solution du problème, alors que nous luttons chaque jour contre des réalités mouvantes qui deman-

dent des solutions et des mesures sans cesse modifiées, sans cesse retouchées. Je vous demande, par égard pour vous, de ne pas entrer dans le vif du débat. On a soulevé une question qui doit être écartée en ce moment : celle des régies municipales. Nul plus que moi n'est intéressé à l'entendre discuter ; je puis peut-être apporter des renseignements intéressants, puisque j'appartiens à une ville où le système est pratiqué. Nous sommes ici dans une question grave pour l'intérêt populaire qu'il faut servir sans le flatter. (*Applaudissements.*)

Nous entendons remplir tout notre devoir et nous le remplirons d'autant mieux que nous n'aurons pas l'air de céder à des mouvements qui ne sont que l'exploitation de tendances, de poussées démagogiques auxquelles nous ne pouvons pas céder. (*Vifs applaudissements.*)

Par conséquent, j'estime que c'est plutôt le moment d'agir que le moment de parler. Les controverses académiques sur la question doivent être réservées pour un autre moment. Notre Parti ne doit pas se départir d'une méthode scientifique et d'observation.

M. Fabius de Champville. — Nous nous sommes tenus à cela à la Commission.

M. Herriot. — Il y a aussi l'intérêt des petits commerçants à envisager. Autant je flétris les accapareurs de toutes sortes, contre lesquels nous avons à lutter, autant j'éprouve, dans le temps présent, de pitié pour les petits commerçants souvent victimes d'une crise qui les atteint eux-mêmes. Quand on fait des calculs sur la vie d'un petit laitier, d'un petit boulanger, d'un petit boucher, on voit qu'ils sont très souvent des malheureux très à plaindre. Il y aurait à les abandonner à la vindicte de certaines personnes, une certaine lâcheté que, pour ma part, je ne commettrai pas. (*Applaudissements.*) Le boulanger reste dans notre société moderne pour ainsi dire comme le banquier du pauvre. (*Vifs applaudissements.*) A une heure où tous les crédits se refusent, où les banques, même les plus populaires, même celles dont les annonces sont les plus alléchantes, trouvent des raisons péremptoires à opposer aux deman-

des, des raisons assurément très bonnes, mais qui ne donnent pas satisfaction aux désirs exprimés, il y a un homme qui donne son crédit, qui ne le refuse jamais, c'est le boulanger. (*Longs applaudissements.*) Si on voulait traiter cette question à fond, je demanderais qu'on fît une part aux obligations très lourdes qui pèsent sur cette corporation du fait du crédit considérable qu'elle consent.

Je vous demande donc de laisser de côté les grosses questions. Vous les aborderez quand vous voudrez. Mettez à l'étude du prochain Congres la question des régies municipales ; je serai le premier à venir vous apporter les renseignements que je pourrai avoir.

On a parlé du marché de la viande. Pour la région à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, nous avons éprouvé de très grandes difficultés ; nous les éprouvons dans toute leur vivacité en ce moment-ci. Je voulais signaler — on me dit que ce n'est peut-être pas utile, parce que beaucoup de municipalités le pratiquent — que nous avons le moyen, nous municipalités, de favoriser l'alimentation locale et l'approvisionnement national sans recourir à l'intervention du gouvernement : c'est de n'ouvrir nos marchés qu'à une certaine heure pour les acheteurs étrangers de façon à ce que les acheteurs étrangers ne puissent venir s'approvisionner que lorsque nous sommes assurés que l'approvisionnement national est servi. (*Applaudissements.*)

Eh bien, parmi les résolutions toutes simples, comme vous le voyez, et d'ordre tout à fait pratique, je vous demande la permission de soumettre celle-ci au Congrès, si la Commission n'y voit pas d'inconvénient : Que les municipalités soient invitées à fixer, pour les acheteurs étrangers, des heures d'ouverture choisies de telle façon que l'approvisionnement local et national soit tout d'abord assuré. Contrairement à ce qu'on disait tout à l'heure, jamais les marchés pour notre région n'ont été aussi abondants.

M. Stern. — Momentanément.

M. Herriot. — Peut-être, mais ce qui vicie leur caractère, c'est que les marchés sont envahis par l'acheteur étranger ; les Italiens dans nos mar-

ches et les Allemands achètent des quantités de viande qui vont devenir plus considérables étant données les modifications que produit la guerre italo-turque. Je voulais simplement vous proposer cette mesure et pour cela, ce n'était pas la peine vraiment de venir jusqu'à cette tribune. (*Applaudissements répétés.*)

M. Ceccaldi. — La Commission accepte d'autant plus volontiers cette résolution qu'elle a déjà été étudiée à la Commission. Comme le faisait remarquer M. Herriot, si nous ne l'avons pas adoptée, c'est parce que dans beaucoup de municipalités, c'était un fait accompli. Nous nous rallions à la proposition qu'il a faite et nous vous demandons de l'adopter. (*Applaudissements.*)

M. Tissier. — Je n'ai pas l'intention, étant un jeune et modeste théoricien, d'intervenir longuement après la brillante intervention de M. Herriot.

Je n'avais pas la prétention de faire solutionner la grave question des régies municipales ; il suffisait de la poser. J'espère qu'on la mettra à l'étude et que dans le prochain Congrès, elle sera étudiée comme elle le mérite. Il ne faut pas avoir une attitude de Normand. (*Bruit, protestations sur de nombreux bancs.*) Il faut que notre Parti ait une attitude franche. Vous vous laissez trop souvent guider par la hantise du spectre rouge et parce que cette question préoccupe les socialistes, vous croyez que vous allez la passer sous silence.

Un Délégué. — Les socialistes sont des théoriciens et nous, nous sommes des hommes pratiques.

M. Tissier. — Je demande que le Congrès manifeste son désir de voir soumettre cette question à l'étude du prochain Congrès. (*Mouvements divers.*)

Plusieurs délégués : La clôture !

Le Président. — La clôture est demandée ; je la mets aux voix.

(*Adoptée à l'unanimité.*)

Le Président. — Je vais mettre aux voix les conclusions de la Commission par paragraphes.

M. Maurice Faure. — Nous nous rallions aux paroles sages et sensées de M. Herriot. Il a paru qu'il y avait quelque péril à résoudre au pied

levé les graves questions posées par le rapport de la Commission. C'est pour traduire ce sentiment que je propose la résolution suivante :

Le Congrès s'associe aux conclusions de l'honorable M. Herriot et renvoie à un congrès ultérieur l'examen de cette grave question. (*Mouvements divers.*)

M. Ceccaldi. — Ce n'est pas sur les conclusions de la Commission que j'ai demandé la parole, c'est sur le projet de résolution de l'honorable M. Maurice Faure. Comme il est préjudiciel, vous aurez à vous prononcer sur ce projet de résolution. A aucun moment, je pense, notre collègue et ami Herriot n'a voulu traduire les sentiments exprimes par M. Maurice Faure. Nous avons, au Comité Exécutif, abordé la question, et c'était dans l'intention de la faire solutionner par le Congrès. Or, je suis très étonné aujourd'hui de voir notre ami M. Maurice Faure nous demander de la renvoyer à l'année prochaine. L'année prochaine, peut-être, la crise aura pris fin ; en tous cas vous aurez la responsabilité d'avoir soumis au Congrès une proposition qui tend à nous désintéresser absolument d'un problème si grave.

M. Herriot. — Je m'excuse d'être obligé de reprendre la parole. J'ai voulu dire qu'il s'agissait d'un problème tout à fait grave qui ne peut pas être résolu sous une forme théorique. Nous sommes dans le même état d'esprit que les socialistes et notre ordre du jour doit l'affirmer. Il est impossible que nous nous séparions — je pense que c'est la préoccupation du bureau — sans avoir affirmé (car ce serait grave pour notre Parti de ne pas le faire et ce ne serait pas non plus conforme à nos sentiments) nous ne pouvons pas nous séparer, dis-je, sans avoir affirmé que nous sommes profondément impressionnés par cette crise de la vie chère et que nous sommes de ceux qui désirent se pencher sur les misères populaires pour les soulager. Voilà un point sur lequel nous sommes tous d'accord ; je demande que l'ordre du jour contienne d'abord cette affirmation.

Maintenant, là où nous différons des socialistes, c'est sur le traitement à apporter et l'observation que je faisais tout à l'heure tendait simplement à

essayer de vous faire voir, ce que vous sentez bien, qu'honnêtement, loyalement, un problème de cette ampleur ne peut pas être résolu même en un jour de Congrès. Si, par exemple, nous discutions au fond cette question, nous verrions, je crois, que cette crise, que nos adversaires de droite ou de gauche essaient de rejeter sur le Parti républicain pour lui en attribuer la responsabilité, est au moins européenne.

Les manifestations du genre de celles qu'on a annoncées se sont produites à l'étranger beaucoup plus violemment. Si graves qu'aient été ces émeutes, si c'est le terme qu'on doit leur donner, de Saint-Quentin ou d'ailleurs, elles n'ont rien de comparable aux événements de Vienne et de Prague Je vous prie, messieurs, de remarquer que la France dans cette crise trouve malgré tout le bénéfice de cet équilibre admirable qu'on lui reconnaît assez rarement pour qu'on puisse le signaler en passant. (*Bravos sur tous les bancs.*) Heureusement pour nous, nous n'avons pas chez nous ce déséquilibre économique si grave que nous constatons dans l'Allemagne contemporaine. En Allemagne, ce qui rend le problème plus angoissant, c'est qu'il y a un déséquilibre formidable entre la population urbaine et la population rurale ; c'est qu'il y a une concentration dans les villes beaucoup plus formidable que chez nous. Je vous cite des chiffres saisissants. La population de l'Allemagne est de 65 millions d'habitants, alors qu'elle était en 1870 de 42 millions ; elle a donc crû de 23 millions. Eh bien, aujourd'hui, il y a une population rurale de 26 millions d'habitants égale à la population rurale qui existait en 1870. Par conséquent, tout l'accroissement de population depuis 1870 s'est produit au profit des villes. C'est la suite de ce formidable industrialisme allemand qui a rendu si grave, si angoissant, beaucoup plus grave que chez nous, le problème de la vie. Si nous discutions le problème au fond, il ne faudrait pas se laisser aller au découragement, et oublier que si la France a d'autres infériorités, elle a au moins ce mérite d'avoir un équilibre qui met sa production en rapport avec la

consommation et qui fait que malgré tout je ne peux pas m'associer aux prédictions pessimistes que j'ai entendues tout à l'heure.

Si maintenant on arrive à une autre série de considérations, nous ne pouvons pas dire que la solution de ces difficultés même pour la France, même si elles sont moins graves pour la France, sera procurée par des décisions de principe. Je vais citer un fait : Lorsque j'ai quitté Lyon, il y a quelques jours, j'étais en présence d'une lettre de la commission administrative de la Bourse du travail. La Bourse du travail a établi, judicieusement du reste, pour toutes les denrées nécessaires à la consommation, une série de prix. Elle me les a communiqués et m'a demandé de lui faire savoir dans un bref délai quelles mesures je comptais prendre pour assurer la mise en pratique de ces prix. Vraiment, quel que soit mon désir (il est d'autant plus sincère que je n'en pousse pas l'expression si loin que je pourrais peut-être le faire) de soulager les misères populaires, je n'avais pas le moyen de fixer le prix des denrées. La Bourse du travail l'a reconnu très loyalement. Je voulais dire ceci simplement, c'est que nous devons déclarer après avoir fait cette affirmation de principe que j'indiquais tout à l'heure, que la diminution du prix des denrées ne peut être procurée que par une série de mesures administratives. Il faudrait prendre toutes les denrées les unes après les autres. La solution n'est pas la même pour toutes les denrées. Il y a un problème du blé, il y a un problème de la viande, il y a un problème du lait, il y a un problème pour chacune des denrées nécessaires à la consommation et ce n'est pas une solution de principe qui fournira toutes ces solutions de détail.

Quant à moi, si j'étais appelé à vous donner mon sentiment sur l'ordre du jour qu'on peut voter, je crois que nous pourrions nous arrêter à un ordre du jour dont l'esprit serait à peu près le suivant : Le Congrès radical et radical-socialiste constate le renchérissement du prix de la vie qui, pour être moins sensible, moins inquiétant en France que dans d'autres pays, n'augmente pas moins sensiblement les difficultés d'existence de

la classe populaire ; il croit que le remède à cette crise ne peut pas être préparé par une solution théorique et de principe, il a assez d'honnêteté pour le dire. (*Vifs applaudissements.*) (Quoi de plus abominable que de spéculer sur les souffrances populaires). Il réclame en ce qui concerne les différentes denrées nécessaires à l'alimentation une série de mesures administratives pour lesquelles il a proposé les suivantes, etc...

Je crois que de la sorte vous aurez concilié les grandes obligations qui s'imposent à vous : La première est de vous associer aux misères populaires et d'essayer de les soulager ; la seconde est de ne pas les exploiter et de maintenir à ce propos nos méthodes d'observations et de loyauté; la troisième est d'opposer à des solutions théoriques une série de mesures administratives qui, soit par l'intervention de l'autorité municipale, soit par l'intervention de l'autorité départementale ou nationale, résoudront, denrée par denrée, les problèmes posés devant vous.

Je vous demande pardon de ne pas vous le dire sous une forme plus nette. Voilà les moyens qu'on peut proposer (*Vifs applaudissements ; cris Aux voix.*)

Le Président. — Je demande à M. Herriot de se mettre d'accord avec M. Ceccaldi pour rédiger un texte.

M. Herriot. — Ce n'est pas la peine.

M. Ceccaldi. — Nous sommes d'accord.

M. Fabius de Champville. — Au nom de la Commission, je suis très heureux de venir déclarer ici que nous sommes entièrement d'accord avec M. Herriot et que nous nous rallierons à son texte avec plaisir. (*Applaudissements*).

Le Président. — Pendant que M. Herriot rédige son texte, je donne la parole à M. Magniaudé qui a une proposition d'addition à faire. (*Bruit*).

M. Magniaudé. — Je demande trois à quatre minutes d'attention pour vous dire quelles sont les raisons qui militent en faveur du texte dont j'ai eu l'honneur de vous donner connaissance au début de la séance.

Dans cette question si compliquée, si angoissante de la cherté de la vie, il est certain, comme l'a

dit si éloquemment M. Herriot, après M. Ceccaldi, que nous devons chercher les moyens d'y remédier immédiatement dans la mesure du possible. Il faut, tout d'abord, constater quelle est la classe de citoyens sur laquelle pèse le plus lourdement la cherté de l'existence. Il ne fait pas de doute que ceux qui actuellement subissent d'une façon absolument inquiétante la cherté de la vie, ce sont les familles nombreuses, qui sont d'autant plus intéressantes pour nous qu'il faut bien reconnaître que depuis 1870, nous n'avons cessé de voter coup sur coup des impôts de consommation et que c'est toujours à la classe des familles nombreuses que nous nous sommes surtout adressés. (*Applaudissements*).

Aux environs de 1895 à 1898, les blés ont donné des droits d'entrée de 60 à 80 millions par an. Cette somme colossale a été supportée pour la plus grande partie par les artisans et le prolétariat. Dans les huit premiers mois de l'année, les droits sur les blés ont produit la somme énorme de 126 millions. Or, ces 126 millions sont supportés, je le répète, par la plus grande partie du prolétariat.

Je me suis décidé à vous proposer la résolution suivante dont je vous demande la permission de vous donner lecture à nouveau pour qu'elle soit mise aux voix par M. le président :

Le Congrès,

Considérant que le problème de la cherté de la vie exige une solution pratique et d'application immédiate, considérant que cette solution consiste surtout à venir en aide aux familles nombreuses, décide d'inviter ses élus au Parlement à voter sans délai le texte de la proposition de loi de la Trémoille-Chastenet, accordant 120 francs par an et par tête d'enfant aux familles ayant plus de quatre enfants de moins de treize ans, mais décide aussi que cette proposition doit être modifiée de manière que l'allocation de 120 francs soit accordée par tête d'enfant et par enfant en surnombre au-dessus de trois.

J'espère qu'il n'y aura pas d'opposition au vote de cette proposition. Il doit y en avoir d'autant moins que depuis quarante années de République, la loi qui devait permettre de venir en aide

aux familles nombreuses a été constamment à l'ordre du jour de la Chambre et n'a jamais été discutée ni votée.

J'estime qu'il est du devoir strict de notre Parti de rappeler dans cette circonstance le Parlement à ses devoirs. (*Applaudissements*).

M. Lefèvre. — Il y a des familles qui n'ont pas besoin de secours ; il faudrait que ce fût précisé.

M. Magniaudé. — C'est contenu dans la proposition de la Trémoille-Chastenet qui dit que les enfants nécessiteux seuls profiteront de cette allocation de 120 francs par an.

M. Foret. — Il faut que l'Etat assume complètement les charges de cette dépense et qu'on ne l'impute pas, comme pour l'application de la loi d'assistance aux vieillards, aux communes. (*Bruit.*)

Le Président. — Je vais mettre aux voix la proposition de M. Magniaudé. (*Bruit.*)

M. Ceccaldi. — La Commission accepte la proposition. (*Plusieurs voix : Non ! non !*)

Le Président. — Nous ne pouvons déjà plus parler dans des réunions où il y a des réactionnaires ou des socialistes. Il faudrait au moins que nous puissions nous exprimer dans nos Congrès. On a demandé le renvoi à la Commission ; il a la priorité, je le mets aux voix.

M. Magniaudé. — Je demande la parole sur le renvoi à la Commission. (*Nombreuses exclamations*).

Il me semble que le renvoi est superflu puisque, par l'organe de son rapporteur M. Ceccaldi, il a été dit que la proposition Magniaudé était acceptée. Je regretterais d'autant plus que ma proposition soit renvoyée à la Commission qu'un projet de loi est déposé depuis vingt ans et que toutes les fois qu'on fait une proposition en faveur des familles nombreuses, on la renvoie à plus tard. Il faut voter aujourd'hui. (*Vifs applaudissements.*)

Le Président. — Je suis obligé, conformément au règlement, de mettre d'abord aux voix le renvoi à la Commission.

(*Le renvoi est rejeté à une grosse majorité*).

Le Président. — Je mets aux voix la proposition de M. Magniaudé acceptée par la Commission.

(*Adoptée à l'unanimité moins quelques voix.*)

Le Président. — J'ai été saisi de différents vœux, le premier par MM. Debierre et Vollaeys, au nom de la Fédération du Nord :

Le Congrès, déplorant les actes de violence et de sabotage, émet le vœu que le gouvernement obtienne la réintégration des cheminots qui étaient en droit de croire à la légalité de leur grève en se basant sur les déclarations faites par MM. Clemenceau et Barthou et confirmées ultérieurement par MM. Monis et Charles Dumont.

Voici un deuxième vœu de M. Ceccaldi :

Le Congrès émet le vœu que le gouvernement intervienne énergiquement auprès des compagnies de chemin de fer pour obtenir la réintégration des cheminots injustement révoqués à cause de leur zèle syndical, lors de la dernière grève.

Voici un troisième vœu qui, paraît-il, avait droit de priorité :

Le Congrès, rappelant que dans la grève des cheminots, le gouvernement de M. Briand prit énergiquement parti pour les conseils d'administration des compagnies de chemins de fer avec lesquelles il dressait la liste des arrestations à opérer (*Exclamations et murmures sur de nombreux bancs*) dans les centres ouvriers ; considérant, comme le disait M. Augagneur dans un article de la *Grande Revue*, 1911, que les conseils d'administration se montreront implacables dans d'autres grèves, invite le gouvernement à poursuivre auprès des compagnies la mise en demeure préparée par le ministère Monis et étudie le projet de statut destiné à déterminer les rapports entre les conseils d'administration et leurs agents, en temps ordinaires et en temps de grève.

Je vous propose le renvoi de ces vœux à la Commission ; ils seront ensuite rapportés au Congrès.

M. Fabius de Champville. — Il a été décidé que tous les vœux seront renvoyés à la Commission des vœux qui les rapporterait en bloc.

(*Le renvoi est ordonné*).

M. Herriot. — Voici le texte que nous vous proposons, tout prêts au reste à accueillir vos observations sur une question si importante :

Le Congrès radical et radical socialiste de Nîmes constate le renchérissement du prix des vivres qui,

moins sensible peut-être en France que dans d'autres pays, affecte cependant de façon si grave les classes populaires ; désireux d'apporter sa collaboration honnête et résolue à la solution de ce grave problème, sans s'associer aux menées démagogiques qui semblent se proposer d'exploiter la misère populaire plutôt que de la soulager (*Applaudissements*) ; il invite le Gouvernement, le Parlement, les autorités départementales et municipales à rechercher, denrée par denrée, les mesures administratives propres à amener une baisse de prix, à lutter contre les accaparements que la loi républicaine et le programme de notre parti ont toujours condamnés, sans blesser les intérêts du petit commerce, composé lui-même d'humbles et modestes travailleurs. (*Applaudissements.*)

Il signale en particulier les mesures suivantes proposées par la Commission, etc...

Suivront les mesures proposées par la Commission, qui sont simplement des mesures données à titre d'indication par lesquelles nous n'avons pas la sotte prétention d'avoir envisagé le problème sous une forme encyclopédique ou de l'avoir résolu comme un concile. Nous sommes un Congrès, nous ne sommes pas un Concile. (*Applaudissements*). Et alors, pour répondre à une objection faite tout à l'heure, pour ne pas inquiéter les intérêts légitimes par des formules obscures non suffisamment étudiées, puisque nous avons décidé de remettre à l'année prochaine un débat de principe sur la question dont il vous a été parlé tout à l'heure, au lieu de mettre la formule « régulateur municipal », qui n'est très claire que pour ceux qui l'ont conçue (*Rires et applaudissements.*) on mettra « création d'institutions locales, respectant la liberté du commerce local ». C'est une formule qu'il faudrait méditer davantage, mais elle traduit notre désir, notre sentiment d'honnêteté et en même temps notre méthode qui est de décomposer les problèmes. (*Vifs applaudissements.*)

M. Corneau. — Je crois qu'au commencement de votre ordre du jour au lieu de mettre « constate », il conviendrait de mettre « en présence ». Sans cela nous aurions certainement des critiques de la part des socialistes qui pourraient dire que les radicaux-socialistes constatent la misère.

M. Herriot. — Il faut toujours chercher ce qu'il y a de bon dans les observations qu'on présente. L'observation de notre collègue est parfaitement juste, mais il veut remplacer « constater » par « en présence » et les deux termes signifient à peu près la même chose. Voulez-vous mettre le mot « préoccupé ». (*Approbations unanimes.*)

(*La motion Herriot, ainsi modifiée, est adoptée à l'unanimité.*)

Le Président. — Je donne la parole à M. Alfred Dominique, rapporteur de la Commission de discipline.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

M. Alfred Dominique, *rapporteur.* — Dans sa séance de juillet dernier, le Comité Exécutif de notre Parti prononçait l'exclusion du citoyen Dufrêne. Celui-ci, régulièrement convoqué, n'avait pas pu assister à cette délibération du Comité Exécutif. Dufrêne a fait appel ici de cette décision suivant son droit, et aux termes du règlement, il a fait valoir, parmi ses moyens de défense, que le paragraphe 2 de l'article 46 n'avait pas été observé. Cet article 46 est ainsi conçu :

La commission de discipline provoque, avant de déposer ses conclusions, l'avis motivé des Fédérations départementales, ou à leur défaut, des groupes d'arrondissement ou de circonscription intéressés.

Lorsque votre Commission du Congrès a été saisie de la protestation de Dufrêne elle avait un premier devoir à remplir, c'était de rechercher l'exactitude et la matérialité des faits. Elle a fait ses recherches tant du côté de la Fédération des Alpes-Maritimes que près du secrétariat du Comité Exécutif, et elle a constaté qu'en fait, à l'heure où le règlement le prévoit, la Commission de discipline n'avait pas provoqué l'avis motivé que fixe l'article 46.

Messieurs, votre Commission s'est émue de cette situation ; elle a pensé que l'interprétation d'un texte qui détermine les garanties de la défense devait être étroite, rigoureuse et devait bénéficier à celui qui vient se défendre. Elle a pensé

que lorsque le parti républicain a fait tous ses efforts par la loi de 1897 pour garantir les droits de la défense, il serait impossible que les mêmes garanties ne soient pas accordées ici à un accusé.

C'est alors, qu'examinant uniquement la situation de droit, sans vouloir préjuger du fond, elle a d'abord rendu hommage à la Commission de discipline du Comité Exécutif, à la conscience avec laquelle celle-ci a examiné les faits et au soin avec lequel M. Boussenot a établi son rapport. Ce premier devoir rempli, il en restait un autre impérieux : c'était de vous proposer l'annulation de toute la procédure engagée contre Dufrêne pour violation de forme. En conséquence, voici le texte que la Commission de discipline propose au Congrès d'adopter :

La Commission de discipline du Congrès : Considérant que les dispositions de l'article 46 paragraphe 2 sont ainsi conçues : « La Commission de discipline du Comité Exécutif doit provoquer avant de déposer ses conclusions l'avis motivé des fédérations départementales... » que ces dispositions n'ont pas été observées. Considérant qu'en effet la Commission de discipline du Comité Exécutif n'a pas provoqué, au cours de son information et avant le dépôt de ses conclusions, l'avis motivé de la fédération des Alpes-Maritimes ; considérant qu'il y a là une violation formelle du règlement général ;

Par ces motifs, annule la procédure et la renvoie tout entière de nouveau à la Commission de discipline du Parti.

Telles sont résumées et condensées dans cet ordre du jour les délibérations de la Commission de discipline que je vous prie de vouloir adopter purement et simplement et sans préjuger du fond même de l'affaire qui vous sera soumis plus tard. (*Applaudissements.*)

M. Jay. — Lorsque l'affaire Dufrêne est venue devant le Comité Exécutif, on nous a dit que M. Dufrêne était venu exprès de Nice à la séance pour exposer son affaire ; mais que, comme cette affaire de discipline avait été remise en fin de séance et qu'il n'y avait plus personne, il était reparti sans exposer son affaire. J'estime que quand un accusé vient de Nice à Paris pour se défendre,

on devrait l'entendre le premier, avant toute discussion sur des rapports qui peuvent être remis à une autre séance.

Le Président. — Je mets aux voix les conclusions de la Commission.

(*Les conclusions sont adoptées à l'unanimité sans autre débat.*)

Le Président. — J'ai reçu deux vœux sur les retraites ouvrières. Ils sont renvoyés à la Commission des vœux.

Je donne la parole à M. Gaston Gros sur le contrat collectif du travail.

LE CONTRAT COLLECTIF DU TRAVAIL

M. Gaston Gros. — Messieurs, votre précédent Congrès a fixé en tête des préoccupations de notre Parti l'importante question du contrat collectif du travail.

Il avait été décidé en conséquence que les Fédérations et Comités locaux seraient sollicités de transmettre leurs vues à la Commission permanente des réformes sociales.

Un très petit nombre d'avis nous sont parvenus. Néanmoins, la Commission permanente a tenu à aller jusqu'au bout dans la tâche que vous lui aviez confiée et à vous apporter un travail à peu près définitivement arrêté. Je ne reviendrai point sur une étude qui a été faite depuis longtemps, tant dans la presse que dans nos Congrès. Vous savez ce qu'est le contrat collectif. Nous n'avons point ici à en définir les caractères, mais nous avons à fixer sur deux ou trois points particulièrement importants... (*Bruit.*)

Le Président. — L'exposé de M. Gros est assez délicat, assez difficile à faire pour qu'on l'écoute attentivement.

M. Gaston Gros. — Vous avez à fixer sur deux ou trois graves questions la doctrine de notre Parti.

Un mot seulement pour l'intelligence des travaux que la Commission vous soumet. Elle a instauré dans son sein des débats approfondis. Ces débats ont abouti à trois vœux que je suis chargé

de rapporter. Sur une quatrième question, une grave difficulté s'est produite et l'accord n'a pas pu se faire. Devant l'importance des intérêts en cause, devant la gravité des objections et des arguments apportés de part et d'autre, la Commission a pensé qu'il convenait d'instaurer ici une discussion approfondie et elle a chargé un rapporteur de présenter une thèse et un autre rapporteur de présenter une autre thèse. Après avoir ainsi entendu le pour et le contre, vous pourrez vous prononcer. Cette mise au point étant faite, je vous donne lecture du premier vœu qui est de nature à soulever quelques difficultés. Il vise l'opportunité de légiférer. En voici le texte :

Le Congrès,

Considérant que le Congrès tenu à Rouen en 1910 avait invité les parlementaires du Parti à déposer une proposition de loi sur les conventions collectives de travail ;

Considérant que le Parti républicain radical et radical-socialiste ne doit se laisser devancer par aucun autre dans la voie des réformes sociales ;

Renouvelle le vœu :

Que le Parlement étudie sans retard un projet de réforme législative sur les conventions collectives de travail, conforme à la doctrine du Parti républicain radical et radical-socialiste.

Au sein de la Commission, les deux opinions opposées ont eu des interprètes. Les uns estiment, en effet, le moment venu de réaliser la réforme administrative, les autres préconisent l'abstention. Déjà, au Congrès de Rouen, notre collègue M. Hubbard avait soutenu la seconde thèse.

Est-il utile de vous rappeler les arguments principaux du parti de l'obstruction ? Comme il est accoutumé, nous sommes en présence de deux extrêmes, des adversaires de droite et des adversaires de gauche, j'entends ceux qui sont les plus modérés de notre Parti et ceux qui sont les plus avancés. Prenons d'abord les arguments des plus modérés.

Ils ont été développés d'une manière remarquable par une série de propositions, par une espèce de petit rapport qui nous a été transmis par le

délégué au Congrès du Comité du IIIe arrondissement de Paris, le citoyen Salmon. Je tiens en passant à rendre hommage à la largeur de vues, à l'intelligence, à la conscience avec lesquelles on a abordé l'étude de cette grave question ; et je regrette de ne pouvoir réfuter une à une toutes les objections qui s'y trouvent formulées.

Ce rapport est dominé par cette conception qui y figure en tête comme première proposition : la convention collective est malfaisante car elle produit des grèves dont elle est l'objet.

Il me serait facile de démontrer que loin d'être malfaisante, la convention collective de travail est aujourd'hui le seul instrument de pacification industrielle qui existe dans notre société économique : mais il est certain qu'à la thèse que je vous exposerais, on pourrait opposer une autre thèse et les arguments s'opposeraient de part et d'autre sans se détruire vraiment. Je veux placer la question sur un autre terrain où il me semble impossible de n'être pas suivi : celui des faits et de la réalité. Avant tout, nous devons être des réalistes. (*Applaudissements.*)

Que voyons-nous dans les faits ? Nous voyons partout, dans toutes les grandes nations industrielles, la convention collective étendre de plus en plus son influence sur le monde du travail et du capital. Que nous étudiions l'Angleterre où 97 o/o des ouvriers sont soumis à la convention collective, que nous nous reportions aux Etats-Unis où la proportion est à peu près aussi forte, que nous allions en Allemagne où il y a quatre à cinq mille conventions collectives conclues et respectées, que nous allions en Belgique, que nous passions de France en Australie où la convention est obligatoire, à Genève, au Canada, partout, dans toutes les nations qui évoluent vers le progrès industriel, nous trouvons la convention collective. Devant un pareil fait, devant un phénomène qui semble aussi impératif, aussi inéluctable, il faut s'incliner. Nous n'empêcherons pas, par des théories dont aucune ne possède l'infaillibilité, l'évolution sociale de suivre ses propres destinées. Si, par la force des phénomènes sociaux, nous sommes engagés dans une voie que

nous n'avions point aperçue ; si elle va vers un but que nous n'avions point soupçonné, humilions l'orgueil de nos concepts philosophiques devant l'inéluctable loi des choses et puisque la convention collective existe partout, faisons-lui une place que nous sommes impuissants à lui refuser ! (*Applaudissements.*)

Dans ces conditions, le débat se trouve déplacé. Il ne s'agit plus de discuter si la convention collective doit être proscrite ; nous devons seulement nous demander s'il convient de la laisser évoluer spontanément sans intervention quelconque du législateur, ou bien, au contraire, s'il convient de lui ouvrir toutes grandes les portes de notre législation, de lui donner droit de cité dans nos lois.

La doctrine de l'abstention a été soutenue par le délégué de la Fédération de Montpellier. Il est certain qu'il s'appuyait sur des arguments extrêmement sérieux. Il nous a représenté — ce qui est une vérité incontestable — que la loi n'a pas d'autre objet que de cristalliser ce qui s'est déjà affirmé dans les mœurs, que de constater des évolutions déjà effectuées. Il soutenait que la convention collective n'est point encore arrivée dans la pratique à un perfectionnement suffisant pour que nous puissions lui donner un statut juridique. Je ne crois pas que cette conception mérite de triompher à Nîmes, car elle ne correspond point à la réalité. Pourquoi ? Parce que la convention collective n'est pas de création récente, parce qu'elle existe depuis de longues années, depuis des siècles, qu'elle a toujours existé. Elle existait dans l'ancien régime, sous la Révolution, pendant tout le cours du siècle dernier, malgré les lois qui la proscrivaient. Elle a montré, affirmé ses caractères, ailleurs comme chez nous, et l'étude philosophique en est assez avancée pour que nous lui ouvrions les portes de la législation. Si nous le refusions, ce serait une espèce de faillite. Nous dirions que dans les milieux où l'effervescence est à la fois la plus facile et la plus redoutable, dans le monde du travail, on doit s'organiser d'après des lois propres et indépendantes des lois de la société. Nous dirions qu'il est possible et désirable

qu'un organisme juridique grandisse et s'impose dans une nation en dehors de la loi, contre la loi même, c'est-à-dire dans le désordre et l'anarchie. C'est au législateur qu'il revient d'effectuer les progrès législatifs, il n'appartient pas à des individus de les lui arracher. Tel est cependant le résultat auquel on aboutirait si on admettait la thèse de l'abstention. Mais, en même temps, je me trouve avoir répondu à mes autres adversaires, aux esprits les plus avancés de notre Parti dont les objections se fondent sur certaines décisions, certaines phrases ambiguës qui ont été prononcées dans les Congrès socialistes et dans les Congrès syndicalistes. « Pourquoi, disent-ils, faire aux ouvriers un présent qu'ils ont repoussé d'avance ? Les syndicats ne demandent pas qu'on leur donne une loi sur le contrat collectif : ils veulent faire leur réforme eux-mêmes, sans intervention de la société bourgeoise et du pouvoir capitaliste. » C'est la même thèse présentée avec d'autres arguments ; ici, encore, les extrêmes se touchent. J'y répondrai de la même façon.

D'abord est-il exact que cette opinion soit celle des milieux syndicalistes ? En aucune façon. Je n'en veux pour preuve que le dernier Congrès de la C. G. T., où la question a été discutée. Une première motion fut proposée. C'était celle-ci : « Le Congrès de la C. G. T. repoussant *tout* projet de loi sur la convention collective... » Cette motion n'a pas été votée. Mais on y a substitué celle-ci qui est diamétralement opposée : « Le Congrès repoussant le projet de loi sur la convention collective... », on entendait le projet de loi proposé par M. Viviani.

Il n'est donc point exact de soutenir que les syndicalistes repoussent en principe la réforme législative, mais il est exact de reconnaître qu'ils ont refusé la forme qu'on méditait. D'ailleurs je ne m'occupe point de savoir si les syndicalistes sont pour ou contre l'abstention et je reprends l'argument que je vous exposais tout à l'heure : Nous ne devons pas permettre à une réforme aussi importante d'arracher son statut par la force.

Si les syndicalistes refusent l'intervention du

législateur, s'ils veulent faire un Etat dans l'Etat, c'est alors avec plus d'énergie que nous devons dresser contre les manifestations anarchistes et les affirmations révolutionnaires toute l'autorité de la loi. Nous sommes dans une démocratie et il faut que tous les citoyens s'inclinent devant elle. (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas insister davantage sur le premier vœu, je considère qu'il est acquis et que vous le voterez pour affirmer que l'heure est venue de donner un statut juridique à la convention collective.

Je passe au deuxième vœu. Il est particulièrement important. Je vous rappelle le texte :

Le Congrès,

Considérant que seulement un long usage d'une capacité juridique étendue permettra aux syndicats patronaux et ouvriers d'étendre leurs ressources : que les risques engagés par des violations des conventions collectives doivent être égaux pour les employeurs et les employés ; que l'extension à ces conventions de l'article 1149 du code civil détruirait cette égalité ;

Considérant que, quelque tumultueuse qu'en soit la croissance, l'organisation syndicale répond à un besoin inéluctable de justice sociale ;

Qu'il apparaît que ce soit seulement par son développement que seront diminués de violence et de fréquence les conflits du travail et du capital ;

Que des condamnations à des réparations pécuniaires excessives ruineraient les syndicats puissants sans entraver l'agitation des autres ;

Qu'ainsi l'adoption du principe de la responsabilité illimitée compromettrait les destinées du mouvement syndical, nuirait à la cause de la liberté sans profit pour l'ordre public qui en est inséparable ;

Considérant enfin que la tendance caractéristique du droit collectif le porte nominativement à limiter la responsabilité pécuniaire des collectivités et que la présomption légale de l'article 1149 du code civil n'y correspond pas à la réalité,

Emet le vœu :

Que la responsabilité pécuniaire engagée par les conventions collectives soit limitée par une présomption égale au profit de toutes les parties sans restreindre en aucune mesure le principe absolu de la liberté des contrats.

Il est possible qu'une discussion s'instaure sur le principe que ce vœu est appelé à consacrer. Il est connu ordinairement sous le nom de *question de la responsabilité*.

Vous avez saisi déjà tout ce que ce mot contient de conséquences et de signification. Lorsqu'une convention collective a été passée entre deux puissances économiques, mettons entre un syndicat patronal et un syndicat ouvrier, et que l'une des parties contrevient aux obligations qu'elle a assumées, faut-il, comme dans le droit commun, la rendre responsable, même au delà de ses ressources, de tout le préjudice qu'elle a causé ? Voici un exemple pratique : il y a quelques années, en Belgique, une grève fut déclarée à tort par un syndicat ouvrier. Elle éclatait dans un établissement métallurgique, et onze hauts fourneaux s'éteignirent. Un préjudice de plus de quatre millions fut causé par le syndicat à la Société propriétaire des forges. En semblable occurrence, le syndicat doit-il être condamné à une somme de dommages-intérêts égale au préjudice causé ? Vous saisissez que si l'on admettait l'affirmation, ce serait la ruine, la mort sans phases de tous les groupements patronaux et ouvriers.

En Angleterre, pays qui est un peu le laboratoire des expériences sociales, on a fait une tentative dans ce sens ; elle a complètement échoué.

En 1902, pour la première fois dans une affaire célèbre, l'affaire du Taff Vale Railway, une Union fut déclarée responsable d'un certain préjudice. Elle fut condamnée à 500.000 francs de dommages-intérêts. A la suite de cette décision retentissante, prononcée par une juridiction qui n'a pas son équivalent en France pour l'autorité et l'élévation, la Chambre des Lords siégeant au contentieux, une série de jugements furent prononcés qui condamnèrent les Unions anglaises à des dommages-intérêts variant entre 500.000 francs et un million. Une crise de l'unionisme sans précédent éclata, l'existence même des Unions anglaises fut mise en question. On arrêta toute leur activité économique, on les lança dans la politique ; brusquement, le Labour Party se constitua, et en 1907 il obtint du Parlement que fussent exonérées, par

une loi spéciale, les Unions de toute espèce de responsabilité.

Je vous demande de vous reporter à la documentation que je vous ai soumise. Il est certain qu'il y aurait un danger redoutable à engager légalement sans limitation la responsabilité des syndicats qui viendraient à contrevenir à une disposition d'une convention collective du travail ; et ce danger menacerait également les patrons et les ouvriers.

Vous entendez bien en effet qu'un patron qui occupe un certain nombre d'ouvriers et qui, souvent, de bonne foi, par suite d'une erreur d'interprétation d'un texte douteux, aurait pousse ses ouvriers à la grève, devrait leur paver des dommages-intérêts égaux au préjudice causé. Il devrait ainsi supporter non seulement les conséquences du chômage, la détérioration inévitable de son outillage, mais encore il devrait verser aux chômeurs tout leur salaire de travail. Ce serait la ruine certaine. Il y a là pour l'erreur des uns et des autres une conséquence intolérable sur quoi je me refuse à insister davantage. En réalité, la seule décision que puisse soulever dans notre Parti le problème de la responsabilité est celle-ci : doit-on, comme certains théoriciens le demandent, écarter toute espèce de responsabilité pécuniaire, ou, au contraire, doit-on limiter à une quantité déterminée dans la loi la responsabilité engagée par la convention collective ?

Les premiers voudraient que, seule, la responsabilité morale sanctionnât la convention. Je serais assez disposé à les suivre. Il est vrai que ces grandes puissances économiques et sociales, le travail et le capital, ne sont guère justiciables que d'un seul tribunal : celui de l'opinion. Il ne prononce que des condamnations morales, mais son autorité est si grande qu'elles sont plus redoutées que toute autre. Malheureusement, c'est le plus faillible de tous. Puisqu'on veut porter devant lui ces conflits, il faut d'abord l'éclairer. Il faut, avant qu'il puisse être saisi, et, peut-être, circonvenu, qu'un jugement définitif émanant d'une juridiction organisée ait fixé le droit de chacun. Il faut que l'on puisse faire savoir à l'opinion,

d'une manière certaine et incontestable, qui a tort et qui a raison.

Or, notre droit est ainsi fait qu'on ne peut obtenir une condamnation d'ordre moral sans une condamnation pécuniaire. Et c'est tellement vrai que lorsque devant un tribunal répressif, tribunal correctionnel ou cour d'assises, on poursuit une réparation d'ordre moral, on requiert une condamnation à un franc de dommages-intérêts. Il en est de même ici. A moins de bouleverser tout notre droit, la responsabilité morale des groupements syndicaux ne pourra être engagée que par une condamnation pécuniaire.

Tel est donc ce principe qui a rallié à la presque unanimité les membres de la Commission : la responsabilité morale doit être la sanction de la convention collective, mais une faible responsabilité pécuniaire est nécessaire pour l'engager. Tel est, citoyens, le sens, et telle est la portée du vœu qui vous est soumis.

J'ai la conviction que vous le voterez sans restriction.

J'en viens au troisième vœu, dont je vous donne lecture :

Le Congrès,

Considérant que la jurisprudence actuelle donne souvent force d'usage aux conditions du travail déterminées par les conventions collectives ;

Qu'une convention collective passée entre parties possédant une grande puissance économique et publiée ne saurait être dédaignée par les autres employeurs et employés de la région, si elle ne doit pas les y obliger,

Emet le vœu :

Que la convention collective fixe l'usage de la région où elle a été régulièrement conclue par des parties possédant une puissance économique certaine.

Ce texte n'innove rien, car telle est actuellement la base de la jurisprudence. Un grand nombre de tribunaux admettent comme salaire d'usage le salaire fixé dans les conventions collectives passées entre puissances économiques. Dans ces conditions, il ne me semble point qu'une discussion vraiment importante puisse s'établir sur ce point. Je passe, pour arriver plus vite à une question

qui a divisé la Commission en deux partis irréductibles.

Je me bornerai à un exposé que je tâcherai de faire aussi impartial que désintéressé. Ensuite, notre ami Vollaeys viendra soutenir l'opinion contraire à celle qu'exprimait le vœu que j'ai proposé. Le voici :

Le Congrès,

Considérant que la législation sur les sociétés est fondée sur le principe absolu de la souveraineté du pacte statutaire ;

Qu'il s'impose aujourd'hui à tous les associés et quel que soit l'objet de l'association ;

Qu'une dérogation, à propos de la convention collective, et pour affaiblir les groupements professionnels, serait une injustice,

Émet le vœu :

Que la convention collective régulièrement conclue oblige tous les syndiqués qui n'en seraient pas affranchis par une disposition de son texte ou des statuts de leur groupement.

Ce texte, d'apparence anodine, décide dans une grave discussion soulevée par un système imaginé par le projet Viviani. Il s'agit de savoir si, après qu'une convention collective aura été régulièrement conclue, les membres d'un des syndicats contractants, patronal ou ouvrier, auront le droit de s'affranchir des obligations mises à leur charge par la convention collective en démissionnant du syndicat dans un délai déterminé. Pour vous faire saisir toute l'importance de la question, je prendrai une hypothèse très simple. Je suppose qu'une convention collective ait été passée dans une région entre un syndicat patronal et un syndicat ouvrier. Elle a été conclue régulièrement, on ne peut attaquer ni la forme ni la procédure. Elle met, par conséquent, à la charge des patrons et ouvriers syndiqués un certain nombre d'obligations réciproques. Ainsi, elle a porté les salaires de 1 franc à 1 fr. 25, pour une catégorie d'ouvriers ; et, en retour, interdit à ceux-ci d'exercer le droit de grève pendant un certain temps.

Les patrons, membres de ce syndicat patronal, qui n'auront point été consultés auront-ils le droit de démissionner pour continuer à payer le salaire

de un franc de l'heure, en courant les risques de nouvelles grèves ?

Vous savez assez jusqu'à quel point la question est grave. S'ils n'ont pas ce droit, ils vont être obligés de payer les salaires convenus, quels que soient la situation de leur établissement ou les engagements qu'ils ont pris. Il pourra donc advenir que les membres les plus influents du syndicat composé de concurrents ne saisissent l'occasion favorable, la conclusion d'un marché de fournitures ou toute autre circonstance pour, en augmentant les salaires, ruiner le concurrent qui serait obligé d'accepter cette augmentation. Alors la convention collective deviendrait un instrument singulièrement redoutable de concurrence déloyale.

On ne saurait contester que cet argument soit extrêmement fort en apparence. Il l'est beaucoup moins en réalité. Les statuts des groupements, en effet, viendront assouplir et vivifier l'œuvre du législateur. On peut être assuré qu'il ne se rencontrerait pas un seul syndicat patronal où toutes les précautions ne soient prises pour garantir les intérêts de chacun et sauvegarder l'indépendance nécessaire du chef d'entreprise. Le plus souvent, on déciderait de soumettre la convention au vote d'une assemblée générale qui devrait la voter à l'unanimité. Le groupement patronal dont les statuts ne contiendraient pas cette réserve ne recruterait pas d'adhérents. Il n'y a pas un patron qui s'engagerait à l'aventure sans savoir où il peut être conduit.

Vous voyez donc que la question se trouve déplacée. C'est aux individus qu'il appartient de veiller sur leur propre sécurité ; on s'élève souvent mal à propos contre les interventions de l'Etat, en serait-il une plus injustifiée que la tutelle des chefs d'industrie ? Ils veulent la liberté, qu'ils en acceptent les risques avec les bienfaits. (*Applaudissements.*)

Aucune raison sérieuse ne peut donc, au nom de l'intérêt des patrons, être ici opposée à l'application de ce principe élémentaire du droit collectif : la souveraineté du pacte statutaire. Si l'on

recherche l'intérêt des syndicats ouvriers, il devient une véritable nécessité.

Si, en effet, on conçoit aisément qu'un patron puisse être empêché par les conditions de son exploitation de consentir les concessions acceptées par ses concurrents, on ne parvient guère à se représenter pourquoi un syndiqué voudrait s'affranchir des dispositions d'une convention collective, qui contient, par hypothèse, le maximum de concessions qu'il était possible d'obtenir. Je laisse de côté, bien entendu, la collusion frauduleuse qui vicierait la convention d'une nullité radicale, elle fait exception à toute règle. Il est bien évident qu'un syndiqué ne songera pas à protester contre les avantages conquis, mais contre les concessions consenties par les représentants des ouvriers.

Quels sont donc ceux pour qui on se trouverait réserver le droit d'affranchissement ? Les pêcheurs en eau trouble, les agitateurs dont la destinée semble être de multiplier et d'exaspérer les conflits. Placez-vous dans le domaine des faits : une convention vient d'être passée ; elle a causé des déceptions, car il n'y a pas de triomphe complet. Un certain nombre d'ouvriers espéraient davantage et voudraient continuer la lutte. La majorité n'est point avec eux ; il semble qu'ils devraient être contraints de s'incliner. Réduits à leurs seules forces, ils seraient impuissants ; on veut que la loi intervienne pour leur donner des armes. C'est par cette autorité même qu'ils ruineront l'œuvre de paix laborieusement achevée. Forts de cet appui, ils exciteront les rancœurs, attiseront les colères, sèmeront le soupçon. Dans tous les syndicats, il y a une fraction considérable d'hésitants qui ne suivent qu'à regret les devoirs de solidarité ouvrière et dont la faiblesse est la proie des plus violents. C'est à ceux-là que s'adresseront les mécontents en leur donnant le prétexte attendu de déserter en pleine bataille, beaucoup moins par désir d'indépendance que par intolérance d'une discipline nécessaire, et incapacité de vouloir.

Il se produira alors cet étonnant phénomène, c'est que le syndicat sera ruiné par l'acte même

de sagesse et de bonne volonté qu'il aura accompli. Ne comprenez-vous donc pas tout le danger qu'il y aurait pour le mouvement syndical si l'opinion que je combats venait à triompher, et combien on justifierait, en quelque sorte, tous les excès des syndicalistes exaspérés ? La loi donnerait une prime à la violence et découragerait les partisans de l'ordre et de la paix sociale.

Voilà la question telle que je la vois au point de vue juridique. Mais il y a une arrière-pensée qu'il faut démasquer. Il semble que l'on craigne, en donnant ainsi cette autorité au contrat collectif, d'augmenter la puissance des groupements professionnels et alors, c'est toute la question du mouvement syndical qui va se poser. Suivant que vous serez pour l'une ou l'autre opinion, vous vous rangerez parmi ceux qui veulent que l'on développe le mouvement syndical ou bien parmi ceux qui le tiennent pour dangereux et cherchent à l'écraser.

A maintes reprises, le Parti radical socialiste s'est prononcé. Il ne sera point le dernier carré du passé contre l'avenir. (*Applaudissements.*) Tous les jours, nos chefs, nos orateurs les plus écoutés disent : « Il faut que notre Parti soit un parti populaire. » Il ne sera un parti populaire que s'il soutient les mouvements profonds de la masse et du peuple. S'il les combat pour prolonger quelques privilèges condamnés par l'évolution sociale, il en recevra un coup funeste, peut-être mortel. Prenez garde, nous voyons grandir sans cesse parmi nous l'élément modéré. Rappelez-vous cette parole fameuse : « Ceci tuera cela ». (*Vifs applaudissements.*)

M. Vollaeys. —Je serai très bref ; ma mission a été absolument délimitée. Elle consiste à vous indiquer comment il se fait que votre commission présente deux rapporteurs et pourquoi elle a rejeté le quatrième vœu que vient de lire le citoyen Gaston Gros.

Nous proposons dès maintenant, au nom de la Commission, l'adoption de l'exposé qui se trouve en tête de la brochure verte ; cet exposé est l'œuvre du président de la Commission, le citoyen Falot. Nous allons vous demander de l'adopter

ainsi que les trois vœux dont il vous a été donné lecture tout à l'heure.

Voici cet exposé :

Exposé de la Commission

I

De plus en plus les conflits entre employeurs et employés se terminent par des conventions collectives de travail qui sont appelées à diminuer la violence sinon le nombre des différends entre le capital et le travail.

Si les conventions collectives n'ont pas donné jusqu'à ce jour complète satisfaction aux contractants cela tient sans doute au manque d'expérience des parties en cause, à l'incomplète définition des parties contractantes ainsi qu'au manque de sanction à l'égard de ceux qui violent les conventions.

Le Parlement ne peut méconnaître l'importance que pourrait avoir l'exécution loyale des conventions collectives en supprimant de nombreuses causes de conflits et il doit au plus tôt voter une loi sur les conventions collectives de travail.

La Commission des réformes sociales estime que le contrat collectif contribuera de plus en plus à l'apaisement social en assurant la continuité du travail et de la production.

Le contrat collectif du travail est une convention passée entre un ou plusieurs employeurs et une collectivité d'employés pour déterminer les conditions générales, professionnelles et régionales, du travail et des contrats individuels qui pourront en être la conséquence.

Cette convention collective devra indiquer à quelles catégories de personnes et à quelles régions déterminées s'imposent les obligations qu'elle prévoit ; à défaut de ces stipulations les conditions prévues par la convention doivent être obligatoires pour tous les contrats individuels que passerait chaque adhérent, même avec des personnes étrangères à la convention.

La convention devra être écrite à peine de nul-

lité et déposée pour publicité aux secrétariats des conseils des prud'hommes et aux greffes de justice de paix des régions intéressées.

Par dérogation à l'article 1325 du code civil, il pourra ne pas être fait autant d'exemplaires de la convention que de parties.

La convention pourra être conclue pour une durée déterminée ou pour une durée indéterminée.

La convention à durée indéterminée pourra toujours cesser par la volonté de l'une des parties adhérentes, à charge pour les représentants de cette partie, mandatés à cet effet, de prévenir l'autre partie au moins trois mois à l'avance.

Toute stipulation tendant à abréger ce délai serait nulle.

La convention à durée déterminée qui arrivera à expiration continuera, sauf stipulation contraire, à produire ses effets comme convention à durée indéterminée.

II

La convention collective ne pourra obliger que les parties contractantes et qui auront approuvé soit personnellement soit par mandataire les termes du contrat.

Seront obligés par cette convention tous les membres d'un syndicat, d'une union ou fédération de syndicats partie à cette convention à condition que ces membres aient été appelés préalablement à en ratifier les conditions et termes.

Toutefois les membres qui refuseraient de ratifier ou d'appliquer la convention ne seraient pas liés par elle si, dans un délai à déterminer à dater du dépôt légal ils démissionnaient de bonne foi de leur organisation corporative.

Devront être également considérés comme adhérents à la convention ceux qui postérieurement à son dépôt légal entreront dans une organisation professionnelle participante ou adhérente à la convention ou qui feraient par écrit une déclaration d'adhésion au secrétariat du conseil des prud'hommes ou au greffe de la justice de paix de leur canton.

III

Les obligations qui découlent de la convention sont de deux sortes, les unes collectives, les autres individuelles.

Les obligations individuelles sont du ressort de la juridiction ordinaire, il ne paraît pas indispensable d'apporter de modification au droit commun.

Les obligations collectives doivent entraîner pour les parties qui manqueraient à leurs engagements une responsabilité.

Cette question de responsabilité est discutée vivement par tous ceux qui s'occupent de l'élaboration de la législation du contrat collectif, car elle est pour beaucoup dépendante de la question de solvabilité.

Les uns estiment que la responsabilité morale est suffisante pour les syndicats ouvriers, mais ils ne disent pas si cette responsabilité morale est suffisante pour réprimer les violations des engagements patronaux.

Nous croyons qu'une sanction morale ne serait pas suffisante.

Reste la responsabilité pécuniaire.

La responsabilité pécuniaire est en principe illimitée.

La Commission s'est déclarée nettement hostile au principe de la responsabilité pécuniaire illimitée, qu'elle considère comme dangereuse pour l'existence même des syndicats ; ce serait aller à l'encontre du but poursuivi.

Reste la responsabilité limitée.

La Commision estime qu'il est nécessaire d'insérer dans la loi sur les conventions collectives le principe de l'égalité de responsabilité des parties, car il ne peut être admis qu'en cas d'inexécution d'obligations, des dommages-intérêts plus forts ou plus faibles puissent être alloués à une des parties en cause.

La Commission est également d'avis que sauf conventions contraires stipulées dans la convention collective, la loi doit limiter les dommages-intérêts à payer en cas d'inexécution de la convention.

En cas d'inexécution du contrat, la partie qui viole ses engagements devra être condamnée par la juridiction ordinaire à exécuter loyalement le contrat ; elle pourra en outre être condamnée à des dommages-intérêts ne dépassant pas mille francs ainsi qu'à des insertions dans les journaux ou à l'affichage du jugement, le montant total de cette publicité ne pouvant, en aucun cas, être supérieur à cinq cents francs.

La Commision estime que cette sanction pécuniaire limitée est suffisante, jointe à la sanction morale, car, en France, on attache une importance considérable au jugement d'un tribunal donnant raison à l'une des parties, surtout lorsque l'autorité de ce jugement est augmentée par la publicité.

IV

Le principe de la responsabilité pécuniaire même limitée étant admis, il apparaît que la capacité de posséder doit être accordée aux syndicats.

Il faut reconnaître qu'actuellement une grande différence de responsabilité existe entre les parties contractantes : d'un côté les patrons peuvent être rendus responsables des infractions constatées, puisqu'ils présentent une garantie sérieuse de solvabilité, mais il n'en est pas de même en ce qui concerne les syndicats ouvriers qui ne possèdent rien dans leur caisse ou qui peuvent se rendre insolvables.

Les mêmes garanties doivent être fournies par chacune des parties contractantes et il faut que chaque partie contractante puisse payer des dommages-intérêts auxquels elle aurait été condamnée.

La Commission estime que pour assurer l'application de la jurisprudence sur les conventions collectives de travail, la loi doit accorder aux syndicats la capacité civile afin d'assurer l'exécution loyale des conventions.

M. Vollaeys continue :

Nous n'avons pas la prétention de vous demander de solutionner aujourd'hui définitivement une question sur laquelle depuis deux ans la commission travaille sans qu'il soit possible d'arriver à un

accord complet. Nous avons d'abord le rapport publié sous la signature du rapporteur, notre ami Gros, l'an dernier à Rouen ; en deuxième lieu, il y a l'exposé de la Commission ; en troisième lieu, le rapport qui a été fait cette année à ce présent Congrès par le citoyen Gros, et qui n'est pas le rapport de la Commission ; en quatrième lieu, un rapport imprimé, en dehors du cahier vert, qui a été distribué hier, et qui est l'œuvre personnelle de notre ami Gros.

Voilà donc les documents sur lesquels nous pouvons travailler actuellement. L'an dernier, au Congrès de Rouen, le président de la Commission a déclaré que la Commission ne prenait pas pour son compte les opinions et théories émises par le citoyen Gros dans son rapport. C'est ce dissentiment entre la Commission et le rapporteur qui se perpétue cette année sur le quatrième vœu que vous a lu Gros tantôt et dont je vous rappelle le texte :

Le Congrès,

Considérant que la législation sur les sociétés est fondée sur le principe absolu de la souveraineté du pacte statutaire ;

Qu'il s'impose aujourd'hui à tous les associés et quel que soit l'objet de l'association ;

Qu'une dérogation, à propos de la convention collective, et pour affaiblir les groupements professionnels, serait une injustice,

Emet le vœu :

Que la convention collective régulièrement conclue oblige tous les syndiqués qui n'en seraient pas affranchis par une disposition de son texte ou des statuts de leur groupement.

La Commission estime que, quand la convention collective aura été passée, il sera possible aux membres du syndicat de se rendre au greffe du Conseil des Prud'hommes ou de la Justice de Paix, d'y prendre communication du contrat collectif et, dans un délai à déterminer, délai très court, délai de trois jours dit le projet Viviani, délai à fixer dit la Commission, il sera loisible à tous les membres d'un syndicat ouvrier ou patronal de dire : Je viens de me renseigner d'une façon précise sur les conditions de la convention ; ces con-

ditions ne me plaisent pas, je ne les accepte pas. Et nous ajoutons, avec le projet Viviani, qu'il faut, bien entendu, que cette décision soit donnée de bonne foi. C'est ce qui est indiqué dans l'avant-projet du projet Viviani. Nous estimons, à la Commission, que ce texte devrait mettre tout le monde d'accord. On a dit que ce serait une violation du pacte statutaire. Il ne s'agit pas d'appliquer ici la loi sur les sociétés. Quand, dans une société anonyme, on discute une question quelconque, on est dans une assemblée calme et close, on a eu préalablement des rapports à discuter, on vient avec une opinion faite. Lorsqu'une convention intervient après une grève, est-ce qu'elle s'établit dans le calme et la tranquillité ? Qu'est-ce qui se passe dans une grève ? Les ouvriers cessent le travail et rapidement il se produit des événements qui exigent la présence de la force publique. L'autorité veut ramener le calme dans la ville, dans l'intérêt de tous les citoyens ; ensuite il faut établir une réglementation qui donne satisfaction à tout le monde dans la plus large mesure. Est-ce qu'il est possible de dire au syndicat des patrons et au syndicat ouvrier : Rentrez chacun dans vos salles respectives, discutez paisiblement et établissez le texte d'un contrat qui va régir l'universalité des patrons et des ouvriers dans la région ? Nous ne pensons pas, étant données les conditions dans lesquelles sera passée la convention, que les choses se produisent ainsi. C'est pourquoi nous demandons qu'on ait le temps, après la cessation des hostilités, d'aller, dans un délai très court, prendre communication, au greffe de la Justice de Paix, du texte des conventions qui y seront déposées. Il y a un principe qui domine tous les autres, celui de la liberté individuelle. On a supprimé l'esclavage, les congrégations, il ne faut pas rétablir cet état de choses dans le syndicalisme, si intéressant qu'il soit. (*Applaudissements.*)

Voici toute cette grosse discussion. Nous estimons qu'elle est excessivement simple. Nous avons d'une part, selon les vœux établis l'an dernier, à chercher les moyens d'établir un contrat collectif qui puisse solutioner les difficultés du tra-

vail. Les conventions collectives, elles existent, c'est un fait, et quand on vient dire : Ne légiférez pas sur ce point, nous répondons : Nous légiférons sur des choses que la Cour de Cassation elle-même a reconnues comme valables et légitimes.

Dans tous les documents que j'ai énumérés tout à l'heure, vous avez lu que les théories émises par notre ami Gros sont quelque peu différentes des conclusions de la Commission qu'il vous a présentées tout à l'heure. Il a laissé percer le bout de l'oreille en vous disant qu'il y avait lieu de sauver le mouvement syndicaliste. Ce n'est pas à notre Parti, qui a fait la loi de 1884, qu'il est nécessaire de dire qu'il est besoin de défendre l'organisation syndicale. Mais il y a deux sortes de syndicats : il y a le syndicat idéal, rêvé, conforme à la loi de 1884, n'ayant d'autre but que la défense de ses intérêts professionnels, agricoles, industriels, économiques et autres. Il y a un autre syndicalisme, c'est celui qui existe et dont le but non caché, affiché partout par ses théoriciens et ses praticiens, est l'avènement de la grève générale pour bouleverser l'ordre social actuellement établi. Or, nous sommes bien obligés de compter avec cette situation. Nous venons dire : Nous protégeons les syndicats établis conformément à la loi de 1884, mais nous combattons le syndicalisme révolutionnaire. Or, vous avez remarqué que dans le rapport de notre ami Gros, à diverses reprises, il propose d'adopter dans la convention collective de travail, et comme sanctions de ce contrat collectif, des mesures qui sont prônées, recommandées par les syndicalistes révolutionnaires. Et, en effet, sur cette question, on vous disait tout à l'heure : Comment vous serait-il possible d'aboutir s'il n'y avait pas de sanctions morales ou pécuniaires même minimes. Notre ami Gros qui, lui-même, a fait un projet de loi, a trouvé notamment une sanction qui supprimerait la possibilité de démission pour les patrons. Voici ce qu'il dit :

« Il lui appartiendra (au syndicat) d'assurer « l'exécution, conformément aux statuts, et par « les moyens dont il disposera : exclusion, boy- « cott, etc. S'il n'y parvient pas avec ses seules

« forces, on recourra de plus, aux moyens de « coercition dont disposent les ouvriers : mise à « l'index, grève, etc. Contre cette coalition de « deux puissances, des patrons et des ouvriers, il « est douteux qu'un dissident puisse lutter long- « temps. »

Ainsi, il sera légal que des patrons pratiquent, entre eux, la mise à l'index, le boycottage, etc., et arrivent jusqu'à la possibilité de provoquer la grève dans l'établissement du patron concurrent pour le forcer à accepter le contrat collectif. Cette théorie se trouve page 105 du même rapport, la voici :

« Ce n'est point parce qu'on écarterait le prin- « cipe de la responsabilité que le contrat collectif « sera dépourvu de sanctions.

« Si les étrangetés de la jurisprudence n'ont « pas permis d'y recourir, elles sont, ailleurs, « d'un emploi constant.

« C'est le *label*, le *boycott*, la *mise à l'index*, « l'*action individuelle*. »

Vous voyez, par conséquent, ce regret exprimé que les tribunaux répriment encore le boycottage et d'autres mesures qui, de l'aveu formel des syndicalistes, ne sont que des étapes pour arriver à la grève générale. Il sera reconnu comme légal, dans le projet de loi établi par le citoyen Gros, que soit des patrons, soit des ouvriers, puissent pratiquer le *boycottage*, puissent obliger au *label*. La commission ne peut pas ignorer le projet de loi élaboré par le citoyen Gros ; c'est pourquoi elle se sépare de son rapporteur et c'est pourquoi j'ai été mandaté spécialement cette année par la Commission du Comité Exécutif et par la Commission du Congrès pour soutenir le rejet du dernier vœu. Ma mission a été très modeste. J'ai tenu à vous indiquer d'abord que nous admirons d'une façon complète le travail documenté et historique admirablement fait par le citoyen Gros dans son rapport de l'année dernière et dans son rapport de 1911, mais que nous ne pouvons pas, en raison même des principes de notre parti, admettre que l'on puisse par un sentiment qui est un peu voisin de la démagogie, admettre comme réguliers et légaux dans un texte de loi, des moyens de coer-

cition qui sont des étapes vers la grève générale et le sabotage. C'est pourquoi nous vous demandons d'adopter tout d'abord l'exposé de la Commission qui a été rédigé par le citoyen Falot, adopté à l'unanimité par la Commission. Nous vous demandons d'adopter les trois premiers vœux, de rejeter le quatrième faisant l'objet de cette discussion, et en même temps nous vous demandons de nous donner mandat de continuer à mettre la question sur pied, à en faire quelque chose de vivant et de réel, et non un monument théorique qu'il nous serait impossible d'adapter aux exigences de la vie industrielle. Nous devons faire quelque chose de pratique, conforme aux principes de la liberté individuelle qui constituent notre raison d'être. Il ne faut pas faire une œuvre plus ou moins chinoise qui dans la réalité serait un monstre impossible à appliquer.

Quand notre collègue Salmon, délégué du comité républicain radical démocratique du IIIe arrondissement nous a remis un rapport dans lequel son comité se déclare l'adversaire absolu du contrat collectif lui-même, comme projet de loi, nous avons répondu qu'il ne nous appartient pas de dire s'il faut faire ou ne pas faire un projet de loi. Le projet de loi se fera nécessairement parce que les conventions existent. C'est le sentiment de la Commission. Notre collègue demande à la fin de son vœu qu'il soit établi une codification des usages de chaque profession pour servir à la solution des différents survenant à l'occasion du travail.

Dans un troisième vœu, il est demandé que ce soit le contrat collectif qui établisse les usages. Faudra-t-il attendre qu'une convention soit faite pour constater les usages ou réciproquement ? Il me semble normal qu'il serait nécessaire de constater les usages et ensuite de faire la convention. Si vous estimez qu'il y a lieu d'adopter subsidiairement ce vœu, votre Commission l'acceptera.

Au Congrès de Nantes, le citoyen Debierre, chargé d'un rapport sur le contrat collectif, a établi d'une façon lumineuse que le contrat collectif du travail devait être un instrument d'apai-

sement social. C'est dans ce sens-là que votre Commission le comprend, c'est dans ce sens qu'elle vous demande d'adopter les vœux présentés. (*Applaudissements.*)

M. Salmon. — Je serai d'autant plus bref que le citoyen Vollaeys a été au devant de ce que je voulais dire.

Je ne vous lirai pas toutes les conclusions du rapport de notre comité. Il avait été décidé, au congrès de Rouen, que les comités devaient envoyer des rapports à la Commission du Comité Exécutif. Nous regrettons qu'après avoir fait des efforts qui ont exigé six séances, la Commission du Comité Exécutif n'est pas été saisie du rapport du Comité radical démocratique du IIIe arrondissement. Il est probable qu'elle aurait émis d'autres vœux que ceux qui vous ont été présentés. Voici les conclusions que dans sa réunion du 28 avril 1911, le comité républicain du IIIe arrondissement a adoptées :

« Le Comité républicain radical démocratique « du IIIe arrondissement,

« Considérant que le parti radical est soucieux « de conserver les libertés conquises par la Ré- « volution de 1789 et par la République ;

« Constate que la liberté de conclure des con- « trats individuels ou collectifs, même de collec- « tivité à collectivité existe déjà, à charge par « les contractants de s'assurer la garantie des « sanctions ;

« Considère que, seuls, les contractants sont « engagés par les contrats ;

« Les contrats collectifs intervenus jusqu'à ce « jour n'ayant pas mis fin aux conflits nés du « travail, le Comité républicain radical démocra- « tique du IIIe arrondissement demande avec in- « sistance au Comité Exécutif du Parti, dans l'in- « térêt du pays et de la prospérité de l'industrie « nationale, de ne pas provoquer une législation « sur le contrat collectif avant d'avoir fait étudier « et établir par les conseils du travail une codi- « fication des usages de chaque profession, pour « servir à la solution des différends survenant à « l'occasion du travail. »

Messieurs, on nous a dit tout à l'heure, que c'é-

taient des théories. Le comité qui a voté cet ordre du jour est composé de militants, ouvriers ou patrons anciens ouvriers, et parmi eux, il y a des conseillers prud'hommes qui tous les jours discutent des questions de contrat collectif. C'est pour cela que nous nous croyons très bien placés pour examiner la question du contrat collectif d'une façon pratique. Je le répète, il est regrettable que la Commission du Comité Exécutif, qui a dû recevoir notre rapport, n'en ait pas pris connaisance.

M. Falot. — La Commission n'a pas reçu le vœu qui a été voté par le Comité radical du IIIe arrondissement. Cependant, hier, la Commission du Congrès s'en est préoccupée et, dans une certaine mesure, nous avons donné satisfaction à M. Salmon.

Vous avez à voter sur deux doctrines : Celle présentée par M. Gaston Gros qui a été repoussée à l'unanimité par la Commission ; et celle de la Commission, présentée par M. Vollaeys. Nous vous demandons de voter les conclusions de M. Vollaeys qui sont conformes à la doctrine de notre Parti, ainsi que les trois premiers vœux présentés par M. Gaston Gros et qui ont été adoptés par la Commission.

M. Gaston Gros. — Je demande la parole. (*Nombreux cris : La clôture !*)

Le Président. — La clôture est demandée, je dois la mettre aux voix.

(*La clôture est prononcée.*)

Le Président. — Je mets aux voix les conclusions de la Commission.

(*Les conclusions de la Commission sont adoptées à l'unanimité.*)

M. Gaston Gros. — Je demande le vote des vœux par division. Il ne faudrait pourtant pas, dans une discussion aussi délicate, qu'il y ait un malentendu. (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

Le Président. — Nos collègues ont en main les quatre vœux ; ils les connaissent. Je vais mettre aux voix l'adoption des trois premiers vœux.

(*Adoptés à l'unanimité.*)

Le Président. — Je mets aux voix le quatrième vœu repoussé par la Commission.

(*Repoussé à une grosse majorité.*)

Le Président. — Le Congrès est appelé à procéder à la nomination des délégués au Comité Exécutif pour l'année 1911-1912. Je donne la parole à M. Alfred Dominique.

NOMINATION DU COMITE EXECUTIF POUR L'EXERCICE 1911-1912

M. Alfred Dominique donne lecture des listes de propositions pour le Comité Exécutif.

(*Toutes les propositions sont adoptées, sauf celles de quelques départements qui sont réservées.*)

La séance est levée à 7 heures.

TROISIÈME SÉANCE

Samedi 7 octobre, matin

La séance est ouverte à 9 heures, par M. Dalimier, député, qui invite l'assemblée à nommer son bureau.

Le bureau est ainsi constitué :

Président : M. Jean Javal, député de l'Yonne ;

Vice-présidents : MM. Ternois, député de la Somme ; Dreyt, député des Hautes-Pyrénées ; Bourgoing (Gironde) ; François Astier (Hérault) ; Estier (Bouches-du-Rhône) ; Bardet (Allier) ; Sioly (Alpes-Maritimes) ; Henry Beauquier (Gard) ;

Secrétaires : MM. Th. Viard, député de la Haute-Marne ; Broussais, député d'Alger ; Vollaeys (Nord) ; Réparat (Seine-et-Oise) ; Alfred Dominique (Seine) ; André Durand (Lot-et-Garonne) ; Canu (Aveyron) ; Jules Durand (Seine).

Le Président. — La parole est à M. Alfred Dominique pour les propositions de délégués au Comité Exécutif qui ont été réservées.

NOMINATION DU COMITE EXECUTIF

(*Suite*)

M. Alfred Dominique. — Le nombre des délégations réservées et contestées s'est considérablement amoindri. Dans un certain nombre de cas, des situations difficiles ont pu être aplanies et des listes rédigées d'un commun accord. Il en est notamment ainsi pour la Gironde et la liste présentée à l'adoption du Congrès est ainsi libellée :

MM. Baudry, Berniard, Bourgoin, Campana, Cauderon, Dr Boymier, Dutert, Nouzarède, Roussie, Vien.

(*Cette liste est adoptée à l'unanimité.*)

M. Alfred Dominique. — Voici une question plus délicate. Je vais m'exprimer devant le Congrès avec toutes les réserves que comportent les difficultés d'une situation qui se fait jour à nouveau dans le département des Alpes-Maritimes. Une première liste a été fournie au bureau du Congrès portant les noms de MM. Arluc, Blanc Du Collet, Dufrêne et Sioly. Une protestation a été adressée par plusieurs adhérents au Parti radical, notamment par MM. Lions, Poli et Marchetti qui prétendent que ce sont des difficultés d'ordre local et d'un caractère personnel qui, se poursuivant au sein du Congrès, ont mis obstacle à la représentation proportionnelle des Comités qu'ils représentent. Ils indiquent dans leur protestation que, faisant trêve eux-mêmes à leurs rancunes personnelles, ils demandent qu'il leur soit réservé une place dans la délégation et que les divisions qui se poursuivent dans les Alpes-Maritimes comportent une trêve. J'avais le devoir impérieux, étant donné que les protestataires ont dû quitter le Congrès hier soir, d'indiquer quels étaient les arguments qu'ils faisaient valoir. Je crois qu'il faut obéir à une pensée d'équité. De même qu'hier vous avez refusé de soulever une discussion de personne et de donner un caractère d'âpreté à une grosse querelle que connaît bien le Parti, vous voudrez faire aujourd'hui le même geste de concorde et établir la représentation proportionelle de certains groupements. Vous voudrez que les représentants au Comité Exécutif soient la condensation des forces radicales dans un département. C'est là la mission que vous donnez aux délégués que vous envoyez siéger au Comité directeur. Je vous propose donc de faire aux protestataires une place sur la liste qui vous est soumise et de choisir comme quatrième nom celui du citoyen Lions, qui est en tête de la deuxième liste. Je demande au Congrès de vouloir bien déclarer que des groupements ne peuvent pas être exclus ni oppressés par une majorité temporaire représentée seulement au Congrès. Il faut faire un acte politique. Se plaçant au-dessus des divisions de ce département, il faut essayer, par une décision équitable d'apporter l'apaisement né-

cessaire à la discipline et à la victoire de notre Parti dans les Alpes-Maritimes. (*Applaudissements.*)

M. Sioly. — Je me permets de protester contre une partie des paroles de notre excellent ami Dominique. Dans les Alpes-Maritimes, il n'y a pas les divisions qu'on veut bien vous dire. Nous sommes très unis (*Exclamations.*) et nous n'appelons pas division ce que peuvent faire deux, trois dissidents qui ne marchent pas avec nous. En l'espèce, il ne saurait y avoir aucune hésitation dans l'esprit des membres du Congrès. Nous nous trouvons en présence de deux listes : l'une est présentée par la Fédération des Alpes-Maritimes qui compte ici huit représentants, et l'autre qui compte trois représentants de groupements insignifiants ou de gens que nous n'avons jamais vus dans aucun Congrès. Nous avons appris ici, et nous en avons été stupéfiés, que le conseiller général, Raymond-Caisson, voulait être délégué au Comité Exécutif. Nous ne pouvons pas admettre ces gens-là. Nous leur avons fait toutes sortes d'avances ; on y a répondu par des injures dans les journaux. C'est cet homme qui, il y a trois jours, votait pour la présidence du conseil général des Alpes-Maritimes pour le député nationaliste, le baron Raiberti. C'est cet homme qui, dans son journal, dit : « A cette situation nous ne pouvons faire face que si notre armée et notre marine se relèvent lentement l'une et l'autre du sabotage que leur ont fait subir les fous dangereux appelés par le combisme, les André et les Pelletan. » (*Rumeurs, mouvements divers.*) Dans ce même journal, on disait : « Jamais la peste et le choléra ne viendront en France parce qu'il y a des microbes autrement dangereux qui s'appellent Pelletan, Combes et Brisson. » (*Bruit.*)

Plusieurs délégués : Qui a signé ?

M. Sioly. — Dans un autre journal, on appelle Combes « le vieux renégat ».

Plusieurs voix : Donnez la signature ! Qui a signé !

M. Sioly. — C'est le journal de M. Raymond-Caisson.

Plusieurs délégués : Ce n'est pas vrai !

M. Sioly. — C'est absolument exact, voici le journal. Nous ne pouvons pas admettre parmi nous des gens qui emploient des mots pareils vis-à-vis de nos chefs respectés. Nous sommes des militants, nous avons combattu pour le combisme et nous luttons encore constamment pour lui. Nous vous demandons de ne pas accepter ces gens-là qui sont des agents de la Préfecture. Ce sont les agents de M. le préfet de Joly, le fusilleur de Châlons (*Mouvements divers.*). Voilà les gens qu'on voudrait nous imposer. Nous venons ici délégués par 24 groupements. Raymond-Caisson n'est délégué par personne ; il s'est délégué lui-même ; les autres groupements représentés par eux ne répondent jamais aux convocations de la Fédération et l'un d'eux ne se serait pas réuni depuis près de deux ans. Il ne peut pas y avoir d'hésitation ni de doute dans l'esprit du Congrès. Il maintiendra comme délégués la liste présentée par la Fédération des Alpes-Maritimes, composée de bons et de vieux militants. (*Applaudissements.*)

M. Alfred Dominique. — Le Congrès me rendra cette justice que je me suis efforcé de ne pas passionner le débat. M. Sioly disait tout à l'heure qu'il n'y avait pas de division dans les Alpes-Maritimes. Il me permettra bien de dire que la Commission de discipline a été occupée cette année par des affaires qui n'ont pas encore reçu leur solution ; elles m'ont paru la manifestation même des divisions qui se sont produites au sein de la Fédération des Alpes-Maritimes. Votre rapporteur a d'autant plus le devoir de formuler une protestation que ceux qui ont été attaqués ne sont pas là. J'ai le devoir de me substituer à eux : il ne me paraît pas possible d'examiner les faits et de faire surgir une affaire qu'on n'a pas le droit d'évoquer aujourd'hui.

Les hommes auxquels on fait allusion s'abritent sous l'autorité même du président de la Fédération des Alpes-Maritimes : ce sont des radicaux régulièrement adhérents au Parti. J'ajoute que l'un d'entre eux est même membre de la Commission Exécutive de la Fédération régionale du sud-est. J'ajoute qu'ils sont membres du co-

mité républicain du commerce et de l'industrie, ce sont là des faits incontestables. Je viens donc vous demander de bien vouloir limiter le débat et de ne pas rechercher quels peuvent être les germes et les causes de la division qui se poursuit. L'intérêt du Parti c'est de faire place aux divers groupements. Le Comité Exécutif ne peut avoir d'expression que s'il est la représentation et le reflet de toutes les énergies et de toutes les forces du Parti. (*Applaudissements.*)

J'ajoute que le fait par une majorité de fortune et de circonstance d'exercer une pression et d'éliminer des radicaux de la représentation au comité directeur constitue un manque de sens politique et une faute lourde contre l'équité et la justice.

Ma conclusion est très nette : je demande au Congrès de faire une œuvre de justice sans se laisser impressionner par des considérations de personnes.

Un Délégué. — Si on ajoutait un délégué de plus.

M. Alfred Dominique. — Le règlement général s'y oppose. Le nombre des délégués au Comité Exécutif est proportionnel au nombre des habitants du département. J'ajoute que cette solution ne trancherait pas d'ailleurs la question et ferait surgir des difficultés sous une forme nouvelle. Je demande au Congrès de faire une œuvre de bon sens politique en ratifiant ce principe que la plupart des comités doivent avoir leur expression au sein du Comité Exécutif. Je laisse aux représentants de la Fédération des Alpes-Maritimes le soin de laisser une place de principe aux protestataires.

Plusieurs voix. — Nous ne le pouvons pas, ce serait la perte du Parti. (*Bruit.*)

M. Sioly. — Je retiens un mot de notre camarade Dominique. Oui, il faut faire une œuvre d'union pour le Parti, et c'est bien pour cela qu'il ne faut pas mettre de mauvais éléments parmi les bons. Si vous voulez faire œuvre d'apaisement dans les Alpes-Maritimes, il faut maintenir la liste de la Fédération qui a été élaborée d'une façon très libérale et très généreuse. La preuve, c'est que dans le comité régional du sud-est nous

avions mis un de ceux que nous contestons ; nous le regrettons profondément aujourd'hui. Mais l'heure des responsabilités a sonné, et nous ne voulons pas jouer un rôle de dupes. Je fais appel à vos sentiments républicains et je viens vous dire : désignez comme délégués ceux qui se battent tous les jours pour le Parti et qui ne veulent pas derrière eux, pour leur tirer dans le dos, des radicaux à soutane. (*Mouvements divers.*)

M. Blanc-Ducollet. — Si j'interviens dans le débat, c'est sans la moindre passion, car j'appartiens à un arrondissement des Alpes-Maritimes, qui est resté étranger aux discussions de personnes soulevées par quelques membres de nos comités locaux.

Dans l'intérêt même du Parti que nous représentons, il est utile de faire la lumière, de présenter la situation étrange faite dans notre département aux militants de la première heure, situation exceptionnelle sur laquelle je me permets d'appeler l'attention des membres du Congrès.

Il y a quelque vingt ans, des groupements radicaux et radicaux socialistes se sont formés dans notre département, nous avons été à la tête de ce mouvement, nous avons contribué à son développement et si nous n'avons pas obtenu les résultats que nous pouvions espérer, c'est qu'au sein même de nos groupements se sont glissés des hommes, des arrivistes qui, mus par leur unique intérêt, n'hésitaient pas à délaisser nos réunions, à nous combattre nous-mêmes, du jour où nous leur demandions de sacrifier leurs visées personnelles, leurs louches ambitions, à l'intérêt supérieur du Parti radical et radical socialiste.

Ce sont ces mêmes hommes qui viennent aujourd'hui vous demander de les consacrer radicaux fervents et sincères, ce sont ces mêmes arrivistes qui vous demandent de les désigner comme délégués de notre département à votre Comité Exécutif. A quel titre sollicitent-ils vos suffrages ? Ont-ils reçu un mandat régulier de leurs concitoyens pour venir prendre part à vos travaux, à vos délibérations ? Nous ne les avons aperçus ni au sein de vos commissions ni dans cette enceinte, et cependant votre Commission de

discipline vous demande de trancher cette difficulté par une de ces décisions qui n'ont qu'un défaut, celui de mécontenter tout le monde.

En l'état, le département des Alpes-Maritimes a droit à quatre délégués ; en ce qui nous concerne, nous ne saurions accepter que deux des nôtres soient sacrifiés aux convoitises de politiciens auxquels nous demanderons tout d'abord de faire acte d'adhésion à notre comité départemental, de s'incliner devant les décisions de ce comité.

La liste de la Fédération comprend un délégué de l'arrondissement de Nice, un pour celui de Puget-Théniers et deux pour celui de Grasse ; la liste présentée par votre Commission de discipline ne comprend aucun délégué pour l'arrondissement de Puget-Théniers qui a été le premier à organiser ses comités, à donner son adhésion au Comité Central. Pourquoi cet ostracisme ? En quoi l'avons-nous mérité ? L'on nous objecte que certains groupements des arrondissements de Grasse et de Nice ne seront pas représentés, mais si tous les groupements devaient être représentés il ne faudrait pas un nombre limité de délégués mais autant de délégués que de groupements, ce qui serait contraire à votre règlement.

D'autre part, la liste que je vous demande d'adopter vous est présentée par la Fédération des Alpes-Maritimes, ses candidats ont été désignés par l'ensemble des groupements de notre département. C'est là pour vous une indication précieuse ; vous ne sauriez la négliger. Adopter la proposition de votre Commission serait faire échec à notre Fédération, mieux à même que personne de connaître ceux de ses membres qui lui inspirent le plus de confiance, ceux qu'elle estime les plus dignes de la représenter au sein de votre Comité Exécutif. Accepter d'éliminer un des membres de la liste de la Fédération et y introduire l'un quelconque de la liste présentée par la Commission serait, de la part des congressistes, une faute grave ; ils créeraient un précédent fâcheux dont pourrait s'autoriser le Comité Exécutif pour modifier à son gré les listes présentées par les Fédérations départementales.

L'on veut nous chasser du Temple. Vous ne le permettrez pas. Vous vous solidariserez avec ces vétérans de la démocratie des Alpes-Maritimes qui n'ont cessé de lutter pour le triomphe des principes, des idées radicales et radicales-socialistes.

C'est pour cela que je viens vous demander, comme délégué de Puget-Théniers, de vouloir bien maintenir la liste présentée par Sioly. (*Apolaudissements.*)

Le Président. — Deux listes ont été déposées : l'une comprenant MM. Sioly, Arluc, Dufrêne, Ducollet ; c'est celle de la Fédération. La liste désignée sous le nom de liste protestataire comprend MM. Raymond-Caisson, Poli et Marchetti. La Commission vous propose d'accepter en principe la première liste, mais en remplaçant un nom de cette liste par un des noms de la liste protestataire. (*Cris : Non, non.*)

Vous serez tous d'accord pour permettre au président de la séance de poser la question. Par voie d'amendement, M. Sioly, appuyé par M. Blanc-Ducollet, demande le maintien intégral de la liste de la Fédération. C'est donc un amendement aux conclusions de la Commission. Cet amendement ayant la priorité, je vais le mettre aux voix.

Plusieurs délégués. — La clôture

M. Livet. — Je demande la parole.

Le Président. — La clôture est demandée. Je consulte le Congrès sur la clôture.

(*La clôture est prononcée.*)

Le Président. — Je mets aux voix le maintien intégral de la liste de la Fédération. (*Adopté à l'unanimité moins trois voix. — Applaudissements.*)

M. Sioly. — Merci, citoyens, et Vive la République ! (*Nouveaux applaudiseements.*)

ELECTION DU BUREAU DU COMITE EXECUTIF

Le Président rappelle que le scrutin pour l'élection du Bureau du Comité Exécutif sera ouvert à 2 heures. Il donne ensuite lecture de la liste des

candidatures posées. Aucune observation n'étant présentée, cette liste est déclarée close.

LA DEFENSE LAIQUE ET LES ŒUVRES COMPLEMENTAIRES DE L'ECOLE

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Canu pour une motion d'ordre.

M. CANU. — A la Commission d'enseignement, le débat a été divisé d'une façon extrêmement simple. On n'a pas voulu confondre les deux questions. La Commission a d'abord ouvert le débat sur la défense laïque et ensuite, elle a discuté les œuvres post-scolaires. Je demande que la discussion soit divisée de la même façon en séance du Congrès.

LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'opposition ? (*Il en est ainsi ordonné.*)

RAPPORT DE M. HEMMERSCHMIDT
Maire de Villeneuve-Saint-Georges, rapporteur de la Commission

M. HEMMERSCHMIDT, *rapporteur*.

Citoyens et chers collègues,

Ainsi que vous le disait l'an dernier M. Dubief, chargé du rapport sur l'enseignement et la défense laïque, il n'y a pas de question plus grave que celle-là, et l'empressement que les congressistes ont apporté à suivre les travaux de notre Commission nous montre surabondamment qu'on en comprend toute l'importance.

Il aurait peut-être été préférable de confier le rôle du rapporteur à quelqu'un de plus qualifié que ma modeste personne, mais ainsi que je l'ai fait remarquer dans le rapport, dressé au nom de la Commission Exécutive du Parti, la Commission du Congrès a sans doute voulu, elle aussi, indiquer en confiant les fonctions de rapporteur à un magistrat municipal que les municipalités avaient un rôle considérable à jouer en l'occurrence, et

que l'exposé des expériences tentées dans la commune que j'ai l'honneur d'administrer pourraient servir à la démonstration qu'il nous faudra faire.

Ce qui a été fait par nous a pour principal mérite de ne point constituer de la théorie seule, mais de démontrer que de même que le mouvement se prouve en marchant, c'est en agissant qu'on peut obtenir des résultats, surtout lorsqu'on est animé de bonne volonté.

C'est à cela que je dois de prendre la parole devant vous, je m'efforcerai d'être bref. Du reste les deux rapports qui vous ont été distribués et dont vous avez dû prendre connaissance simplifieront ma tâche. D'ailleurs toutes les questions que nous allons examiner l'ont été déjà fréquemment devant vous, tout ou presque tout a été dit sur elles et sur la nécessité de les résoudre.

Mais de même que Pierrot disait toujours la même chose, parce que c'était toujours la même chose, il nous faut sans cesse revenir sur le même sujet, puisque les satisfactions que nous avons demandées ne nous ont pas encore été accordées.

Tout ce que notre ami Dubief, avec sa haute autorité, signalait dans son rapport de l'an dernier est encore à l'état de projet. Plus une solution urgente se fait attendre plus il est urgent d'en poursuivre la réalisation, et c'est au nom du parti républicain tout entier que nous faisons appel à l'énergie et à la bonne volonté de tous ceux qui peuvent de par leurs fonctions ou leurs situations nous aider à accomplir notre tâche.

Je me bornerai donc à résumer les grandes lignes des rapports présentés par notre collègue Caru et votre serviteur et à y ajouter les quelques modifications ou additions résultant des travaux de la Commission du Congrès.

Les questions examinées par la Commission permanente du Comité Exécutif se sont bornées au chiffre de 3, suffisant à notre avis : la défense de l'école laïque et sa fréquentation ; les œuvres complémentaires de l'école ; le travail manuel à l'école et les cours professionnels qui ont semblé devoir retenir tout particulièrement notre attention.

Lorsque nous aurons gagné notre cause sur ces

trois points principaux et persuadé à tous les républicains l'urgence de s'en préoccuper chacun dans sa sphère, nous pourrons ensuite, la place forte étant en sécurité, nous occuper de la révision des programmes scolaires de leur orientation résolue dans le sens utilitaire et pratique, ne chargeant point l'esprit de l'enfant d'un bagage encombrant et inutile, nous appliquant suivant Montaigne à lui faire « plutôt une tête bien faite qu'une tête bien pleine. »

La Commission a résolu pour l'an prochain de faire de la question des programmes sa plate-forme de travail et l'objet de toutes ses préoccupations.

Défense laïque et fréquentation scolaire

Dans le rapport que notre collègue Canu vous a présenté sur la défense laïque, il a fort justement fait observer que cette importante question n'était point encore résolue. Malgré les ordres du jour votés par nos Congrès successifs à la suite d'éloquents rapports, malgré les affirmations énergiques contenues dans les déclarations ministérielles des gouvernements qui se sont succédé, la question est toujours posée.

Cependant les attaques contre les écoles laïques et les maîtres redoublent de violence, si quelques condamnations bénignes sont prononcées contre certains délinquants, notamment le cas de ce prêtre de Bourgoin auquel notre collègue Canu fait allusion dans son rapport, combien de faits restent impunis dans des régions, comme la Bretagne par exemple, où les victimes de certains actes, sont dans l'impuissance absolue de se faire rendre justice, sinon ce serait la vie matérielle compromise, le commerce perdu ou l'industrie ruinée.

Il faut, par des mesures législatives appropriées, rendre confiance à ceux qui croient qu'on les abandonne, et donner au personnel enseignant le sentiment qu'il sera protégé des assauts dirigés contre lui, et qu'il pourra en toute sécurité accomplir la haute mission qui lui est confiée et

qu'il remplit, nous sommes heureux de le constater, avec courage et dignité.

La question de la fréquentation scolaire intimement liée à la précédente a fait également l'objet des préoccupations de la Commission.

Elle voudrait si les anciennes commissions scolaires ont vécu, qu'on procédât immédiatement à leur remplacement par un autre organe, celui que notre ami Bouffandeau a prévu.

Permettez-moi de regretter que ces commissions scolaires, dont on a tant médit, disparaissent avant d'avoir donné ce qu'elles pouvaient donner, et que dans tant de communes l'administration n'ait pas veillé à leur constitution et à leur fonctionnement.

C'est par expérience que j'en parle, je sais, au cours des séances de cette Commission que j'étais chargé de présider, tous les cas intéressants qui nous ont été révélés , les misères, cause de non-fréquentation, que nous avons pu soulager.

Si nous avons pu étudier les cas d'espèces qui se produisaient et les solutionner, c'est grâce à la Caisse des Ecoles que cela nous a été possible. C'est en effet le meilleur agent pour favoriser la fréquentation, il en sera d'ailleurs question dans la partie relative aux œuvres complémentaires de l'école. Nous ne pouvons que déplorer l'absence de cette institution dans tant de localités où elle ne fonctionne pas et surtout que dans certains endroits (un membre du Congrès nous a cité le fait) un maire ait refusé une libéralité à la Caisse des Ecoles, sous le fallacieux prétexte qu'elle n'en aurait pas l'emploi.

Tous nos amis devraient être adhérents à la Caisse des Ecoles de leur localité et se préoccuper de diriger son action dans le sens laïque et démocratique. Relativement à la défense de l'école, nous avons été saisis par la Fédération radicale et radicale socialiste du Rhône, d'une proposition tendant à réserver, au moyen d'une mesure législative les emplois de l'Etat, des départements et des communes. à ceux-là seulement qui auraient fait un stage scolaire dans les établissements d'enseignement de l'Etat.

Une discussion assez longue a eu lieu à ce sujet ; il a paru naturel à la presque unanimité de

la Commission qu'en regard des ressources en argent considérables, que la réaction sous toutes ses formes, dépense sans compter pour toutes ses œuvres d'éducation et de propagande, des avantages qu'elle peut offrir aux élèves instruits par elle et placés grâce à ses soins dans sa clientèle riche, la perspective des fonctions publiques, seul avantage possédé par l'Etat, soit réservée à ceux qui auront reçu l'enseignement dans ses établissements.

Avant de vous proposer des conclusions, je vous demande la permission de rappeler le passage suivant du rapport de M. Dubief au Congrès de Rouen :

« Votre Commission vous invite, en outre, et subsidiairement à formuler comme corollaire ce vœu que l'enseignement primaire annexé aux écoles libres d'enseignement secondaire et aux lycées et collèges disparaisse (voté aux Congrès de Nancy, Dijon et Nantes) ; qu'en attendant l'application intégrale du monopole, soient votées les lois protectrices de l'école laïque, dites lois Briand et Doumergue qui sont à l'état de rapports au Parlement et qui assureront : d'une part, l'indépendance et la paix des instituteurs et des institutrices contre les tracasseries, les vexations et les injures dont on les abreuve dans certaines régions et contre les querelles injustes qu'on leur cherche ; d'autre part, une fréquentation plus assidue de l'école par la modification des délégations cantonales auxquelles se substituera l'action de l'inspecteur primaire déférant au juge de paix les infractions à la loi d'obligation et par les secours apportés aux familles nécessiteuses auxquelles en prenant l'enfant pour l'école on enlève le maigre appoint au salaire indispensable au budget familial ! »

En raison de ce qui précède, au nom de la Commission de l'enseignement et de la défense laïque, j'ai l'honneur de vous proposer l'adoption des conclusions suivantes :

Le onzième Congrès du parti radical et radical socialiste,

Se référant aux vœux précédemment émis et conti-

nuellement renouvelés par les Congrès de Dijon, Nantes et Rouen ;

Considérant que le retard apporté par trois gouvernements successifs et le Parlement tout entier à l'examen et au vote des divers projets et propositions de loi visant : l'obligation et la fréquentation scolaires, la responsabilité civile des instituteurs au regard de l'éducation morale des enfants, et les manœuvres dirigées, sous le couvert de prétendues *associations de pères de famille*, par le parti réactionnaire et clérical contre l'école laïque et républicaine, n'a fait qu'accroître l'audace et la vigueur de nos adversaires ;

Considérant qu'il importe au plus haut point à la République de sauvegarder l'école qui est une de ses œuvres vives ;

Emet le vœu :

Que le rapport de M. Adrien Pozzi, député, déposé le 25 mars 1909, sur l'obligation et la fréquentation scolaires, la nouvelle proposition de M. Ferdinand Buisson sur la revision et le complément de la loi du 28 mars 1882 et les projets annoncés par M. Steeg, ministre de l'instruction publique, soient inscrits à l'ordre du jour de la Chambre, et discutés dans un délai aussi court que possible ;

Donne mandat ferme et formel aux membres du Parlement adhérents au Parti d'user de tout leur pouvoir pour que ces divers projets ou propositions et tous autres similaires ou connexes ne subissent pas un nouveau et si préjudiciable retard ;

Et faisant, à ce point de vue, confiance en leur loyalisme républicain et laïque, passe à l'ordre du jour.

Un Délégué. — A la Commission, nous avons voté simplement la proposition Waldeck-Rousseau.

M. Hemmerschmidt. — J'allais y venir.

Avant d'examiner la question telle qu'elle était présentée par le rapport de M. Canu, à la suite d'une proposition faite par la Fédération du Rhône, nous avons examiné une nouvelle question relative au stage scolaire.

Un Délégué. — La Commission n'a voté que la motion Waldeck-Rousseau.

Le Président. — N'introduisons pas de confusion dans nos discussions. Malgré notre profonde admiration pour Waldeck-Rousseau, nous ne pouvons connaître que la proposition de la Commis-

sion. On vous a lu un texte qui n'est d'ailleurs que la conclusion imprimée du rapport de M. Canu. On a ajouté un corollaire dont on va vous donner lecture.

M. Hemmerschmidt. — Je donne lecture du deuxième vœu voté par la Commission.

Le Congrès émet le vœu : que conformément à un projet de loi préparé par MM. Waldeck-Rousseau et Leygues, un stage scolaire dans les établissements d'enseignement de l'Etat, soit dorénavant exigé des candidats à toutes les fonctions publiques.

M. Canu.— Citoyens, si j'ai abandonné mes fonctions de rapporteur de la Défense laïque et donné ma démission, c'est à la suite de l'adoption d'un amendement en faveur du « stage scolaire ». Cet amendement, je l'avais moi-même déposé, en l'absence de tout autre texte qui eût permis à la Commission de statuer, et en prévenant que je voterais contre et le combattrais ici parce que, adversaire résolu du monopole, je suis également adversaire du stage, qui n'est qu'un monopole partiel et déguisé, comme de toute mesure qui serait une atteinte plus ou moins directe à la liberté. Mais j'estime que, au point de vue de la défense laïque, il est absolument nécessaire que l'on se décide enfin à faire quelque chose et que l'on prenne des mesures qui réduiront une fois pour toutes les curés à la sagesse. Il se passe des choses extraordinaires dans un grand nombre de communes. On y place les heures de catéchisme de telle façon que les enfants arrivent en retard à l'école ou qu'ils sont obligés de quitter la classe avant que les cours n'y soient terminés. On a condamné, l'autre jour, à Bourgoin, un curé qui s'était permis de s'introduire dans l'école et, sous les yeux de l'instituteur, de faire sortir de la classe les enfants qui auraient dû, d'après lui, être au catéchisme.

Un Délégué. — Ne faites pas de détail.

M. Canu. — Voulez-vous me permettre d'exprimer quelques considérations ?

Le Président. — Si nous voulons aboutir, il faut abréger notre discussion.

M. Canu. — J'aborde alors purement et simplement la question du stage scolaire. Vous savez que le projet de stage scolaire a été déposé, il y a douze ou treize ans par Waldeck-Rousseau ; pendant longtemps, il est resté dans les cartons de la Chambre et n'est jamais venu en discussion. Je ne crois pas qu'à l'heure actuelle, même repris, il puisse y venir davantage pour la simple raison qu'à la Chambre ni au Sénat il n'y aurait pas de majorité pour le voter.

Un Délégué. — Il y en a une.

M. Canu. — Non, mon cher collègue. Il n'y a pas de majorité, et pas même une minorité sérieuse en faveur des lois restrictives de la liberté de l'enseignement. Vous avez pu lire dernièrement, dans les journaux, l'analyse d'un rapport sur les professions de foi et engagements électoraux, rédigé par M. Camille Fouquet, héritier et continuateur de Barodet. Ce rapport révèle qu'il n'y a à la Chambre que quinze députés qui se soient déclarés partisans du Monopole. Par conséquent vous n'avez pas plus de chance de faire aboutir le Stage que de faire aboutir le Monopole; mais, par contre, vous avez à la Chambre 400 députés environ qui, pris les uns après les autres, vous déclareront qu'ils sont prêts à voter des mesures de défense laïque. Eh bien, ces mesures sont infiniment simples. Elles sont proposées dans le rapport Pozzi qui constituait un document remarquable et fort intéressant...

Le Président. — Mais on est d'accord sur la défense laïque.

M. Canu. — J'y viens en admirant la façon dont vous respectez la liberté de la discussion et je vous demande, c'est par là que je conclus, de repousser la partie des conclusions de la Commission touchant au stage scolaire par la reprise du projet Leygues-Waldeck-Rousseau, et je reprends comme amendement, le texte qui terminait mon rapport imprimé. (*Applaudissements.*)

Un Délégué. — Vous laissez la place aux curés pour les postes de fonctionnaires.

M. Canu. — Je ne leur laisse rien du tout !

M. Gorjus. — C'est nous qui avons présenté ce

vœu. Eh bien, malgré les considérations philosophiques apportées par MM. F. Buisson et Herriot qui nous touchent tous, nous disons. nous les militants, les simples militants des quartiers et de la campagne : Malgré tout, il nous faut quelque chose. Quand les cléricaux ont eu le sabre, ils s'en sont servi ; vous avez le pouvoir et la loi aujourd'hui, servez-vous en (*Vifs applaudissements.*). Nous savons tous ce qu'on pourra dire pour ou contre le monopole. Les simples militants que nous sommes demandent des mesures de défense républicaine, — c'est un tort de prononcer le mot de défense, on devrait dire « d'offensive républicaine ». (*Applaudissements répétés.*)

Voilà pourquoi nous demandons, bien que nous n'ignorions pas les défauts du monopole et du stage, de vouloir bien faire quelque chose, car si le pouvoir retombait entre les mains des cléricaux, ils recommenceraient ce qu'ils ont déjà fait. (*Applaudissements prolongés.*)

M. Debierre. — Messieurs, les mesures qu'on vous propose à l'heure actuelle pour la défense de l'école laïque, calomniée dans les conditions que vous connaissez par le parti clérical et par les évêques de France, ces mesures, en ce qui me concerne, je les considère comme parfaitemnt insuffisantes et inefficaces. Qu'est-ce qu'on propose, messieurs, pour la défense de l'école laïque ? On vous propose des moyens législatifs coercitifs. Je ne crois pas à l'efficacité des moyens coercitifs. Qu'est-ce qu'on vous propose en outre ? On vous propose la surveillance des écoles libres. Eh bien, messieurs, je ne crois pas davantage à l'efficacité de la surveillance des écoles libres. Ce que je demande ici au Parti radical et radical-socialiste, c'est s'il a ou s'il n'a pas de doctrines en matière scolaire. C'est la question que je pose devant vous. La question de l'éducation nationale est la première question qui doive être envisagée dans une démocratie. C'est si vrai que si, à l'heure actuelle, l'éducation civique des citoyens français était faite, nous n'aurions pas besoin les uns et les autres de rechercher une formule électorale nouvelle pour nous mettre à l'abri des incertitu-

des électorales. Chaque électeur saurait très bien ce qu'il a à faire, il prendrait son bulletin de vote et que ce soit avec le scrutin uninominal, avec le scrutin de liste majoritaire, avec la représentation proportionnelle ou la représentation des minorités, il saurait très bien distinguer entre les amis et les adversaires de la démocratie française. (*Applaudissements.*)

Par conséquent, le problème qui vous est soumis est un des problèmes les plus grands que vous ayez à examiner. A l'heure qu'il est, où en sommes-nous, nous, radicaux-socialistes ? Je crois que nous avons peur que nos adversaires nous décochent les épithètes d'antilibéraux et de sectaires. Nous obéissons à un véritable préjugé, à une suggestion mentale qui nous annihile et paralyse nos efforts. Je demande au Parti radical d'affirmer sa doctrine en matière scolaire au nom même de la liberté et de la sauvegarde de la raison de l'enfant. (*Vifs applaudissement.*)

Voilà la véritable question, elle n'est pas ailleurs ; c'est au nom de la liberté et de la raison de l'enfant, messieurs, c'est au nom de la liberté de conscience des citoyens de demain, que nous devons demander, nous, qu'on établisse enfin dans ce pays un grand service d'éducation nationale confié exclusivement à la nation et dirigé par elle. (*Applaudissements.*) Ce que nous avons à demander, c'est qu'on ne permette plus de donner à des enfants, qui sont incapables de se défendre contre les sévices moraux, un enseignement basé tout entier sur le dogme, sur la révélation et le miracle, par conséquent sur le mensonge, l'erreur et l'hypocrisie. (*Appaudissements unanimes.*) Nous demandons à la nation française un régime d'éducation nationale fondée sur l'observation, l'expérience, la raison humaine. C'est à nous, républicains, à fonder ce régime scolaire. Véritablement, je crois que si j'avais demandé aux républicains, il y a vingt-cinq ans, d'établir ce régime dans ce pays, ma voix aurait trouvé un autre écho que celui qu'elle rencontre auprès des radicaux et radicaux socialistes des temps présents. (*Applaudissements.*) Aussi, je me demande, messieurs, si l'opi-

nion républicaine avance dans ce pays, si la démocratie sociale s'avance et progresse. Quand je descends dans ma conscience, je suis attristé de constater que peut-être nous reculons au lieu d'avancer. Je vous demande de n'avoir point peur des réactionnaires, ni de leurs cris, ni de leurs violences, ni de leurs calomnies. Je vous demande de faire face nettement contre le parti clérical qui, par tous les moyens, même le boycottage des ouvriers et des commerçants, cherche à vider l'école laïque au profit de l'école congréganiste. Je vous demande d'affirmer, au nom même de la liberté, que la nation souveraine seule est une personnalité morale assez élevée, assez désintéressée, pour donner l'enseignement à tous les enfants de ce pays dans un même sentiment, sentiment que personne ne pourra contester, celui du vrai, du bien et du beau. Qu'est-ce que nous avons à enseigner à nos enfants ? Nous avons à meubler leurs cerveaux de documents positifs, leur apprendre très exactement ce qu'un homme doit savoir pour se conduire dans la vie, pour être en mesure de connaître à la fois, non seulement ses droits, mais aussi de savoir, de connaître et d'apprécier l'étendue de ses devoirs ; ce que nous avons à donner aux enfants, c'est une éducation rationnelle et rationnaliste. Si vous confiez l'éducation des enfants de ce pays à des écoles privées, qu'elles soient confessionnelles ou pas, elles obéiront soit à des intérêts moraux, soit à des intérêts matériels, elles ne s'occuperont pas de la véritable éducation civique et nationale des citoyens.

C'est pourquoi je demande au Parti d'affirmer une bonne fois et pour toutes qu'il est d'avis qu'on institue dans ce pays un grand service d'éducation nationale dirigé par l'Etat lui-même. (*Applaudissements.*)

Je ne m'oppose en aucune espèce de façon à ce que vous votiez les mesures de fortune qu'on soumet à vos délibérations, mais, par avance, je vous ai dit que je les considère comme absolument inopérantes. Je vous demande de dire que vous ne reconnaissez qu'un moyen efficace de protéger l'enfant et l'école laïque, c'est d'établir dans ce pays un grand service unique d'éducation natio-

nale confié à la nation elle-même. (*Vifs applaudissements.*)

M. Canu. — C'est le monopole sans le mot ! Réclamez donc nettement le monopole, on vous comprendra mieux !

M. Gorjus. — Et la neutralité ?

M. Ferdinand Buisson. — Le citoyen Debierre a très bien posé la question devant un Congrès. Un congrès n'est pas un concile ni un Parlement, c'est une réunion d'hommes politiques, de citoyens qui, sous leurs responsabilités, émettent des avis tendant à diriger l'opinion des dirigeants. Et alors il vous a dit : Je demande si le Parti rarical a, oui ou non, une doctrine en matière scolaire, une politique scolaire ?

Je lui réponds : Oui, le Parti radical, le Parti républicain tout entier a une politique scolaire, il y a trente ans qu'il l'applique, c'est celle de Jules Ferry, de Goblet, de Léon Bourgeois, c'est la politique de Combes, c'est cette politique-là qui n'a pas varié, c'est celle-là que votre Commission vous demande de consacrer une fois de plus.

Je ne discute point, puisque notre ami Debierre ne nous fait pas de proposition formelle, les appréhensions qu'il a témoignées. Il croit à l'inefficacité, à l'insuffisance des lois actuelles. Laissez-moi seulement vous dire : Vous êtes témoin de ce qui s'est passé dans ce pays depuis trente ans. Depuis que fonctionnent les lois de 1881 et 1882, l'école laïque a étendu sur le pays une action si bienfaisante et si profonde qu'il ne se trouve plus personne pour la nier. Voilà le grand fait d'ensemble qui prime tous les détails.

Il est vrai qu'à la minute présente, nous constatons une recrudescence de difficultés. D'où celles-ci proviennent-elles ?

Uniquement, citoyens, de ce que la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat a donné la liberté pleine et entière à nos ennemis organisés sous la direction d'une forte hiérarchie cléricale. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui nos instituteurs sont en butte à des attaques beaucoup plus vives, plus convergentes et mieux coordonnées que par le passé. Il est nécessaire que la nation, que le Parlement affirment, énergiquement et d'une manière écla-

tante, sa volonté de les défendre non seulement contre les calomnies, contre les actes de violence et de pression injustifiables, mais contre tous les procédés sournois et perfides par lesquels nos ennemis cherchent, comme ils disent, à vider nos écoles.

On vous a cité entre autres modes de pression, ceux du patron, du châtelain, du propriétaire, de l'usinier qui terrorisent des ouvriers, des employés, d'humbles commerçants, abusant de ce que ces pauvres gens ont besoin d'eux pour donner du pain à leurs enfants. C'est sur ces petits tyrans qu'il faut porter résolument la main pour défendre l'école et l'instituteur.

Ceci n'est pas nouveau ; ce qui est nouveau, c'est que nous ne pouvons plus aujourd'hui exercer sur le clergé l'action persuasive ou répressive, l'action administrative officielle qui était la grande ressource du Gouvernement sous le Concordat. Désormais le clergé ne dépend plus aucunement de l'Etat. Et de là sa hardiesse, de là notre embarras, nos hésitations devant les conséquences du régime nouveau. C'est nous qui l'avons fait, citoyens : il nous faut nous mettre en présence de la situation que nous avons créée. Ne savions-nous pas que les cléricaux sont des gens qui militent ? Nous ne prétendons pas les en empêcher. Mais nous soutenons qu'ils n'ont pas plus que d'autres le droit de militer contre la loi. Le respect de la loi, voilà le frein que nous devons imposer à leurs entreprises. Voilà le nerf de la défense que nous devons, soit à l'instituteur, soit au père de famille, en butte aux attaques, aux calomnies, aux menaces, aux injures, à n'importe quelle forme de violation de la liberté. Et sur ce premier point, nous sommes tous d'accord, nous n'avons qu'une volonté, c'est de sévir à l'aide des lois que nous avons.

Plusieurs voix. — Elles sont insuffisantes. Il nous en faut d'autres.

M. F. Buisson. — C'est le second point. Il y a en effet nécessité de préciser et de compléter les lois existantes sur un certain nombre d'objets particuliers. Et c'est pourquoi nous vous demandons de fortifier et le gouvernement et la majorité répu-

blicaine de la Chambre par un vote leur enjoignant de faire aboutir le plus vite possible un projet d'ensemble qui, efficacement, défende les instituteurs, les familles, les enfants contre tous les actes abusifs de l'Eglise et de la réaction.

Est-il nécessaire pour cela d'abandonner la politique traditionnelle du Parti républicain ? Allons-nous dire que nous ne pouvons plus rien faire si l'on ne ferme pas les écoles libres ? Que ceux qui sont de cette opinion viennent la soutenir, ce n'est pas la mienne. Et je dis qu'un grand Parti qui est au pouvoir depuis plus de trente ans, qui a fait voter des lois scolaires établissant la laïcité intégrale, lois dont les résultats sont éclatants (*Mouvements divers.*) un Parti qui peut montrer dans les écoles publiques plus de quatre millions et demi d'enfants, venus librement et volontairement, et recevant précisément cet enseignement national que notre ami Debierre a décrit tout à l'heure, un Parti qui a cela dans son passé et dans son présent, ne peut pas déclarer au monde qu'il est vaincu et qu'il lui faut des mesures de rigueur et d'exception pour arriver à sauver la République et l'école. Non, il ne faut pas le dire, parce que ce n'est pas vrai. (*Applaudissements sur de très nombreux bancs.*)

Si nous sommes au pouvoir, c'est parce que nous avons garanti la liberté à tous, nous la voulions pour les autres comme pour nous. Nous avons promis de fonder l'école de la nation et de la République non sur une doctrine à nous, mais sur la morale de tout le monde, sur la morale indépendante de tous les catéchismes, de toutes les hypothèses philosophiques ou religieuses. Et nous avons tenu parole. Le pays nous a compris et approuvés. Le pays n'est pas partisan de ressusciter les querelles de doctrines à doctrines ; cela l'épouvante.

Un délégué. — Venez donc en Vendée. (*Bruit.*)

M. F. Buisson. — Si nous disions : Nous allons changer de méthode, nous allons nous mettre à fabriquer un contre-catéchisme pour l'opposer à celui de l'Eglise, le pays dirait : Vous reculez. Et il aurait raison.

Tenons-nous à la sage et libérale solution de

Jules Ferry. Ne nous lassons pas de redire après lui : Courage et confiance ! Donnez simplement aux enfants la morale laïque, la morale humaine, celle que vous tirez de vous-mêmes, de votre conscience, de celle qui est inscrite par la nature au fond de nous. Et la nation vous suivra. Et si quelques fanatiques continuent de poursuivre de leurs cris cette morale trop simple, elle n'en passera pas moins dans l'âme de la France, et dans quelques générations, la France éclairée par le triple rayon de l'école gratuite, obligatoire et laïque, n'aura plus qu'une pensée : faire triompher la République par la raison et la raison par la République. (*Applaudissements répétés et prolongés.*)

M. Thalamas. — Je ne veux pas transformer une discusion qui n'a d'intérêt que si elle a un caractère pratique, en une discussion philosophique sur laquelle au fond nous serions peut-être tous d'accord, mais qui, à mon sens, ne serait de mise que dans un Congrès doctrinal pédagogique, et pas dans une assemblée politique. (*Très bien ! très bien !*) La conclusion que je viens combattre tout de suite, c'est celle relative au stage scolaire. En apparence, c'est une solution d'une efficacité immédiate. Nous allons prendre tous les jeunes gens qui, aujourd'hui, sont soumis à l'influence de l'Université et nous allons les obliger, au moins pendant la fin de leurs études, à venir recevoir l'enseignement de nos maîtres laïques ; cela suffira pour qu'après ce séjour dans des établissements de l'Etat, ils soient devenus des républicains sûrs et des laïques aussi bon teint que les autres. C'est de la politique à la gribouille, permettez-moi de le dire. (*Quelques applaudissements, bruit sur quelques bancs.*)

Je vous en parle avec une certaine expérience personnelle, car je les ai vus de près ces élèves au lycée Charlemagne ou au lycée Condorcet, en province et à Paris. Comment avez-vous la naïveté de croire que parce que vous aurez forcé les candidats à une fonction de l'Etat — car ce sont ceux-là surtout qui sont visés par la proposition — à venir passer quelques heures en classe dans nos établissements, en commençant à l'âge d'une

quinzaine d'années, alors qu'ils ont déjà reçu l'empreinte cléricale assez forte pour qu'elle ne s'efface pas tout de suite, vous aurez ainsi sauvegardé l'avenir et empêché l'influence cléricale de s'étendre sur les services publics ?

M. Hemmerschmidt. — On n'a pas parlé de limite d'âge.

M. Thalamas. — Alors cela veut dire que vous exigerez que tous les candidats aux fonctions publiques devront commencer leurs classes en neuvième dans les lycées. Ainsi vous demanderez à des enfants de huit ans de savoir tout de suite s'ils seront plus tard des fonctionnaires. Si c'est cela que vous voulez, il vaudrait mieux dire : Faisons le monopole. Je ne suis d'ailleurs pas plus partisan du monopole que du stage scolaire, parce que je suis universitaire et républicain que, depuis vingt-cinq ans, j'ai mis la main à la pâte. Le stage scolaire limité aux dernières années est une formalité ; commençant depuis les plus basses classes, c'est un monopole hypocrite ; dans les deux cas, il est inefficace. Lorsque nous obligeons les élèves d'établissements libres à venir dans les établissements de l'Etat, ils ne se mélangent pas avec les autres élèves ; ils y viennent, élèves d'externats ecclésiastiques dans lesquels, systématiquement, l'enseignement est détruit au sortir de la classe par le répétiteur congréganiste, et il se forme dans les classes de véritables castes de perturbateurs qui désorganisent l'enseignement et qui, par le contact, démoralisent nos élèves. (*Applaudissements.*)

De sorte que vous introduisez le loup dans la bergerie ; vous risquez de contaminer moralement par un contact avec des gens dont la mentalité n'est pas la nôtre, nos élèves imprégnés d'un esprit spontané de libéralisme, d'une conscience des réalités vivantes, au milieu desquels ils sont placés ; vous risquez de troubler non seulement les élèves, mais l'établissement où on fomentera des troubles, quand on voudra, contre un professeur républicain ; vous vous feriez ainsi les pourvoyeurs de la campagne entreprise par les prêtres et les curés contre les professeurs et les instituteurs vraiment laïques.

Qu'est-ce que vous gagnez en échange ? Je vais vous le dire tout de suite : vous donnez l'estampille, l'étiquette républicaines, mais rien que cela, à ceux qui n'auraient jamais osé sans cela se réclamer de la République. (*Applaudissements.*) Vous prendrez un jeune royaliste, un camelot du roi qui serait allé dans un établissement congréganiste, il viendra suivre vos cours dans les lycées ou dans une école publique, et, quand il les aura suivis pendant trois ans, il dira :«Moi, j'ai autant de titres que n'importe lequel des enfants de vos vieilles familles républicaines, j'ai fait mon stage. » N'introduisez donc pas l'esprit de délimitations dans nos écoles républicaines. (*Vifs applaudissements.*)

Le stage scolaire est non seulement inopérant ; c'est un danger public pour l'école laïque. Il ne sert à rien ; il donne l'impression qu'il sert à quelque chose, il servira à nos adversaires.

Un Délégué. — Il serait inefficace pour les classes populaires.

M. Thalamas. — Le stage ne pourra être limité aux classes moyennes, il faudra, si vous êtes logiques, l'étendre aux classes populaires, à l'école primaire. Rappelez-vous ce qui s'est passé à la Chambre : Un ministre a proposé le stage scolaire, la discussion est venue, ce sont les meilleurs républicains qui l'ont rejeté ; faites comme eux. Ne vous laissez pas séduire par une proposition plus dangereuse, en réalité, pour nous que pour ceux contre qui vous la dirigez. (*Très bien ! très bien !*)

J'ajoute, pour faire une simple observation sur la discussion qui s'engage devant nous, que nous voulons, pour remédier à une situation reconnue intolérable par tout le monde, — et j'ai été très heureux d'entendre M. Buisson tout à l'heure venir le reconnaître lui-même, — des mesures immédiates et efficaces. Or, si vous voulez instaurer devant le Parlement des discussions sur le principe du monopole de l'enseignement, une refonte totale de toutes nos lois scolaires pour faire œuvre utile est, à mon sens, nécessaire. Vous n'a-

boutirez pas avant des années. Pensez donc à ce que sont les discussions parlementaires !

D'ailleurs, si nous nous en tenons au principe du monopole, il faut nous garder d'une confusion. Quand vous parlez du monopole, c'est en étendant ce principe à tous les ordres de l'enseignement public. Je pourrais vous dire que prendre la question ainsi, c'est la prendre d'une manière abstraite. Quand nous pensons au monopole, c'est que nous voulons défendre l'enfant lorsque son intelligence est encore trop tendre, trop peu mûre pour résister d'elle-même à des pressions morales, à une autorité magistrale extérieure ; nous voulons empêcher les influences déformantes de s'exercer sur l'intelligence avant le moment où elle est capable de résister toute seule.

Mais alors il faudrait que vous pensiez à la question d'âge. Il ne saurait être question de monopole de l'enseignement supérieur, puisque celui-ci s'adresse à des adultes, à des hommes faits qui peuvent et doivent juger par eux-mêmes de toutes les idées. Il ne saurait être question des mêmes mesures de monopole dans l'enseignement secondaire dont les méthodes et les programmes ont pour but d'éveiller l'esprit critique, que dans l'enseignement primaire réservé aux enfants et où l'autorité du maître est plus dominante et moins discutée. Nous sommes d'accord sur le principe. Les républicains veulent écarter toutes les influences déformantes qui s'exercent sur la raison de l'enfant et le conduire jusqu'au moment où devenu homme il pourra les écarter lui-même. Mais il y a lieu de distinguer les applications du principe d'après la nature même des choses et l'idée même de la constitution d'un grand service d'éducation nationale n'implique même pas nécessairement le monopole. Revenons maintenant à la pratique. Supposez que nous déposions à la Chambre un projet de monopole ; vous en avez pour deux ans avant que le projet soit venu de la Chambre au Sénat. Est-ce que vous allez jouer aux instituteurs de France cette comédie à eux qui, à l'heure actuelle, veulent être débarrassés des influences oppressives qui pèsent sur eux ? Non. Vous ne leur direz pas : lorsque vous serez

tout à fait écrasés, on vous apportera quelque chose de très bon. Je ne me prêterai pas à cette hypocrisie.

Il faut se placer en face de la vraie question. Quelle est-elle ? Vous assistez à des tentatives désespérées de la part des cléricaux pour reprendre sur le terrain de l'enseignement la place qu'ils ont perdue depuis la loi de 1901 sur les associations et congrégations et depuis la loi de 1905 sur la séparation. Cette situation a été résumée d'une façon très claire, lors d'un incident où je fus mêlé, par un rapport de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, en 1904 ; il disait : « En effet, nous ne pourrons plus opposer à l'enseignement de l'Etat un enseignement concurrent ; en fait, nous serons obligés ou de fermer ou de laisser tomber de plus en plus nos écoles ; nous ne pouvons plus lutter directement, nous lutterons indirectement. Alors, nous entrerons dans la maison républicaine », et il ajoutait ceci : « Il faut faire vouloir les préfets, il faut faire vouloir les inspecteurs d'Académie, qui les fera vouloir ? Vous, les pères de famille si vous savez vous y prendre. »

C'est là le fond même des tentatives que l'on fait contre nous. Or, si nous avions eu des gouvernements qui aient toujours fait leur devoir, (*applaudissements*). je crois que la question de défense laïque ne se poserait pas. Je reconnais que le recrutement du personnel administratif de l'enseignement public n'a pas assez donné aux instituteurs des défenseurs naturels dans la personne de leurs chefs. (*Vifs applaudissements.*) Il leur a donné trop souvent des peureux, des gens qui, par crainte de responsabilités personnelles, passent armes et bagages à l'ennemi parce qu'ils n'ont pas le courage de défendre ceux dont ils ont la protection en même temps que la direction. (*Vifs applaudissements.*) S'il y avait des inspecteurs primaires, des inspecteurs d'Académie, des recteurs qui soient vraiment républicains et laïques, nous n'aurions pas besoin de parler de défense laïque. (*Vifs applaudissements.*) Je fais une parenthèse, elle est peut-être nécessaire, car il y a sans doute de futurs ministres qui m'écoutent. (*Rires*). Vous aurez à remplacer M. Liard, rec-

teur de l'Université de Paris qui est un homme et un républicain. Quelqu'un pour cette succession est tout à fait en ligne par suite de la faiblesse du gouvernement, c'est M. Thamin, recteur clérical de Bordeaux. (*Mouvements.*)

M. Delpech. — Le gouvernement qui ferait cette nomination commettrait une trahison et une lâcheté. Il appartiendrait aux députés de stigmatiser l'homme qui commettrait ce crime. (*Applaudissements répétés*).

M. Thalamas. — Je conclus : Il y a deux mesures immédiates à prendre, parfaitement réalisables : la première consiste à porter d'abord la lutte sur le terrain de l'adversaire. Comme on ne peut pas reconstituer à côté de vous un enseignement concurrent, on tâche d'en donner un succédané sous une forme ou sous une autre, dans les garderies, dans des patronages pour écoles laïques, dans des institutions libres ou externats de nos lycées et collèges ; on tâche, sous une forme hypocrite, de faire revivre l'enseignement congréganiste, et vous, républicains, vous n'avez pas encore pensé à organiser une surveillance par l'autorité publique de cet enseignement-là. Eh bien, commencez donc. (*Vifs applaudissements.*) Il y a à la Chambre des projets déposés, des projets qui ont leurs rapports provisoires, des projets que la Chambre votera quand on voudra, que le Sénat ne pourra pas rejeter, qui commenceront à rendre à nos adversaires la monnaie de leur pièce et leur porteront des coups plus terribles encore que ceux qu'ils ont essayé de nous décocher. Il y a une seconde mesure à prendre pour empêcher la campagne de pression patronale ou de diffamation à l'égard des instituteurs. Il y a eu dans l'Ouest des instituteurs boycottés jusque par les marchands de comestibles eux-mêmes, obligés de faire venir leur pain par la gendarmerie, et quand je constate qu'il n'y a pas eu de gouvernement républicain qui ait fait voter des mesures de défense, j'ai bien le droit de dire qu'il y a eu des républicains qui n'ont pas fait leur devoir. (*Applaudissements répétés.*)

Or, si je cherche dans les lois mêmes que nous avons faites en faveur de nos adversaires, je

trouve que l'article 31 de la loi de Séparation imagine un délit nouveau. Vous avez déclaré là que l'homme qui, par pression, menaces, intimidations, promesses, violences, etc., tente de faire perdre sa place ou de porter atteinte à des intérêts, force quelqu'un d'aller à une messe ou l'empêche d'y aller, serait passible de peines correctionnelles. Vous avez ainsi créé une loi nouvelle de sauvegarde de l'opinion religieuse et personne, pas même un catholique, ne peut s'en plaindre. Pourquoi ne feriez-vous pas à l'école le même honneur qu'à l'Eglise ? Pourquoi ne voteriez-vous pas le texte même, le même article de la Séparation en remplaçant le mot église par le mot école ?

Vous auriez ainsi une arme qui permettrait d'agir immédiatement et contre laquelle vos adversaires seraient mal fondés à s'insurger, puisqu'elle est bonne pour la défense de leur église. Or, notre église, à nous, c'est l'école publique, laïque et obligatoire. (*Applaudissements.*)

C'est pourquoi j'espère que le Congrès, sans vouloir préjuger de la question du monopole, ni d'aucune des grandes questions qui se posent pour l'organisation de l'enseignement public, manifestera sa ferme volonté en rejetant le stage scolaire qui serait un marché de dupes et en déclarant qu'il invite les parlementaires à voter le plus rapidement possible un projet de contrôle de l'enseignement privé, et enfin à voter un projet de défense laïque qui consiste à appliquer à l'école l'article 31 de la loi de séparation.

Je tiendrais à ce que vous fissiez cette manifestation vivante et forte, d'autant plus que je suis obligé une fois de plus de, — vous me passerez l'expression, — de mettre les pieds dans le plat (*Rires.*). Nous sommes à la Commission d'enseignement de la Chambre 44 membres, 33 républicains et 11 réactionnaires. Eh bien, le malheur est qu'à presque toutes les réunions de la Commission les réactionnaires sont là et les républicains, nos amis, n'y viennent jamais. (*Mouvements divers, applaudissements.*) Et ainsi, le président de cette Commission est souvent rendu responsable à tort de choses qui se font parce que

nos amis ne sont pas là. Nous arrivons parfois à être 7 contre 7. Il faudrait pour donner une sanction matérielle à ces observations que le Congrès émette un vœu, tendant à la publication des noms des membres présents à chaque réunion de la Commission d'enseignement. (*Vifs applaudissements.*) En résumé, je tiens à vous faire observer que, avant tout, il faut faire une œuvre pratique et que les questions qu'il faut résoudre ici ne sont pas de grandes questions de principe, ce sont des mesures précises, immédiates, réalisables. (*Vifs applaudissements.*)

M. Maurice Faure. — Je ne veux pas intervenir dans ce débat, au cours duquel vous avez entendu et vous allez peut-être entendre des orateurs de grande compétence. Je prends la liberté d'interpeller mon honorable ami Thalamas, qui a fait allusion à des faits de boycottage contre les instituteurs qui se sont produits dans l'Ouest. Il a dit l'exacte vérité ; je l'ai dite moi-même à la tribune de la Chambre. Nous pouvons constater l'indifférence coupable et déplorable de la justice qui ne protège pas nos maîtres républicains. J'ai envoyé des circulaires au Garde des sceaux, en lui signalant tous ces actes qui constituent de véritables délits. J'ai signalé la nécessité absolue pour la justice de protéger nos instituteurs laïques et tous les citoyens. J'ai constaté et je constate encore avec le plus grand regret que la Chancellerie n'a pas poursuivi les coupables. (*Bruit, mouvements divers.*) Je tiens à déclarer que si les parquets n'ont pas fait leur devoir, l'ancien ministre de l'instruction publique qui vous parle a fait le sien ; je suis de ceux qui ont demandé à la Chambre le vote de lois de défense laïque dont je suis l'un des partisans les plus résolus. (*Vifs applaudissements.*)

Le Président. — Les membres du bureau seraient tentés de laisser poursuivre des discours qui présentent un si puissant intérêt ; mais ils ont une mission à remplir, c'est de faire aboutir nos délibérations.

Dans la question de défense laïque, il y a d'abord la défense laïque, puis la question du stage

scolaire. La division étant de droit, il semble qu'on puisse mettre tout d'abord aux voix les conclusions fermes de la Commission.

Je demande si, sur ce point, il y a encore des orateurs qui veulent se faire entendre. (*Cris nombreux : La clôture !*)

Vous êtes appelés à vous prononcer sur la première partie des conclusions de la Commission. Mais, auparavant, je dois vous saisir d'une motion préjudicielle de M. Debierre.

M. F. Buisson. — Ce n'est pas une motion préjudicielle.

Le Président. — Dans ce cas, je mets aux voix la première partie des conclusions de la Commission. (*Adoptées à l'unanimité.*)

M. Thalamas. — Voici le texte de ma motion :

Le Congrès invite les représentants du Parti au Parlement à faire voter le plus vite possible une loi organisant le contrôle de l'enseignement privé et les invite aussi à appliquer à la défense de l'école laïque les dispositions de l'article 31 de la loi de séparation. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Je mets aux voix le texte proposé par M. Thalamas. (*Adopté à l'unanimité.*)

Le Président. — Nous passons à la question du stage scolaire. J'ai reçu une seule motion, contre la proposition de la Commission, c'est la motion de M. Debierre :

Le Congrès :

Considérant que toutes les mesures légales coercitives préconisées pour la défense de l'école laïque, traquée, calomniée par les cléricaux et le clergé catholique, et la surveillance organisée des écoles privées et confessionnelles, resteront inefficaces et inopérantes, et voulant demeurer dans les traditions de la Révolution française ; se déclare nettement partisan, au nom de la liberté même de la raison de l'enfant et de la conscience du citoyen, de l'institution dans ce pays d'un service d'éducation nationale dirigé par la nation qui, seule, doit l'exercer en vertu des pouvoirs de l'Etat.

Je demande à M. Debierre si, après le vote que vous venez d'émettre, il maintient la première partie de sa motion.

M. Debierre. — J'estime, pour mon compte personnel, que notre régime scolaire tout entier a besoin d'être revisé et corrigé. L'école est trop courte, elle doit être prolongée. (*Très bien !*) L'école confessionnelle est une école qui ne doit pas être tolérée par une République qui a mis à la base de ses fondations l'observation, l'expérience, la méthode expérimentale de la raison humaine. Je considère que les motions que vous venez de voter sont des mesures d'expédients ; ce sont des mesures provisoires. (*Approbations sur de nombreux bancs.*) Nous sommes d'accord, mais j'ajoute que je suis convaincu que toutes les mesures prises, y compris les décrets de M. Combes, resteront inopérantes dans ce pays. Vous avez chassé les congréganistes par la fenêtre, ils sont rentrés par la porte. Est-ce que l'enseignement clérical n'est pas donné aujourd'hui comme autrefois, comme il y a vingt ans. (*Applaudissements, mouvements divers.*) Ne nous payons pas de mots et de phrases. Les mesures que vous venez de voter auront le caractère de mesures provisoires ; j'ai peur qu'elles soient inefficaces. Ce que je vous demande, au nom de votre propre Parti, au nom de votre idéal, c'est d'affirmer que vous avez une politique scolaire comme vous avez une politique économique et sociale, comme du moins vous devriez en avoir une. (*Exclamations.*) D'une façon très nette et décisive, il faut dire qu'il n'y a de mesure efficace que par l'institution dans ce pays d'un service d'éducation nationale, unique et laïque. Il ne faut pas que dans les partis d'à-côté on vous oppose que vous n'avez aucun principe, aucune doctrine ; il faut dire que vous êtes partisans des pouvoirs de l'Etat en matière d'éducation, et que vous revendiquez pour la nation le droit de donner l'éducation à tous ses enfants. (*Vifs applaudissements.*)

Le Président. — Je crois que M. Debierre ne maintient pas la première partie de ses considérants. La deuxième partie pose nettement la question du monopole.

M. Herriot. — Je fais simplement remarquer que l'ordre du jour proposé par notre ami De

bierre règle la question du monopole. Le mot n'y est pas, mais la chose y est avec cette précision que notre ami Debierre sait traduire dans tous ses écrits. La question du monopole ne doit pas être traitée ici ce matin. (*Bruit, applaudissements.*) Je demande à M. Debierre de retirer son ordre du jour qui préjuge du fond du débat ; ou bien si l'assemblée voulait discuter cette question du monopole, il serait de toute loyauté, de toute nécessité que fût institué un débat et qu'il fût permis à ceux qui sont comme nous adversaires du monopole, de produire leurs arguments. Nous demandons, en résumé, ou bien que M. Debierre, reconnaissant ce qu'il peut y avoir de fondé dans cette observation, retire son ordre du jour, ou que le débat soit institué sur le fond. (*Vifs applaudissements.*)

M. Debierre.— Je maintiens ma motion. (*Bruit.*)

M. Lefranc. — Je demande le renvoi à une commission spéciale, conformément au règlement du Congrès.

Le Président. — Différentes propositions me sont soumises : une proposition de discussion intégrale, une proposition de renvoi à la Commission qui aura la priorité. Je dois vous faire observer que le Comité Exécutif a décidé de ne mettre en discussion qu'un nombre limité de questions ; cependant, le Congrès est souverain et il n'a qu'à décider.

M. Charles Dumont. — L'année dernière, à Rouen, le principe du monopole a été accepté sur rapport de notre ami Debierre. Il me semble qu'un débat peut être engagé, mais que tant qu'il n'est pas engagé, c'est le principe du monopole, d'un service national d'éducation — je préfère cette expression — qui reste la doctrine du Parti radical. Si, à cette heure, on faisait apparaître des présomptions que nos idées ont changé sur ce point, il faudrait engager le débat au fond. Il n'y a qu'un moyen de ne pas l'engager, c'est de ne pas contester jusqu'à présent, sauf un nouveau débat et un nouveau vote, que le service national d'éducation reste la doctrine scolaire du Parti radical. (*Applaudissements.*)

M. Thalamas. — Il ne faut pas que nous nous engagions sur une équivoque. Vous avez l'an dernier, à Rouen, voté après pointage, dans une séance que j'ai présidée, le principe non pas du monopole, qui est un mot de polémique de nos adversaires, mais le principe de l'organisation d'un service public d'enseignement. Le vote a été acquis par 87 voix contre 75. C'est dire qu'il y a parmi nous de fortes divergences sur ce point. Je crois d'ailleurs qu'au fond personne d'entre nous ne contestera, puisque nous sommes sur le terrain de la doctrine, que l'idéal à nos yeux soit la nation instruisant elle-même ses enfants. Le texte de Debierre ne dit pas autre chose. On lui a reproché de ne pas avoir prononcé le mot de « monopole ». C'est, au contraire, avec intention qu'il l'a fait pour rester sur le terrain de la décision prise l'an dernier. Vous êtes donc en présence d'une affirmation doctrinale que vous avez faite et que vous ne pouvez pas défaire sans être taxés de céder à je ne sais quelle influence.

Aujourd'hui, on vous propose des mesures précises, provisoires peut-être, mais enfin le provisoire dure quelquefois et peut avoir des résultats utiles. Quant aux modalités de mises en vigueur du principe voté par vous, ce n'est pas ici que vous pouvez les envisager. Il en est de cela comme de la question de séparation. Vous avez exprimé souvent par des votes votre désir qu'elle se fasse, avant qu'enfin la séparation aboutisse. Je demande au Congrès qu'il se borne à confirmer son vote de l'an dernier, c'est le meilleur moyen de donner suite à la proposition Debierre et de ne pas engager de débat.

Le Président. — Il semblait, il y a deux minutes, que tout le monde fût d'accord. Il y a dans le Congrès des partisans et des adversaires du monopole ; mais les adversaires de l'institution du monopole reconnaissent loyalement que jusqu'à un nouveau vote sur la question, la décision de l'an dernier a toujours force de loi. C'est ce que vient d'affirmer le citoyen Thalamas ; il semble que la question soit liquidée et que, sans nouveau vote, la doctrine du Parti ne soit pas changée.

M. Charles Dumont. — Je suis tout à fait d'ac-

cord avec Thalamas. Seulement, tout à l'heure, la question ne s'est pas présentée ainsi. On nous a demandé le renvoi à une Commission voulant laisser le Congrès actuel libre d'examiner complètement la question de l'organisation d'un service national d'éducation. Je suis encore d'accord avec Thalamas pour penser que nous devons nous contenter de prendre des mesures de défense de l'école laïque, sauf à renvoyer à un prochain Congrès l'étude d'ensemble. (*Applaudissements.*)

M. Debierre. — Je retire ma motion. (*Applaudissements.*)

Un Délégué. — Je demande l'inscription au Congrès de 1912 de la question de l'organisation d'un service d'éducation nationale.

Le Président. — Personne n'insiste sur la question du stage scolaire ! Elle est donc réservée. Quant à la question de l'organisation d'un service national d'éducation, je crois qu'il appartiendra au Comité Exécutif de voir s'il y a lieu de la faire figurer à l'ordre du jour du prochain Congrès. (*Assentiments.*)

LE CONGRES DE 1912

Le Président. — L'ordre du jour appelle le choix de la ville où doit se tenir le Congrès du Parti en 1912. L'assemblée est-elle d'avis de discuter immédiatement ? (*Assentiments.*)

Les villes proposées sont les suivantes : Pau, Nice, Brest, Clermont-Ferrand, Tours, Bordeaux.

Je donne la parole à M. Thalamas.

M. Thalamas. — Laissez-moi vous parler ici en militant, envoyé par nombre de ses collègues aux quatre coins de la France, cet hiver et ce printemps. Nous avons, quand nous choisissons le lieu d'un Congrès, à nous décider d'après des raisons pratiques ; nous devons aller dans la ville où nos Congrès peuvent rendre le maximum d'effets utiles.

A mon avis, c'est dans le centre de la France que doit se tenir le prochain Congrès. (*Exclamations diverses.*) Il y a dans tout le centre de la France, dans la région de la Loire et de la bor-

dure nord du Massif Central, peut-être même aussi dans la région du sud-ouest où il y a eu des alliances immorales peut-être plus scandaleuses qu'ailleurs, il y a là des militants qui se sont trouvés découragés, qui ont besoin qu'on leur apporte le réconfort de nos Congrès. Je vous traduis l'impression que j'ai eue en allant dans des villes où il y a beaucoup à faire. Il faut que nous tenions notre prochain Congrès dans le centre de la France.

En Bretagne, on sait très bien où sont les blancs et les bleus. Dans le Sud-Ouest, il y a des questions de personnes et il y a une presse républicaine bien organisée qui a une action qu'on ne trouve pas ailleurs ; il faut aller dans une ville qui soit déjà par elle-même un foyer de républicanisme laïque ; c'est à Tours que doit se tenir le prochain Congrès. (*Vifs applaudisements.*)

M. Natalini. — J'ai une mission à remplir, je serai très bref. Les militants brestois m'ont chargé de vous inviter à venir tenir vos assises l'année prochaine à Brest. Nous avons à Brest des adversaires politiques organisés ; il faut que nous soyons soutenus par les organisations républicaines. Nous avons quatre parlementaires inscrits au Comité Exécutif. Il y en a juste trois qui nous accordent leur appui. Nous avons besoin, à Brest, de donner un élan sérieux à tout le Parti républicain.

Nous n'avons pas hésité à venir de Brest à Nîmes ; je crois que les militants de toute la France ne refuseront pas de nous apporter à Brest le réconfort de leur présence. (*Bruit prolongé.*)

Le Président fait l'appel des villes pour lesquelles des propositions ont été faites pour la tenue du prochain Congrès et consulte sur chacune d'elles l'assemblée.

(*Les villes de Bordeaux, Brest, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Nice, Pau, sont successivement écartées ; Tours est finalement désignée à une grosse majorité.*)

M. Sioly demande la parole. Le Président lui fait observer que le vote est acquis.

La séance est levée à midi.

QUATRIEME SEANCE

Samedi 7 octobre, après-midi

La séance est ouverte à 2 heures, par M. Javal, député, qui invite l'assemblée à nommer son bureau.

Le bureau est ainsi constitué :

Président : M. Gaston Doumergue, sénateur du Gard, ancien ministre.

Vice-présidents : MM. Beauvisage, sénateur du Rhône ; Louis Martin, sénateur du Var ; Charles Dumont, député du Jura ; Dreyt, député des Hautes-Pyrénées ; Perchot, député des Basses-Alpes ; Bonnafous (Tarn-et-Garonne) ; Millot (Nord) ; Amouroux (Seine) ; Feuga (Haute-Garonne) ; F. Cahen (Seine) ; Lucien Le Foyer (Seine).

Secrétaires : MM. Thalamas, député de Seine-et-Oise ; Bouffandeau, député de l'Oise ; Thuillier-Buridard Somme) ; Pignet (Pyrénées-Orientales ; Fabius de Champville (Orne) ; Camille Jean (Var) ; Mouriès (Gard) ; Hulin (Deux-Sèvres).

ALLOCUTION DE M. DOUMERGUE

M. G. Doumergue, *président.*

Messieurs,

Au nom des membres du bureau que vous venez d'élire et en mon nom personnel, je vous remercie du grand honneur que vous venez de nous faire.

En me choisissant pour présider cette séance, l'avant-dernière de notre Congrès, vous avez voulu rendre un hommage à la représentation républicaine radicale et radicale-socialiste du Gard qui, par ma bouche, vous en témoigne sa reconnaissance.

J'imiterai, en ouvrant cette séance, l'exemple qui m'a été donné par mes collègues, et je n'encom-

brerai pas notre ordre du jour qui est encore long d'un grand discours.

Au surplus, les conseils, les directions sont inutiles à un Congrès qui, depuis le moment où il s'est ouvert, donne un exemple si merveilleux de discipline, de bonne tenue, de méthode, de haute courtoisie dans les discussions. (*Applaudissements.*)

On attendait cette réunion dans le pays avec quelque curiosité, quelques-uns même avec quelque malveillance. Le bruit s'était répandu que le grand Parti radical et radical-socialiste, qui constitue l'armée la plus solide, la plus forte du Parti républicain, était divisé, en plein désaccord, que son organisation n'existait que sur le papier et qu'il était incapable de faire un effort soutenu en se plaçant sur le terrain des réalités. Vous venez de répondre à ces curiosités soit ironiques, soit malveillantes, en montrant notre Parti plus résolu, plus sensé et plus clairvoyant que jamais.

Au reste, nul ne s'y est trompé. L'opinion publique, à l'heure où nous sommes, regarde de notre côté et c'est en nous qu'elle place ses espérances. Elle les place, parce qu'elle sait que nous sommes des hommes de progrès, d'ordre et de discipline républicaine, respectueux avant tout de ces grands principes que la Révolution a proclamés, et qui ont changé la face du monde tout en bouleversant notre pays ; parce qu'elle sait en même temps que si nous sommes des hommes d'ordre et de paix, nous ne nous laissons pas effrayer par aucune réforme, ni par aucune tentative de progrès hardie ou même audacieuse. (*Vifs applaudissements.*) Dans le champ de la haute spéculation nous ne craignons aucune concurrence. Beaucoup de ceux qui nous combattent à gauche et qui veulent paraître plus avancés que nous seraient profondément étonnés si, regardant le fond de notrs conscience avec des yeux moins prévenus, ils pouvaient voir nos aspirations pour l'avenir. Mais nous ne rêvons pas d'un changement brusque ni violent de l'état social. Nous savons par expérience quels sont les lendemains de ces commotions trop rapides et trop brutales. Elles ne donnent que des satisfactions momentanées et souvent illusoires. Quand le flot a couvert tout ce qui existait, dé-

truisant jusqu'aux édifices qu'il eût été nécessaire de conserver pour l'abri et la sécurité du lendemain et qu'il se retire en laissant les champs dévastés, il devient facile aux consciences équivoques et à tous les pêcheurs en eaux troubles, de faire accepter par l'opinion en désarroi des solutions et des formules de régime empruntées au passé le plus triste. Nous ne voulons pas nous exposer à ce danger. Nous marcherons droit en avant, mais avec prudence et avec la conscience que nous accomplissons ainsi tout notre devoir envers la République et envers la Patrie. (*Applaudissements.*)

Nous l'avons montré dans ce Congrès : Patrie et République, nous avons associé l'une et l'autre dans la manifestation du premier jour qui nous a trouvés tous unis dans un même sentiment de tristesse et de douleur pour pleurer, avec la nation, la catastrophe qui l'a mise en deuil. Notre Parti s'est ensuite retrouvé tout entier sur le terrain républicain dans les délibérations qui se sont déroulées jusqu'à ce jour.

Il nous reste encore une œuvre assez longue à terminer. L'ordre du jour de la séance de cet après-midi est particulièrement chargé. Comme président, je remarque qu'il m'impose une tâche difficile. Celle-ci me serait malaisée si je n'étais pas assuré à l'avance de trouver en vous et la même volonté de discipline dont vous avez fait preuve jusqu'à ce jour, et le même désir d'union qui vous a déjà fait trouver et qui vous fera trouver encore les formules qui concilient et qui nous permettront de partir d'ici sans rancune, la main dans la main. (*Applaudissements répétés.*)

Ceci dit, je vous prie de passer à l'ordre du jour. Mais auparavant je dois vous donner connaissance du télégramme suivant du Comité républicain radical-socialiste de Rochefort-sur-Mer :

Le Comité, réuni en assemblée générale sous la présidence de M. Braud, ancien député, regrette que ses délégués n'aient pu assister au Congrès, s'associe de tout cœur aux décisions prises en vue de la réalisation du programme du Parti. Vive la République ! (*Applaudissements.*)

Je dois vous présenter les excuses de MM. Charles Leboucq et Cuttoli, députés.

L'ordre du jour appelle la suite du débat sur l'enseignement, la défense laïque et les œuvres complémentaires de l'école.

Je demande au Congrès s'il entend continuer le débat sur le stage scolaire. Je mets la question aux voix.

(*Le Congrès décide de ne pas continuer le débat.*)

M. Doumergue. — Je donne la parole à M. Hemmerschmidt sur les œuvres complémentaires de l'école.

LES ŒUVRES COMPLEMENTAIRES DE L'ECOLE

M. Hemmerschmidt, *rapporteur.*

Citoyens et chers collègues,

Voici la partie la plus délicate et celle où l'action législative, quoique utile, passe au second plan ; ce qui est plus utile encore que des lois, c'est l'effort individuel, c'est la bonne volonté de tous ceux qui se réclament de l'esprit républicain et laïque. Prenons exemple sur ce qui se fait chez nos adversaires, n'hésitons pas à employer les mêmes moyens, et répétons-nous sans cesse qu'ils ne triomphent que parce que le plus souvent nous n'opposons pas à leurs œuvres confessionnelles des organisations d'esprit laïque.

Le rapport de M. Edouard Petit, à la suite de son inspection générale, nous montre que malgré quelques progrès réalisés il reste encore beaucoup à faire ; attelons-nous résolument à la besogne en faisant appel à tous les militants qui devront nous soutenir, et non faire comme certains que nous signalait un congressiste, qui appartiennent à nos Comités personnellement et envoient leurs enfants dans les organisations catholiques.

Les élus municipaux peuvent et doivent jouer un rôle important dans la circonstance, ils seront la cheville ouvrière des organisations à créer, car j'estime qu'après les questions d'assistance, les questions scolaires doivent primer toutes les autres pour des édiles.

Nous voulons assurer l'avenir, occupons-nous de

l'école et de cette multiplicité d'œuvres qui l'entourent et en assurent la vie et le triomphe.

« Qui a les écoles a le monde », a dit Leibniz.

Les efforts désespérés que font les réactionnaires pour s'en emparer montrent qu'ils en comprennent toute l'importance.

N'est-ce pas encore défendre l'école laïque que de créer toutes les œuvres post-scolaires dont je vais vous faire l'énumération et que la Commission a considérées comme indispensables.

Caisse des Ecoles

En premier lieu la Caisse des Ecoles, dont je vous ai déjà entretenus avec la fréquentation scolaire ; il est surprenant, ai-je dit, que cet organe obligatoirement légal n'existe pas partout.

La Commission vous propose de voter le vœu suivant :

Le Congrès émet le vœu :

1° Que l'administration préfectorale et académique rappelle que l'existence d'une caisse est obligatoire dans chaque commune ;

2° Qu'un rapport au moins annuel sur son fonctionnement soit adressé au préfet ;

3° Que des mesures législatives assurent par des subventions gouvernementales et communales obligatoires des ressources aux caisses des écoles.

(*Adopté sans débat à l'unanimité.*)

Voici toute une série de vœux que je vous demanderai également d'adopter :

Patronages laïques

Le Congrès émet le vœu :

Que des patronages laïques, créés au besoin sous les auspices des caisses des écoles, fonctionnent partout pour assurer la distraction et la protection des enfants d'âge scolaire, pendant les interclasses, grâce aux bonnes volontés privées, aidées par l'expérience du personnel enseignant.

(*Adopté sans débat à l'unanimité.*)

Amicale d'anciens élèves

Le Congrès émet le vœu :

Que les instituteurs et institutrices aident à la forma-

tion dans toutes leurs écoles des Amicales d'anciens et d'anciennes élèves, excellent moyen de prolonger l'influence de l'école et son action bienfaisante.

(*Adopté sans débat à l'unanimité.*)

Œuvres d'éducation populaire

Le Congrès émet le vœu :

Que toutes les œuvres d'éducation populaire, association polytechnique et philotechnique, unions françaises de la jeunesse, universités populaires, conférences républicaines populaires, jeunesses républicaines et laïques, etc., etc., etc., soient assurées de la bienveillance administrative pour la tâche à laquelle elles se dévouent.

(*Adopté sans débat à l'unanimité.*)

Mutualité scolaire, Petite Cavé

Le Congrès émet le vœu :

Qu'une mutuelle scolaire Petite Cavé fonctionne dans chaque école pour donner à l'enfant dès son plus jeune âge l'éducation mutualiste qui développera ses sentiments altruistes.

(*Adopté sans débat à l'unanimité.*)

Œuvres de préparation militaire, tir, gymnastique, sports de plein air.

Le Congrès émet le vœu :

Que soit favorisée la création de toutes les sociétés ayant pour but le développement physique, le tir, la préparation militaire, les exercices de plein air.

(*Adopté sans débat à l'unanimité.*)

Colonies scolaires

Le Congrès émet le vœu :

Qu'en raison du but hygiénique poursuivi par les colonies scolaires de vacances et les œuvres scolaires de plein air, une bienveillance et une aide toutes particulières soient accordées aux œuvres de cette nature ;

Que M. le ministre de l'Instruction publique sollicite du Parlement l'augmentation très sensible du crédit porté à son budget pour subvention aux œuvres complémentaires de l'école.

(*Adopté sans débat à l'unanimité.*)

Le Président. — Le rapporteur va présenter les

conclusions concernant l'enseignement professionnel.

Un Délégué. — Si c'est la même chose, ce n'est pas la peine.

M. Hemmerschmidt. — Il est regrettable que pour de telles questions d'un intérêt capital on veuille courir la poste.

Le Président. — Tout le monde est tellement pénétré de la nécessité de réformes pareilles qu'on les adopterait en bloc, j'en suis sûr, si, en bloc, on les mettait aux voix. (*Applaudissements unanimes.*)

M. Hemmerschmidt donne lecture des vœux suivants sur l'enseignement professionnel:

Enseignement professionnel

Le Congrès de 1911 :

Considérant les conditions économiques qui se modifient chaque jour, l'âpreté de la lutte pour la vie, la transformation incessante de l'outillage ;

Les longs délais réclamés pour l'apprentissage et qui sont une des principales causes de sa crise ;

Emet le vœu :

1° Que le ministre de l'Instruction publique rappelle à ses subordonnés que l'enseignement du travail manuel est obligatoire dans toutes les écoles élémentaires, d'après la loi du 28 mars 1882 et qu'il tienne la main à cette observation, laquelle aura les plus heureux effets pour la préparation à l'éducation professionnelle.

(*Adopté sans débat à l'unanimité.*)

La Commission a également reçu le vœu suivant de la Fédération radicale et radicale socialiste du Rhône (Congrès de juin 1911) qui a prêté à la Commission une collaboration active et éclairée :

Le Congrès émet le vœu :

Qu'il soit créé partout des ouvroirs de filles où l'enseignement ménager et rural soit donné et des ouvroirs de garçons créés également où les travaux manuels et le préapprentissage dont le dessin et le modelage seront les principaux éléments pour les écoles des villes et un enseignement à la fois manuel et agricole approprié, dans les campagnes.

(*Adopté sans débat à l'unanimité.*)

Le Congrès émet le vœu :

Que la question de l'enseignement technique et professionnel soit législativement résolue, suivant les projets Dubief-Astier-Dron et Siegfried, que la fréquentation des cours soit obligatoire de 13 à 18 ans.

Que la question de l'enseignement populaire agricole soit aussi résolue législativement d'accord avec le rapport Fernand David.

(*Adopté sans débat à l'unanimité moins une voix.*)

Vœu présenté par la Fédération radicale et radicale-socialiste du Rhône :

Le Congrès émet le vœu :

Qu'il soit créé dans les villes où il n'y aurait pas d'établissement de ce genre, des internats ou demi-pensionnats primaires et primaires supérieurs pour ne pas laisser plus longtemps un grand nombre de familles républicaines dans l'obligation d'envoyer leurs enfants dans des institutions privées d'un caractère confessionnel plus ou moins avoué.

(*Adopté sans débat à l'unanimité.*)

Le Président. — Les congressistes, usant de leurs droits, ont envoyé à la Commission un certain nombre de vœux ; elle les a examinés et a chargé son rapporteur de faire connaître son opinion.

M. Hemmerschmidt donne lecture des vœux suivants :

Le Congrès émet le vœu :

Que les programmes d'enseignement dans les lycées et collèges de jeunes filles soient au plus tôt modifiés, afin de permettre aux élèves de ces établissements de se préparer aux diplômes nécessaires pour s'inscrire aux Facultés de médecine, de droit, de sciences, etc., ce qui, par une lacune inconcevable est actuellement impossible.

(*Adopté sans débat à l'unanimité.*)

Vœu déposé par M. Baylon :

Le Congrès émet le vœu :

Que le décret du 30 mars 1911 qui fixe les conditions de recrutement des directrices des lycées et collèges de jeunes filles soit modifié ou complété par une disposi-

tion transitoire réservant les droits acquis des directrices des cours secondaires au moment de leur transformation en collège, pour que ces fonctionnaires soient déclarées aptes à diriger un collège, quoique n'étant pas pourvues du titre de la licence.

(*Adopté sans débat à l'unanimité.*)

Vœu de la Fédération républicaine, radicale et radicale-socialiste des Comités de la Seine-Inférieure :

Le Congrès émet le vœu :
Que le Conseil supérieur de l'Instruction publique supprime des programmes de l'enseignement l'obligation d'instruire l'enfant de ses devoirs envers Dieu, comme il l'a déjà fait pour le programme des écoles normales.

(*Adopté sans débat à l'unanimité.*)

Le Président. — Les débats sur l'enseignement sont épuisés.

J'ai reçu le télégramme suivant de l'un de nos plus chers amis qui collabore à l'heure qu'il est à l'œuvre gouvernementale, et qui s'est fait déjà une large place dans notre Parti, René Besnard :

Retenu loin des travaux du Congrès, je vous prie de m'excuser auprès de nos amis et d'assurer les militants de notre grand Parti de mes sentiments de bien cordiale amitié.

René Besnard.

Je donne la parole à M. Albert Dalimier sur la situation politique et la tactique du Parti.

LA SITUATION POLITIQUE ET LA TACTIQUE DU PARTI

M. Albert Dalimier, *député, rapporteur.*

Citoyens,

Voici l'ordre du jour qu'à l'unanimité, moins une voix, la Commission d'organisation et de tactique générale du Parti a décidé de soumettre à votre approbation :

Le Congrès du Parti radical et radical-socialiste confiant dans le Gouvernement pour réaliser, dans l'ordre et par la loi, en s'appuyant sur les groupes de gauche de la Chambre, les réformes politiques, fiscales et sociales inscrites au programme du Parti, ainsi que pour assurer la paix extérieure en défendant avec fermeté les droits et la dignité de la France, passe à l'ordre du jour.

Citoyens, lorsque devant la Commission d'organisation générale du Parti, nous avons, mon ami Ceccaldi et moi, déposé cette motion, on y a d'abord opposé une fin de non recevoir. On nous a dit : Mais pourquoi soulever ce débat, pourquoi préciser cette politique, pourquoi adresser au Gouvernement l'expression de notre confiance ? Cela est contraire aux habitudes et aux traditions de nos Congrès. Nous avons répondu facilement que, au contraire, les Congrès de notre Parti s'étaient toujours prononcés sur la politique générale, qu'ils avaient autrefois approuvé pleinement, plusieurs années de suite, la politique des ministères Waldeck-Rousseau et Combes, que l'année dernière, le Congrès de Rouen avait blâmé la politique suivie par le Gouvernement et que, peut-être aujourd'hui, nous serions mal venus de garder le silence lorsque le pays tout entier attend notre sentiment. Nous avons pensé que l'abstention en cette matière serait désastreuse et que si elle s'explique chez certains membres du Parlement (*Rires.*) gênés dans les responsabilités qu'ils ont à prendre, elle serait indigne de militants comme vous venus de toutes les parties du pays pour dire ce qu'ils pensent. (*Applaudissements.*)

Nous avons donc conclu qu'il était nécessaire que nous venions affirmer ici quelle était la politique que nous voulions voir suivre, qu'il était nécessaire que nous disions si la politique suivie à cette heure par le Gouvernement, était la nôtre, et si nous devions l'inviter à la poursuivre.

Que dit l'ordre du jour déposé ? Il dit que la politique de réformes, de réalisations des promesses que nous avons faites, ne saurait être poursuivie que dans l'ordre et par la loi. Nous affirmons ainsi que ce n'est que dans l'ordre intérieur, dans un pays où la sécurité est assurée, dans un pays où les intérêts les plus considérables ne sont

pas constamment menacés, qu'une politique de réforme peut être poursuivie avec succès. Nous affirmons que la prospérité économique, irréalisable sans l'ordre et sans sécurité est nécessaire à l'établissement de la justice sociale.

Nous disons aussi que nous n'attendons que de la loi, expression de la volonté nationale, la réalisation de notre idéal. Nous avons connu des heures où les lois se faisaient contre nous et malgré nous. Nous avons connu des législatures où nos amis radicaux et radicaux socialistes du Parlement s'opposaient en vain à l'adoption de certaines mesures législatives. Nous étions une minorité impuissante ; mais nous n'avons pas recouru à la violence et à la force, parce que nous sommes des républicains qui n'attendent rien que du suffrage universel. (*Applaudissements répétés.*)

Nous sommes allés devant lui ; nous avons opposé la doctrine de notre Parti à la doctrine du parti qui gouvernait ; le peuple qui juge a jugé et nous a remis le pouvoir ; aussi nous ne pouvons pas accepter que, dans quelques circonstances que ce soit, des hommes puissent espérer arracher par la force ce qu'ils ne peuvent avoir par la loi. (*Applaudissements répétés.*)

Voilà la condition des réformes et les moyens de les réaliser.

Mais on nous dira : A vous seuls vous ne pouvez pas aboutir ; à vous seuls, vous ne pouvez pas gouverner. Vous n'êtes pas en nombre suffisant au Parlement pour exprimer à vous seuls, radicaux, la volonté de ce pays. Cela est vrai et on a le droit de nous demander et on nous demande : Avec qui entendez-vous marcher ? A cette question, il serait extraordinaire que nous ne répondions pas. Est-ce que quelqu'un aurait peur ou honte de dire avec qui il entend collaborer ? Ah tenez, hier matin, à la Commission des réformes électorales, un de nos amis les plus chers, Charles Dumont, précisait la situation politique avec cette justesse de vues que nous connaissons bien ; il disait : Nous avions rêvé qu'il n'y aurait jamais en France que deux grands partis, le parti de ceux qui résistent désespérément au progrès et veulent garder, malgré tout, les privilèges qui leur

restent, et puis un autre, avec des tempéraments divers, avec des méthodes différentes, mais avec un idéal commun et qui veut marcher vers l'avenir des réalisations.

Charles Dumont constatait que, sans qu'il y ait de notre faute, il fallait renoncer, pour le moment du moins, à ce rêve et constater qu'il y a, à cette heure en France, trois partis : le parti collectiviste révolutionnaire, le parti républicain et le parti conservateur. Je suis d'accord avec lui. Pour définir à cette heure la situation des partis il ne faut pas faire de la politique en regardant le passé ou en escomptant l'avenir, il faut compter avec les réalités de l'heure présente, il faut nous mettre en face de la situation qui nous est faite. Eh bien, le parti républicain capable de soutenir un Gouvernement, le parti républicain capable, dans l'ordre et par la loi, de faire aboutir les réformes inscrites à notre programme, se compose de la façon suivante : à notre gauche le parti républicain socialiste, à notre droite les républicains de gauche et, c'est ainsi que nous comprenons, à cette heure, le bloc républicain. (*Nombreux applaudissements.*)

Citoyens, l'année dernière, nous blâmions la politique du ministère au pouvoir. Elle était alors dirigée contre les éléments avancés de la majorité républicaine. On affirmait que les radicaux socialistes n'étaient pas capables de défendre un Gouvernement, non pas à l'heure où il faisait des réformes, mais à l'heure où il gouvernait, on avait dû chercher parmi les éléments modérés ce qui était nécessaire pour combler le vide fait par eux dans la majorité gouvernementale. Vous avez blâmé cette politique, sentant bien que nous ne pouvions nous trouver dans la même majorité que les élus d'un parti qui est l'adversaire de tout progrès, de toutes réformes et qui a combattu toutes les lois qui sont le patrimoine intangible du parti républicain. Vous aviez senti que leur concours ne pouvait être payé que de l'avortement de toutes nos promesses. (*Vifs applaudissements.*)

Mais on ne nous reprochait pas seulement de nous refuser à soutenir un gouvernement défendant l'ordre et assurant le respect de la loi, ce qui

vraiment était singulièrement injuste ; on affirmait n'avoir pas le « moyen » de jeter hors de la majorité des hommes qui voulaient y demeurer quand même.

Le chef actuel du gouvernement a trouvé ce « moyen ». En deux occasions récentes il a précisé sa politique qui est la nôtre. Répondant le 15 juillet dernier à M. Monprofit, député progressiste d'Angers, qui se plaignait de l'attitude de son préfet, le président du Conseil lui signifiait que ses plaintes ne pouvaient l'émouvoir puisqu'il n'entendait pas gouverner avec lui ou avec ses amis. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*)

Plus récemment encore, M. Caillaux trouvait le « moyen » de préciser sa politique et, pour ma part, je suis heureux de pouvoir abriter mon argumentation derrière le discours prononcé à Poitiers par le doyen de notre parti, qui en est resté le plus jeune et le plus militant, le citoyen Emile Combes. (*Longs applaudissements.*)

Dans ce discours notre chef déclarait qu'une seule politique était possible, celle qui s'appuierait sur les quatre groupes de gauche de la Chambre. Le lendemain le président du Conseil, qui sait combien le nom de Combes est détesté de nos adversaires, combien on peut se compromettre à marcher ouvertement avec lui, n'hésitait pas à lui télégraphier son adhésion à sa formule. Deux dépêches avaient suffi pour signifier leur congé à des hommes qui n'ont de républicains que le nom. (*Applaudissements répétés.*)

On me dira, on m'a dit : Mais vous ouvrez une porte à droite et vous fermez une porte à gauche. Je n'ouvre pas de porte à droite. Les républicains de l'Alliance démocratique ont de tout temps appartenu au bloc de gauche ; j'en ferme une entre les progressistes et la majorité républicaine. Je n'en ferme pas à gauche. Les socialistes unifiés ont quitté la délégation des gauches. Pouvons-nous vraiment demander à un gouvernement de s'appuyer sur eux quand nous avons vu au Congrès de Saint-Quentin leur parti reprocher à certains élus un vote de confiance au ministère Monis et quand nous avons entendu rappeler qu'ils ne devaient soutenir, en aucune occasion, un ministère bourgeois ? (*Applaudissements.*) Pouvons-nous ramener

dans la majorité des hommes qui n'ont pas le droit d'en être et baser une action féconde sur le concours d'un parti qui se refuse à voter un seul centime pour la défense nationale ? On ne gouverne pas avec un tel parti. (*Vifs applaudissements.*)

Certes, pour le vote de certaines réformes, nous pourrons nous trouver d'accord, mais je dis qu'aucune collaboration sérieuse ne saurait exister entre nous et un parti qui garde le silence en face des pires campagnes de désertion ou d'anarchie. Nous venons de traverser des heures angoissantes. La presse syndicaliste révolutionnaire a prodigué des conseils abominables, recommandant de tirer sur les officiers en cas de mobilisation. L'organe du parti unifié est resté muet. Pas un mot de blâme ou de désaveu. Nous ne pourrons nous entendre avec le parti socialiste tant qu'il n'aura pas chassé de son sein ou désapprouvé hautement des hommes qui sont des criminels. Je ne lui ferme pas la porte. C'est lui qui l'a fermée sur nous. Elle ne saurait se rouvrir, en tout cas, que le jour où l'anarchie ne gangrènerait plus le socialisme. (*Longs et répétés applaudissements.*)

Citoyens, notre politique est ainsi nettement précisée. Nous croyons qu'elle est la seule possible, la seule conforme aux aspirations du pays, la seule féconde. Le gouvernement la pratique. Pourquoi ne l'approuverions-nous pas ?

Ce n'est pas une adresse de basse flatterie que nous vous demandons d'envoyer au président du Conseil et à ses collaborateurs ; ce que nous vous demandons, c'est de prendre acte de la fin de la politique dite d'apaisement, et de nous féliciter du retour à la politique d'union des gauches.

Au surplus, dans le ministère actuel, n'y a-t-il pas dix membres de notre Parti qui seraient ici s'ils n'étaient au pouvoir ? Est-ce que par hasard vos élus perdraient confiance le jour où ils arrivent au gouvernement ? Ce serait singulièrement inquiétant pour tous ceux qu'un pareil malheur attend. (*Rires et applaudissements.*)

Mais je ne veux pas insister tant votre accueil m'a prouvé que vous étiez unanimement d'accord avec moi.

On vous a conseillé le silence. Vous parlerez au contraire clairement et hautement. Vous vous asso-

cierez à l'attitude de vos élus et de votre Comité Exécutif. Vous direz à ce pays que, patriotes et républicains, vous voulez, en vous adressant au suffrage universel, souverain et seul maître, réaliser le maximum de liberté et de justice. Vous vous déclarerez ennemis de tout recul comme de toutes déclamations vaines. Vous affirmerez ne vouloir promettre que ce qui vous paraît juste et possible. Vous vous refuserez à flatter ou à exciter les désirs ou les impatiences que vous ne croirez pas pouvoir satisfaire. Vous revendiquerez fièrement votre œuvre d'hier que vous opposerez aux violences inutiles et dangereuses. Vous crierez votre foi dans le triomphe définitif de la République laïque, démocratique et sociale. (*Salves répétées d'applaudissements.*)

Discours de M. Delpech

M. Delpech, *sénateur.* — Je veux tout d'abord dissiper un malentendu. A la séance de ce matin mon collègue Thalamas protestait contre l'intention prêtée au ministre de l'Instruction publique de nommer vice-recteur de Paris, M. Thamin, recteur de Bordeaux. Je l'ai interrompu. Il paraît que mes paroles ont été mal interprétées. Loin de m'opposer à la protestation de M. Thalamas, je l'ai appuyée.

Je ne crois pas que nous soyons ici réunis pour émettre des vœux inefficaces concernant des faits économiques qui échappent à notre action, tel celui de la vie chère. Il nous appartient surtout de nous occuper des intérêts de notre Parti. Chacun de nous doit apporter en ces congrès le fruit de ses observations faites pour la défense et la prospérité de notre cause républicaine.

Notre Parti subit à l'heure présente un malaise indéniable ; on se demande s'il a la cohésion nécessaire pour se défendre contre les dangers qui le menacent. D'où provient cette inquiétude ? Nous sommes harcelés à droite et à gauche ; d'un côté par les réactionnaires ; de l'autre, par les révolutionnaires. Il n'est point de commune qui ne possède un centre d'action organisé pour combattre l'œuvre politique, économique et sociale en-

treprise et poursuivie par la République depuis sa fondation. Obstiné dans ses espérances de restauration monarchique et cléricale, il poursuit la réalisation de ses projets avec cette discipline, cette unité de vues, cette méthode qui lui donnent encore une force particulière. Nous ne pouvons nous en défendre que si nous lui opposons une pareille cohésion de nos éléments de combat, une pareille résolution et discipline.

Vous connaissez bien ses moyens de propagande. Par les sociétés de gymnastique et de tir, par la préparation au certificat d'aptitude militaire, par les orphéons, il attire la jeunesse française ; il la pénètre ; il l'organise en vue de ses desseins. N'avez-vous pas été impressionnés par les manifestations cléricales organisées à Bordeaux, à Nancy, à Lille, à Paris et sur bien d'autres points où on a vu de nombreuses cohortes de jeunes gens affirmer, sous la conduite des abbés, leurs chefs de file, leurs sentiments d'hostilité à l'égard des conquêtes de la civilisation moderne, des idées libératrices qui constituent l'aliment essentiel de l'âme française ? (*Vifs applaudissements.*) Laissez-moi vous donner lecture d'un article fort instructif que je trouve dans un journal de la Dordogne, le *Progrès de Bergerac.* Il nous donne un utile avertissement.

Un Délégué. — Ce n'est pas là la question.

M. Delpech. — Quand vous aurez entendu ce que je vais vous lire, vous reconnaîtrez que je suis bien dans la question. (*Applaudissements.*)

Je suis ici pour les vacances, dans un gros village picard qui fut toujours franchement républicain. Le curé est un excellent homme qui mène à ses temps perdus la vie d'un brave cultivateur. Va à la messe qui veut : l'abbé ne s'en inquiète pas. Jamais un reproche à l'adresse des mécréants qui ignorent ou ont désappris le chemin de l'église. Pas de politique. M. le curé n'a jamais dit un mot malsonnant à l'adresse des républicains. Un prêtre modèle, enfin. Eh bien, en quelques années, mon curé a réussi à changer du tout au tout les idées du village. Oh, c'est bien simple. Les personnalités riches ne manquent pas ici. Naturellement, boutiquiers enrichis, officiers et fonctionnaires en retraite, rentiers de par la grâce de ces bienvenus, tout ce monde est réactionnaire et clérical.. Les bourses sont large-

ment ouvertes pour la bonne propagande. On a commencé par fonder une école libre de filles qui n'a pas tardé à amener le vide sur les bancs de l'école laïque. Puis est venu un patronage, bientôt prospère. La musique municipale est devenue l'harmonie de l'église, grâce à une habile politique de divisions et à des dons de toute sorte. Les jeunes conscrits n'ont pas été oubliés. Qui pourrait y reprendre, au reste ? N'est-ce pas œuvre patriotique et méritoire que de suivre au régiment les soldats éloignés du pays et de leur faire parvenir quelques douceurs ?

On manque de distractions à la campagne. M. le curé pense à tout. Nous avons maintenant, dans la salle ordinaire du bal, des représentations théâtrales ou la comédie, la musique, les chansons de café-concert alternent avec les récitations du rosaire et les conférences religieuses, et qui attirent les paysans de tout âge, de plusieurs lieues à la ronde.

Dimanche dernier, nous avons été régalés d'une cavalcade dont le prétexte était Jeanne d'Arc et où l'on vit les jeunes filles des plus décidés républicains de jadis jouer les rôles de la Pucelle, de saint Michel, de sainte Catherine, de sainte Marguerite. On pense bien que le cortège, qui défila au long des rues, avait en tête le suisse, la croix et les enfants de chœur, en queue les patronages, les chantres et tout le clergé du canton, et que la marche était réglée au chant des psaumes, des hymnes et des cantiques. A la messe du matin, un jésuite, devenu abbé, avait prononcé un réquisitoire violent contre l'infâme gouvernement que nous subissons.

Car maintenant, à quoi bon se gêner ? L'enveloppement a réussi. Le pays est clérical, sans s'en douter. On ne va pas plus à la messe qu'autrefois, mais on lit les *Croix* et le *Bulletin paroissial* (encore une invocation à succès), et l'on vote pour les réactionnaires les plus avérés qui s'abritent sous le pavillon républicain.

— Dira-t-on encore que je ne suis pas dans la question quand je signale les dangers d'une pareille campagne poursuivie sur toute la surface du pays ? C'est un avertissement que je crois devoir vous donner à l'effet de provoquer de votre part une égale activité. Les démocraties doivent se maintenir constamment en éveil, monter une garde vigilante autour de leurs conquêtes, toujours en alerte, toujours prêtes à repousser l'assaut de l'ennemi, à détruire leurs travaux d'approche.

Dalimier vous signalait avec raison l'autre dan-

saut de l'ennemi, à détruire leurs travaux d'approche.

Dalimier vous signalait avec raison l'autre danger. Il nous vient de l'extrême-gauche. A droite, on nous accuse de malfaisance. A l'extrême-gauche, on nous reproche d'être impuissants dans la réalisation des réformes nécessaires. Malgré l'évidence des faits, on nie l'importance considérable de l'œuvre accomplie depuis trente ans dans le domaine économique et social. J'insiste sur ce péril ; il est d'une gravité extrême. Rappelez-vous ce qui s'est passé en 1848 et comment furent provoquées les néfastes journées de juin. A cette époque, des hommes assurément généreux, convaincus, désintéressés, mais chimériques dans leurs conceptions, propageaient la haine entre les classes bourgeoises et les classes ouvrières, entre les patrons et les salariés. En révolte permanente contre tous les gouvernements, ils ne cessaient de provoquer à la guerre civile. Tels étaient les Barbès et les Blanqui. Leurs extravagances aboutirent aux luttes fratricides de juin. Au cours des procès qui suivirent la répression, on constata parmi les insurgés la présence d'un grand nombre d'agents provocateurs à la solde du parti bonapartiste. Conséquences ? Vous ne les avez pas oubliées. Le pays s'affola ; un sauveur s'offrit pour assurer le maintien de l'ordre avec le respect des lois. On l'acclama. Dix-huit ans plus tard, à notre vingtième année, nous connaissions la dureté des châtiments réservés aux peuples qui ne savent pas défendre leurs libertés. Prenez garde que les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets. *(Vifs applaudissements.)*

Une troisième cause du malaise constaté réside dans les procédés administratifs des gouvernements chargés de veiller à l'application des lois et à la défense des intérêts républicains contre les entreprises et les menées des adversaires du régime. Pouvons-nous affirmer que les administrations civiles et l'armée soient encore suffisamment dégagées des éléments réfractaires à l'esprit démocratique ? Pouvons-nous affirmer que les officiers républicains soient en majorité dans les états-majors, parmi les commandants de brigade et de di-

leur hostilité persistante à nos institutions républicaines et laïques. (*Vifs applaudissements.*)

Récemment on me signalait les propos d'un commandant en garnison dans mon département et qui ne se gêne pas, en plein cercle militaire, pour dire sa haine contre les républicains. Soit par communauté d'opinion, soit par insuffisance d'énergie, ceux qui l'entendent ne protestent pas contre l'impertinence de ces guerriers dont la bravoure antirépublicaine ne se manifeste que dans des conditions peu glorieuses pour eux.

Ce matin, il était question des mesures à prendre pour la défense de la pensée laïque. Nous nous divisons sur la question du monopole. Or, il conviendrait tout d'abord de prendre les mesures nécessaires pour que, à tous ses degrés, de la Sorbonne aux universités de province, aux lycées, aux collèges, à toutes les écoles de garçons comme à celles de filles, l'Université de la République fût loyalement servie par un personnel dévoué à nos institutions non moins qu'aux doctrines laïques. En est-il ainsi ? Non. La direction intellectuelle et morale de la jeunesse française n'est que trop souvent confiée à des maîtres qui se trouveraient plus à leur place dans des établissements congréganistes. Il nous serait aisé de dresser toute une liste de professeurs de la Sorbonne et des lycées de Paris dont les sentiments nationalistes et cléricaux ne sont ni ignorés ni d'ailleurs dissimulés. Vous rappelez-vous le cas de ce professeur d'un lycée de Paris, collaborateur de journaux ultramontains et délégué du Vatican en France ? Une enquête fut faite à son sujet. Il exerce encore ses fonctions universitaires. Il est chargé du cours de littérature aux candidats à Saint-Cyr et à Polytechnique. Un professeur d'un lycée de l'ouest, Coutances ou Cherbourg, adressait naguère un appel à ses collègues cléricaux pour fonder une revue catholique où seraient défendus leurs doctrines et leurs intérêts. Les gouvernements républicains qui tolèrent pareil état de choses sont comparables à l'Orgon de Molière si accueillant pour Tartufe. (*Applaudissements.*)

M. Baylon. — Je demande la parole. (*Bruit.*)

M. Delpech. — Voilà les causes du malaise ac-

tuel. La République n'est pas défendue avec l'énergie nécessaire. Sommes-nous dépourvus de moyens d'attaque et de défense ? Nullement. Nous n'avons qu'à nous en servir pour repousser les entreprises des bêtes de nuit rôdant autour de notre caravane en marche. Déployons tout au moins autant d'activité que nos adversaires pour attirer à nous les générations nouvelles et les initier à nos pensées politiques, philosophiques et sociales. Prenez garde !

En général, la jeunesse ne vient pas à nous avec tout l'empressement désiré. Beaucoup de jeunes gens, parmi ceux qui ont le plus de besoin de satisfaire leur généreuse activité vont aux extrêmes, aux révolutionnaires. D'autres vont aux camelots du roi. Le *Sillon* recrute d'excellents éléments parmi la jeunesse sérieuse et idéaliste qui croit pouvoir associer en un même culte l'amour de la liberté, la tolérance, le respect des consciences, le régime républicain et une foi dogmatique. Mais notre parti ne fait pas de suffisantes recrues parmi les jeunes. A qui la faute ? A nous-mêmes. C'est à nous à former les générations qui nous suivent, à procéder à leur éducation, à leur faire connaître les grands services rendus par nous et nos aînés à la cause de la liberté, de la justice et de la civilisation, à leur signaler les périls des entreprises extravagantes, à développer leur bon sens, à dresser leur jugement, à les entraîner dans les bonnes batailles pour la défense de la République.

Une voix. — A la question. (*Mouvements divers.*)

M. Delpech. — Quelle question ? Est-ce que la question de la propagande ne figure pas à l'ordre du jour de cette séance ? Et je ne serais pas dans la question quand je vous signale les périls dont notre cause est menacée ? (*Vifs applaudissements.*)

Le Président. — Conservons au débat toute sa dignité. Laissons parler chaque orateur dans le silence qui convient.

M. Delpech. — Je vous recommande un excellent moyen d'attirer à vous la jeunesse et de la dresser pour le service de la République. La veille du départ de la classe, j'étais invité à présider, dans une salle de l'Hôtel des Invalides, à

une manifestation qui m'a laissé une impression profonde. Elle était organisée par la Fédération des sociétés de tir pour la préparation au brevet d'aptitude militaire. En présence d'une nombreuse assemblée où figuraient, avec les parents des élèves, des délégués de plusieurs ministères et le général Goiran, ancien ministre de la guerre, on fêtait le départ des jeunes gens dressés par les maîtres de la Fédération. Toute cette assemblée vibrait d'un commun enthousiasme autour de cette jeunesse préparée à accomplir loyalement son métier de soldat-citoyen au service de la liberté et de la justice. Voilà le bon moyen, le moyen le plus pratique, le plus efficace pour attirer à vous la jeunesse et la préparer à son rôle d'homme. Nos adversaires organisent beaucoup de sociétés pour la préparation au certificat d'aptitude militaire. Déployez le même zèle. Vous êtes là sur un terrain des plus propices à l'éducation et à l'entraînement des adolescents, dans cet intervalle de l'école au régiment. Il suffit d'élargir le programme, de compléter les instructions militaires par des lectures, des causeries familières, concernant les droits et les devoirs des citoyens dans une république, les lois constitutionnelles, l'histoire de nos institutions actuelles, les services rendus par la République, les moyens de la défendre.

C'est ainsi que vous vous entretiendrez vous-mêmes en bonne forme, que vous alimenterez votre énergie en stimulant celle des autres.

Instruit par les événements auxquels j'ai été mêlé depuis ma jeunesse lointaine, j'ai cru devoir vous donner cet avertissement. Faites-en votre profit si vous ne voulez pas laisser compromettre les libertés dont vous jouissez et dont on connaît la valeur quand on sait à quel prix on les achète. N'oubliez pas que les démocraties ne sont pas des tentes dressées pour le sommeil et qu'elles reculent quand elles ne progressent pas. (*Applaudissements répétés et unanimes.*)

M. Magniaudé. — Je rappelle au Congrès qu'à la séance d'hier matin, à propos des vœux concernant les cheminots le Congrès avait décidé que la Commission des vœux présenterait un rapport à la

séance d'aujourd'hui après-midi et que la question des cheminots serait discutée dès le début de la séance. (*Contestations sur divers bancs.*) Je demande que l'on suive strictement l'ordre du jour.

Si l'assemblée entendait revenir sur son vote, je serais le premier à m'incliner devant sa décision, mais je demande simplement de ratifier une décision prise.

Le Président. — Je rappelle à l'assemblée et à l'honorable M. Magniaudé que le Congrès a décidé de discuter tout de suite, à cause de son importance, la question de tactique générale et la situation politique. Cette discussion terminée, il avait été entendu qu'on discuterait les vœux ainsi que les questions de règlement et qu'à ce moment le vœu présenté par M. Magniaudé pourrait être mis en débat. Je demande au Congrès s'il maintient son vote. (*Approbations unanimes.*)

M. Heslouin. — Je suis chargé par un grand nombre de délégués de Normandie et de Bretagne de dire que nous acceptons en principe l'ordre du jour Dalimier-Ceccaldi, à condition qu'il y soit apporté l'amendement suivant : « Que les délégués parlementaires invitent le gouvernement à appliquer dans des pays comme la Normandie et la Bretagne une politique vraiment radicale, c'est-à-dire que l'administration soutienne chaque jour ceux qui veulent propager nos idées parmi les populations rurales. » (*Applaudissements.*) Je demande au Congrès, au nom des délégués de toute la province, de demander au gouvernement qu'il donne de ordres formels pour que nous soyons soutenus.

Un Délégué. — Qu'il nomme d'abord des préfets républicains !

Discours de M. Lucien Le Foyer

M. Lucien Le Foyer. — Je voudrais, d'un mot très bref, et sur un seul point, marquer l'intérêt de la proposition Dalimier-Ceccaldi, et souligner l'importance de l'attitude que, d'une façon presque unanime, le Congrès va prendre. J'ai été frappé de ceci, citoyens : c'est que notre Parti manque, depuis quelques années, de cette union

et de cette action qui ont fait sa force, qui ont assuré son développement sous les ministères Waldeck-Rousseau et Combes. Et je crois que la grande œuvre d'aujourd'hui, c'est de refaire l'union, c'est de reprendre l'action.

Or, nous ne pouvons ni réaliser l'union, ni recommencer l'action si nous ne suivons pas une politique générale précise dans l'ensemble du pays. Qu'est-ce que nous avons vu ces dernières années? Nous avons vu que la majorité républicaine avait à la Chambre, d'une façon plus ou moins cohérente, sa politique, mais que, dans le pays, nos comités n'avaient pas de direction. Eh bien, je dis qu'il faut donner aux Comités une direction, que cette direction doit être celle même que suivent les élus dans les deux Chambres, et que, par conséquent, vous devez vous prononcer sur la question ministérielle.

Voyez-vous, quand les partis ne tracent pas leur voie, quand ils ne limitent pas leur droite et leur gauche, quand ils n'unissent pas toutes leurs forces dans un même courant, quand leur action n'est pas canalisée, quand leurs efforts se répandent à droite et à gauche, ils s'arrêtent et stagnent, comme un fleuve devient marais en sortant de son lit. Pour que le Parti radical reprenne sa marche en avant, et soit à nouveau repris par le flux du progrès, il doit, — nulle nécessité n'est plus haute, plus décisive, plus impérieuse, — limiter fortement sa droite et sa gauche. C'est ce que vous allez faire en votant la motion de Ceccaldi et de Dalimier.

Et quant à ceux d'extrême-gauche qui nous combattent, aux révolutionnaires, comme à ceux d'entre nous qui craignent que nous n'allions pas suffisamment au peuple, vous leur répondrez : Nous n'avons pas à aller au peuple, au prolétariat, à travers le parti révolutionnaire. Nous ne sommes pas « à la suite » du parti socialiste unifié. Nous ne sommes ni des collectivistes hésitants, ni des révolutionnaires timides. Nous ne sommes pas des imitateurs attardés. Nous sommes autres. Nous ne sommes ni collectivistes ni révolutionnaires. Nous sommes des réformistes décidés, à la fois sages et hardis. Nous devons

donc aller au peuple directement, avec notre idéal, notre programme et nos méthodes. Ayons confiance et courage : Nous sommes le vrai parti du peuple, parce que le parti des réformes. Le peuple est avec nous, et il le sera davantage quand nous nous serons mieux séparés de ceux dont les excès le trompent. Le peuple est avec nous, qu'il s'agisse de ces travailleurs des campagnes qui sont vos électeurs, députés et sénateurs de la province ; ou qu'il s'agisse du peuple des villes ; ou qu'il s'agisse encore de ces fonctionnaires du gouvernement, des départements, des communes ou des grandes compagnies, comme le personnel des octrois ou les employés des grandes villes, ou même les cheminots. Ils viennent à nous et ne craignent pas de prendre notre nom, précisément parce qu'ils veulent se séparer des révolutionnaires qui les ont égarés et dupés. Ils savent que nous sommes le Parti de la République et des réformes, et que l'avenir, pour eux, n'est pas dans la révolution violente, mais dans le progrès organisé. (*Applaudissements.*)

Discours de M. Roger-Bruon

M. Roger-Bruon. — Citoyens, je vous demande la permission de vous présenter quelques brèves observations sur cette question capitale de l'attitude du Parti radical à l'égard du ministère Caillaux. Je voudrais expliquer pourquoi, à mon sens, il n'est ni opportun, ni nécessaire de manifester dès aujourd'hui notre confiance absolue au ministère Caillaux, et pourquoi, d'autre part, il ne me paraît pas davantage opportun ou nécessaire de lui manifester d'une façon quelconque une défiance quelconque.

On vous a dit tout à l'heure avec une éloquence à laquelle je me plais à rendre hommage et avec infiniment d'habileté, que si nous ne votions pas la motion qu'on nous a présentée, ce serait infliger un désaveu au Comité Exécutif et à son éminent président Emile Combes. Eh bien, je crois qu'il y a quelque exagération dans cette conséquence qu'on vous présente au vote possible que je vous demande : n'est-ce pas plutôt M. Caillaux

qui a manifesté sa confiance dans sa dépêche à M. Combes que M. Combes à M. Caillaux lors du discours de Poitiers ? (*Mouvements divers.*) Il y a eu un vote au Comité Exécutif, mais il y a ici également un Congrès qui est souverain et qui a parfaitement le droit d'examiner la question qui lui est posée et de prendre nettement ses responsabilités. On vous demande de manifester votre confiance à l'égard du cabinet Caillaux parce qu'il a fait quelque chose d'admirable, quelque chose qui doit déterminer notre approbation sans réserve, à savoir la dépêche qu'il adressait le 15 juillet dernier à M. Monprofit. Je suis stupéfait d'entendre dire qu'un gouvernement doit être félicité parce qu'il a pris position dans cette circonstance. S'il ne l'avait pas fait, il aurait commis une trahison, il n'a fait que son devoir. (*Applaudissements.*)

La question vous a été présentée, je vous le répète, avec beaucoup d'habileté par M. Dalimier, car en même temps qu'il a parlé de notre attitude à l'égard de M. Caillaux, il a parlé aussi de la politique générale du Parti sur laquelle l'unanimité peut se faire. Il en a défini les principaux éléments et les aspirations, il a indiqué quelle était notre doctrine avec éloquence et précision, mais il y a une question qu'il a passée sous silence, la seule qui m'oblige à refuser actuellement ma confiance au ministère Caillaux, c'est son attitude en ce qui concerne les cheminots. (*Applaudissements.*) Lorsqu'un ministère, au lendemain d'un autre cabinet qui avait pris un engagement solennel et qui avait obtenu à la Chambre un vote de 400 voix sur une question aussi essentielle, abandonne le vote émis et l'attitude du précédent gouvernement, il n'est pas possible que le Parti radical dise qu'il a en lui une confiance absolue et il a le devoir de se réserver pour le juger sur son attitude future.

Lorsqu'on se trouve en présence de cet acte qui me paraît être un devoir élémentaire de la part d'un gouvernement républicain, c'est-à-dire l'affirmation faite à M. Monprofit que le gouvernement ne transigera pas avec les progressistes, on peut dire que ce n'est pas un gouvernement de trahi-

son, mais, d'autre part, quand on se trouve en présence d'un cabinet qui abandonne délibérément la politique du ministère Monis (*Applaudissements, mouvements divers.*), quand on se trouve en présence d'un cabinet qui oublie les promesses faites par un autre gouvernement, le Parti radical, qui doit avoir conscience de ses responsabilités, ne peut pas sanctionner une pareille attitude parce qu'elle touche un problème grave à l'égard de l'opinion républicaine.

Je conclus : Quel que soit le vote que nous pourrons émettre tout à l'heure, il n'aura aucune espèce d'importance parce que nous savons que les élus de notre Parti n'en tiendront aucun compte. (*Protestations ; applaudissements.*) Nous savons très bien que l'an dernier, à Rouen, à l'unanimité, le Parti radical a déclaré qu'il ne voulait rien avoir de commun avec l'aventurier Briand (*Mouvements divers ; protestations sur certains bancs.*) qui présidait aux destinées du gouvernement de la République et, le lendemain même, des hommes éminents de notre Parti acceptaient un portefeuille dans son ministère, la majorité radicale s'empressait de lui voter sa confiance alors que nous, à l'unanimité, nous lui avions marqué notre défiance. (*Applaudissements.*) Je ne me fais aucune espèce d'illusion sur l'efficacité de notre vote. Je demande néanmoins au Parti, estimant qu'il doit attendre le cabinet Caillaux à ses actes et que ses actes jusqu'à présent ne permettent pas de lui donner une confiance absolue, de se réserver. Si le ministère ne fait rien, nous n'aurons pas le regret de lui avoir voté une confiance qu'il n'aura pas su mériter dans l'avenir. (*Applaudissements.*)

Discours de M. Debierre

M. Debierre. — Je ne viens pas à cette tribune pour y faire un discours et je ne viens pas non plus m'opposer à la motion que Dalimier tout à l'heure a défendue devant vous avec une si large et si généreuse éloquence. Si j'y viens, c'est pour y présenter quelques brèves observations et demander à la Commission de modifier quelque peu le texte de sa motion. M. Dalimier vous a dit :

Nous vous demandons d'adresser votre confiance au gouvernement qui voudra bien avec les quatre groupes de gauche faire aboutir le programme politique, économique et social de notre Parti. Vous savez ce que sont ces quatre groupes de gauche, c'est là toute la question. Ces quatre groupes de gauche vont de l'Alliance Démocratique aux socialistes indépendants ; ils ne comprennent donc pas l'extrême-gauche socialiste. Vous me direz : Mais les socialistes unifiés sont eux-mêmes exclus de la majorité républicaine. J'entends bien, messieurs, mais je désirerais que mon Parti ne dise pas qu'il exclut de la majorité de gauche les socialistes unifiés. (*Applaudissements sur quelques bancs. — Exclamations.*)

Abandonnons toute espèce d'illusion. Croyez-vous que c'est avec la plupart des membres de l'Alliance Démocratique, que c'est avec certains radicaux d'étiquette incertaine que vous ferez aboutir le programme du Parti radical-socialiste ? Croyez-vous que c'est avec ces éléments modérés qui sont très nettement et systématiquement opposés à toute la politique financière, économique et sociale du Parti radical que vous ferez aboutir vos propres revendications ? (*Applaudissements.*) Vous ne ferez aboutir le programme radical-socialiste qu'avec le concours des socialistes.

Je ne crois pas qu'il faille demander au Parti socialiste unifié de commencer d'abord par déclarer qu'il repousse de son sein les syndicalistes, les saboteurs et les antipatriotes, parce que, citoyens, je ne crois pas, je ne peux pas croire que la grosse majorité du Parti socialiste unifié soit le complice des saboteurs. (*Cris répétés : Si ! si ! parfaitement. — Exclamations diverses.*)

Ce serait faire injure au Parti socialiste unifié que le confondre avec les anarchistes et les saboteurs. (*Applaudissements. — Bruit.*) Je regrette de heurter vos convictions. Il me semble qu'il passe sur cette assemblée un vent qui m'inquiète profondément. (*Applaudissements.*) Si il y a vingt ans j'avais tenu ce langage ici, j'aurais été applaudi avec enthousiasme. (*Mouvements divers.*)

Un Délégué. — Les temps sont changés. (*Bruits.*)

M. Debierre. — J'ai plus peur pour mon parti

de la réaction conservatrice que de la révolution sociale.

Plusieurs Délégués. — Ce sont des alliés.

M. Debierre. — Quand vous avez eu des réformes sociales à voter, vous avez toujours eu avec vous les voix des socialistes. Quand il s'est agi de défendre la République aux heures de troubles du boulangisme et du nationalisme, vous les avez trouvés à vos côtés. Vous n'aurez pas avec vous les républicains modérés, auxquels aujourd'hui si inconsidérément vous tendez la main. (*Applaudissements.*) Je vous mets en garde contre un emballement que vous pourriez plus tard regretter, et la seule chose que je veuille vous demander c'est qu'on reste ici sage et prévoyant. C'est la raison pour laquelle je vous demande de modifier la motion Dalimier en écrivant non pas « les quatre groupes de gauche », mais « les groupes de gauche ». (*Applaudissements.*)

Discours de M. Ceccaldi

M. Ceccaldi. — Le citoyen Debierre ne craint pas la révolution sociale. Il en dénonce les dangers. mais n'ose combattre ses défenseurs par crainte du péril clérical. En réalité, il affecte d'ignorer que l'une préparera l'avènement de l'autre. (*Applaudissements.*)

Lorsqu'il affirme devant le Congrès qu'il n'appartient à personne de demander aux socialistes s'ils approuvent ou désapprouvent les antimilitaristes, il commet une grosse erreur. Est-ce que les socialistes hésitent à nous demander en réunion publique et dans leurs journaux ce que nous pensons de tel ou tel article de leur programme ? La question patriotique domine trop dans le nôtre pour que nous n'éprouvions le même besoin. Vraiment, croyez-vous qu'un seul d'entre nous, sans s'exclure du Parti, puisse accepter de donner la main à ceux qui, hier encore, mettaient en accusation Wilm pour avoir assisté à la revue de Toulon ? (*Applaudissements.*) Ceux qui, à la Bourse du Travail, ont prêché l'insurrection devant l'ennemi n'appartiennent pas au parti républicain. (*Vifs applaudissements.*) Et il vaudrait mieux connaître,

subir la défaite que de faire appel à leur concours. (*Applaudissements.*)

Les diverses questions soulevées à cette tribune ne comportent que de courtes explications. A Roger Bruon, je dirait tout d'abord qu'en déposant notre motion, nous avons voulu, Dalimier et moi, bien fixer le cadre de notre politique en indiquant au corps électoral jusqu'où nous pouvons, nous voulons aller. (*Applaudissements.*) Obéissant à je ne sais trop quel sentiment, il a ravalé notre acte à une question de gouvernement ; libre à lui de penser ainsi! Je dirai même qu'à une telle pensée nous opposons à notre tour une volonté ferme de faire prononcer le congrès sur la politique du gouvernement, (*Très bien !*) car nous ne serons mieux compris qu'en disant très nettement si nous approuvons ou désapprouvons la politique qui est faite par nos collègues du Comité au nom du Parti tout entier. (*Exclamations diverses.*)

On a dit : Attendez le gouvernement à l'œuvre avant de le juger. Et le télégramme Monprofit? Et la réponse du président du Conseil à notre vénéré président, M. Emile Combes ? (*Très bien !*) Dites-nous donc si un autre gouvernement aurait eu pareille crânerie ? (*Très bien !*) C'est un procès de tendance que vous nous faites ; c'est une mesquine antithèse de personnes que vous présentez au gouvernement. Car c'est la première fois qu'un gouvernement affirme sa volonté de ne gouverner qu'avec notre Parti. (*Très bien !*)

Avec lui nous entendons donner la main aux socialistes pour réaliser les réformes, mais avec lui aussi nous entendons combattre le désordre et recommander le respect de la légalité. Du moins nous sommes nombreux à penser ainsi et nous ne voudrions pas qu'il y ait malentendu sur nos intentions. (*Applaudissements.*)

Notre ami Debierre incrimine la droite de notre Parti. Si c'est sur le terrain laïque que doit se livrer nettement la bataille, il a tort de suspecter l'Alliance Démocratique ; car tous les adhérents de cette grande association républicaine furent toujours à nos côtés pour défendre l'école et lutter contre le clergé. Si, au contraire, il incrimine leur politique sociale, s'il craint surtout leurs défaillan-

ces fiscales, qu'il attende donc qu'elles se produisent. (*Exclamations.*)

Dalimier a eu raison de vous dire : Nous n'ouvrons pas de porte à droite, nous nous contentons de fermer l'issue par où passaient les apôtres du désordre et de l'antipatriotisme. Ceux qui n'admettent pas cette politique de franchise ont le droit de se dresser contre nous ; mais les autres, je les en supplie, qu'ils n'hésitent pas à nous apporter leur concours. (*Applaudissements.*)

Ce matin, à l'unanimité, la Commission dont je faisais partie a accepté la motion relative aux cheminots. Quand elle viendra en discussion, nous la soutiendrons ; comme nous soutiendrons tout ce qui, éloigné du désordre et de l'antimilitarisme, tend à donner au prolétariat un témoignage de sympathie et de solidarité. (*Applaudissements.*)

Ne nous cherchez donc pas de querelle à côté. Evitez l'équivoque qui pourra se produire et donnez-nous les moyens de garantir et fortifier nos organisations départementales. (*Applaudissements.*)

M. Baylon. — J'ai fait entendre une protestation contre les paroles entendues à la Commission et dans l'assemblée au sujet des professeurs de l'Université et de l'enseignements secondaire...

Le Président. — Le citoyen Delpech, assis au bureau et qui ne veut pas interrompre, me prie de dire à l'assemblée qu'il n'a jamais été dit ce que l'orateur croit avoir entendu. Dans ces conditions, une explication de ce dernier me paraîtrait superflue. Je ne puis pas cependant lui enlever son droit à la parole.

M. Baylon. — Je suis enchanté de cette déclaration. Il y a cependant des députés qui sont professeurs : qu'on regarde de quel côté ils doivent siéger. (*Bruit.*)

M. Jay. — Vous avez entendu les discours élevés, intéressants des orateurs précédents. Je vais vous parler de deux faits terre à terre, car la politique des départements s'occupe beaucoup plus des petites choses que des grandes. Delpech vous parlait de l'influence que peuvent avoir les groupements que nous constituons dans les communes ou dans les départements, notamment les sociétés de préparation militaire ; c'est par elles que nous pouvons avoir de l'influence auprès des jeunes gens et

les empêcher d'aller dans les patronages religieux. Chez nous, j'ai fondé une société de préparation militaire, et, à côté de nous, le curé a fondé une société similaire ; il a obtenu l'agrément administratif bien avant nous. Nous, nous l'avons attendu neuf mois. (*Hilarité.*) Nous avons présenté aux dernières élections un candidat radical ; il était employé à la préfecture. Il a déposé sa déclaration de candidature le vendredi soir, le samedi il a été révoqué.

Une délégation d'un comité radical d'arrondissement a été trouver le sous-préfet. Il nous a dit carrément qu'il ne fallait pas faire de politique radicale dans le département, mais tirer à droite.

Discours de M. Herriot

M. Herriot. — Je voudrais faire seulement une observation et je voudrais qu'elle vous apparût comme une observation de bon sens. Nous sommes en présence en ce moment-ci d'une question importante et difficile puisqu'elle nous divise.

Je crois que l'embarras dans lequel nous nous trouvons vient de ce fait qu'en ce moment nous sortons, comme il nous arrive quelquefois de le faire, des limites de nos attributions ; je pense que nous serons pareillement embarrassés toutes les fois qu'un congrès dont l'objet est de donner des indications générales sur la politique du Parti voudra entrer dans ce qui n'est pas de son domaine, c'est-à-dire dans les détails de la tactique parlementaire. On a proposé une motion de confiance au gouvernement. Je la voterai volontiers, bien qu'en principe on puisse peut-être estimer que les Congrès doivent délibérer en dehors et au-dessus des questions de ce genre-là. (*Très bien ! Très bien !*) Je voterai cependant cet ordre du jour ; ne pas le voter serait indiquer une défiance à l'égard d'un gouvernement qui, assurément, ne l'a point méritée. Mais où l'inconvénient m'apparaît beaucoup plus grand, c'est lorsqu'on nous demande d'introduire dans cet ordre du jour une précision que, vraiment, il ne nous appartient pas d'y introduire. On nous demande d'inviter le gouvernement à agir avec le concours

des quatre groupes de gauche, et j'ai vu que tout à l'heure la discussion de cette motion provoquait à la fois des approbations très vives et des craintes assez légitimes. Eh bien, je viens vous proposer — ce qui me paraît être la véritable solution nécessaire à l'indépendance et à l'action de notre Parti — de supprimer purement et simplement le membre de phrase qui ne correspond pour nous à aucune préoccupation légitime. Nous avons confiance dans nos députés. Le mandat impératif n'est point dans notre programme et dans la doctrine de notre Parti ; je vous en prie, ne cédons pas à l'illusion du moment. Il est possible que, présentement, il soit nécessaire de gouverner ainsi qu'on l'a dit et fait, avec l'exclusion qu'on a proposée. Nul plus que moi n'est ami de cet ordre qu'on a défini, et puisque vous m'avez fait l'honneur de me confier la déclaration du Parti, j'y introduirai une formule réprouvant l'antimilitarisme et le manque de courage qui a fait que certain parti a paru s'associer à des protestations fâcheuses pour notre sécurité nationale. Je regrette, du reste, que ces protestations contre le parti socialiste n'aient pas eu plus d'efficacité à la Chambre et qu'on vienne demander ici au Congrès de les voter. (*Applaudissements.*) Ce n'est pas le Congrès qui doit suggérer à la Chambre l'autorité nécessaire pour faire sa politique intérieure et imposer la discipline à ceux qui ne la veulent point suivre. Mais les circonstances peuvent se modifier. Nous qui suivons ces congrès, que d'alternatives n'avons-nous pas constatées ? Nous nous sommes tournés contre nos adversaires de droite ; en ce moment, nous nous tournons contre nos adversaires de gauche. Ayez plus de largeur de vues, plus de confiance dans l'avenir. On nous signale comme une mesure sage l'alliance avec un groupe parfaitement honorable et contre lequel je n'ai aucune prévention ; mais dans un mois la situation pourra se trouver modifiée ; le programme social pourra être en discussion et, à ce moment-là, les hostilités de gauche que vous signalez, vous les rencontrerez à droite. N'acceptez donc pas, vous, Congrès, la responsabilité d'avoir défini pour une année tout

entière la politique que devra suivre un gouvernement. C'est vous engager au delà de ce que vous pouvez faire. Si, par malheur, la politique devient difficile, c'est vous qui serez responsables : vous aurez tracé un devoir qui varie avec chaque circonstance. Laissez-nous donc, à nous, Parti, le soin de poursuivre nos destinées sans cette crainte exagérée de ce qui peut se passer à notre droite ou à notre gauche. N'entrons point dans les détails de tactique parlementaire. Je demande qu'on vote l'ordre du jour Dalimier, après en avoir retranché ce membre de phrase qui peut créer la plus lamentable des équivoques et laisser croire que nous avons fléchi dans notre direction, qui ne doit pas varier. (*Applaudissements.*)

M. Pelisse. — Je serais heureux si je réussis à apporter une formule qui mette tout le monde d'accord. Au point où nous en sommes du débat, il y a un fait certain : c'est que plus personne, à l'heure présente, ne se refuse à voter la motion acceptée à l'unanimité, moins une voix, par la Commission. Le débat se trouve localisé sur le membre de phrase contre lequel s'élevaient, tout à l'heure, Debierre et Herriot : « ... en s'appuyant sur les quatre groupes de gauche. » Il m'a été infiniment agréable d'entendre de la bouche de Debierre, aussi bien que de celle d'Herriot, une réprobation vigoureuse et éloquente contre toute politique de sabotage et d'antimilitarisme, trop coutumière au parti socialiste. Si nous sommes unis pour réprouver les tentatives des socialistes unifiés dans le sens de la révolution et du syndicalisme, nous sommes, par ailleurs, unanimes à réprouver les coalitions avec les réactionnaires. Nous pouvons donc, élargissant la formule, extraire ces mots : « ...quatre groupes de gauche » en les remplaçant par une formule dans laquelle nous réprouverons les menées syndicalistes révolutionnaires et réactionnaires, et ce débat pourrait se terminer dans une unité qui serait des plus précieuses aux yeux de la France républicaine ; je crois que la motion que j'apporte sera aisément acceptée par ceux qui se sont faits les champions de l'une et l'autre thèse. La voici :

Le Congrès du Parti radical et radical-socialiste, con-

fiant dans le gouvernement pour réaliser dans l'ordre et par la loi, en s'appuyant sur les 4 groupes de gauche également éloignés des compromissions révolutionnaires et réactionnaires, les réformes politiques, économiques et sociales inscrites au programme du Parti, passe à l'ordre du jour.

M. Dalimier. — Au nom de Debierre et au mien, je viens me rallier à la modification apportée et qui traduit sous une autre forme notre pensée commune. Je pense que, dans ces conditions, il n'y aura plus aucune hésitation pour le Congrès à voter cette motion.

Mais, citoyens, voulez-vous me permettre de répondre d'un mot au citoyen Herriot qui disait tout à l'heure que les Congrès de notre Parti n'étaient pas faits pour donner des indications politiques aux parlementaires. Je crois, au contraire, que nos Congrès sont faits pour affirmer les sentiments et la volonté de notre Parti et pour que les élus en tiennent le plus grand compte.

M. Herriot. — Sur le principe.

M. Dalimier. — C'est une question de principe vitale pour notre Parti qui est posée devant le Congrès. Je vous demande d'adopter la motion et je ne veux pas aller chercher bien loin des documents. Tout à l'heure je lisais dans le *Petit Provençal* de ce matin, dans la bouche de M. Bouisson, député unifié de Marseille, quelque chose de significatif. A la séance du Conseil général il déclarait que désormais les socialistes unifiés marcheront seuls avec les syndicalistes. Nous savons que, comme disait Debierre, lorsqu'il s'agira de faire des réformes, le concours des élus unifiés nous sera nécessaire. Mais, ce que nous avons voulu affirmer dans notre motion, c'est que la politique permanente de notre Parti, dans un gouvernement républicain composé de nos amis, ne pouvait vivre de façon durable qu'en s'appuyant sur des groupes de gouvernement résolus à n'avoir aucune compromission avec les saboteurs et les partisans de la grève générale. Un gouvernement ne peut pas s'appuyer d'une façon permanente sur un groupe qui refuse de voter le budget et les crédits pour la défense nationale. J'ai confiance que c'est d'un vote unanime que sortira la

motion qui affirmera devant le pays tout entier l'unité du Parti radical. (*Applaudissements.*)

M. Buisson. — Je demande la parole.

Le Président. — Le texte du projet de résolution soumis par la Commission est, à l'heure qu'il est, libellé de la façon suivante :

Le Congrès du Parti radical et radical-socialiste, confiant dans le gouvernement pour réaliser dans l'ordre et par la loi, en s'appuyant sur les groupes de gauche, également éloignés de toutes compromissions révolutionnaires ou réactionnaires, les réformes politiques, fiscales et sociales, inscrites au programme du Parti, ainsi que pour assurer la paix extérieure, en défendant avec fermeté les droits et les intérêts de la France, passe à l'ordre du jour.

C'est cet ordre du jour que je vais mettre aux voix. (*Bruit.*)

Il ne faut pas qu'il y ait confusion. Il y a des propositions additionnelles. Nous mettrons ces propositions aux voix comme additions.

M. Herriot. — Je n'ai plus qu'un mot à dire sur cette question qui est tout à fait grave. On comprendrait bien mieux assurément le mot « élément » au lieu et place du mot « groupe ». Mais que vous adoptiez la première ou la deuxième formule, le pays ne s'y trompera pas ; c'est une motion d'ordre parlementaire ; dans un cas, la formule sera plus nette, mais le résultat sera le même. J'ai demandé qu'on songeât à l'ensemble des intérêts de notre Parti. Savez-vous, cet hiver, ce qui peut se produire à la Chambre? Soyez prudents ; évitez une faute inutile. Donnez ce témoignage de confiance aux parlementaires, à des hommes comme Dalimier qui ont précisé avec distinction les idées de notre Parti. Ne vous enserrez pas dans une formule. Je persiste à dire que le plus prudent serait de supprimer complètement ce membre de phrase discuté.

M. Dalimier. — J'accepte le mot « élément ».

Le Président. — J'ai retenu, au cours des dernières paroles prononcées, quelques interruptions et quelques suggestions qui me paraissent devoir mettre tout le monde d'accord. Herriot a considéré que le rôle du Congrès était beaucoup plus de s'oc-

cuper de ce qui se passe dans l'ensemble du pays que de ce qui se passe dans la Chambre.

Plusieurs Délégués. — Parfaitement.

Un Délégué. — De l'un et de l'autre.

Le Président. — Mais l'un réagit sur l'autre. Il lui a paru, par conséquent, qu'il faudrait employer une exression plus large qui ne semblât pas s'appliquer à une question de tactique parlementaire, mais qui indiquât l'orientation générale de notre Parti dans l'ensemble du pays. On avait proposé de substituer à l'expression « groupes de gauche » une autre expression « partis de gauche ». Quelques-uns ont vu dans cette précision une difficulté ; c'est alors qu'on a suggéré un autre terme plus large, c'est le mot « élément ». Je crois qu'il ne peut subir aucune difficulté, car il s'applique à l'ensemble du pays. L'ordre du jour serait ainsi modifié : « en s'appuyant sur les éléments de gauche ».

Un Délégué. — « En s'appuyant sur une majorité. » (*Exclamations.*)

Le Président. — Je ne voudrais pas sortir du rôle dans lequel doit strictement se confiner un président, mais il y a des questions, me semble-t-il, qui dominent un débat, qui intéressent l'orientation générale du Parti, et dans lequel celui ou ceux que vous avez momentanément chargés de la direction de vos débats peuvent faire entendre un conseil.

S'il est vrai que les groupes se confinent exclusivement ou à peu près dans l'intérieur du Parlement, s'il est vrai que c'est leur vote de confiance ou de méfiance qui maintient ou renverse les gouvernements, nous ne pouvons pas laisser croire cependant que les mouvements d'opinion générale du Parti demeurent indifférents et n'ont pas d'action sur l'existence du gouvernement. C'est pour cela qu'il m'a paru que le terme « élément » qui comprenait la généralité du pays pouvait, dans un but de conciliation nécessaire et légitime, être substitué à ceux qu'on avait proposés précédemment.

Je suis sorti un peu de mon rôle, c'est dans un bon but ; si j'ai répondu à vos sentiments, vous ne tarderez pas à vous prononcer par le vote qu'il est

important d'émettre. (*Applaudissements prolongés.*)

M. Davignon. — Je crois qu'on ne peut refuser à un délégué qui a fait pour venir ici un long trajet le droit d'exprimer une simple observation. Mon observation se rapporte à ce que vient de dire Herriot : Les Congrès ne sont pas des gouvernements. Nous défendons une politique. Je demande qu'au mot « gouvernement » on substitue le mot « politique ».

Le Président. — Le Congrès, par son vote, va se prononcer sur la question.

M. Davignon. — Je demande d'abord le vote de l'amendement. (*Bruit.*)

M. Herriot. — Je demande à Dalimier de supprimer le membre de phrase. Je fais une proposition très nette, je ne veux pas porter atteinte à l'ensemble de l'ordre du jour. Je vous conseille de ne pas remettre l'ensemble de l'ordre du jour en discussion. Il ne faut pas croire que mon observation tende à créer une équivoque, mais je n'accepte pas, quant à moi, d'associer ma part de responsabilité à ce point contestable. J'accepte tout l'ensemble de l'ordre du jour, mais je demande la suppression du membre de phrase qui prête à équivoque.

Le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour, en réservant le membre de phrase qui a soulevé le débat. (*Adopté à l'unanimité moins huit voix.*)

Le Président. — Il reste maintenant de cet ordre du jour une partie qui est contestée. Cette partie dans son nouveau libellé est la suivante : « En s'appuyant sur les éléments de gauche également éloignés de toute compromission révolutionnaire ou réactionnaire... » (*Nouvelles interruptions*).

Ceux qui jusqu'à maintenant ont fait des propositions les ont écrites et soumises au président qui les a lues. Au milieu du bruit des conversations, quand aucune formule n'est nettement précisée, il est difficile au président de saisir l'idée qui germe dans la pensée de chacun. Pour conserver à notre Assemblée sa tenue, sa régularité,

il faut apporter au bureau des formules nettement libellées.

Je mets aux voix la formule dont j'ai été saisi et dont je vous ai donné lecture. (*Adopté à l'unanimité moins sept voix.*) — (*Applaudissements.*)

Le Président. — On présente une addition à l'ordre du jour qui vient d'être voté et qui est ainsi conçue : « Confiant dans le Gouvernement pour résoudre conformément à l'équité et à l'humanité la douloureuse question des cheminots révoqués, pour avoir usé, de bonne foi, du droit de grève, etc... »

Je donne la parole à M. F. Buisson sur cette addition.

M. F. Buisson. — « Développer » ? Non, citoyens, il n'en est pas besoin. Je suis sûr que l'Assemblée entière partage et le sentiment et la pensée qui inspirent ma motion. Nous discutons la question politique. Il y a un moyen d'être bien compris de tous. Il y a un détail caractéristique par lequel l'opinion nous jugera et lui fera voir si oui ou non nous restons avec le peuple. C'est si nous insérons dans l'ordre du jour de confiance, comme recommandation, si vous voulez comme sommation respectueuse au gouvernement, de faire son possible pour mettre fin promptement, selon l'équité et l'humanité, à une situation douloureuse que vous connaissez tous. Il y va de la dignité du Parti radical. Tous les radicaux ont voté, il y a quelques mois, un ordre du jour qui eut une minute d'immense popularité. Hélas, vous savez ce qu'il en est advenu quelque temps après. Il ne faut pas qu'il en soit de même au Congrès. Il faut tout au moins par un sentiment d'humanité, si ce n'était par des raisons de droit strict, qu'à l'unanimité on s'associe à la proposition modeste que je vous demande d'insérer dans l'ordre du jour même, en faveur de malheureux ouvriers qui ne méritent pas le sort cruel fait à eux et à leurs familles. (*Applaudissements.*)

M. Fabius de Champville. — Je demande seulement à vous donner lecture des quelques lignes suivantes, qui sont peut-être de nature à régler toute la question :

Le Congrès, réprouvant les actes de violence et de sabotage, confiant dans le gouvernement pour obtenir des Compagnies de chemins de fer la réintégration des cheminots qui étaient en droit de croire au droit de grève, en se basant sur les déclarations faites à la tribune par M. Clemenceau, président du Conseil, et M. Barthou, ministre des Travaux publics, invite les représentants du Parti au Parlement à rechercher et faire régler promptement les rapports qui doivent exister entre les directeurs et agents de toutes les Compagnies de chemins de fer.

Ce vœu est aussi bien celui de la Fédération du Nord que celui de Dalimier ; la Commission des vœux l'a voté à l'unanimité. Je vous demande de vous joindre à votre Commission des vœux et de l'adopter.

Le Président. — Le débat qui vient de s'engager paraît un peu différer des questions qui ont été tout à l'heure résolues par l'ordre du jour. Je crois qu'il serait bon de distinguer cette question en elle-même et de voter sur les deux ordres du jour qui nous ont été présentés. Vous adopterez l'un ou l'autre, vous présenterez les modifications que vous croirez convenables ; nous éviterons ainsi de faire quelque chose de confus, qui pourrait avoir une signification un peu douteuse. Il faut un débat un peu spécial qui fasse l'objet d'un ordre du jour spécial.

M. F. Buisson. — Il faut que ce soit inséré dans l'ordre du jour (*Applaudissements.*)

Le Président. — Sur la même question, la Commission des vœux présente un texte. Je manquerais à mon devoir si, en même temps que le texte de M. Buisson, je ne soumettais pas au Congrès le texte de la Commission. L'Assemblée se prononcera entre l'un et l'autre et c'est le texte voté qui sera ajouté à l'ordre du jour adopté tout à l'heure.

M. Charles Dumont. — Je ne veux pas entrer dans le débat, mais je crois qu'il est de la dignité de notre grand Parti de demander au gouvernement d'unir, par des liens de tradition et de solidarité, les gouvernements qui se sont appuyés sur l'opinion républicaine. J'ai eu l'occasion de demander à mon Parti, au nom de nos idées, le

droit de plaider au Parlement d'une manière énergique en faveur des réintégrations. Cela c'est le passé. Je faisais partie d'une politique qu'il n'est pas l'heure de définir, mais il me paraît impossible que nous dissociions la question des cheminots de l'ordre du jour de confiance au gouvernement, par cela même que le gouvernement s'y est engagé personnellement.

N'oubliez pas que dans la déclaration ministérielle le gouvernement s'est engagé à obtenir ce que cet ordre du jour demande. Nous ne faisons donc que rappeler ses promesses au gouvernement, et, en les lui rappelant, nous rappelons à nous-mêmes tous nos engagements et les raisons que nous avons eues à un moment de braver les injures en sachant qu'on serait attaqué par les puissances d'argent de ce pays. (*Applaudissements.*) Nous considérions que c'était la justice et l'intérêt du Parti dont nous ne devions pas laisser s'éloigner les organisations ouvrières. Ce n'est pas tout de parler de l'antimilitarisme et de vouloir le combattre, il faut donner à tous les raisons d'aimer cette patrie en sachant être humains et en définissant les droits. Quand de lourds malentendus se sont abattus, il faut savoir être pitoyables, généreux ; il faut savoir apporter les bonnes paroles de réconfort et d'oubli pour que, précisément, si des heures de crise et de périls venaient pour la République et la patrie, nous puissions compter sur la classe ouvrière. (*Applaudissements.*)

Voilà pourquoi il me paraît indispensable qu'à l'ordre du jour de confiance que nous acceptons, soit liée la question des cheminots qui fait partie pour nous de la politique générale du Parti républicain et démocratique. (*Applaudissements.*)

Le Président. — La priorité pour l'ordre du jour Buisson est demandée ; je la mets aux voix. (*Adoptée à l'unanimité.*)

M. Foret. — Je demande à M. Buisson de bien vouloir changer les termes de son vœu qui impliquent la confiance au gouvernement ; je crois qu'il n'est pas possible d'accorder sur ce point notre confiance au gouvernement qui, jusqu'à ce

jour, n'a pas voulu faire les réintégrations. (*Mouvements divers.*)

Le Président. — La question me paraît tranchée par le vote émis tout à l'heure. Nous avons voté la confiance au gouvernement. L'addition ne peut que s'ajouter à l'ordre du jour voté.

M. Le Foyer, en déclarant accepter l'ordre du jour Buisson, nous prie de prendre dans l'ordre du jour de la Commission une seule ligne ainsi conçue : « Réprouvant les actes de violences et de sabotage ». (*Applaudissements.*)

M. Fabius de Champville. — La Commission accepte cette adjonction.

M. Le Foyer. — L'addition est acceptée par MM. Charles Dumont et Buisson.

Le Président. — Voici le texte sur lequel vous êtes appelés à voter :

Le Congrès,

Réprouvant les actes de violence et de sabotage et confiant dans le gouvernement pour résoudre, conformément à l'humanité et à la justice, la douloureuse question des cheminots révoqués pour avoir usé de bonne foi du droit de grève, passe à l'ordre du jour.

(*Adopté à l'unanimité.*)

Le Président. — J'ai été saisi d'une proposition du citoyen Heslouin qui l'a développée tout à l'heure :

Le Congrès invite le gouvernement à donner des ordres à ses représentants dans les départements pour qu'ils cessent de combattre la politique radicale et radicale-socialiste et lui apportent au contraire tout leur concours.

(*Adopté sans débat à l'unanimité moins deux voix.*)

M. Boussenot. — Comme représentant des colonies, je demande qu'on ajoute à la motion votée ces simples mots : « et aux gouverneurs des colonies... » (*Approbations unanimes.*)

(*Cette adjonction est adoptée sans débat à l'unanimité.*)

ELECTION DU BUREAU DU COMITE EXECUTIF

Le Président. — Voici les résultats du scrutin pour l'élection du Bureau du Comité Exécutif. Sont élus :

Président : M. Emile Combes, à l'unanimité ; vice-présidents : MM. Charles Dumont, député ; Debierre, sénateur ; Gaston Doumergue, sénateur ; Herriot, Lévy-Ullmann, Estier, Chabanne, Chevalier ; secrétaires : MM. Schmidt, député ; Javal, député ; Dusevel, député ; Richard de Burgue, Louis Müller, Lafon, Dauthy, Vollaeys.

COMMISSION DES VŒUX

Le Président. — La parole est à M. Fabius de Champville, rapporteur de la Commission des vœux.

M. Fabius de Champville, *rapporteur*. — Mes chers Collègues, la Commission se conformant rigoureusement aux décisions des deux précédents Congrès, a enregistré tous les vœux qui lui ont été trasmis, elle les a étudiés et en a réparti un certain nombre entre les diverses Commissions du Congrès qu'elles concernaient. Quant aux autres vœux ou propositions dont elle était saisie, la Commission des vœux les a réservés, tout en reconnaissant le grand intérêt que plusieurs d'entre eux présentent, et elle a décidé de les renvoyer au Comité Exécutif qui leur donnera, sur rapport de ses Commissions, la suite qu'ils comportent. D'ailleurs, je dois faire remarquer qu'un certain nombre de ces vœux ont été présentés aux Congrès précédents et votés et que quelques-uns même ont déjà reçu satisfaction. (*Vifs applaudissements.*)

LA PROPAGANDE ET L'ORGANISATION DU PARTI

Le Président. — La parole est à M. J.-L. Bonnet, rapporteur de la Commission de propagande et d'organisation du Parti.

M. J.-L. Bonnet. — Un de nos amis a proposé d'examiner de suite la question de la propagande et de discuter ce soir, dans une séance spéciale, la réforme électorale. (*Marques d'assentiment.*)

J'ai le très grand avantage de vous présenter des propositions acceptées à l'unanimité ; j'espère qu'elles vont également rallier la vôtre. Je me borne à vous les soumettre.

Pour prêter un concours efficace à nos groupements et aux journaux qui soutiennent une lutte très difficile, nous avons été invités à faire dans l'avenir ce qui a été fait dans le passé.

En 1898, pour lutter contre le mélinisme, le Comité d'Action pour les Réformes républicaines avait créé un bulletin hebdomadaire qui était envoyé à tous les journaux adhérents, leur donnant des articles à insérer gratuitement. Le *Bulletin du Comité Exécutif du Parti* remplit ce but, mais on demande qu'il soit mieux adapté à cette forme de propagande. En ce moment, d'autres Associations se préoccupent d'organiser la presse pour répandre leur doctrine. Il faut que nos petits journaux hebdomadaires, bi ou tri-hebdomadaires, qui ont peu d'annonces, reçoivent ce soutien du Parti. L'exécution de ce vœu serait laissée aux soins du Comité Exécutif qui rechercherait les moyens d'y satisfaire. (*Approuvé.*)

L'organisation de notre Parti ne va pas comme nous l'aurions désiré ; mon rapport imprimé vous en fournit discrètement les motifs. Nous nous heurtons à des résistances sourdes, à des égoïsmes rebelles et à des inerties inexcusables. Je demande à tous les parlementaires radicaux et radicaux-socialistes d'apporter à la propagande une action plus efficace, plus constante. J'ai le regret de constater que plusieurs d'entre eux entravent l'effort indispensable d'organisation et qu'il existe encore des départements où nous n'avons que de rares Comités adhérents. J'invite le Congrès à déclarer de la façon la plus énergique que le Comité Exécutif doit briser ces résistances et poursuivre la formation des groupements. (*Applaudissements.*)

Que tout parlementaire se pénètre donc de la nécessité d'aider les organisations locales, se mette à la tête des militants du Parti, contribue à cons-

tituer partout des Comités communaux et cantonaux et des Fédérations départementales. C'est seulement de cette collaboration étroite des parlementaires et des non-parlementaires que notre Parti peut augmenter sa puissance de propagande et ses chances de succès. Il convient donc d'en donner ici l'avertissement formel : si des parlementaires radicaux et radicaux-socialistes continuent à s'opposer aux efforts du Comité Exécutif, nous devrons agir sans eux, malgré eux, voire même contre eux. (*Vifs applaudissements.*)

M. Castel. — Il est regrettable que la question de la propagande du Parti se traite devant un auditoire aussi restreint. M. J.-L. Bonnet, qui connaît à merveille l'échiquier de notre Parti et aussi celui des Partis adverses, aurait dû trouver l'unanimité des délégués pour l'écouter.

Outre les mesures qu'il propose, il y en a d'autres qu'il conviendrait d'adopter. Bonnet vous dit qu'il faut créer des Comités adhérents et des Fédérations. C'est très bien. Mais je tiens à déclarer que la base de l'organisation de notre Parti devrait être la création de Comités cantonaux. En faisant appel à tous ceux qui luttent pour la République, il ne serait pas impossible, dans chaque canton, de grouper une phalange de bons citoyens. De cette façon, si demain la représentation proportionnelle est appliquée, nous éviterons les cruelles épreuves que subiront les Partis mal organisés.

Devant l'imminence de la réforme électorale, notre Parti doit former partout des Comités cantonaux, puis des Fédérations départementales et régionales. Nous avons confiance dans le Comité Exécutif, mais Paris est trop loin et les délégués de province ne peuvent pas aller à toutes les séances. Dans la région on peut se déplacer fréquemment et plus facilement. Il ne faut pas craindre d'emprunter des modèles aux organisations voisines. Si l'adhérent avait une carte du Parti, on lui accorderait en quelque sorte une investiture qui le consacrerait membre du Parti. Cette carte individuelle délivrée contre une cotisation de dix centimes, rapporterait vingt mille francs au Parti ; de plus, elle nous amènerait cer-

tainement de nouveaux adhérents. Je demande donc au citoyen J.-L. Bonnet d'accepter l'adjonction de mes propositions : Création de Comités cantonaux, création de Fédérations régionales, établissement d'une carte du Parti. (*Applaudissements.*)

Le Citoyen Salmon. — Je dépose le vœu suivant que je demande au citoyen J.-L. Bonnet d'ajouter à son rapport :

Le Comité Républicain radical démocratique du 3e arrondissement de Paris.

Vu l'impossibilité de faire étudier par tous ses membres ou par sa Commission exécutive, les questions soumises au Congrès, étant donnée l'époque des vacances précédant le Congrès :

Désireux, suivant ces études, de donner à ses délégués mandats fermes et utiles ;

Emet le vœu suivant :

Les programmes et rapports du Congrès seront remis aux Comités adhérents, au fur et à mesure qu'ils auront été adoptés par le Comité Exécutif et dans des délais suffisants pour être étudiés par les Comités.

Le Président. — La Commission accepte les propositions Castel et Salmon. Je mets aux voix l'ensemble des résolutions du rapport de M. J.-L. Bonnet avec les additions. (*Adopté, sans autre débat, à l'unanimité.*)

Le Président. — Le Congrès se réunira ce soir, à neuf heures, en séance de nuit, pour discuter d'abord le rapport de la Commission de règlement et ensuite la réforme électorale.

La séance est levée à 6 h. 15.

CINQUIEME SEANCE

Samedi soir 7 octobre (*Séance de nuit*)

La séance est ouverte à 9 heures par M. Louis Martin, sénateur, qui préside, assisté des membres du bureau de la séance d'après-midi.

Le Président remercie le bureau et le Congrès de l'honneur qu'ils lui font en le priant de présider cette séance et il donne la parole à M. Emile Desvaux, rapporteur de la Commission du règlement.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE REGLEMENT

M. Emile Desvaux, *rapporteur*. — Les travaux de votre Commision de règlement ont été, cette année, réduits au strict minimum. Nous avons dans les précédents Congrès élaboré l'œuvre d'ensemble touchant à l'organisation générale du Parti, et cette année nous ne nous sommes occupés que d'aménagements de détail.

Il y a une question qui intéresse nos amis des départements, et en particulier les militants de la Fédération du Sud-Est, c'est la question des Fédérations régionales et leur existence statutaire. L'article 37 du règlement du Parti a déjà donné un commencement d'existence aux Fédérations régionales. On a admis qu'il y avait place pour une organisation englobant un certain nombre de départements et résumant les efforts d'un grand nombre de militants. Ainsi, le Parti radical a voulu montrer sa bonne volonté de décentralisation.

Je crois qu'il est bon d'orienter le Parti dans la voie tracée par l'article 37 du règlement. Nos amis ont réclamé une mesure qu'il est bien facile de leur accorder puisque, dès l'année dernière, le principe en a été adopté. Il s'agit d'autoriser désormais les unions régionales à avoir des délé-

gués aux Congrès. Le Congrès de Rouen, l'année dernière, en avait décidé le principe et il avait simplement chargé le Comité Exécutif d'étudier s'il n'en résulterait pas des inconvénients. L'examen a été favorable et le Comité Exécutif vous propose la rédaction suivante, complétant l'article 37 :

Les fédérations ou unions régionales régulièrement constituées, comprenant l'universalité des fédérations départementales, seront représentées au Congrès national à raison de un délégué par département.

(*Adopté sans débat à l'unanimité.*)

Je n'ai plus que deux motions à rapporter. La deuxième motion a trait à la question des cotisations. Vous savez qu'à l'heure actuelle, un grand nombre de nos amis des Comités cantonaux et communaux se plaignent des charges que leur impose leur adhésion directe au Comité Exécutif avec la cotisation de 13 francs par an. Notre Parti, et c'est son honneur, n'est pas un Parti de possédants ; ses membres doivent cotiser à diverses organisations, ils ne peuvent pas trouver dans leur budget familial, tant qu'ils le voudraient, les ressources nécessaires pour adhérer directement au Comité Exécutif du Parti. L'inconvénient vous apparaît tout de suite : C'est qu'une lacune volontaire de notre règlement, autorisant les Comités cantonaux à adhérer simplement aux Fédérations départementales, fait qu'un grand nombre de Comités communaux ne sont pas en relations constantes avec le Comité Exécutif. Cet inconvénient a frappé le bureau.

Notre ami Lefranc, dans son rapport imprimé, pose le principe d'une diminution de cotisation, laissant à la Commission de règlement le soin de voir à quel taux on pourrait réduire la cotisation.

Comme première mesure, votre Commission de règlement du Comité Exécutif, approuvée par la Commission de règlement du Congrès, a décidé de proposer le chiffre de 8 francs. Ainsi, nos amis des Comités pourraient plus facilement trouver dans leurs ressources normales de quoi payer leur cotisation. Cette mesure n'aura aucune répercussion

fâcheuse sur notre budget, car le Comité Exécutif recevra des cotisations plus nombreuses du fait que tous les Comités communaux lui enverront leur adhésion selon la proposition que vous a faite notre ami Lefranc, conforme au vote du Comité Exécutif, dans le rapport que vous avez adopté.

Mais ce n'est là qu'une mesure transitoire. La Commission de règlement a décidé de faire étudier pour l'année prochaine une transformation complète du mode de perception des cotisations. L'idée qui a inspiré nos amis de la Commission du Congrès, c'est qu'il était plus juste, plus normal, plus équitable de demander la cotisation, non par tête de comités, mais par tête d'adhérents à ces comités.

D'autre part, au lieu d'obliger les militants à verser des cotisations spéciales à toutes les organisations, mieux vaudrait faire percevoir, par le Comité Central, une cotisation unique, que nous répartirions au prorata, entre les groupements locaux et départementaux. L'idée n'est pas encore au point. Le Comité Exécutif devra l'étudier cette année, et faire des propositions fermes au prochain Congrès. Nous vous demandons, à cet effet, d'inviter le secrétariat administratif à procéder immédiatement, dans un délai maximum de trois mois à une enquête auprès des organisations adhérentes pour savoir quels pourraient être à peu près les chiffres à percevoir par tête d'adhérents au Parti pour assurer une répartition équitable aux divers degrés de la hiérarchie de notre organisation.

M. Gavaudan. — Il est bien entendu qu'on ne demandera pas ensuite la cotisation de membre adhérent au Congrès. Le Comité Exécutif saura le nombre de cartes qu'il délivrera et il complétera le montant de la dépense pour chaque délégué au Congrès.

M. Emile Desvaux. — M. Gavaudan demande que, non seulement on comprenne les dépenses d'adhésion au Comité Exécutif des membres des Comités locaux, départementaux ou régionaux, mais en même temps la cotisation d'adhésion au

Congrès. Nous lui en donnons acte, bien volontiers.

Résumons-nous : nous proposons donc : 1° la cotisation au Comité Exécutif pour 1911-1912 sera fixée à 8 fr. ; le Comité Exécutif est invité à rechercher dans quelles conditions, sur quelles bases, on pourait suppléer à cette diminution par une cotisation individuelle unique dont la répartition serait faite par le Comité Exécutif ; le Secrétariat administratif est invité à consulter dans un délai maximum de trois mois les organisations adhérentes pour savoir quel pourrait être à peu près le chiffre à percevoir par tête d'adhérents au Parti.

(*Adopté sans débat à l'unanimité.*)

M. Emile Desvaux. — A diverses reprises, nos amis de la Commission de règlement et de discipline, ont eu l'occasion de s'apercevoir de l'inconvénient qu'il y avait à lier des affaires distinctes, règlement d'une part, discipline d'autre part. Notre casier disciplinaire est malheureusement assez chargé et cela nous empêche de nous consacrer aux questions de règlement, et inversement ; chaque fois que la Commission de discipline et de règlement doit étudier une question de règlement, les affaires disciplinaires en cours sont retardées. Il nous a paru plus simple de donner une existence réelle, légale, à ce qui existe déjà en fait dans la Commission de discipline. Nous vous proposons qu'à l'avenir la Commission de discipline ne s'occupe que d'affaires disciplinaires, la Commission de règlement devant être modifiée dans un sens que j'indiquerai à l'instant. Il faut maintenir à la fois le chiffre de quinze membres et le mode d'élection qui donne aux réclamants certaines garanties dans la désignation des commissaires enquêteurs.

Nous vous proposons donc que, désormais, la Commission de discipline se compose de quinze membres nommés au scrutin secret pour un an en séance plénière du Comité Exécutif.

(*Adopté sans débat à l'unanimité.*)

M. Emile Desvaux. — J'ajoute qu'au cours du débat sur la question, la Commission de règlement a examiné la proposition de principe contenue dans le rapport Lefranc et indiqué qu'il était nécessaire de constituer un organisme plus judiciaire, plus régulier ; comme il est impossible d'improviser au cours d'une séance de Congrès une organisation définitive, nous avons prié un de nos amis, M. Blanc du Collet, qui, en sa qualité de magistrat, est particulièrement compétent dans ce genres d'études, de vouloir bien soumettre au Comité Exécutif un projet de règlement en ce qui concerne la Commission de discipline.

J'en viens maintenant aux attributions à donner à la Commission de règlement.

Entre l'organisation et le règlement, il y a un lien permanent. Chaque fois que nous, Commission de règlement, nous étudions une question, nous faisons en même temps de l'organisation. Nous proposons que, désormais, l'organisation soit dévolue à une même Commission qui deviendrait la Commission d'organisation et de règlement. Dans ces conditions, à l'avenir, les trois Commissions essentielles du Comité Exécutif seraient :

1° Commission de discipline, nommée au scrutin secret et composée de quinze membres ; 2° Commission de règlement et d'organisation ; 3° Commission de la propagande et de la tactique électorale du Parti.

Telles sont les seules questions soumises cette année à notre examen. (*Applaudissements.*)

M. Patureau-Baronnet. — Je voudrais poser une question qui se rattache au règlement et qui intéresse la discipline du Parti. Il y a des fédérations distinctes, des fédérations d'arrondissement et des fédérations départementales ; elles sont la plupart du temps l'une et l'autre rattachées au Comité Exécutif ; elles ont une investiture régulière. Est-ce que ces deux fédérations, départementale et d'arrondissement, régulièrement rattachées au Comité Exécutif, doivent nécessairement se composer des mêmes éléments ? Ces questions qu'on se pose dans plusieurs départements mériteraient, je crois,

d'être solutionnées pour éviter qu'il y ait deux comités différents dans chaque commune. Est-ce que, lorsqu'une fédération d'arrondissement aura affilié à elle-même un certain nombre de comités, ceux-ci feront de droit partie de la fédération départementale ? C'est une question que je voudrais poser et qui a une grande importance, surtout si nous avons le scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Il faudra alors, en effet, éviter qu'il puisse se former, dans la même commune, deux comités dont l'un soit rattaché à la fédération d'arrondissement et l'autre à la fédération départementale. Je demande au Congrès s'il approuve cette manière de voir.

M. Emile Desvaux. — Vous savez qu'au-dessus des comités locaux, le Parti a le désir de créer des comités départementaux, et, par conséquent, l'organisme essentiel dans le département, c'est la fédération départementale. Dans les départements, trop nombreux, où nos amis n'ont pas pu arriver encore à créer une organisation départementale, nous constituons une fédération d'arrondissement qui, dans son cercle géographique, joue à peu près le même rôle que la fédération départementale pour tout le département. Mais dans l'espèce, s'il s'agit de fédérations d'arrondissement existant en même temps que la fédération départementale, la hiérarchie doit être rigoureusement observée : Une fédération d'arrondissement ne peut être régulière qu'à la condition d'adhérer elle-même entièrement à la fédération départementale.

M. Patureau-Baronnet. — Lorsqu'un comité s'est affilié à la fédération d'arrondissement et que celle-ci est affiliée à la fédération départementale, ce comité fait-il partie de droit de la fédération départementale ?

M. Emile Desvaux. — Une fédération d'arrondissement ou de département ne peut être régulière que si elle comprend l'universalité des comités régulièrement constitués dans l'arrondissement ou le département.

M. Gavaudan. — Je serai bref. Dans notre précédent Congrès on a soulevé la date des Congrès nationaux. On a estimé que la première semaine d'octobre ne correspondait pas pour les institu-

teurs, les professeurs, les magistrats, à une époque favorable.

Nous demandons au Comité Exécutif d'examiner s'il n'y aurait pas une date plus favorable pour nos Congrès, soit fin septembre, soit fin octobre. Au commencement d'octobre, nous ne pouvons pas avoir de délégations complètes. Je demande au Comité Exécutif d'étudier la question et de fixer la date de nos Congrès, soit fin septembre, soit fin octobre ; soit avant la rentrée, soit à une date éloignée qui permette à tous nos amis de pouvoir obtenir des congés.

Le Président. — Nous renverrons cette proposition au Comité Exécutif.

J'ai le grand plaisir de transmettre à l'assemblée le télégramme suivant qui émane de notre vénéré ami Léon Bourgeois :

Remerciements et vœux cordiaux toujours fidèle dévouement. — Léon Bourgeois. (*Applaudissements.*)

M. J. Cahen. — A la veille des élections, je demande au rapporteur si l'article 63 du règlement est applicable aux élections sénatoriales et municipales, et si une liste unique de candidats du Parti est obligatoire.

M. Emile Desvaux. — Sur la question de principe il n'y a pas de doute. Lorsque nous avons étudié la question de la candidature unique, nous avons pensé surtout aux élections législatives. L'article 63 préconise la candidature unique et impose à nos militants la constitution de Congrès pour la désignation des candidats. Donc, en principe, par analogie, on peut souhaiter la candidature unique tant pour les élections sénatoriales que pour les élections municipales. Toutefois, il y a une différence que je ne dois pas cacher au Congrès : Quand il s'agit d'élections législatives, les militants étant tous électeurs, peuvent, par conséquent, constituer des Congrès composés d'hommes qui, demain, seront appelés à voter pour les candidats de leur choix. Pour les élections sénatoriales, dans la plupart des départements il n'existe pas de comités sénatoriaux d'essence absolument radicale. Si, dans un départemen[illegible] di-

visé, diverses listes peuvent venir au jour, c'est moins une question de règlement que de discipline. Le département mis en cause devra s'adresser au Bureau du Comité Exécutif qui étudiera le cas d'espèce et essaiera de faire la conciliation.

M. J. Cahen. — Je demande si la question de principe a été solutionnée.

Le Président. — La réponse de M. Emile Desvaux me paraît donner la solution.

M. Henri Michel. — D'après les observations présentées par le citoyen Desvaux, la solution de la question me paraissait parfaitement acceptable ; mais, avec la conclusion que vient d'en tirer M. Cahen, je ne puis l'envisager de la même manière. Voici pourquoi et vous allez vous rendre compte quel est le danger en face duquel vous pouvez vous trouver.

Qu'indique le mot de candidature unique ? Il indique évidemment qu'il est question des élections législatives et en outre qu'il est question de scrutin d'arrondissement. Voulez-vous rappeler vos souvenirs ? Quand nous avons voté l'article 63, qu'avons-nous voulu faire ? Nous avons voulu mettre le Parti en garde contre ce danger que, dans beaucoup de circonscriptions, il y avait des ambitions latentes et qu'il fallait autant que possible empêcher les divisions de se produire au sein de notre Parti. Nous avons demandé alors, l'expérience étant là pour nous servir, que dans ces circonscriptions, autant que cela se pouvait, ait lieu la candidature unique.

C'était en vue des élections législatives et, je vais plus loin, en vue du scrutin d'arrondissement. C'est tellement vrai que si demain, comme la chose peut arriver, nous avons le scrutin de liste avec R. P., ou avec la représentation des minorités, vous serez appelés à modifier l'article 63. Qui dit candidature unique, ne dit pas liste unique. Au surplus, au point de vue des élections sénatoriales, voyez l'inconvénient en face duquel vous pourriez vous trouver. Prenez, par exemple, un département dans lequel vous auriez trois ou quatre sénateurs sortants. Ces trois ou quatre sénateurs relèvent incontestablement de l'ensemble des délégués sénatoriaux. Admettez que

votre idée voie le jour : étant donné, comme le faisait observer avec raison Desvaux, que nous n'avons pas à l'heure actuelle de Comité qui soit chargé de préparer d'une façon plus particulière les élections sénatoriales il va arriver ceci : c'est que vous irez confier le choix de vos candidats au Sénat, à des comités comprenant des militants qui ne sont pas électeurs sénatoriaux. Raisonnablement, est-ce admissibe ? Je crois comme le disait Desvaux, que c'est là une question d'espèce qui relève beaucoup plus de la discipline que du règlement. Si des difficultés se présentent pour un département, elles n'auront qu'à être portées devant le Comité Exécutif, qui saisira la Commission de discipline, et celle-ci statuera, j'en suis certain, comme elle le fait toujours, pour le plus grand bien du Parti et de la République. (*Applaudissements.*)

Le Président. — L'incident est clos. La parole est à M. Lefranc pour présenter son rapport au nom de la Commission de règlement.

M. Lefranc. — Je dois au désintéressement de mon excellent ami Desvaux la faveur d'ajouter au rapport si bref et si substantiel qu'il a présenté, quelques observations qui ont trait au département même dans lequel nous avons le plaisir de nous trouver. Je ne voudrais pas vous effrayer, mais la vérité m'oblige à dire que vous avez tenu votre Congrès sur un volcan. (*Rires et exclamations.*) J'entends par là, rassurez-vous tout de suite, que nous avons failli être les témoins attristés d'un assez grave conflit entre nos bons amis du département du Gard : mais, fort heureusement, tout est en voie d'arrangement et, en fait d'estocades, nous n'aurons que celles de la grande corrida de demain. (*Nouvelles exclamations.*) Avant peu, nous pouvons du moins l'espérer, le département du Gard, comme d'autres départements, où des difficultés s'étaient produites depuis les dernières élections, donnera le spectacle d'un accord complet entre tous ceux qui n'ont qu'un désir : les victoires futures du Parti radical. (*Applaudissements.*)

Au début de l'année 1911, attentifs aux appels répétés de notre vénéré président, les radicaux et

radicaux-socialistes du Gard se sont efforcés de créer une Fédération réunissant toutes les forces du Parti. MM. F. Cahen et Reynard furent délégués par le Comité Exécutif pour les assister dans cette tâche nécessaire et, jusqu'au mois de mai on a pu espérer que nous trouverions en arrivant à Nîmes une Fédération complètement et définitivement constituée, c'est-à-dire comprenant l'universalité des Comités existants. Mais, au dernier moment, se sont réveillés des dissentiments qu'on croyait apaisés et des Comités qui avaient pourtant participé aux travaux préparatoires, se sont retirés, résistant à toutes les objurgations et invitations.

La Fédération ne s'en est pas moins formée. Elle a été admise par le Comité Exécutif, et les sentiments manifestés par son distingué président, M. Cazelles, dans son très remarquable discours de jeudi, discours auquel ont répondu vos applaudissements unanimes, sont les sûrs garants de la valeur républicaine des militants qui composent cette Fédération.

D'où est donc venu le conflit auquel je faisais allusion en débutant ? Les Comités dissidents ont demandé des cartes pour le Congrès et, leur cotisation de l'année ayant été payée, ces cartes leur ont été envoyées ; mais devant certaines animosités qui menaçaient de se faire jour au Congrès et afin d'éviter que le bon ordre n'y fût troublé par les querelles locales, ces cartes ont dû être retirées, *inde iræ*, cela se comprend ; et le mécontentement s'est traduit par des affiches que vous avez pu lire, mais auxquelles vous n'avez pas dû comprendre grand'chose, n'étant pas au courant, sauf qu'il y avait peut-être là, de la part des protestataires un geste maladroit (*très bien, très bien*), peu cordial et que même une erreur, un malentendu, ne suffirait pas à excuser, alors qu'entre radicaux sincères on n'a qu'un devoir, on ne doit avoir qu'un désir : faire par-dessus tout l'union dans les départements où les moindres divisions ne peuvent que servir l'adversaire commun. (*Applaudissements.*) Mais, je le répète, il ne peut s'agir là que d'un dissentiment passager. La Commission de règlement et de la discipline, —

cette Commission qui travaille dans le silence et l'ombre, mais si utilement, — a consacré deux longues séances à cette affaire du Gard. Dirai-je qu'elle l'a solutionnée ? Ce serait exagéré ; mais le retard vient surtout du grand nombre de faits à examiner de près... Malgré leur véhémence, un peu étonnante dans le Midi, (*Rires.*) les protestations, les allégations, les imputations qui ont été portées devant elle ne lui ont point semblé d'une importance exceptionnelle. Seulement, il eût été dangereux de pratiquer l'opération à chaud ; quelques mois de réflexion la rendront plus facile. De part et d'autre, il y avait un grand désir d'accord, aussi bien du côté de la Fédération, dont vous avez constaté l'excellent esprit, que du côté du Comité de la Poste, qui a donné tant de gages au Parti radical, et qui n'hésitera pas à en donner un autre, en même temps qu'un témoignage d'abnégation et de désintéressement.

On a remis au Comité Exécutif le soin de régler le différend dans un délai maximum de six mois. Le Comité Exécutif enverra, au moment opportun, des délégués qui joueront le rôle d'arbitres. A l'avance, la décision qui sera prise est acceptée. Jusque-là, les choses resteront en l'état. Il n'y a pas d'exclusion comme il semble qu'on l'ait cru. Aucun des Comités qui faisaient partie du Comité Exécutif n'en est séparé. Les médiateurs du Parti trouveront sûrement un terrain d'entente, et nous aurons le plaisir de voir s'accorder ici, comme nous l'avons vu ailleurs dans des situations non moins délicates, des hommes actuellement divisés, que rapprochera un intérêt commun, celui de notre chère République. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Je crois devoir me faire l'interprète de l'assemblée tout entière en remerciant d'abord la Commission qui a laborieusement travaillé pour réconcilier nos amis du département du Gard, malheureusement divisés à l'heure présente. Comme le disait Lefranc, nous avons été péniblement attristés lorsque nous avons assisté à un spectacle tout différent de celui auquel nous nous attendions. Il semblait que nous devions trouver ici des républicains unis,

empressés à nous recevoir, mettant à profit notre présence dans leurs murs pour dissiper toutes leurs divisions et toutes leurs dissensions. Nous nous trouvons en face de deux groupes d'excellents républicains qui ont décidé, les uns et les autres, dans l'intérêt supérieur du Parti radical, de s'en remettre à l'arbitrage du Comité Exécutif et de s'incliner d'avance devant sa décision. Quels que soient leurs griefs, ils disparaîtront après la décision du Comité. Cette union sera le présage des victoires futures du Parti dans le Gard. Demain, il se reconstituera ; d'avance nous le félicitons et saluons sa réconciliation, qui constituera comme un gage du Gard reconquis à la République. (*Applaudissements.*)

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. J.-L. Bonnet sur la réforme électorale.

Nous allons aborder une question extrêmement grave, bien qu'elle ait perdu de son acuité entre républicains. Le rapport de M. J.-L. Bonnet ne satisfera pas tous les citoyens, et je vous prie d'attendre l'heure de la contradiction pour répondre.

LA REFORME ELECTORALE

M. J.-L. Bonnet. — Nous abordons la redoutable question de la réforme électorale. (*Sourires.*) Vous avez prêté, toute la journée, votre attention aux longues discussions qui ont été engagées ; aussi ne vous présenterai-je qu'un rapport très succinct. C'est, je l'espère, à l'unanimité que le Congrès acceptera nos conclusions, comme c'est à l'unanimité que la Commission les a votées. (*Très bien.*)

Personne ne voudra recommencer ce soir un débat théorique sur les différents modes de scrutin ; nous n'en finirions pas. Votre intention et la mienne n'est pas davantage d'ouvrir une discussion sur les modalités soumises à la Chambre, telles que le panachage, l'apparentement, le vote cumulatif, etc. C'est sur la question de principe que vous avez à vous prononcer et c'est l'unanimité de la Commission qui s'est prononcée ; c'est vous dire quels sentiments d'union ont animé ses membres.

Le rôle du rapporteur n'est pas d'exposer ses idées personnelles, mais de résumer les travaux de la Commission. A la Commission, des débats fort intéressants se sont engagés : là, comme dans nos Congrès précédents, se sont trouvés en présence les partisans du scrutin d'arrondissement, du scrutin de liste simple et du scrutin de liste avec représentation proportionnelle ou représentation des minorités. Chacun d'eux a compris qu'il ne devait pas se cantonner dans un système et que la nécessité d'opérer la réforme électorale exigeait des concessions réciproques. (*Applaudissements.*)

Ce sentiment a dicté les décisions de la Commission qui vous propose, à l'unanimité, d'adopter la motion suivante :

Le Parti radical et radical-socialiste, réuni en congrès à Nîmes, félicite ses élus proportionnalistes et anti-proportionnalistes d'être entrés en collaboration avec le gouvernement pour définir et faire triompher un projet établissant le scrutin de liste avec représentation des minorités et demande que l'examen de la réforme électorale soit poursuivi et terminé à la Chambre et au Sénat dans le plus bref délai.

A la Commission, des orateurs d'opinions différentes, MM. Charles Dumont, Dalimier, Georges Robert, Pelisse, Bouffandeau, Patureau-Baronnet, Castel, Bertrand-Vigne et moi-même ont exprimé leurs préférences et se sont ensuite ralliés à ce texte qui consacre notre entente. Notre ami Charles Dumont a notamment fait observer que le scrutin majoritaire, scrutin d'arrondissement ou scrutin de liste simple, ne pouvait être maintenu qu'à une condition absolue : c'est que la discipline républicaine, qui avait permis l'établissement de la République et l'augmentation de la majorité à la Chambre, fût strictement observée. Vous savez tous, messieurs, que cette condition n'est plus remplie. (*Applaudissements.*)

Il n'y a eu longtemps que le Parti de droite et celui de gauche. Aujourd'hui, l'évidence oblige à ne pas méconnaître cette vérité essentielle : il y a trois Partis dans la République : le bloc de droite, le bloc de gauche et le Parti socialiste unifié qui s'est retiré de la délégation des gauches et

refuse, lui, d'observer la discipline républicaine. L'intransigeance des unifiés vous contraint à recourir à un mode de scrutin qui vous mette à l'abri des coalitions dont vos candidats ont été victimes dans un trop grand nombre de circonscriptions. (*Vifs applaudissements.*) La Chambre s'est prononcée le 3 juillet dernier. Elle a adopté l'article premier du projet de loi : « La Chambre des députés est élue au scrutin de liste avec représentation des minorités. » Le scrutin d'arrondissement n'a trouvé, parmi les députés, que 17 défenseurs. Le scrutin de liste avec représentation des minorités a été voté par 300 voix contre 244 au scrutin de liste simple, et, par 506 voix contre 4, l'ensemble de l'article a été adopté. Eh bien, messieurs, nous demandons au Congrès de faire ce qu'ont fait les élus du Parti radical et radical-socialiste au Palais-Bourbon et d'accepter allègrement, avec ensemble, le texte de la Chambre. (*Applaudissements.*)

La Commission parlementaire de 16 membres que préside Dalimier a rédigé et fait voter plusieurs amendements transactionnels. Cette Commission continuera ses travaux avec le désir d'unir et d'aboutir. Si personne ne veut faire abnégation de ses préférences, aucun accord n'est possible et l'échec de la réforme entraînera le discrédit de la majorité républicaine. (*Vifs applaudissements.*)

L'urgence de la réforme électorale nous a toujours apparu et nous vous invitons à le proclamer hautement. Quel est le système qui sauvegarde le mieux les intérêts républicains ? Nous étudierons les diverses modalités. Mais commençons par affirmer tous ce grand principe de justice que la majorité comme la minorité ont droit à la représentation nationale et faisons-le garantir par la loi. (*Applaudissements.*)

Nos amis Georges Robert et Bouffandeau n'ayant pas accepté le mot de « proportionnelle » soumis à la Commission, nous leur avons donné satisfaction et nous l'avons remplacé par « représentation des minorités », qui dit la même chose, d'une autre façon. Nous avons ainsi fait l'accord sur l'article premier du projet de loi. Je n'examinerai pas

les modalités, ce serait trop long. Nous avons également à nous préoccuper des mesures propres à assurer la liberté et la sincérité du vote et à réprimer la corruption ; là encore, c'est à l'unanimité que s'est prononcée la Commission, et je vous propose en son nom d'adopter cette seconde motion :

Le bureau du Comité Exécutif du Parti est invité à insister auprès du gouvernement pour que la réforme électorale soit votée au Parlement dans le plus bref délai et que soient adoptées d'urgence les mesures propres à assurer la liberté et la sincérité du vote, la limitation des dépenses électorales et de l'affichage et la répression de la corruption publique.

Nos amis ont réclamé le vote sous enveloppe et la création de cabines d'isolement. Plusieurs questions ont été posées et je vais vous fournir un éclaircissement que plusieurs d'entre vous désirent. Le projet de la Commission du suffrage universel stipule :

« Les bulletins de vote de toutes les listes de la circonscription sont imprimés sur une même feuille par les soins de l'administration.

« Chaque liste porte le numéro qui lui a été attribué, son titre et s'il y a lieu les numéros et titres des listes avec lesquelles elle est apparentée.

« Deux feuilles de bulletins, ainsi qu'une circulaire remise par chaque liste de candidats, seront distribuées à chaque électeur en même temps que les cartes électorales par les soins de l'administration.

« De plus, des feuilles de bulletins seront à la disposition des électeurs dans toutes les sections de vote.

« Seront déclarés nuls tous les bulletins autres que ceux fournis par l'administration. »

Ces heureuses dispositions suppriment des frais onéreux pour les candidats et un moyen de pression et de fraude. Désormais, plus de distributeurs de bulletins à domicile ou à la porte des salles de vote. On ne pourra plus enrégimenter les gens sans aveu dont on achetait la voix en les transformant en agents distributeurs. Mais cela est insuffisant. Il importe de limiter strictement l'affichage et les

autres dépenses électorales. Votre Commission souhaite avec force qu'une loi sévère soit votée à cet effet. (*Applaudissements.*)

M. Charles Dumont a proposé un amendement que la Commission a trouvé excellent : c'est de spécifier qu'on ne pourrait faire apposer d'affiche cinq jours avant l'élection. Vous connaissez, en effet, toutes les manœuvres auxquelles on peut se livrer en dernière heure. Cette disposition les déjouerait. (*Très bien !*)

Notre ami Charles Dumont a suggéré, au point de vue du dépouillement, une idée que nous recommandons. Il nous a dit : Prenons une petite commune ; on sait presque à l'avance quels seront les résultats du scrutin. Trop souvent, l'électeur craintif, l'ouvrier, le tâcheron, le petit commerçant, tiennent ce raisonnement : « On reconnaîtra mon bulletin, et s'il n'est pas au gré de mon patron ou de mon client, je serai congédié ou boycoté.» Pour remédier à cet état de choses, M. Charles Dumont suggère que le dépouillement ait lieu au chef-lieu de canton. On placerait tous les bulletins dans une corbeille commune et on ne pourrait les reconnaître. L'idée est ingénieuse.

Sans discuter les divers articles du projet de loi, je vous prie de maintenir énergiquement la décision du Congrès de Dijon que « *chaque circonscription élit un député par tant d'habitants de nationalité française* » et non d'après le nombre des électeurs inscrits. Un amendement de réaction a été, en effet, déposé à la Chambre pour substituer le nombre des électeurs inscrits à celui des habitants de nationalité française ; nous demandons au Congrès d'inviter tous les députés radicaux et radicaux-socialistes à repousser cet amendement. (*Applaudissements.*).

Enfin, messieurs, la Chambre continuera en janvier l'examen de la réforme électorale. Comment sera libellé le texte qui règle l'attribution des sièges restants ? Nous l'ignorons encore. Mais, ce que nous savons très bien, c'est qu'une question aussi grave ne doit pas être tranchée à la légère et que ce texte ne doit pas être improvisé. Il serait aussi imprudent d'accorder *a priori* une forte prime à la majorité absolue ou à la majorité rela-

tive que d'écarter à l'avance le système des moyennes ou toute autre modalité. Pour se faire une opinion raisonnée, le Parti républicain doit connaître exactement les forces des Partis en présence et ne pas s'en rapporter aux données de rapports administratifs ni à l'appréciation de quelques personnalités. Son choix s'arrêtera à la modalité qui, en assurant la répartition équitable des sièges, n'avantagera pas les réactionnaires et les révolutionnaires. (*Vifs applaudissements.*)

Pour éviter les erreurs et les illusions, il nous importe donc de nous adresser à toutes les compétences et de ne négliger aucune source de renseignements. En conséquence, je vous propose de voter cette motion :

Le bureau du Comité Exécutif ouvrira d'urgence une enquête sur la situation politique de chaque département, entendra à cet effet les sénateurs et députés adhérents au Comité Exécutif, et adressera aux fédérations et comités adhérents une circulaire leur demandant de préciser la situation politique de leur département, de dénombrer les forces numériques de chaque parti dans les circonscriptions et d'indiquer en outre quelle doit être, à leur avis, l'étendue de la circonscription électorale en prévision d'un scrutin de liste avec représentation des minorités.

Nous estimons que les meilleurs avis qui nous seront donnés le seront par vous. Quand ce laborieux travail sera terminé, nous fournirons à nos amis du Parlement le moyen de déterminer la formule qui réglera l'attribution des sièges restants et chaque député pourra peser les conséquences de son vote. (*Très bien !*)

Sans doute, la réforme électorale dont vous proclamez la nécessité et l'urgence rencontrera de nombreux obstacles. Des députés n'ont paru l'accepter que pour mieux lui faire échec ; nous les verrons tendre des pièges, présenter des amendements perfides, faire naître la confusion, atermoyer et tenter d'enterrer la réforme. Nous dénonçons à l'avance et flétrissons ces manœuvres de l'intérêt personnel. (*Applaudissements.*)

Nous assisterons ensuite à une autre comédie. On se retournera vers le Sénat et on l'incitera à déformer le projet de la Chambre et à sabrer cette

odieuse représentation des minorités qui est le fondement même de notre accord. Le vote du Congrès va spécifier que notre Parti réprouve hautement des menées aussi fâcheuses et n'admet pas que les élus du suffrage restreint annulent la volonté du suffrage universel. (*Vifs applaudissements.*)

La pensée d'union qui a animé votre Commission inspirera les résolutions du Congrès. Vous prononcerez la condamnation du système majoritaire, scrutin d'arrondissement et scrutin de liste simple, qui viole les droits des minorités et livre nos candidats à la merci des coalitions répugnantes. Vous n'êtes pas assez naïfs de supposer que les coalitions en action ou en préparation dans les circonscriptions au scrutin uninominal ne s'étendraient pas à toutes les circonscriptions départementales au scrutin de liste simple. Vous ne voulez plus qu'à l'avenir, et votre vote le signifiera, les deux minorités de droite et d'extrême-gauche s'unissent contre nous et que s'offre le spectacle affligeant de socialistes unifiés élus par des royalistes et des cléricaux. (*Applaudissements.*)

Les élections partielles qui ont lieu depuis le renouvellement de la Chambre nous ont répété le grave avertissement des élections générales de 1910. Les coalitions nous ont fait perdre des sièges qui n'avaient cessé d'appartenir à notre Parti. Le scrutin de liste avec représentation des minorités, c'est-à-dire avec représentation proportionnelle, sauvegarde notre indépendance et fonde notre sécurité. (*Applaudissements prolongés.*)

M. Sioly. — Vous n'ignorez pas qu'après chaque élection un délai est imparti pour pouvoir présenter des réclamations au sujet des élections qui viennent d'avoir lieu. Ce délai est de cinq jours ; c'est excessivement court et on n'a pas le temps matériel de pouvoir exercer un contrôle sérieux. Il faudrait qu'on double ce délai de façon à ce que chaque électeur puisse se rendre un compte exact de la sincérité des noms émargés. Chez nous deux ou trois mille votants se présentent et au dépouillement on trouve 4 ou 5.000 bulletins, parce qu'on fait voter les morts et les absents. (*Rires.*) Il fau-

drait que l'on ait le temps de contrôler les listes d'émargement.

M. Georges Robert. — Le vote de l'ordre du jour dont Bonnet vous a donné lecture et auquel d'ailleurs dans la Commission je me suis rallié, doit être précédé de quelques explications de la part de ceux qui, comme moi, étaient hier et restent encore aujourd'hui des antiproportionnalistes convaincus et déterminés. Nous avons toujours combattu la représentation proportionnelle parce que nous avions d'abord été mis en garde contre elle par ses origines et par l'opinion politique de ceux qui la défendaient le plus obstinément et aussi parce que, après l'avoir étudiée, avec conscience et sincérité, en examinant les conséquences qu'elle pouvait avoir pour notre Parti et pour la République, nous considérions que l'adoption de cette réforme ne pouvait être que néfaste pour l'un et pour l'autre (*Applaudissements.*)

Nous avons combattu loyalement et franchement, avec nos seules forces ; nous n'avons toujours été que des radicaux et des radicaux-socialistes sans avoir pour nous soutenir ni des réactionnaires ni des collectivistes. Nous avons donné cet exemple et cet enseignement de mener notre campagne pure de toute alliance. Nous avons encore un devoir aujourd'hui, c'est de sacrifier notre hostilité à la R. P., à l'intérêt supérieur du Parti républicain et de la République démocratique. (*Applaudissements répétés.*) C'est pourquoi tout en gardant nos convictions intimes, tout en redoutant les conséquences de l'expérience qu'on veut tenter et qui sera un saut dans l'inconnu, nous disons que dans un Parti comme le nôtre il y a une chose qui domine tout, c'est notre cohésion, c'est l'unité de notre action. (*Applaudissements.*) Aujourd'hui nous capitulons, mais pas devant nos adversaires de droite ou d'extrême-gauche, nous capitulons devant des amis, devant des frères d'armes. (*Longs et bruyants applaudissements.*)

C'est pourquoi nous avons vu avec plaisir la Commission mixte que préside à la Chamre notre ami Dalimier, se donner pour mission de trouver un terrain d'entente entre républicains ; nous ne nous dissimulons pas qu'en raison de l'état d'esprit qu'on

a créé dans le pays par des moyens à propos desquels je ne veux pas récriminer, nous devons nous placer non pas en face de nos désirs, mais en face des réalités ; il appartient à cette Commission de faire une réforme électorale par et pour les républicains. C'est sur ce terrain que nous nous plaçons. Il ne faut pas oublier que dans nos précédents Congrès nous nous sommes prononcés contre la R. P. et que par conséquent, demain, lorsque l'ordre du jour sera livré à la publicité, on déclarera que notre Congrès s'est rallié à la R. P. (*Non ! non !*) C'est ce que l'on dira, ne vous le dissimulez pas ; et c'est précisément ce qui a motivé les quelques observations que je me permets de vous présenter. Je tiens à bien préciser que, nous, antiproportionnalistes, nous ne sommes pas devenus du jour au lendemain proportionnalistes. Nous n'avons pas changé notre fusil d'épaule. Nous nous tournons seulement vis-à-vis de nos amis proportionnalistes et nous leur disons : Nous venons à vous, nous vous faisons le plus grand sacrifice, les plus larges concessions, nous attendons que de votre côté vous n'abusiez pas de ce que l'on appellera votre victoire ; nous vous demandons de tenir compte des sentiments qui nous ont guidés et que, vous aussi, vous vous disiez bien que vos camarades antiproportionnalistes ont droit de votre part aux mêmes concessions que celles que nous vous apportons. (*Applaudissements.*)

M. Charles Dumont. — Pendant toute ma vie politique, jusqu'à ces dernières années, j'ai été un partisan résolu du scrutin de liste, parce que j'avais confiance que dans ce pays de liberté, de suffrage universel, où tout le monde a toutes les libertés jusqu'à la licence, la foi dans la propagande par le suffrage universel serait assez forte pour que, toutes les nuances du bloc de gauche étant librement représentées au premier tour, la discipline républicaine soit toujours loyalement pratiquée. Nous avons dû reconnaître, depuis quelques années, que ce que nous avions rêvé, vécu, que ce rêve d'une démocratie unie n'était qu'un rêve, que contre le Parti démocratique que nous sommes voulant faire tout par la loi, dans la loi, s'est formé un Parti révolutionnaire qui avait jusque dans le so-

cialisme parlementaire des complices ou des alliés, et que par conséquent devant cette situation qui s'est créée nous avions à prendre des résolutions nouvelles. Il fallait renoncer à la discipline républicaine.

Voilà la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés, et nous nous sommes demandé alors quel était notre devoir. C'est pourquoi nous nous sommes ralliés à votre principe de représentation des minorités. Nous assurons Robert que nous avons à cœur de sauvegarder par-dessus tout le principe même du suffrage universel, à savoir le principe de la souveraineté nationale.

Mais comment ce principe s'exprime-t-il ? Par la loi de la majorité. Nous avons à faire un grand effort pour bien répondre à Charles Benoist et à tous ceux que j'appelle les proportionnels orthodoxes qui nous disent que la Chambre doit être une représentation nationale dans la proportion numérique de chaque Parti. Nous, nous dirons : La Chambre n'est pas une représentation nationale, elle est la souveraineté nationale. Comme il faut qu'une majorité s'y dégage, il faut qu'il ne se fasse pas de coalitions. C'est pourquoi nous allons faire la représentation des minorités ; mais nous ne voulons pas que les collèges électoraux deviennent des instruments de stagnation politique. Nous ne voulons pas d'un système qui enlise le suffrage universel, qui déconcerte les ardeurs, et qui fait qu'en Belgique, depuis vingt ans, on se bat pour gagner six sièges. La lutte se fera à plusieurs milliers de suffrages près, et comme ce n'est plus même un siège que vous espérez gagner, vous n'aurez plus de raison pour combattre et conquérir. Il faut que dans certains cas, il y ait quinze ou vingt suffrages qui décident du sort d'une bataille pour que nous conservions notre ardeur. Il faut donc que dans une large mesure le principe de la souveraineté nationale reste dans le système de la réforme électorale qui s'appelle la représentation des minorités.

Voilà ce que nous pouvons promettre aux 200 républicains majoritaires dont l'abnégation, le sentiment de discipline a permis de faire l'œuvre de conciliation à laquelle la Commission des seize doit présider. La réforme électorale ne sera plus l'œu-

vre de cette combinaison un peu hétéroclite qui a scandalisé nos amis autrefois, elle sera notre œuvre. Elle ne sera pas l'œuvre de Charles Benoist, elle ne sera pas d'importation belge, elle sera l'œuvre de la démocratie française obligée par les circonstances de faire sa réforme, elle-même, pour elle-même, avec ses idées propres.

Est-ce que ce n'est pas par le labeur et le sacrifice de chaque jour que nous avons conquis un à un des sièges que nous devons conserver ? Est-ce que ce n'est pas cette majorité qui nous a permis de réaliser les grandes lois laïques et d'entreprendre les grandes lois sociales et fiscales? Il nous la faut, cette majorité ; elle est notre œuvre et nous ne voulons pas la sacrifier. Ce que nous voulons faire, c'est une réforme française, démocratique, une réforme que le Parti radical fera en tenant compte des intérêts de la majorité républicaine et les antiproportionnalistes n'auront à capituler devant personne. (*Vifs applaudissements.*)

Le Président. — Je mets aux voix le projet de résolution présenté par M. J.-L. Bonnet, et les conclusions du rapport. (*Adopté sans autre débat à l'unanimité moins quatre voix.*)

M. Dalimier. — Au cours de la séance d'hier, j'avais, avec quelques-uns de mes collègues, déposé sur le bureau du Congrès un vœu tendant à associer le Congrès du Parti radical à l'ordre du jour que nous avons fait voter avec nos amis à la Chambre, demandant que parmi les mesures inscrites à la loi des finances de cette année l'âge de la loi des retraites ouvrières soit abaissé à 60 ans. Voici le texte de ce vœu :

Le Congrès, demeurant attaché au principe de la triple contribution patronale, ouvrière et nationale ;

Confiant dans le gouvernement pour appliquer la loi des retraites ouvrières et paysannes avec autant de prudence que de fermeté ;

Invite le gouvernement à déposer un projet de loi dont il acceptera l'incorporation dans la loi de finances de 1912, comportant l'abaissement à soixante ans de l'âge où l'allocation de l'Etat est attribuée, la consolidation à 100 francs de cette allocation, enfin la transformation, pour tous ceux qui ont dépassé l'âge de la

retraite, de l'allocation d'assistance en une allocation de 100 francs.

Je demande au Congrès de vouloir bien s'associer au vote de la Chambre et d'adopter ce vœu. (*Applaudissements.*)

(*Le vœu est adopté à l'unanimité.*)

Le Président. — Avant de lever la séance, je vous félicite de l'assiduité que vous avez apportée à nos séances, et je me félicite, pour ma part, moi qui, dès la première heure, me rattachant aux idées de Louis Blanc et d'Edgard Quinet, de tous ceux qui ont été les grands précurseurs de l'idée proportionnaliste, je me félicite que le conflit qui paraissait s'être élevé entre républicains se dissipe complètement. Je suis fier d'avoir présidé cette séance et je vous remercie tous et particulièrement, Bonnet, Charles Dumont et Georges Robert. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 11 h. 15.

SIXIEME SEANCE

Dimanche, 8 octobre matin

La séance est ouverte à neuf heures et demie par M. Louis Martin, sénateur, qui invite l'assemblée à nommer son Bureau.

Le Bureau est ainsi constitué :

Président : M. Charles Debierre, sénateur du Nord.

Vice-présidents : MM. J.-B. Morin, député du Cher ; Henri Cosnier, député de l'Indre ; Charles Chabert, député de la Drôme ; Monestier, député de la Lozère ; Desgranges (Saône-et-Loire) ; Lucien Le Foyer (Seine) ; Dr Lacaze (Tarn-et-Garonne ; Boussenot (La Réunion).

Secrétaires : MM. Th. Viard, député de la Haute-Marne ; Haudos, député de la Marne ; Rémy Rendu (Oise) ; Munot (Saône-et-Loire) ; Emile Saut (Gard) ; Quéroy (Ille-et-Vilaine) ; Tête (Nord); Gaston Gros (Seine).

M. Debierre et les membres du Bureau prennent place.

DISCOURS DE M. DEBIERRE

M. Debierre, *Président.* — Je vous remercie, citoyens, de la confiance que vous me témoignez, en m'appelant à présider cette séance de clôture du Congrès.

Je tiens, messieurs, à vous féliciter de votre assiduité aux séances. Vous avez suivi avec le plus grand intérêt les grandes et graves questions qui ont été soumises à vos délibérations.

Vous avez discuté le contrat collectif de travail. C'est là une des questions les plus intéressantes qui soient à l'heure actuelle soumises au Parti républicain, parce que dans le contrat collectif de travail on peut trouver un instrument d'émancipation de la classe ouvrière. On peut espérer, on doit

espérer que par l'intermédiaire du contrat collectif de travail, l'ouvrier passera du rang de salarié où il est aujourd'hui, au rang d'associé dans la production. Vous avez aussi, messieurs, abordé la défense scolaire, et là nous avons eu la satisfaction de voir que le Parti radical et radical-socialiste n'avait pas abandonné les hautes et grandes traditions de la Révolution française. Nous avons vu avec plaisir qu'il en était resté au grand principe d'instauration dans ce pays d'un régime général d'éducation nationale. Le pouvoir de l'Etat, en matière d'éducation, vous l'avez réservé. Le pouvoir de la Nation, en l'espèce, a été disloqué par la Restauration, et ensuite par cette funeste loi qui pèse encore très lourdement à l'heure actuelle sur les destinées de la démocratie française et qui fut votée en 1850, sous le nom de loi Falloux.

Mais, en même temps, messieurs, que vous vous attachiez à l'instauration dans ce pays d'une école rationalisée et nationalisée, vous avez aussi voulu faire un acte effectif, immédiat, en déclarant qu'il était nécessaire tout de suite de prendre des précautions contre ceux qui, à l'heure actuelle, boycottent nos écoles publiques ; vous avez pensé qu'il était nécessaire de défendre l'école contre les calomnies et les attaques injustifiées du clergé catholique et de défendre nos instituteurs tyrannisés par le clergé et par les hobereaux. (*Vifs applaudissements.*)

En suite de la grande question de l'avenir de l'école soulevée devant vous, quand vous avez eu décidé qu'il y avait lieu de demeurer fidèle aux idées du Parti radical-socialiste concernant la création d'un grand service public d'éducation nationale exclusivement laïque ; quand vous avez eu décidé également qu'il y avait lieu de prolonger l'école, car elle est trop courte et insuffisante pour faire des citoyens conscients de leurs droits et de leurs devoirs, alors vous avez abordé une autre grande question qui intéresse le Parti tout entier, la réforme électorale.

Là, messieurs, le Parti radical et radical-socialiste, il faut bien le dire, est profondément divisé, et nous avons vu ici, dans une entière bonne foi

d'ailleurs, les proportionnalistes et les majoritaires essayer de concilier ce que je considère personnellement comme inconciliable ; on est majoritaire ou on ne l'est pas, on est proportionnaliste ou on ne l'est pas, mais il est extrêmement difficile d'être à la fois majoritaire et proportionnaliste.

Néanmoins, le Congrès a prié ses représentants, d'accord avec le gouvernement, de rechercher une formule de scrutin qui permît à la majorité républicaine tout entière de faire, et de ne point laisser faire par les adversaires du gouvernement républicain, la réforme électorale.

Je souhaite, messieurs, que vos représentants et que le gouvernement, éclairés par les discussions qui ont eu lieu ici et à la Chambre, trouvent enfin cette formule rêvée de scrutin pour les prochaines élections législatives, et peut-être qu'en cherchant bien, on trouvera tout de même un régime électoral qui satisfasse à la fois la justice et le Parti républicain.

Vous avez aussi abordé la politique générale de votre Parti, comme c'était d'ailleurs votre devoir, le premier de vos devoirs, et là aussi nous avons eu la légitime satisfaction de voir qu'en félicitant le gouvernement actuel, en l'invitant à collaborer étroitement avec les représentants de la majorité républicaine, vous n'avez pas voulu effacer, des groupes républicains, les groupes les plus avancés. Vous avez compris qu'il n'appartenait pas au Parti radical et radical-socialiste d'exclure l'extrême-gauche de l'armée républicaine et vous avez fait, en l'espèce, un acte de sagesse et un acte de prudence, car dès lors que vous ne vous séparez que de ceux qui prêchent le sabotage et l'antipatriotisme, j'ai personnellement la conviction que vous ne vous séparez pas du Parti socialiste qu'on ne peut en toute justice rendre responsable des énergumènes qui prêchent la guerre sociale et la grève insurrectionnelle devant l'ennemi. (*Applaudissements.*). Vous avez enfin terminé vos travaux par un certain nombre de vœux apportés à la tribune et que vous avez adoptés les uns après les autres.

Je voudrais terminer cette courte allocution,

messieurs, en vous disant que notre Parti doit être et rester, s'il veut vivre, un Parti d'avant-garde dans l'armée républicaine.

Le progrès social, messieurs, est aussi indéfini que le progrès individuel et que les conquêtes du cerveau humain. N'ayons donc crainte, n'ayons donc peur d'aucune réforme sociale, dès lors que cette réforme est commandée par la raison, étayée sur le droit, conforme à la justice.

Si j'ai une crainte, messieurs, moi, cependant, qui suis déjà arrivé à un âge où l'on ne possède plus les ardeurs et la vigueur de la jeunesse, si j'ai une crainte, messieurs, pour le Parti républicain, ce n'est pas qu'il marche trop vite, c'est qu'il s'arrête trop tôt. N'ayons point peur, messieurs, car la peur du mal, comme le disait Beaumarchais, engendre le mal de la peur. Ne vous laissez pas endormir par cette doctrine d'apaisement qui a déjà enlisé dans les marécages de la plaine le Parti républicain ; ne soyez pas avec ceux qui vous glissent subrepticement sous la peau des injections de morphine, qui paralysent à la fois et votre pensée et votre activité de militant. (*Vifs applaudissements.*) Soyez, au contraire, avec ceux qui vous recommandent la lutte et la bataille, parce que le système de l'apaisement, c'est le système de l'abaissement du Parti républicain devant les puissances réactionnaires. (*Vifs applaudissements.*) Soyez donc et soyez avec nous, messieurs, pour la lutte, la lutte constante, perpétuelle, contre l'ennemi commun pour conquérir davantage de libertés individuelles et de bonheur pour la collectivité. (*Applaudissements.*)

C'est, messieurs, à ce travail que je vous engage ; je suis convaincu que cet appel sera entendu et que dans la France tout entière, vous n'aurez qu'un mouvement et qu'une activité : faire triompher le programme économique, politique, fiscal, social du grand Parti radical dans le but d'agrandir toujours davantage la prospérité et la grandeur de la France. (*Applaudissements prolongés.*)

Je donne la parole à M. Rémy Rendu, rapporteur de la Commission des finances.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

M. Rémy Rendu, *rapporteur*.

Citoyens,

La Commission des finances du Congrès de Nîmes s'est constituée vendredi matin.

Elle a choisi comme président le citoyen Pierre Peyrès, délégué de la Seine-Inférieure, et a nommé comme secrétaire le citoyen Georges Leduc, délégué de l'Aisne.

Le président de la Commission des finances du Comité Exécutif, le citoyen Balans — assisté de notre tout dévoué secrétaire général, le citoyen Reynard, nous a fait apporter tous les registres de comptabilité et toutes les pièces à l'appui des recettes et des dépenses pendant l'année qui vient de s'écouler.

Comme vous le savez, la Commission des finances est chaque année choisie par la voie du tirage au sort. C'est là une garantie de sincère examen de notre situation financière puisque chaque année cette situation passe sous les yeux d'examinateurs nouveaux.

Le citoyen Balans a fourni à la Commission les renseignements les plus complets et a répondu à toutes les questions que devaient nécessairement lui poser ceux qui pour la première fois étaient appelés à se rendre compte du fonctionnement financier de notre société.

Nul d'entre nous n'ignore, citoyens, le dévouement et l'activité qu'apporte le citoyen Balans à cette partie si importante de notre administration générale — et pour la somme considérable de travail qu'il donne il se contente de nos remerciements ; nous ne les lui marchandons pas — nous les lui donnons bien cordiaux, bien sincères et sommes certains d'être ainsi les fidèles interprètes de l'unanimité des congressistes.

De l'examen auquel nous nous sommes livrés

est résulté la certitude de la régularité absolue des opérations de la caisse.

Les états financiers mensuels continuent à être régulièrement tenus et signés par les membres de la Commission des finances du Comité Exécutif.

Toutes les écritures sont à jour, bien entendu, et des plus aisément notre Commission des finances s'est rendu compte au moyen des colonnes du registre tenu dans ce but du montant et de la nature de chaque espèce de recette ou de dépense.

Désirant pousser plus avant son contrôle, votre Commission a fait appel, au hasard, d'un certain nombre de ces recettes et dépenses dans différents mois de l'année et toujours sous le numéro correspondant notre comptable, M. Walhin, a représenté de suite la pièce à l'appui, soit de la recette soit de la dépense.

Notre Commission est heureuse de lui adresser ses félicitations sur la manière correcte dont sont tenus ses registres et sur l'ordre parfait qui règne dans sa comptabilité.

A l'encontre de l'an dernier, où vous aviez un important déficit causé par les élections générales, nos comptes présentent cette année un notable excédent de recettes sur les dépenses.

La situation financière est donc satisfaisante.

Et cependant le Comité Exécutif n'a rien négligé pour prouver la force et la vitalité de notre Parti ; — il a consacré à la propagation de nos idées dans la France entière, par la distribution de brochures, par l'organisation de conférences, par l'envoi de conférenciers dans tous les départements qui le lui demandaient, une somme de près de 15.000 francs.

Le Comité Exécutif n'a fait, d'ailleurs, ainsi que se conformer à nos décisions du Congrès de Rouen.

Je n'ai pas à reprendre ici le compte rendu des tournées de propagande organisées par le Comité, notre Commission des finances n'a à s'occuper que du point de vue financier ; mais je ne puis m'empêcher de vous prier, de façon à ce que vous puissiez vous rendre compte par vous-mêmes, ainsi que l'a fait notre Commission, du judicieux

emploi des fonds de propagande, de vous reporter au rapport de notre excellent collègue le citoyen Fernand Lefranc sur ce sujet.

Vous les trouverez à la page 5 du fascicule dit « Rapports des Commissions ».

Cette propagande a porté notamment sur l'application de la loi des retraites ouvrières et paysannes, loi très discutée, parce qu'elle était très peu comprise par ceux-là mêmes auxquels elle est si avantageuse, et pour l'application de laquelle le Parti radical et radical-socialiste, par son Comité, a apporté, sur sa demande, au gouvernement, un appui d'une efficacité dont j'ai eu la preuve par moi-même.

Partout en effet où la loi des retraites était commentée et expliquée, même par de simples conversations avec ceux appelés à en bénéficier, les adhésions arrivaient multiples et spontanées.

Les dépenses de propagande ont donc eu une utilité et un résultat incontestables.

Les autres dépenses que nous avons examinées sont semblables à celles des années précédentes.

Les cotisations, spécialement celles des parlementaires dont nous avions prescrit le recouvrement à notre dernier Congrès, sont rentrées aussi régulièrement que possible ; le Comité Exécutif fera appel aux retardataires.

Nous avons porté également notre attention sur les recettes et dépenses de ce Congrès de Rouen, et nous avons vu avec satisfaction que la balance des comptes laissait un excédent de recettes appréciable.

Vous avez pu aussi remarquer, citoyens, que les rapports des Commissions, malgré le travail considérable de nos employés dont le nombre est toujours aussi restreint, avaient pu vous être cette fois envoyés beaucoup plus tôt que l'année dernière.

Ayant ainsi constaté l'état régulier et favorable de notre situation financière, votre Commission des finances vous propose :

1° D'adopter les comptes de l'année 1910-1911 ;

2° De féliciter votre personnel pour son dévouement, son travail et la bonne tenue de ses registres de comptabilité et de lui allouer à titre de

gratification un mois d'appointements supplémentaires. (*Applaudissements répétés.*)

Le Président. — Personne n'a à présenter d'observations ? Je mets aux voix le rapport de M. Rendu. (*Adopté à l'unanimité.*)

RAPPORTS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES EXTERIEURES ET COLONIALES

Rapport de M. Georges Boussenot

M. Georges Boussenot, *rapporteur.*

Messieurs et chers collègues,

Je sais trop combien vous avez hâte d'entendre de notre ami Herriot la lecture de la Déclaration du Parti pour abuser de la parole. Je serai donc bref. La Commission, comme vous pouvez vous en rendre compte par la brochure qui vous a été adressée, a examiné deux vœux en séance de Commission du Comité Exécutif et elle en a examiné un troisième sur ma proposition, vœu qui se rapporte aux événements du Maroc et du Congo.

A cet égard, qu'il me soit permis d'ouvrir ici une parenthèse ; d'aucuns ont pu dire, alléguant de ce fait que la Commission du Comité Exécutif n'avait point mentionné la question toujours ouverte du Maroc et du Congo, d'aucuns, dis-je, ont pu, alléguant de ce fait, dire que le Parti se désintéressait des grands problèmes.

C'est là un reproche que nous ne pouvons point accepter ne reconnaissant à personne le droit de nous donner des leçons de patriotisme et de croire que certains groupements très nationalisants sont les seuls à défendre devant l'opinion les grands intérêts du pays. (*Très bien ! Très bien !*)

Si ceux qui nous ont adressé ce reproche appartenaient à notre Parti, en connaissaient l'organisation et le fonctionnement, il est certain qu'ils n'auraient pas tenu une pareille critique. En effet, à l'époque où la question marocaine s'est compliquée de la question congolaise, la Commis-

sion des Affaires extérieures et coloniales du Comité Exécutif avait déjà depuis longtemps remis son rapport.

Cette simple observation faite, voici les trois vœux que je suis chargé de rapporter auprès de vous. Le premier est ainsi conçu :

Le Congrès,

Considérant que l'application à nos colonies des grandes lois de laïcité votées par le Parlement ne saurait être différée systématiquement ;

Que la mise en vigueur de ces textes et surtout de celui relatif à la suppression de l'enseignement congréganiste n'a encore été décidée dans aucune colonie, et cela malgré l'opinion des commissions ministérielles compétentes consultées.

Emet le vœu :

Que le département des colonies prenne au plus tôt les mesures nécessaires pour appliquer :

1° Les lois de 1901 et de 1905 relatives au contrat d'association et à la séparation dans celles de nos possessions d'outre-mer où ces lois sont encore demeurées lettre morte ;

2° La loi de 1904 sur l'enseignement congréganiste dans toutes les colonies sans exception, en procédant naturellement de telle sorte que l'organisation préalable de l'enseignement laïque et public dans les diverses colonies intéressées permette cette suppression sans dommage pour la jeune clientèle scolaire.

Vous voyez, messieurs, que votre Commission ne s'est pas montrée extrêmement intransigeante puisqu'elle a très bien reconnu que dans des colonies lointaines où l'organisation de l'enseignement laïque n'a pas été fait aussi rapidement que dans la métropole, il était nécessaire d'apporter un certain tempérament aux lois votées par la métropole elle-même ; mais ce que la Commission n'a pu admettre, c'est que la loi sur l'enseignement congréganiste, votée en 1905 et aussitôt appliquée dans la France continentale, n'ait pu l'être encore dans les colonies. Je ne parle pas seulement des pays de domination, mais je parle surtout de ces départements lointains que constituent les Antilles et la Réunion.

Votre Commission m'a chargé de protester contre ce fait et de vous demander de vous associer

à cette protestation, de façon à ce que le gouvernement et le ministère des colonies en particulier, qui paraît être trop souvent entre les mains de ses bureaux, veuillent bien, dans un délai très court, appliquer à toutes nos colonies, et en particulier aux anciennes colonies, les lois sur l'enseignement congréganiste. (*Très bien !*)

Le Président. — Je mets aux voix le premier vœu présenté par M. Georges Boussenot. (*Adopté à l'unanimité.*)

M. Georges Boussenot. — Voici le deuxième vœu que nous vous proposons :

Le Congrès,

Considérant que le bénéfice de la prochaine réforme électorale ne saurait aller à la seule métropole, mais qu'il convient de l'étendre, dans la forme où il peut être étendu, aux colonies nommant deux députés,

Emet le vœu :

Que le Parlement incorpore dans la loi relative à la réforme électorale une disposition substituant le scrutin de liste pur et simple au scrutin uninominal dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

Quelle sera la modalité de la réforme électorale applicable à la métropole en 1914 ? Nous l'ignorons complètement, mais ce que nous pouvons dire c'est que dans les colonies qui nomment deux députés il ne sera certainement pas possible de donner aux minorités un siège à moins de décider une fois pour toutes que chacun des deux Partis aux prises aura un représentant. Ce serait ridicule, et voilà pourquoi nous demandons que dans la prochaine réforme électorale l'on décide que les colonies ayant deux députés aient le scrutin de liste majoritaire.

Le Président. — Je mets au voix le vœu qui vous est présenté. (*Adopté à l'unanimité.*)

M. Georges Boussenot. — Enfin, messieurs, il est un troisième vœu qui répond certainement aux préoccupations de l'ensemble de tous nos collègues et qu'avant de soutenir je vais avoir l'honneur de vous lire :

Le Congrès,

Faisant état des négociations actuellement engagées

entre les gouvernements français et allemand au sujet du Maroc ;

Considérant qu'il semble aujourd'hui admis que les compensations territoriales ne seront accordées à l'Allemagne au Congo qu'en échange du protectorat politique et économique qu'elle s'engage à reconnaître et à s'employer à faire reconnaître par les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras ;

Considérant qu'il importe que notre colonie de l'Afrique équatoriale française conserve son unité territoriale et que la zone cédée n'interrompe pas les communications par terre entre la côte gabonnaise et l'Afrique centrale ;

Considérant enfin qu'une cession faite sur les bases indiquées par la grande presse et qui comportent l'abandon de la plus grande partie du Moyen-Congo, y compris les terres en bordure du fleuve Congo, nous créerait dans la suite et en raison de l'obligation qui nous serait faite de ravitailler l'Oubangui et le Tchad par un fleuve dont aucune des rives ne serait française, des difficultés graves qu'il est d'ores et déjà facile de prévoir ;

Emet le vœu que le gouvernement, dans les nouvelles négociations qui vont être engagées sur la question des compensations, tienne compte de la nécessité absolue qu'il y a de maintenir à la France la libre possession de la rive droite du Congo et des terres avoisinantes et cela à seule fin d'assurer la continuité de nos colonies du Gabon et des régions de l'Afrique centrale Oubangui-Tchad qui en dépendent.

Mes chers collègues, ce vœu comporte deux parties : d'abord, la reconnaissance d'une situation de fait. Il ne nous appartient pas ici de dire si on a eu tort ou raison de venir à la conférence d'Algésiras et de la compléter par l'accord de 1909. Il n'entre point dans nos intentions et dans ma compétence de discuter ici une question aussi complexe. A supposer que j'en possède les éléments, le temps me ferait certainement défaut et l'heure serait bien tardive pour ouvrir un pareil débat.

A l'heure actuelle, dis-je, nous nous trouvons en présence d'une situation à laquelle nous ne pouvons rien. L'acte de 1905 a donné à l'Allemagne des droits sur le Maroc. Aujourd'hui que nous demandons à l'Allemagne d'abandonner ces droits, force nous est d'envisager l'octroi d'une compensation. Cette compensation quelle est-elle ?

Toute la question est là ? Or, on est tombé d'accord pour choisir le Congo dont une partie sera abandonnée au Cameroun allemand.

Le résultat de cette cession, si tant est que les indications fournies par la presse soient exactes, c'est que notre colonie du Gabon, limitrophe de la mer, serait définitivement séparée de nos possessions de l'Afrique centrale. Eh bien, il y aurait là, messieurs, une situation des plus graves pour notre colonie, situation que nous ne pouvons pas accepter, et cela à la fois pour des raisons d'ordre moral et d'ordre politique.

D'ordre moral d'abord : il est certain que l'opinion métropolitaine, si peu avertie qu'elle soit des questions coloniales, n'accueillerait point favorablement un accord dans lequel il lui apparaîtrait qu'une de nos colonies qui nous a coûté tant d'hommes et d'argent puisse être mutilée. (*Vifs applaudissements.*)

Quant aux raisons d'ordre pratique, elles sont bien simples. Lorsqu'il a été question de céder à l'Allemagne la partie du Moyen-Congo, que je définissais plus haut dans le vœu dont je vous ai donné lecture, on a dit dans certains milieux, même officiels, qu'il serait toujours possible de ravitailler nos colonies de l'Afrique centrale en empruntant le grand fleuve du Congo ; on a même été plus loin : on a dit : Nous établirons sur la rive droite du fleuve, la rive actuellement française, une série d'enclaves qui permettront à nos transports d'atterrir et se ravitailler. On a dit aussi que l'acte de Berlin, qui constitue pour ainsi dire la charte de toute l'Afrique centrale, a prévu la liberté absolue du grand fleuve africain.

Eh bien, je suis autorisé à penser que des enclaves accordées, même dans ces conditions, seraient pour notre pays un leurre. Je vais le démontrer facilement. Dans un pays comme le Congo, avec un fleuve aussi capricieux, il est impossible de pouvoir dire : Nous irons d'une escale à l'autre en tant de temps et sans atterrir à une rive ou à une autre ; parce qu'on est soumis à toutes sortes de fluctuations climatériques. Qu'on rencontre une tornade, que vienne à se produire un accident de machine, et force est au trans-

port d'atterrir à un point quelconque de la rive.

Eh bien, messieurs, si nos transports qui, dans ces régions, véhiculent moins des marchandises que du matériel de guerre, sont dans l'obligation d'aborder sur le territoire allemand, ils subiront fatalement des visites, des vexations, et nous aurons des incidents analogues à ceux qui se sont produits du côté du Cameroun (Affaires du sergent Malamine). Nous ne pouvons donc accepter une solution pareille. Nous ne voulons pas qu'on puisse substituer au guêpier marocain qui nous a déjà créé tant d'ennuis et de difficultés, le guêpier congolais. Et voilà pourquoi, pour des raisons d'ordre pratique, la Commission n'a pu se ranger à une opinion qui, cependant, a cours dans certains milieux officiels. (*Vifs applaudissements.*)

M. Hemmerschmidt. — Et les Compagnies concessionnaires qui veulent recevoir des indemnités ?

M. Georges Boussenot. — Il est à ma connaissance que les Compagnies concessionnaires dont le territoire est compris dans celui éventuellement cédé à l'Allemagne, ont l'intention de demander au gouvernement français de grosses indemnités. Eh bien, il n'apparaît pas, non pas à moi, qui n'ai sur la matière juridique aucune compétence pour l'affirmer avec autorité, mais à ceux qui se sont particulièrement occupés de ce genre de questions d'ordre international, que les Compagnies concessionnaires soient qualifiées pour demander des indemnités au gouvernement français et cela pour la raison suivante : il n'y a pas, à proprement parler, de rectifications de frontière entraînant l'abandon de territoires quelconques appartenant aux Compagnies ; il y a changement de souveraineté tout simplement et si la cession devient définitive, les contrats passés alors entre l'Etat français et les Compagnies seront avalisés demain par le gouvernement allemand.

Telles sont, messieurs et chers collègues, les quelques explications que je vous devais sur cette question grosse de conséquences et qui sera solutionnée d'ici peu par le gouvernement. Certes, nous ne pouvons pas nous féliciter de la nécessité dans

laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, pour obtenir l'abandon des prétentions allemandes sur le Maroc, de donner en échange une partie de notre domaine moyen congolais à l'Allemagne. Mais, puisque ce principe des compensations est admis, ce que nous devons chercher, c'est que le traité qui consacre l'octroi de ces compensations, nous soit le moins préjudiciable possible. Nous vous avons indiqué ce qui était inacceptable et sur quelles bases devaient, selon nous, se produire les négociations. Nous vous demandons de prendre notre vœu en considération, convaincus que nous sommes, en fin de compte, que ce que nous vous soumettons ne comporte rien qui ne soit compatible avec la grandeur et la dignité du pays. (*Longs applaudissements.*)

M. Gaston Gros. — Malgré les très intéressantes considérations qui viennent de vous être exposées par M. Boussenot, je ne crois pas que vous puissiez voter le dernier vœu qu'il a défendu, mais que vous devez le renvoyer à la Commission, car il préjuge de négociations que nous ne connaissons pas, et qu'il admet que nous puissions abandonner à une puissance étrangère une partie du domaine colonial français. Quel doit être notre rôle ? Ce n'est point de prendre une initiative aussi grave, mais de nous grouper derrière le gouvernement, de l'assurer de notre appui, de lui affirmer que, quelle que soit l'attitude énergique qu'il prendra, nous serons là. Nous devons lui dire qu'il peut aller jusqu'au bout, le fortifier dans sa résistance ; mais nous ne devons pas par une concession qui, dans l'ignorance des négociations, semble spontanée, risquer de le mettre dans cette singulière situation qu'il s'entende répondre : « Mais voyez l'opinion de votre pays, elle a accepté d'avance ce que vous refusez ! » (*Vifs applaudissements.*) La question que vous avez à trancher est des plus graves, des plus angoissantes qui puissent exister. Dans une lettre admirable dont le souvenir restera gravé dans toutes les mémoires, la veuve de Savorgnan de Brazza rappelait récemment ces paroles de son mari dangereusement malade : « Lorsque je serai mort, vous m'enterrerez ici, et lorsque j'y serai enterré, on n'osera pas donner ce pays aux Allemands. » (*Sensation.*)

Messieurs, nous ne pouvons pas nous défendre d'une émotion immense !... Il n'est pas un Français qui aujourd'hui ne songe, qu'après son retour, lorsque, Savorgnan de Brazza, ayant tout donné à la France, sa fortune, sa santé, un empire, on lui demanda un nouvel effort, il dit à ses amis : « C'est le sacrifice ! ma santé est ruinée, je vais à la mort ! » Il partit et ne revint pas. (*Emotion prolongée.*)

Quand la voix des vivants ne parvient pas jusqu'à nous, quand nos nationaux, partis là-bas, sur la foi dans les destinées de la France, nous demandent de ne pas abandonner une partie du patrimoine national, lorsqu'ils supplient qu'on ne les fasse pas Allemands et que nous ne les entendons pas, eh bien ! par-delà la mort, la voix du grand Français nous rappelle nos devoirs et nous adjure d'empêcher ce sacrilège : sa tombe et celles de ses compagnons devenus territoire allemand. (*Applaudissements.*) Non, nous ne sommes pas à cet état d'abaissement du Bas-Empire d'être obligés d'acheter la paix aux Barbares en payant un tribut ! (*Applaudissements.*) Car c'est bien un tribut dont il s'agit. Boussenot vous a rappelé les droits qu'à la Conférence d'Algésiras, nous avons à tort ou à raison reconnus à l'Allemagne sur le Maroc ; mais il a oublié de vous dire que nous en avons payé très cher l'abandon. En 1909, lorsque l'Autriche-Hongrie qui, aujourd'hui, élève encore de nouvelles prétentions et réclame d'autres compensations, étendit sa souveraineté sur la Bosnie-Herzégovine, nous avons fait l'abandon de l'amitié turque, amitié dont l'origine remonte à François Ier et à Soliman le Magnifique. C'était alors pour avoir la liberté au Maroc, et on a fait le traité de 1909.

Aujourd'hui, l'Allemagne oublie qu'elle nous a donné la liberté au Maroc, elle renie le traité de 1909 et refuse de l'exécuter. Alors, allons-nous acheter de nouveau sa bonne volonté, lui demander de tenir une parole jurée, par l'abandon d'une partie du patrimoine français ?

Il n'est pas dans mon esprit l'intention de donner des leçons de patriotisme à quiconque, au gouvernement moins qu'à d'autres. Il est évident que tout

cela, il se l'est dit, et qu'il n'abandonnera que ce qu'il ne pourra pas conserver. Aussi devons-nous lui faire la plus entière confiance.

On a soulevé, tout à l'heure, la question des indemnités et on a suivi un ballon d'essai lancé par la grande presse. Pourquoi avoir rappelé l'affaire de la N'Goko Sangha ? Tout le monde en connaît les scandaleux dessous. On sait qu'il avait été décidé que deux millions et demi seraient attribués à cette Compagnie, que le Conseil d'Etat avait refusé d'admettre d'aussi extravagantes prétentions, et par quel tour de passe-passe, on était presque parvenu, malgré cette décision définitive, à les lui faire donner. Mais il se produisit un mouvement d'opinion, et elle sembla momentanément abandonner ces prétentions.

Faut-il établir un rapprochement entre ces faits d'hier et les difficultés diplomatiques d'aujourd'hui ? Il semble bien, en effet, que lorsqu'on aura accepté d'abandonner une partie du Congo à l'Allemagne, les compagnies concessionnaires reviendront à la charge ; elles représenteront qu'elles ne peuvent pas, elles, compagnies françaises, rester sous les tracasseries intolérables de la souveraineté allemande. On dira : « Ce n'est plus qu'une question de quelques millions. Allons-nous compromettre pour une question de gros sous la tranquillité européenne ? » Et l'opinion française acceptera le principe de l'indemnité comme une mesure de justice. Est-ce là ce qui se prépare, et faut-il soupçonner que la France est dépouillée par des trahisons financières ?

Je ne veux pas demander à tant d'étranges coïncidences une réponse qui m'épouvante. Les premières raisons que j'ai exposées suffisent pour justifier ma proposition de renvoi à la Commission.

Je voudrais qu'on nous proposât un autre texte exprimant cette idée que nous repoussons le principe de toute cession territoriale, afin de montrer au gouvernement que nous sommes prêts à le soutenir jusqu'aux plus extrêmes conséquences des résolutions les plus viriles. (*Applaudissements.*)

M. Georges Boussenot. — Notre collègue vient de développer les raisons pour lesquelles il croit que

Plusieurs délégués. — Nous demandons la priorité pour l'ordre du jour Gros.

Le Président. — La priorité pour l'ordre du jour Gros est demandée ; je la mets aux voix.

(*La priorité est adoptée.*)

Le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour Gros. (*Adopté à une forte majorité.*)

Rapport de M. Lucien Le Foyer

M. Lucien Le Foyer. — La Commission des affaires extérieures et coloniales m'a chargé de vous faire d'abord la déclaration que voici : Vous avez à l'ordre du jour de ce Congrès les questions de politique extérieure et coloniale et, d'autre part, vous avez pu constater que vous n'aviez pas de rapport sur la politique extérieure. Il y a lieu d'expliquer ce fait. Voici plus de deux mois, la Commission des affaires extérieures avait décidé, sur ma proposition, la disjonction des affaires extérieures et des questions coloniales. C'est qu'à l'heure où nous sommes, devaient se tenir à Rome, d'une part, la Conférence Interparlementaire, et, d'autre part, le Congrès universel de la Paix. La Commission du Comité Exécutif avait pensé qu'un certain nombre d'entre nous iraient au Congrès de la Paix, et que de nombreux parlementaires de notre Parti prendraient part à la Conférence Interparlementaire, à Rome. Ce n'était donc pas le moment pour le Parti de traiter les questions de politique extérieure, à Nîmes.

La deuxième raison est celle-ci :dans quelques années, sans doute en 1915, conformément aux décisions très précises qui ont été prises en 1907 par la deuxième conférence de La Haye, s'ouvrira, dans la capitale de la reine Wilhelmine, une nouvelle Conférence de la Paix. Il nous avait donc paru bon qu'en 1913 ou 1914, à la veille de cette réunion solennelle de La Haye, le Congrès de notre Parti examinât les questions de politique extérieure, — qui, vous le savez, doivent de plus en plus se pénétrer de la doctrine du droit des peuples et se confondre avec le développement des solutions pacifiques et juridiques des conflits internationaux. Il nous avait paru qu'à ce moment il convenait que notre Parti, héritier des

traditions de la Révolution française, de ces principes des Droits de l'Homme qui doivent aussi s'appeler les principes des droits des hommes, s'attachât à définir et à formuler la tâche prochaine et nécessaire des diplomates de la troisième Conférence de La Haye. Et puisque vous avez décidé, dans un Congrès antérieur, qu'on n'aborderait pas tous les ordres de questions à tous les Congrès, il nous avait paru plus sage (nous donnions là un témoignage de modestie et de réserve qu'on ne rencontre peut-être pas trop souvent) de décliner cette année la mise à l ordre du jour des questions extérieures qu'on nous proposait et de demander seulement, tant au Congrès de Nîmes qu'au Comité Exécutif, que les questions de politique extérieure, momentanément disjointes, fussent mises à l'ordre du jour d'un Congrès ultérieur.

Voilà les raisons pour lesquelles vous n'avez pas eu de rapport de politique extérieure. Ce n'est nullement, — vous n'en doutez pas, malgré ce qu'ont insinué les progressistes et le journal *Le Temps*, malgré tout ce qu'ont pu imaginer les socialistes révolutionnaires — ce n'est pas parce que le Parti radical n'aurait pas de politique extérieure ou parce qu'il craindrait de la formuler ! C'est pour des raisons matérielles, des arguments de faits absolument indépendants de la guerre italo-turque et antérieurs de plusieurs semaines. (*Applaudissements.*)

Mais l'homme propose et les événements disposent. La Conférence Interparlementaire et le Congrès de la Paix, qui devaient se tenir à Rome, ont été remis à des dates ultérieures en raison du choléra... Et, en vérité, le choléra me semble avoir été assez avisé : le Congrès de la Paix et la Conférence Interparlementaire eussent éprouvé quelque gêne en se réunissant, à l'heure même où nous sommes, dans la grande capitale de la monarchie italienne...

Donc, citoyens, quand nous sommes arrivés ici, il n'y avait pas de rapport sur la politique extérieure, et votre Commission comptait consacrer uniquement ses efforts aux questions coloniales.

Mais à la réflexion, et en causant entre nous,

nous avons été amenés à nous demander ce que penserait l'opinion, en présence d'une semblable abstention, à une heure difficile où non seulement des négociations se poursuivent entre deux grandes puissances, mais où aussi des coups de canon sont échangés entre deux Etats d'Europe ; nous nous sommes demandé si nous avions le droit de nous abstenir et de nous taire, ou si, au contraire, nous n'avions pas le devoir de faire entendre la grande voix de ce Parti. Nous avons écarté pourtant l'examen des négociations franco-allemandes, parce que nous avons estimé que dans des conjonctures si délicates, si difficiles, quand des négociations se prolongent pendant des semaines, pendant des mois, quand le différend est d'autant plus ardu qu'il s'agit moins de définir un droit que de concilier des intérêts, la tâche d'un Parti républicain de gouvernement, comme le nôtre, était principalement faite de prudence, de patience et de fermeté. Nous avons jugé que nous avions à garder un silence plein de confiance dans la sagesse du gouvernement de notre pays, et — ajoutons-le, — dans la sagesse des autres gouvernements, — car nous devons croire que tous les hommes qui ont le grand et le périlleux honneur d'en gouverner d'autres, sont dominés en même temps qu'éclairés par la plus haute idée qui soit : l'entr'aide nécessaire des peuples, qui sont faits pour se comprendre et s'aimer, et non pour s'assassiner les uns les autres ! (*Vifs applaudissements.*)

Mais, précisément, cette abstention en une matière où des négociations se poursuivent, nous oblige, semble-t-il, à élever la voix en présence d'un conflit qui a subitement dégénéré en hostilités ouvertes. Il ne nous a pas paru possible qu'à l'heure où le canon tonne la France se taise. Sans entrer dans le détail des contestations italo-turques, nous avons pensé et vous penserez avec nous qu'il y a une parole de pitié, une parole d'humanité à faire entendre, que le monde attend de nous, et qui se résume ainsi : « Assez de guerre, faites la paix ! » (*Très bien ! très bien ! Vifs applaudissements.*)

Sans doute, c'est là une guerre qui ne semble

pas, jusqu'ici, devoir être très sanglante. Vous avez remarqué le soin que les belligérants mettent à s'éviter. Nous connaissions plus d'un exemple de conflit sanglant sans déclaration de guerre ; on a renversé la formule : nous avons une déclaration de guerre sans conflit sanglant. Félicitons-nous aussi du soin jaloux que mettent les puissances européennes à ne pas se battre en Europe ; c'est là, tout de même, un progrès. Ne fermons pas les yeux aux réalités ; et sachons retenir les éléments favorables autant que les avertissements douloureux.

Comment protester contre cette guerre ? Nous ne voulions pas, je vous l'ai dit, entraver la liberté d'action du gouvernement, ni blesser, ou froisser même, ni nos amis d'Italie, ni nos amis de Turquie. Nous ne voulions pas heurter les susceptibilités nationales de notre sœur latine, et, d'autre part, nous ne pouvions pas nous empêcher d'éprouver un sentiment de sympathie profonde pour cette jeune Turquie dont nous avons, il y a peu d'années, dans un précédent Congrès, salué la libération.

Eh bien, il nous a semblé que la solution était celle-ci : il existe une convention solennelle qui porte la signature de 44 puissances, notamment les signatures des deux belligérants, l'Italie et la Turquie : c'est la « Convention de La Haye pour le règlement pacifique des conflits internationaux ». Les puissances, prévoyant qu'un jour viendrait où elles auraient besoin d'être défendues contre elles-mêmes et où il faudrait en appeler de certains de leurs actes à certaines de leurs paroles, ont, en contractant d'utiles engagements, nettement précisé que ce ne serait jamais commettre un acte peu amical que les leur rappeler. Ce sont ces engagements que nous rappelons. Vous accepterez tous notre proposition, je l'espère, et nous pourrons ainsi poursuivre et developper, malgré les difficultés de l'heure, ce qu'un des nôtres, le plus éminent, le plus aimé, que je salue aujourd'hui en votre nom, Léon Bourgeois, a nommé la « politique du droit ». (*Vifs applaudissements.*)

Il fallait encore éviter un dernier péril, et nous

garder de placer le gouvernement de la République dans une situation différente de celle des autres gouvernements. Nous avons donc adopté un texte d'ordre général s'adressant à toutes les puissances. Voici cette résolution :

Le Congrès, ému de la guerre italo-turque, émet le vœu que les puissances, s'inspirant des principes qu'elles ont unanimement formulés dans la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux, préparent la solution de ce conflit par une intervention conforme à cette convention, notamment à son article 3, ainsi conçu :

Le droit d'offrir les bons offices ou la médiation appartient aux puissances étrangères au conflit, même pendant le cours des hostilités. L'exercice de ce droit ne peut jamais être considéré par l'une ou l'autre des parties en litige comme un acte peu amical.

Si vous pouviez croire, citoyens, que nous nous montrons trop hardis, laissez-moi vous rappeler qu'il y a trois jours le Conseil Interparlementaire, c'est-à-dire le Comité central et permanent de l'Union Interparlementaire, comprenant des délégués des parlements de tous les grands pays, réunis sous la présidence de M. Auguste Bernaert, ancien président du Conseil du royaume de Belgique, a pris à l'unanimité, malgré l'abstention des délégués italiens, une résolution exprimant le regret formel de cette déclaration de guerre, si subite que les puissances n'ont pu offrir utilement leurs bons offices. S'il fallait donc que notre Congrès fût couvert par une éminente autorité internationale, c'est chose faite.

Enfin, et ce sera ma dernière observation, en osant ici nous réclamer du droit, nous ne faisons que devancer l'heure inévitable des réalisations. Un jour prochain, sur l'intervention de l'Europe, cette guerre aussi devra prendre fin. Vous constatez que les puissances européennes ont un vif désir d'intervenir, et de faire aboutir leur médiation.

Quelle est la puissance qui, sur la base de la Convention de La Haye, à l'heure où nous sommes, fait le plus d'efforts pour réaliser une médiation opérante ? C'est l'Allemagne, par l'intermédiaire du baron Marshall, ambassadeur de

l'Empire allemand en Turquie, premier délégué de l'Allemagne à la Conférence de La Haye en 1907. Ne soyons pas plus timorés que le représentant de l'Empire allemand. Quand notre voisine s'efforce d'arrêter les hostilités, ne montrons pas moins de confiance ou de courage, et disons, au nom de la France démocratique et humanitaire : « La parole est à l'humanité. Silence au canon. » (*Vifs applaudissements.*)

Le Président. — Je mets aux voix le vœu présenté par M. Le Foyer. (*Adopté sans débat, à l'unanimité.*)

M. Le Foyer. — J'ai reçu aussi, de M. Richard de Burgue, que vous venez d'élire secrétaire du Comité Exécutif, un texte relatif aux difficultés qu'éprouvent en ce moment les jeunes républicains portugais du fait des menées royalistes. Votre Commission s'est permis de retoucher une ou deux expressions de ce texte, je pense que M. de Burgue les acceptera. Voici la rédaction qui vous est soumise :

Le Congrès adresse aux démocrates portugais luttant contre les entreprises royalistes dirigées contre la jeune République son salut fraternel.

(*Adopté à l'unanimité.*)

Le Président. — Je donne la parole à M. Edouard Herriot qui est chargé de vous présenter la Déclaration du Parti.

DECLARATION DU PARTI

M. Edouard Herriot, *maire de la Ville de Lyon :*

Citoyens,

Le onzième Congrès radical et radical-socialiste vient de terminer ses travaux ; il a sagement profité de l'expérience acquise au cours des années précédentes. A plusieurs reprises il a pu nous arriver de laisser charger à l'excès nos ordres du jour ; cette fois quelques questions seulement ont été retenues : le contrat collectif du travail, la défense de l'école laïque et les œuvres complémentaires de l'instruction, l'or-

ganisation et la propagande du Parti, la politique extérieure et coloniale. Une seule discussion sur l'angoissant problème de la vie chère a été introduite au dernier moment.

On a bien fait de procéder ainsi. Nos Congrès ne comportent guère que quatre séances de discussion. Si prolongées qu'on les suppose et même préparées par le zèle des commissions, ces réunions ne peuvent avoir d'effet utile que si on en limite l'objet, et le Congrès lui-même ne saurait concevoir d'autre intention que d'indiquer des tendances générales et l'orientation. On l'a compris en 1911, et ce Congrès s'est signalé par une allure de gravité, par un esprit de discipline qui prouvent l'éducation croissante de notre Parti. Les difficultés de la situation extérieure, le souvenir du récent deuil national ont sans doute contribué à donner aux débats ce caractère.

Comme le Congrès a ses limites, la Déclaration doit avoir les siennes. Elle ne saurait prétendre à déterminer un dogme dans un Parti de libre discussion qui refuse tout credo. Notre méthode est ou devrait être la méthode même de la science. Nous ne pensons pas que les lois de la politique puissent se déduire de notions étrangères à l'étude des faits sociaux, nous ne pensons pas non plus qu'elles puissent dériver d'une théorie unique dont toutes les solutions particulières ne seraient que des applications, attitude fâcheuse peut-être aux yeux de ceux qui aiment à retrouver dans la politique la rigueur doctrinale des religions !

Notre méthode est fondée sur l'observation et la liberté de penser, nos principes sont simples et peu nombreux : isoler l'action civile de tout contact avec les dogmes, placer dans la nation l'origine de la souveraineté, donner à la politique une morale en lui proposant comme but une plus juste répartition du bien-être, mettre au-dessus de toute discussion l'idée nationale, Si l'on accepte ces notions, les contestations d'opinions peuvent et doivent librement se produire. Introduire dans notre Parti le moindre esprit d'intolérance, ce serait en contredire la définition. C'est dans ces sentiments que le Congrès de 1911 a

voulu traiter les questions politiques ou sociales soumises à son rapide examen.

Dans l'ordre politique il n'a retenu que les problèmes auxquels les circonstances présentes donnent un caractère d'urgence. La réforme électorale tout d'abord. Que de préventions contre notre Parti cette question n'a-t-elle pas suscitées ?

Il paraissait que ce Parti, régulièrement investi du pouvoir, défendait une possession privée lorsqu'il ne cherchait qu'à s'assurer ce qui lui semblait la garantie naturelle du vrai régime parlementaire. Il n'est pas de pratique plus saine pour une démocratie que de se trouver en présence d'un gouvernement fort, homogène, parlant et agissant loyalement, clairement en face d'une opposition nettement dessinée. (*Applaudissements.*)

Attachés à cette conception du gouvernement, qui débarrasse la lutte politique de toute équivoque, ceux de nos amis qui se sont opposés à la proportionnelle n'ont pas voulu soutenir d'autre idée. Ils redoutaient dans cette réforme ce qui leur apparaît comme la pire des immoralités politiques : la coalition avec toutes ses conséquences. (*Vifs applaudissements.*)

Le Congrès n'a pas voulu cependant refuser l'introduction dans la loi électorale de dispositions qui sont présentées comme des mesures de justice, il a voté le scrutin de liste avec la représentation des minorités.

Cette réforme ne suffit peut-être pas en elle-même ; elle modifierait le mode de scrutin, c'est aux mœurs mêmes du scrutin qu'il faudrait s'attaquer. C'est notre éducation électorale qui est encore à compléter si l'on veut transformer en rivalités honorables pour tous les adversaires des compétitions parfois scandaleuses, où l'injure est de règle et la calomnie de droit. (*Applaudissements.*) Par son vote, le Congrès a entendu proclamer que notre Parti prendra sa part dans l'œuvre d'éducation du suffrage pourvu qu'on lui accorde de protéger l'indépendance de l'électeur et de défendre aussi le candidat pauvre contre les interventions trop fréquentes de l'argent. (*Applaudissements.*)

L'école aussi, l'école surtout, nous a préoccu-

pés, le Congrès n'a pu manquer d'être impressionné par le redoublement de la campagne que dirigent nos adversairse contre l'institution à laquelle nous tenons le plus. On connaît, par exemple, les incidents qui se sont passés dans toute la France et plus spécialement dans l'Ouest. Les parents laïques partout traqués, les commerçants républicains partout inquiétés, des malheureux obligés de choisir entre leurs besoins et leur conscience. (Qui de nous ne pourrait citer de pareils cas ?) Et des instituteurs à ce point menacés qu'on essayait de les priver même des moyens matériels d'existence ; le ministre de l'instruction publique, notre ami M. Maurice Faure en l'espèce, signalant ces faits à la justice, les Parquets manquant de moyens ou de volonté pour agir autour de l'école laïque. (*Applaudissements.*)

Quel savant réseau d'œuvres pour emprisonner, pour capter la jeunesse ! Respectueux de la liberté, même si elle agit contre nous, ce n'est pas nous qui voudrons contraindre les consciences Le Congrès n'a même pas repris le grand débat philosophique plus que politique auquel il s'est livré l'an dernier, mais frappé du danger menaçant, humilié de la faiblesse avec laquelle on a trop souvent répondu à l'intimidation de nos adversaires, le Parti demande au gouvernement actuel de défendre l'école par la loi, de protéger la liberté du père et de l'enfant. Il a proposé toute une série de mesures qui tendront à renforcer l'éducation républicaine ; il veut que l'on accorde au moins aux familles d'esprit laïque les garanties qu'une séparation libérale a procurées à ceux qui nous combattent. La conscience laïque mérite au moins autant d'égards que la conscience religieuse. Le Congrès l'a rappelé avec force, il eût pu sans être injuste le faire encore plus durement.

Dans l'ordre social, notre intervention doit être réglée par des principes tout aussi simples. Notre Parti est issu du peuple, il ne peut, à aucun instant, l'oublier ; la majeure partie de ceux qui le composent tirent des plus humbles éléments de la nation son origine et si par égard pour ceux dont

nous avons partagé le sort, nous n'osons rien leur promettre qui soit au delà de nos forces, nous leur devons de mettre à leur service notre courage. La meilleure forme du courage en politique c'est l'honnêteté ; il convient donc de définir quel doit être notre rôle au milieu des autres Partis. Nous nous séparons de l'école libérale quelque nom qu'elle se donne, malgré les séductions de son titre et de son programme. Il semble qu'il y ait de la grandeur à vouloir laisser l'homme complètement libre au sein de la société moderne, libre politiquement, libre économiquement, grandeur apparente selon nous. Outre que les grands intérêts qui soutiennent le Parti libéral prennent souvent la précaution de se protéger eux-mêmes, il y a de l'immoralité dans une République à laisser le faible exposé sans défense aux entreprises du fort Un pareil régime ne serait favorable qu'aux puissants, y consentir, ce serait dépouiller le gouvernement du rôle tutélaire que nous voulons lui donner et c'est pourquoi, au risque de heurter ces grands intérêts parfois si féroces, nous sommes partisans de son intervention, pourvu qu'elle trouve son expression dans la loi.

Si l'on veut y mettre de la loyauté, il n'est pas plus difficile de préciser notre attitude par rapport au Parti socialiste, sujet de si nombreuses et si aigres contestations. Il y a dans le socialisme contemporain, tel au moins qu'il se présente en France, deux éléments différents ; une doctrine d'abord ; on sait qu'elle n'est pas la nôtre, qu'elle est contraire à notre méthode et à nos principes ; diverse elle-même, bien plus souvent exposée au reste sous sa forme négative que sous sa forme positive. Elle semble au moins poursuivre dans toutes les écoles ce but identique : la socialisation des moyens de production et d'échange, la stricte subordination de l'individu à la société ; cette doctrine nous heurte par sa brutalité logique et son despotisme. Nous la jugeons contraire aux lois mêmes de l'activité ; elle nous semble priver l'homme de ses meilleurs ressorts ; elle nous semble surtout contraire au caractère français passionnément épris de liberté. L'esprit d'initiative ne prend-il pas plus d'une revanche chez

les chefs mêmes de ce Parti, et comment pourrait-il se plier quelque jour à cette étroite discipline, l'ouvrier français si vif, si ingénieux, si prompt à se transformer dès qu'il en trouve le moyen !

Une démocratie n'est pas, selon nous, un régime de nivellement absolu ; notre formule est autre. La démocratie vraie, celle que patiemment, longuement, nous travaillons à établir, serait pour nous un régime où chaque citoyen, quelle que fût son origine, pourrait prétendre aux divers avantages sociaux sans autres titres que son travail et son mérite. (*Vifs applaudissements.*)

Beaucoup, parmi nous, professent la nécessité de rendre à la nation les grands services publics qui sont nécessaires à la vie commune ; mais nous voulons réserver un champ ouvert à l'activité humaine, à l'émulation. Nous ne concevons pas la vie sans une grande part de liberté. Les doctrines réservées, il y a aussi dans le socialisme une tendance, la tendance à secourir le plus faible ; nous nous y associons d'autant plus volontiers qu'elle n'appartient à aucune école ; elle est imposée par tout programme républicain. Nous sommes plus indulgents pour les ardeurs inconsidérées de ceux qui souffrent que pour les violences de ceux qui possèdent. Notre collaboration avec le Parti socialiste s'est brisée ; c'est le peuple qui a fait et qui fait encore les frais de cette division. N'apparaît-il pas aux esprits éclairés qu'il serait temps d'abandonner la politique vaine des mots pour la politique féconde des faits. (*Applaudissements répétés.*)

Quels horizons pour notre activité : Réorganiser par un commun effort tout le système d'enseignement si peu en rapport avec les principes d'une démocratie, créer cette instruction professionnelle et discuter ces projets de loi dont l'abandon tourne au scandale, surtout placer le travailleur dans des conditions de vie matérielle autres et meilleures que celles où il se débat actuellement, lui procurer un logement sain avec l'aide de lois beaucoup plus hardies que celles qui nous ont été données, lutter contre la tuberculose et aussi contre l'alcoolisme, encourager par des mesures fis-

cales, que la richesse de la France lui permet de supporter, les familles nombreuses. Une action commune pour la réalisation de ce programme ne coûterait rien à la dignité de ce Parti et si la paix sociale est autre chose qu'une formule, n'est-ce pas ainsi qu'on pourrait la préparer ?

Le Parti radical et radical-socialiste entend rester ouvert à toutes les collaborations sincères. Les points sur lesquels nous sommes intransigeants, on les connaît, nous voulons l'ordre, l'ordre fondé sur la raison et sur la loi, mais frapper le commerce et l'industrie, c'est tarir les sources mêmes de la prospérité nationale. Aucun Parti ne peut s'y prêter. Il n'y a aucun libéralisme, il n'y a que de la faiblesse à tolérer l'injure grave faite aux intérêts privés ou publics par un esprit de violence qui s'accompagne de lâcheté. Le pays demande avec force qu'on le débarrasse de ces formes honteuses de l'anarchie qui troublent notre état social. C'est déjà trop qu'il ait fallu trouver ou faire revivre un nom pour désigner ce fait nouveau, le « sabotage ». La dignité ouvrière est intéressée à ce qu'on en finisse avec cette plaie. Le Parti radical et radical-socialiste ne trouvera excessive aucune des actions légales qui pourront être exercées contre des criminels de droit commun. (*Applaudissements unanimes.*)

Nous étendons cette réprobation à tous ceux qui prêchent ouvertement la destruction ou l'affaiblissement des institutions nécessaires à la France.

Le Congrès de 1911 est resté fidèle aux traditions démocratiques de notre Parti ; son vote en faveur des cheminots, son vote sur la question de la vie chère en témoignent. Ce que le Congrès a essayé de traduire ce sont les sentiments de l'immense majorité de la population, de celle qui travaille silencieusement. Dans les questions qui touchent à l'honneur de la France, il a exprimé son sentiment avec un patriotisme d'autant plus sûr qu'il est réfléchi et veut garder sa pudeur. La leçon qu'il laisse c'est que le pays est las de la politique de violence et de surenchère ; il veut des réformes, il veut aussi dans les affaires publiques du travail, de la sagesse et, au sens le plus élevé de ce mot, de la probité. (*Applaudisse-*

ments prolongés ; l'assemblée fait une longue ovation à l'orateur.)

Le Président. — Je suis certain d'être votre interprète à tous en félicitant très chaleureusement notre ami Herriot de ses déclarations si larges, si généreuses en pensées, si précises dans leur rédaction. Cette Déclaration honore le Parti radical tout entier. (*Vifs applaudissements.*)

Les doctrines qui y sont exprimées sont celles mêmes que nous avons à la base de notre programme et Herriot les a exprimées avec beaucoup de force et beaucoup de bonheur. Je l'en remercie personnellement en même temps que je le remercie en votre nom à tous. (*Applaudissements répétés.*)

Cette déclaration, messieurs, sera imprimée comme à l'habitude et distribuée. Après l'avoir entendue vous pourrez donc la relire, et, je vous y engage, la méditer ; mais je vous engage surtout à la répandre autour de vous (*Applaudissements.*) car elle est, heureusement exprimée, la substance même des doctrines du Parti radical et radical-socialiste. (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs, nous arrivons à la fin de nos travaux. Une fois de plus, je vous remercie de les avoir suivis avec tant d'intérêt et de calme. Je vous donne rendez-vous à Tours, l'année prochaine, et vous invite à lever la séance avec moi aux cris de « Vive la République laïque et sociale ! » (*Vifs applaudissements.*)

Le Congrès est clos.

COMITE EXECUTIF

(Exercice 1911-1912)

BUREAU DU COMITE EXECUTIF

Président

M. Emile COMBES, sénateur de la Charente-Inférieure, ancien Président du Conseil des Ministres.

Vice-présidents

MM. BEAUVISAGE, sénateur du Rhône.
BOURELY, député de l'Ardèche.
DALIMIER, député de Seine-et-Oise.
DEBIERRE, sénateur du Nord.
DOUMERGUE, sénateur du Gard.
Ch. DUMONT, député du Jura.
Maurice FAURE, sénateur de la Drôme.
Henri MICHEL, sénateur des Basses-Alpes.
J.-L. BONNET (Mayenne).
CHABANNE (Seine).
A. CHEVALIER (Manche).
Emile DESVAUX, conseiller municipal de Paris.
N. ESTIER (Bouches-du-Rhône).
FABIANI (Corse).
HERRIOT (Rhône).
LEVY-ULLMANN (Pas-de-Calais).

Secrétaires

MM. DUMESNIL, député de Seine-et-Marne.
DUSEVEL, député de la Somme.
GASPARIN, député de la Réunion.
HAUDOS, député de Seine-et-Oise.
JAVAL, député de l'Yonne.
Emile LAURENT, député de Seine-et-Oise.
PELISSE, député de l'Hérault.
SCHMIDT, député des Vosges.
R. DE BURGUE (Vaucluse).
CHATENET (Seine).
DAUTHY (Indre).
A. DOMINIQUE (Seine).
J. DURAND (Seine).
LAFON (Tarn).
L. MULLER (Seine-Inférieure).
VOLLAEYS (Nord).

MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Henri BRISSON, député, Président de la Chambre des députés, ancien Président du Conseil des Ministres.
Léon BOURGEOIS, sénateur, ancien Président de la Chambre des députés, ancien Président du Conseil des Ministres.
Camille PELLETAN, député, ancien Ministre de la Marine.
Emile COMBES, sénateur, ancien Président du Conseil des Ministres.
Général ANDRE, ancien Ministre de la Guerre.
VALLE, sénateur, ancien ministre de la Justice.
DELPECH, sénateur de l'Ariège.
BLANCHON, conseiller général de la Seine.
LAFFERRE, député de l'Hérault.

DELEGUES DEPARTEMENTAUX

Ain

MM. BOLLET, député.
BOZONET, député.

Aisne

MM. CECCALDI, député.
COUESNON, député.
HAUET, député.
MAGNIAUDE, député.
BUGNICOURT, publiciste, à Chauny.
DESBRUYERES, à Soissons.
GROZO, à Saint-Quentin.
LEDUC, à Saint-Quentin.
POUILLART, président de la Fédération départementale.
REICHENBACH, avocat, à Paris.

Allier

MM. GACON, sénateur.
VILLE, sénateur.
Philippe BARDET, à Montluçon.
Ernest CADOT, à Moulins.
Jules LEFEBURE, à Paris.
PERONNET, ancien député, à Paris.
Alfred PERREAU, à Moulins.
Marcel REGNIER, ancien député, à Paris.

Basses-Alpes

MM. Henri MICHEL, sénateur.
PELISSIER, sénateur.
PERCHOT, député.
Justin BAROU, Les Mées.
TIRRIBILLOT, à Paris.

Hautes-Alpes

MM. Paul CAILLAT, à Gap.
Frédéric EUZIÈRE, président du Conseil général, à Gap.

Alpes-Maritimes

MM. DONADEI, député.
ARLUC, ingénieur, à Cannes.
BLANC DU COLLET, à Nîmes.
Xavier DUFRENE, publiciste, à Nice.
ules SIOLY, à Nice.

Ardèche

MM. ASTIER, sénateur.
BOISSY-D'ANGLAS, sénateur.
BOURELY, député.
CUMINAL, à Paris.
HUITRIC, à Privas.
MURAT, à Paris.
VIALET, maire de Vernoux.

Ardennes

MM. FAGOT, sénateur.
A. GERARD, sénateur.
GOBRON, sénateur.
BACOT, à Sedan.
CORNEAU, publiciste à Charleville.
OLLIVET, conseiller général, à Mouzon.
WEILL, conseiller municipal à Sedan.

Ariège

MM. DELPECH, sénateur.
Général PEDOYA, député.
CHARLES, conseiller général, La Bastide-de-Sérou.

LAFAGETTE, avocat, à Foix.
LIVET, publiciste, à Paris.
PENENT, maire de Lézat.

Aube

MM. CASTILLARD, sénateur.
BACHIMONT, députe.
PAUL MEUNIER, député.
PAUL CAILLOT, avocat, à Paris.
DENIZOT, conseiller général, à Saint-Parres-aux-Tertres.
ALEXANDRE ISRAEL, publiciste, Paris.
PASQUAL, à Troyes.

Aude

MM. BARBAZA, sénateur.
GAUTHIER, sénateur.
DUJARDIN-BEAUMETZ, député.
J. DURAND, député.
MALAVIALLE, député.
SAUZEDE, député.
LÉON CASTEL, conseiller général, maire de Lézignan.
MAURICE SARRAUT, publiciste, à Paris

Aveyron

MM. LOUIS BOS, conseiller général, maire de Decazeville.
A.-H. CANU, publiciste, à Paris.
PREVOT, à Paris.
SIMAN, conseiller municipal à Rodez.

Bouches-du-Rhône

MM. VELTEN, sénateur.
HENRI BRISSON, député.
CAMILLE PELLETAN, député.
NICOLAS CROUANSON, conseiller d'arrondissement, à Arles.
GASTON DARBOUX, à Marseille.
ALBERT EBSTEIN, avocat, à Marseille.
NICOLAS ESTIER, avocat, à Marseille.
APOLLON GAVAUDAN, président de la Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône du Parti rép. rad. et rad.-soc., à Salon.
PAUL ISSARTIER, à Marseille.
LUCIEN PASCAL, à Marseille.

LOUIS PASQUET, conseiller général, à Tarascon.
CHARLES REYBAUD, à Aix.
LOUIS SILVESTRE, à Marseille.

Calvados

MM. HENRY CHERON, député.
BRICON, à Tournebu.
J.-B. FOUQUET, à Caen.
NORBERT LEVAVASSEUR, à Ussy.
NOURY, docteur en médecine, à Caen.
SCELLES, à Tournebu.

Cantal

MM. LINTILHAC, sénateur.
F. BRUN, député.
BOMPARD, conseiller général, à Massiac.
BRUGEROLLES, à Condat.
ANTONIN FEL, conseiller général, à Maurs.

Charente

MM. ROBERT BIZARDEL, à Bonnes.
LÉON-JACQUES BLOCQ, à Paris.
PIERRE SAULNIER, à Yviers.

Charente-Inférieure

MM. EMILE COMBES, sénateur.
PAUL ROUVIER, sénateur.
ANDRÉ HESSE, député.
REVEILLAUD.
E. BRAUD, ancien député, à Rochefort-sur-Mer.
G. CHEVALIER, à Surgères.
MÉDÉRIC MARTIN, à Surgères.
NICOLAS, avoué à Marennes.
F. RIGNOUX, à Surgères.
T. TOURNAT, à Surgères.

Cher

MM. J.-B. MORIN, député.
AUROY, publiciste à Saint-Amand.
LA CHAZE, conseiller général à Mehun-sur-Yèvre.
PAJOT, ancien député, à Vaux.
PRIOT, conseiller général, à Charentonnay.

Corrèze

MM. MONS, député.
TAVE, député.
CHABRAT, conseiller général, à Ussel.
ESTORGES, conseiller d'arrondissement, à Tulle.
PATRAUD, à Tulle.

Corse

MM. GABRIELLI, sénateur.
PERALDI, sénateur.
AJACCIO, avocat, à Bastia.
CECCALDI, publiciste, à Paris.
FABIANI, avocat, à Paris.
GHILINI, à Bastia.

Côte-d'Or

MM. LE ROY, à Dijon.
LEVEQUE, à Paris.
F. MICHAUT, à Châtillon-sur-Seine.
RADOUAN, à Dijon.

Creuse

MM. DEFUMADE, sénateur.
SIMONET, député.
L. BRICHAUX, à Paris.
E. COULON, à Guéret.
RIFFATERRE, conseiller général, à Bourganeuf.

Dordogne

MM. P. RABOIS-BOUSQUET, à Issigeac.
BROCA, docteur en médecine, à La Rochechalais.
E. DUBOIS, maire de Bourg-du-Bost.
A. LASABATIE, à La Rigaudie.
PUYGAUTHIER, conseiller général, à Tocane-Saint-Apre.
CH. RECHENCQ, huissier, à Ribérac.

Doubs

MM. BORNE, sénateur.
BEAUQUIER, député.
A. METIN, député.
MARC REVILLE, député.
ANDRADE, professeur, à Besançon.
J. FELIX, à Besançon.
MILLOT, à Besançon.
SCHLUMBERGER, à Besançon.

Drôme

MM. Louis BLANC, sénateur.
Ch. CHABERT, sénateur.
Maurice FAURE, sénateur.
Ch. CHABERT, député.
J. CERBERE, à Etoile.
DUMONT, à Valence.
MABILON, à Paris.
H. PERDRIX, à Valence.

Eure

MM. Abel LEFEVRE, député.
A. CELOS, à Bernay.
Cyrus LEFEVRE, à Beaumont-le-Roger.
H. LEGRAND, à Landepereuse.
G. PLANQUE, à Bernay.

Eure-et-Loir

MM. Louis BAUDET, député.
CHEVILLON, à Marseille.
JOUANNEAU, avocat, à Paris.
OULIF, à Dreux.
POUPON, docteur en médecine, Paris.

Finistère

MM. DUBUISSON, député.
LE BAIL, député.
LE LOUEDEC, député.
PLOUZANE, député.
BERREHAR, à Brest.
FAUCON, à Brest.
HAMONOU, à Paris.
HASCOET, à Brest.
LEFAUX, à Brest.
MOCAER, à Brest.
NATALINI, à Brest.
PENE, à Paris.

Gard

MM. BONNEFOY-SIBOUR, sénateur.
F. CREMIEUX, sénateur.
G. DOUMERGUE, sénateur.
A. BOURGUET, député.
J. CAZELLES, avocat à Paris.
GACHON, conseiller général à Montpellier.
GASCUEL, docteur en médecine, à Alais.

MOURIER, conseiller général, à Vézénobres.
M. ROGER, auditeur au Conseil d'Etat, Paris.
SULLY-THOMAS, à Nîmes.

Haute-Garonne

MM. H. LEYGUE, sénateur.
R. LEYGUE, sénateur.
CRUPPI, député.
BELINGUIER, maire de Villefranche.
BILLOT, maire de Castanet.
CAZASSUS, adjoint au maire de Saint-Gaudens.
P. FEUGA, adjoint au maire de Toulouse.
GASC, maire de Muret.
LIERRE, adjoint au maire de Toulouse.

Gers

MM. DESTIEUX-JUNCA, sénateur.
SANCET, sénateur.
BARRERE, maire de Seissan.
BRANET, adjoint au maire de Vic-Fezensac.
SAINT-CRICQ, à Ivry-Port.
SAINT-MARTIN, à Issy-les-Moulineaux.

Gironde

MM. COURREGELONGUE, sénateur.
BAUDRY, à Bordeaux.
BERNIARD, à Bordeaux.
BOURGOING, à Bordeaux.
CAMPANA, à Bordeaux.
CAUDERON, à Bordeaux.
BOYMIER, docteur en médecine, à St-Vivien-de-Médoc.
DUTERT, à Bordeaux.
NOUZAREDE, à Bordeaux.
ROUSSIE, à Bordeaux.
VIEN, à Pessac.

Hérault

MM. LAFFERRE, député.
PELISSE, député.
CAFFORT, conseiller général, à Clonzac.
CHAZOT, conseiller général à Villejuif (Seine).
GARIEL, directeur du *Petit Méridional*, à Montpellier.
L. GIBERT, adjoint au maire de Montpellier.
E. LARDAT, conseiller général, à Saint-Pargoire.
L. ROUVIER, avocat, à Montpellier.

Ille-et-Vilaine

MM. Henry BERENGER, publiciste, à Paris.
DOTTIN, professeur, à Rennes.
GASNIER-DUPARC, avocat, à Saint-Malo.
MALAPERT, avocat, à Rennes.
MUZEREAU, percepteur, à Rennes.
PERNOT, à Rennes.
QUEROY, à Paris.
WEIL, avocat, à Paris.

Indre

MM. LEGLOS, sénateur.
COSNIER, député.
E. BOURIN, adjoint au maire, à Châtillon-sur-Indre.
H. DAUTHY, ancien député, à Paris.
P. PATUREAU-BARONNET, conseiller municipal, à Châteauroux.
P.-L. TISSIER, docteur en médecine, à Paris.

Indre-et-Loire

MM. PIC-PARIS, sénateur.
René BESNARD, député.
FOUCHER, député.
Ernest ARRAULT, directeur de *la Dépêche*, à Tours.
Camille CHAUTEMPS, avocat, à Tours.
Paul GASNIER, conseiller municipal, à Langeais.
MARDELLE, à Loches.

Isère

MM. JOUFFRAY, sénateur.
RIVET, sénateur.
L. BELMONT, avoué, à Bourgoin.
BOUILLET, docteur en médecine, à Paris.
P. COCAT, avocat, à Grenoble.
E. DUMOLARD, conseiller général, à Grenoble.
C. RAJON, conseiller général, à Grenoble.
J. VALLIER, conseiller général, à Grenoble.

Jura

MM. Stephen PICHON, sénateur.
TROUILLOT, sénateur.
E. CHAPUIS, député.
Ch. DUMONT, député.

Landes

MM. MILLIES-LACROIX, sénateur.
LOUSTALOT, député.
BEAUMONT, avocat, à Saint-Sever.
BEZOS, conseiller général, à Labrit.
LARROQUETTE, professeur au Lycée, à Mont-de-Marsan.
SARRADE, ingénieur-agronome, à Aire-sur-l'Adour.

Loire

MM. ALEX, conseiller municipal, à Charlieu.
AUDUC, à Saint-Etienne.
DORELLE, à Saint-Etienne.
DOUNY, à Firminy.
MONOD, conseiller général, à Saint-Martin-d'Estreaux.
P. ROBERT, avocat, Montbrison.
L. VIDON, ancien député, à Bourg-Argental.
VASSOILLE, conseiller municipal, à Rive-de-Gier.

Haute-Loire

MM. FAYOLLE, conseiller général, à Frugières-le-Pin.
C. MARGUIER, rédacteur en chef de l'*Action Républicaine*, Le Puy.
PAGES-RIBEYRE, conseiller général, Le Puy.
J.-B. VENTALON, avocat, à Yssingeaux.

Loire-Inférieure

MM. CHATELLIER, à Héric.
L. DAVID, à Nantes.
FOUCAULT, à Nantes.
LE BRUN, ingénieur, à Nantes.
LELORD, conseiller général, à Saint-Etienne-de-Mont-Luc.
H. PETIT, à Nantes.
G. VEIL, adjoint au maire, à Nantes.
L. VIEL, adjoint au maire, à Nantes.

Loiret

MM. RABIER, député.
DUCLUZEAU, à Gien.
HOLZINGER, à Montargis.
R. WEILL, avocat, à Paris.

Lot

MM. LOUBET, sénateur.
BECAYS, député.
MALVY, député.
DARQUIER, maire, à Cahors.

Lot-et-Garonne

MM. CELS, député.
BEAUSSEIN, publiciste, à Agen.
G. DELPECH, conseiller général, maire, à Agen.
A. DURAND, avocat, à Agen.
LAGASSE, ancien député, à Paris.

Lozère

MM. MONESTIER, député.
AUSSET, conseiller général, à Saint-André-de-Lancize.
JOLY, maire de Mende.

Maine-et-Loire

MM. BICHON, docteur en médecine, à Angers.
A. BOUTIN, avocat, à Paris.
LEPICIER, à Angers.
S. MILON, conseiller général, à Saumur.
J. PETON, maire, à Saumur.
E. ROLAND, publiciste, à Saumur.

Manche

MM. A. CHEVALIER, avocat, à Paris.
DELAGARDE, avocat, à Cherbourg.
HESLOUIN, maire, à Hamelin.
JEHENNE, conseiller général, à Saint-Malo-de-la-Lande.
LEBRUN, à Paris.
RINGARD, à Cherbourg.

Marne

MM. LÉON BOURGEOIS, sénateur.
VALLE, sénateur.
HAUDOS, député.
MARGAINE, député.
PECHADRE, député.
BARCHAT, maire, à Vitry-le-François.
BERNARD, maire, à Châlons-sur-Marne.

GAILLEMAIN, conseiller général, à Epense.
GERAUDEL, conseiller général, à Sainte-Menehould.
FERIN, conseiller général, à Sermaize-les-Bains.
P. MARCHANDEAU, rédacteur en chef de l'*Eclaireur de l'Est*, à Reims.

Haute-Marne

MM. DARBOT, sénateur.
DESSOYE, député.
VIARD, député.
LISSE, maire, à Chaumont.
A. MICHELOT, conseiller d'arrondissement, à Langres.
L. RUTY, conseiller municipal, à Chaumont.
V. VIENNOT, adjoint au maire, à Langres.

Mayenne

MM. CHAULIN-SERVINIERE, député.
P. BORDEAU, à Mayenne.
DUPRE, docteur en médecine, à Laval.
LINTIER, maire, à Mayenne.
POSTEL, à Enghien (Seine-et-Oise).

Meurthe-et-Moselle

MM. G. CHAPUIS, sénateur.
AIME, docteur en médecine, à Nancy.
BERNARDIN, juge de paix, à Pont-à-Mousson.
B. CAHEN, à Nancy.
Général GODART, à Paris.
J. LABATUT, rédacteur en chef de *La République*, à Nancy.
TARTARY, à Valdahon (Doubs).

Meuse

MM. LEFEBURE, député.
J. CHARLES, à Paris.
MARTINOT, à Paris.
A. PERNET, à Bar-le-Duc.
E. POTERLOT, maire, à Stenay.

Morbihan

MM. BRARD, député.
LE ROUZIC, député.

L. NAIL, député.
BOUTHELIER, à Lorient.
LE GLOHAEC, conseiller général, à Saint-Pierre-Quiberon.
LOUEL, à Lorient.
MAUREZ, à Lorient.
MAULION, avocat, à Rennes.

Nièvre

MM. d'AUNAY, sénateur.
MASSE, député.
RENARD, député.
CHANDIOUX, conseiller général, maire, à Luzy.
FIE, conseiller général, à St-Amand-en-Puisaye.
MAGNIEN, à Paris.
ŒSINGER, à Nevers.

Nord

MM. BERSEZ, sénateur.
DEBIERRE, sénateur.
HAYEZ, sénateur.
POTIE, sénateur.
TRYSTRAM, sénateur.
DEFONTAINE, député.
DRON, député.
GUISLAIN, député.
PASQUAL, député.
G. POTIE, député.
D. VINCENT, député.
BERTIAUX, à Valenciennes.
BOUREE-THIBAUT, à Lille.
CAUILLERY, à Mons-en-Barœul.
COLLOT, à Lille.
DEHOVE, conseiller général, à Preux-au-Sart.
DUFLOT, à Somain.
GAHIDE, à Roubaix.
GARIN, à Cambrai.
HAYEM, à Lille.
J. HEINDRICKS, à Lille.
LABBE, docteur en médecine, à Roubaix.
MALLENGIER, à Hondschoote.
MILLOT, avocat, à Valenciennes.
MOURMANT, à Lille.
G. PETIT, à Lille.
PIOLAINE, à Lille.
SPRIET, avocat, à Lille.
TERQUEM, maire, à Dunkerque.
TETE, à Hondschoote.
VOLLAEYS, avocat, à Lille.

Oise

MM. Emile DUPONT, sénateur.
BOUFFANDEAU, député.
CHOPINET, député.
BUTIN, ancien député, à Margny-les-Compiègne.
FAURE-HEROUARD, à Montataire.
MARTIN-MAMY, rédacteur en chef de *la République de l'Oise*, à Beauvais.
RENARD, à Ferrières.
RENDU, conseiller général, à Maignelay.

Orne

MM. A. ANDRE, à Paris.
FABIUS DE CHAMPVILLE, à Paris.
GILLOT, à Condé-sur-Huisne.
A. JAY, docteur en médecine, à Condé-sur-Huisne.

Pas-de-Calais

MM. LOTH, député.
BERQUET, docteur en médecine, à Calais.
BUTEL, à Boulogne-sur-Mer.
DUPONT, conseiller d'arrondissement, à Auchel.
F. LEFRANC, publiciste, à Paris.
LEMAITRE, à Boulogne-sur-Mer.
LEVY-ULLMANN, professeur de Faculté, à Paris.
MATHON, à Arras.
PERON, à Boulogne-sur-Mer.
PRUVOT-BARTIER, conseiller d'arrondissement, à Henin-Liétard.
G. ROBERT, publiciste, à Paris.
ROUSSEL, publiciste, à Lens.

Puy-de-Dôme

MM. CLEMENTEL, député.
FABRE, député.
ALBANEL, avocat, à Paris.
DUMOTHIER, à Clermont-Ferrand.
J.-B. GACHON, docteur en médecine, à la Bourboule.
GUILLEMAIN-BETANT, à Thiers.
PINET, à Clermont-Ferrand.
SERRE, avoué, à Riom.

Basses-Pyrénées

MM. GARAT, député.
Georges FERRON, avocat, à Oloron.

GUSTAVE FERRON, publiciste, à Paris.
INCHAUSPE, docteur en médecine, à Ascarat.
ELIE PECAUT, docteur en médecine, à Ségalas.
REVILLET, à Paris.
RITOU, avocat à Bayonne.

Hautes-Pyrénées

MM. DREYT, député.
FITTE, député.
NOGUES, député.
BOUE, avocat, à Tarbes.
S. GIBRAC, rédacteur en chef de la *République des Travailleurs*, à Tarbes.
GOIFFON, à Bagnères-de-Bigorre.
LACAZE, à Lourdes.

Pyrénées-Orientales

MM. PAMS, sénateur.
MANAUT, député.
DUMAYNE, à Perpignan.
ESTEVE, à Paris.
PIGNET, à Paris.
J. VIOLET, à Paris.

Haut-Rhin

M. SCHNEIDER, député.

Rhône

MM. BEAUVISAGE, sénateur.
CAZENEUVE, sénateur.
E. MILLAUD, sénateur.
PONTEILLE, sénateur.
VERMOREL, sénateur.
CHAMBAUD DE LA BRUYERE, conseiller général, à Lentilly.
GORJUS, à Lyon.
HANRIOT, à Givors.
HERRIOT, maire à Lyon.
PETIT, à Lyon.
RENARD, à Lyon.
RIVORY, à Paris.
TRICHARD, à Lyon.
VICTOR, à Lyon.
VILBŒUF, à Lyon.

Haute-Saône

MM. COUYBA, sénateur.
RAGALLY, député.
René RENOULT, député.
BOUILLARD, à Neuilly-sur-Seine (Seine).
CLERISSE, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Saône-et-Loire

MM. GUILLEMAUT, sénateur.
RICHARD, sénateur.
SARRIEN, sénateur.
CHAUSSIER, député.
DESGRANGES, conseiller général, maire, à Romenay.
DUBIEF, ancien ministre, à Asnières (Seine).
GAILLARD, adjoint au maire, à Chalon.
GERBE, avoué, à Charolles.
MYARD, conseiller général, maire, à Buxy.
PETITJEAN, conseiller général, à Paris.
POIRSON, directeur du « Morvan Républicain », à Autun.

Sarthe

MM. LEBERT, sénateur.
BOUTTIE, député.
ADET, maire, à Mamers.
FRESNAY, Le Mans.
GILBERT, conseiller municipal, Le Mans.
NAUDIN, avoué, Le Mans.
PELLIER, Le Mans.

Savoie

MM. F. CHAUTEMPS, député.
Th. REINACH, député.
GEX, avoué, à Chambéry.
P. GRISARD, président de la Fédération de l'arrondissement d'Albertville.
P. PEYRE, à Paris.
M. CHESNE, avocat, à Paris.

Haute-Savoie

MM. F. DAVID, député.
JACQUIER, député.
J. BOSSONNEY, maire, à Chamonix
CHARRIERE, juge au Tribunal, à Bonneville.
G. DANGON, à Paris.
HUNSTEDT, à Annecy.

Seine

MM. GERVAIS, sénateur.
A. LEFEVRE, sénateur.
MASCURAUD, sénateur.
MAUJAN, sénateur.
RANSON, sénateur.
P. STRAUSS, sénateur.
BRUNET, député.
F. BUISSON, député.
CHENAL, député.
DELONCLE, député.
DESPLAS, député.
LEBOUCQ, député.
MESSIMY, député.
PUECH, député.
STEEG, député.
AMOUROUX, à Asnières.
BALANS, à Saint-Maur-les-Fossés.
BILLET, à Asnières.
BOKANOWSKI, avocat, à Paris.
A. BONET, à Paris.
J.-L. BONNET, président de la Fédération radicale et radicale-socialiste du département de la Seine, à Paris.
F. CAHEN, à Paris.
J. CAHEN, à Paris.
CHABANNE, à Paris.
CHALIGNE, à Paris.
A. CHARPENTIER, publiciste, à Paris.
CHATENET, avocat, à Paris.
CHAUTARD, ancien député, à Paris.
CHERADAM, à Paris.
A. CHERIOUX, conseiller municipal, à Paris.
CH. COINTE, avocat, à Paris.
A. DOMINIQUE, avocat, à Paris.
DOUZET, à Paris.
J. DURAND, avocat, à Paris.
FORESTIER, à Paris.
FORGEOIS, à La Garenne-Colombes.
GACON, à La Croix-de-Berny.
GIGON, à Paris.
GOULHOT, à Bagnolet.
G. GROS, avocat, à Paris.
JEGU, à Paris.
LAMY, docteur en médecine, à Paris.
LEFEVRE, à Paris.
L. LE FOYER, avocat, à Paris.
MANNE, à Vitry.
M. MILHAUD, avoué, à Paris.
OUDARD, à Paris.
OUDIN, conseiller municipal, à Paris.

PATENNE, conseiller municipal, à Paris.
L. PREVOST, à Paris.
RENEUX, à Paris.
ROTIVAL, à Paris.
H. ROUSSELLE, conseiller municipal, à Paris.
H. SALLES, à Montrouge.
SALMON, conseiller municipal, à Paris.
VIROT, conseiller municipal, à Paris.

Seine-Inférieure

MM. ALLARD, au Bourg-Dun.
BEAURAIN, à Rouen.
E. DESVAUX, conseiller municipal, à Paris.
ELIOT, à Rouen.
DENIS GUILLOT, avocat, Le Havre.
MAGNIER, docteur en médecine, à Saint-Etienne-du-Rouvray.
L. MULLER, président de la Fédération départementale R. R. et R.-S., à Rouen.
NIBELLE, conseiller général, à Rouen.
PEYRES, à Rouen.
ROBINEAU, à Rouen.

Seine-et-Marne

MM. FARNY, sénateur.
G. MENIER, sénateur.
REGISMANSET, sénateur.
DUMESNIL, député.
DELAROUE, maire, à Melun.
R. FRERE, maire, à Nanteuil-les-Meaux.
KASTOR, à Combs-la-Ville.
POMMERY, à Meaux.

Seine-et-Oise

MM. AIMOND, sénateur.
AMIARD, député.
DALIMIER, député.
FRANKLIN-BOUILLON, député.
E. LAURENT, député.
THALAMAS, député.
E. VIAN, député.
GOUJAT, à Houilles.
GUILLEMETTE, à Saint-Leu-Taverny.
HEMMERSCHMIDT, maire, à Villeneuve-Saint-Georges.
R. LARUE, à Verneuil-sur-Seine.
G. LEFEVRE, avocat, à Paris.

LEMOINE-RIVIERE, maire, à Argenteuil.
J. RAYNAL, à Paris.
REPARAT, à Paris.

Deux-Sèvres

MM. DEMELLIER, député.
A. BORD, conseiller municipal, à Niort.
R. BRUON, avocat, à Niort.
G. HULIN, publiciste, à Poitiers.
C. MENARD, conseiller général, maire, à Thouars.

Somme

MM. FIQUET, sénateur.
DUSEVEL, député.
JOUANCOUX, député.
KLOTZ, député.
MAGNIEZ, député.
TERNOIS, député.
G. BIENAIME, à Paris.
E. CARPENTIER, à Amiens.
CH. CORBIER, conseiller général, à Mailly-Maillet.
U. DUBOIS, à Amiens.
SAILLY, juge de paix, à Rue.
THUILLIER-BURIDARD, conseiller général, à Vignacourt.

Tarn

MM. ANDRIEU, député.
F. COMBES, à Paris.
LAFON, à Paris.
J. RHULLIER, avocat, à Gaillac.
J. ROLLAND, maire, à Gaillac.

Tarn-et-Garonne

MM. I. BONNAFOUS, publiciste, à Montauban.
LACAZE, docteur en médecine, à Montauban.

Var

MM. LOUIS MARTIN, sénateur.
BAYLON, à Toulon.
DENISE, avoué, à Draguignan.
GIMELLI, à Toulon.
E. GRUE, à Solliès-Pont.

Vaucluse

MM. A. MAUREAU, sénateur.
R. DE BURGUE, avocat, à Paris.
GAMET, publiciste, à Avignon.
J. STERN, publiciste, à Paris.
L. TISSIER, professeur de Faculté, à Paris.

Vendée

MM. CHAILLEY, député.
BATIOT, conseiller général, maire, à Talmont.
BOISDE, conseiller d'arrondissement, à La Roche-sur-Yon.
L.-V. MEUNIER, publiciste, à Bordeaux (Gironde).
MOLINA, à Libourne (Gironde).
MOURRAT, conseiller d'arrondissement, Les Sables-d'Olonne.
POUZET, maire, à Nieuil-sur-l'Autise.

Vienne

MM. G. POULLE, sénateur.
SURREAUX, sénateur.
CHOISY, instituteur, à Targé.
A. LACROIX, maire, à Béruges.
VALLET-DECHERAT, conseiller d'arrondissement, à Poitiers.

Haute-Vienne

MM. CHABROUILLAUD, rédacteur en chef du « Réveil du Centre », à Poitiers.
PATRY, avocat, à Limoges.
SARRE, conseiller général, à Pierrebuffière.
THUILLAT, à Limoges.

Vosges

MM. A. FERRY, député.
C. PICARD, député.
SCHMIDT, député.
VERLOT, député.
C. DUCEUX, conseiller général, maire, à Saint-Dié.
LARDIER, avocat, à Saint-Dié.
REMOVILLE, à Charmes.
G. RENAUD, conseiller général, à Epinal.
SIMONET, conseiller général, à Bulgnéville.
P. VENARD, professeur, à Remiremont.

Yonne

MM. BIENVENU-MARTIN, sénateur.
JAVAL, député.
GALLOT, député.
MILLIAUX, député.
RIBIERE, député.
FYJALKOWSKI, à Auxerre.
A. MERISIER, à Sens.
SILVY, conseiller général, à Paris.
VINOT, à Auxerre.

Alger

MM. BROUSSAIS, député.
BABILEE, conseiller général, à Douéra.
A. BERTHELOT, à Paris.
MONTAGNE, publiciste, à Alger.
TARDRES, à Alger.

Constantine

MM. AUBRY, sénateur.
CUTTOLI, député.
FILLIERES, à Bougie.
E. FOUBERT, à Sétif.

Oran

MM. TROUIN, député
BORDE, à Paris.
DURET, adjoint au maire, à Oran.
P. FALOT, à Rueil (Seine-et-Oise).
FROMENT, à Paris.

La Cochinchine

MM. PARIS, député.
F. MORIN, à Colombes (Seine).
LAVIGNE-SAINTE-SUZANNE, à Asnières (Seine).

Inde Française

MM. P. BLUYSEN, député.
G. COULON, à Paris.
H. MAGER, à Paris.

La Réunion

MM. GASPARIN, député.
G. BOUSSENOT, publiciste, à Paris.
ENRIQUEZ, avocat, à Paris.
NICOL, à Paris.
SEVEAU, à Saint-Maur (Seine).

Sénégal

MM. CARPOT, député.
BAUZIN, avocat, à Paris.
SCELLIER, à Paris.

Table des Matières

Pages

Séance préparatoire 3

SEANCE D'OUVERTURE. — Discours de M. Henri Michel, vice-président du Comité Exécutif..... 4
Discours de M. Jean Cazelles, président de la Fédération radicale et radicale-socialiste du Gard.... 12
Vérification des pouvoirs..... 23
Rapport du Bureau du Comité Exécutif sur l'exercice 1910-1911..... 24
Nomination de la Commission de la Déclaration du Parti..... 47
Fixation de l'ordre du jour..... 47

DEUXIEME SEANCE. — Nomination du bureau de la séance..... 58
La vie chère. — Rapport de M. Ceccaldi..... 61
Rapport de la Commission de discipline..... 94
Le contrat collectif du travail..... 96
Nomination du Comité Exécutif pour l'exercice 1911-1912 120

TROISIEME SEANCE. — Nomination du bureau de la séance..... 121
Nomination du Comité Exécutif (Suite)..... 121
La défense laïque et les œuvres complémentaires de l'Ecole. — Rapport de M. Hemmerschmidt.... 129
Le Congrès de 1912. — Choix de la ville où se tiendra le Congrès..... 155

QUATRIEME SEANCE. — Nomination du bureau de la séance..... 157
Les œuvres complémentaires de l'Ecole..... 160
La situation politique et la tactique du Parti. — Rapport de M. Dalimier..... 165
Commission des vœux. — Rapport de M. Fabius de Champville..... 198
La propagande et l'organisation du Parti. — Rapport de M. J.-L. Bonnet..... 198

CINQUIEME SEANCE..... 202
Rapport de la Commission du règlement ; rapport de M. Emile Desvaux..... 202
La réforme électorale. — Rapport de M. J.-L. Bonnet 213

SIXIEME SEANCE. — Nomination du bureau de la séance..... 225
Rapport de la Commission des finances ; rapport de M. Rémy Rendu..... 229
Affaires extérieures et coloniales :
Rapport de M. Georges Boussenot..... 232
Rapport de M. Lucien Le Foyer..... 242
Déclaration du Parti..... 247

Liste des membres du Comité Exécutif pour l'exercice 1911-1912..... 255

Imprimerie Française, J. DANGON, 123, rue Montmartre. Paris.

Imprimerie Française J. DANGON

123, Rue Montmartre, PARIS

PARTI
RÉPUBLICAIN
RADICAL
& RADICAL-
SOCIALISTE

11e CONGRÈS
1911

SCIENCES
POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE